



HAL
open science

Politique économique de l'État et évolution de la situation d'emploi et de revenus en milieu rural. Algérie 1962-1979

Rachid Benattig

► To cite this version:

Rachid Benattig. Politique économique de l'État et évolution de la situation d'emploi et de revenus en milieu rural. Algérie 1962-1979. Géographie. Université Paris VII, 1980. Français. NNT: . tel-01095386

HAL Id: tel-01095386

<https://theses.hal.science/tel-01095386>

Submitted on 15 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITE DE PARIS VII

CONNAISSANCE DU TIERS-MONDE

(UER DE GEOGRAPHIE ET DES SCIENCES DE LA SOCIETE)

T
0064

POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT
ET EVOLUTION DE LA SITUATION D'EMPLOI
ET DE REVENUS EN MILIEU RURAL

(Algérie, 1962 - 1979)

MAG.T 64

BIBLIOTHEQUE
MAGREBINE
E.R.A. 706

THESE

POUR LE DOCTORAT DE 3^{ème} CYCLE
EN SCIENCES SOCIALES

Présentée et soutenue publiquement par :

Rachid BENATTIG

JURY :

Président

: Catherine COQUERY VIDROVITCH

Directeur de Recherche :

René GALLISSOT

Suffragants

: André PRENANT

Novembre 1980

MSH-TOURS



D 355 005201 6

UNIVERSITE DE PARIS VII

CONNAISSANCE DU TIERS-MONDE

(UER DE GEOGRAPHIE ET DES SCIENCES DE LA SOCIETE)

POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT
ET EVOLUTION DE LA SITUATION D'EMPLOI
ET DE REVENUS EN MILIEU RURAL

(Algérie, 1962 - 1979)

THESE

POUR LE DOCTORAT DE 3^{ème} CYCLE
EN SCIENCES SOCIALES

Présentée et soutenue publiquement par :

Rachid BENATTIG

JURY :

Président

: Catherine COQUERY VIDROVITCH

Directeur de Recherche :

René GALLISSOT

Suffragants

: André PRENANT

MAG-T.64

BIBLIOTHEQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

MSH - TOURS

05 JUL. 2006

Centre de Documentation

Novembre 1980

Je remercie vivement René GALLISSOT d'avoir
accepté la direction de ce travail et de
m'avoir aidé tout au long de son avancement
de ses critiques et suggestions très utiles.

Ce n'est que par ses combats et ses efforts que le peuple pourra obtenir, maintenir et affermir son émancipation. Celle-ci ne saurait être octroyée ou accordée de l'extérieur. Elle ne peut pas non plus résulter d'un combat livré par qui que ce soit en dehors du peuple lui-même. Il s'ensuit que toute prétention à octroyer gratuitement leur émancipation aux masses ou à lutter à leur place est une erreur.

Liu Shao Chi

Cité par W. H. HINTON (1)

BIBLIOTHEQUE
MAGHRÉBINE
E.R.A. 706

(1) W.H. HINTON. Fanshen : La révolution communiste dans un village chinois. Terre Humaine. Plon 1971. page 500.

INTRODUCTION

L'objet de cette étude est la politique économique de l'Etat et l'évolution de la situation d'emploi et de revenus des populations en milieu rural algérien.

Avant même de caractériser la problématique de ce travail, il nous semble nécessaire de rappeler à grands traits les conditions de son élaboration.

J'ai participé d'avril 1976 à fin 1978 à la réalisation d'une enquête socio-économique sur l'emploi en milieu rural menée dans quatre communes par les services du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, avec l'assistance du Bureau International du Travail (1).

Les objectifs assignés à cette enquête consistaient en l'analyse de l'évolution de la situation d'emploi et de revenus des populations rurales à travers le déroulement et les incidences des programmes ruraux initiés par les pouvoirs publics à partir du second plan quadriennal, période à partir de laquelle semble se dessiner une politique étatique plus active vis à vis du monde rural. Dans les documents de base (2) définissant la problématique de l'étude ainsi que la méthodologie de l'enquête, l'accent était mis notamment sur les points suivants :

1. L'offre et la demande d'emploi ne sont pas deux variables indépendantes mais sont toutes deux fondamentalement déterminées par les structures de la production résultant de la combinaison des différents systèmes de production. Ainsi pour caractériser valablement la situation d'emploi dans un ensemble socio-économique déterminé il convient d'analyser en premier lieu le fonctionnement

(1) En qualité de responsable de la conduite du projet; en fait la responsabilité du projet fut partagée avec l'expert détaché pour des missions périodiques par le Bureau International du Travail. Il s'agit de G. DE VILLERS.

(2) Les objectifs du projet et l'orientation de la recherche sont définies notamment dans une note méthodologique datée de juin 1976. Note de travail interne. Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

des systèmes de production ⁽¹⁾ agricoles et non agricoles et les formes de domination exercées par certains systèmes. Par exemple les exploitations autogérées impliquent comme les unités de production coloniales l'existence d'une main-d'oeuvre temporaire issue principalement de la petite paysannerie parcellaire. Ces deux systèmes ne sont donc pas juxtaposés mais entretiennent des relations de domination et de dépendance.

Une telle analyse permet de mettre en évidence non seulement les caractéristiques de l'offre d'emploi (volume d'emploi selon les branches et les secteurs d'activité, qualifications requises, conditions de travail et de rémunération) mais aussi de la demande d'emploi exprimée par la population active et des principaux facteurs qui agissent sur cette demande (possibilités ou non de cumuler plusieurs activités et par conséquent plusieurs sources de revenus au sein des ménages, système d'attitudes à l'égard du travail, notamment agricole).

2. L'analyse de la situation d'emploi et de revenus doit tenir compte d'un contexte fortement modelé par la colonisation et marqué par des contraintes très lourdes : sous-emploi généralisé de la force de travail, exode rural et émigration à l'étranger très importants, dépeysannisation de la population rurale se manifestant par une dévalorisation du travail agricole.
3. Cette analyse ne doit pas ignorer qu'elle intervient à une phase d'un processus marqué par les interventions de l'Etat, agent économique principal et par conséquent acteur essentiels des transformations en cours subies par les systèmes de production.

La situation d'emploi et de revenus en milieu rural est donc conditionnée par trois facteurs : la nature des systèmes de production agricoles et non agricoles en présence, les caractéristiques de la force de travail et l'intensité plus ou moins grande des interventions de l'Etat, visant si l'on en croit les déclarations officielles, la transformation des rapports de production et la promotion des masses rurales.

(1) Les analyses basées sur les systèmes de production soulèvent des problèmes théoriques et méthodologiques que nous évoquons au début du chapitre 2 de la deuxième partie.

CHAPITRE I

BILAN DE L'OCCUPATION COLONIALE

La situation d'emploi et de revenus des populations rurales ne saurait être appréhendée valablement sans le rappel des caractères fondamentaux de la société rurale algérienne tels qu'ils résultent de la domination coloniale.

L'on sait que la colonisation française a pesé très lourdement sur la société rurale algérienne; expropriation des terres, lourdes impositions collectives, refoulements et cantonnements des populations ont contribué à saper les bases de l'ancienne société.

La conquête a utilisé des moyens d'une brutalité sans précédent comme le souligne M. LACHERAF⁽¹⁾ dans une description saisissante : "le monde paysan... était certes habitué à la guerre et à ses conséquences classiques mais pas à ces vols massifs de terre, à ces blocus de la faim, à l'abattage délibéré des arbres fruitiers, à l'incendie des récoltes, des forêts et des hameaux, à l'exode forcé, loin de la collectivité disloquée ou captive, au génocide mille fois répété".

Le choc social produit par la conquête coloniale s'apparente à une véritable secousse tellurique; ce sont les fondements mêmes du système économique et social qui sont atteints : "tribus, communautés rurales et villageoises, particularismes volent en éclat. La résistance, les insurrections, loin de freiner le mouvement, l'accélèrent et l'élargissent" écrit un autre historien, M. HARBI⁽²⁾.

Ces bouleversements sociaux ont précédé la pénétration du capitalisme agraire colonial dont l'intervention n'aboutit pas cependant à la destruction complète des modes de production et structures pré-capitalistes. Les conséquences économiques et sociales en seront importantes : d'une part, le secteur agricole non colonial subsistant,

(1) M. LACHERAF, De la révolution agraire à la révolution sociale. Revue El Djeïch, organe de l'Armée Nationale Populaire. n°111 et 112, août et septembre 1972.

(2) M. HARBI, Aux origines du F.L.N. Le populisme révolutionnaire en Algérie. Editeur Christian BOURGEOIS, 1975.

particulièrement celui de la petite paysannerie s'est trouvé progressivement sous la domination capitaliste par le jeu des prix marchands et de la soumission de la force de travail; d'autre part, les rapports d'exploitation à l'oeuvre dans les contrats traditionnels vont s'affermir dans cette nouvelle conjoncture de privatisation des terres agricoles. La rupture des équilibres socio-économiques (agro-pastoralisme, jeu des solidarités) va entraîner la ruine des campagnes; le mouvement de paupérisation et de prolétarianisation intense est aggravé par l'accroissement démographique. A la fin de la période coloniale, chômage et sous-emploi de la force de travail existent à l'état chronique alors même que l'exode rural et l'émigration à l'étranger ont pris une ampleur sans précédent.

Dans ce premier chapitre nous nous efforcerons de mettre en évidence les facteurs fondamentaux qui ont déterminé la situation d'emploi et de revenus des populations rurales à travers un exposé shématique des transformations provoquées par la pénétration coloniale.

Section 1. Effets socio-économiques de la domination du capitalisme agraire colonial.

1. -Sur les structures agraires

L'analyse des effets de la colonisation sur les structures agraires est volontairement limitée aux aspects principaux conditionnant la situation d'emploi et de revenus des populations rurales. Elle repose sur des travaux spécialisés dont l'objet propre est l'analyse des transformations produites en milieu rural par la pénétration coloniale.

1.1. -L'ampleur de la dépossession foncière

Au terme d'un long processus de spoliation, la colonisation a abouti en Algérie à l'appropriation par une minorité européenne d'une partie considérable des terres agricoles.

Le recensement agricole de 1950-1951⁽¹⁾ montre l'importance de cet accaparement :

(1) Recensement agricole, Gouvernement général de l'Algérie, Alger 1956.

TABLEAU 1. Nombre et superficie des exploitations coloniales par rapport à l'ensemble des exploitations.

| | Nombre d'exploitations | % | Superficie totale | % |
|----------------------------|------------------------|-----|-------------------|-----|
| Exploitations coloniales | 22 037 | 3 | 2 726 700 | 27 |
| Ensemble des exploitations | 652 769 | 100 | 10 075 900 | 100 |

Les exploitations coloniales qui ne représentaient que 3% de l'ensemble des exploitations détenaient 27% de la superficie totale. Le poids de la colonisation n'est qu'imparfaitement reflété par l'accaparement des terres; c'est qu'il faut ajouter que les colons se sont massivement installés dans les régions les plus productives du pays : plaines côtières, zones de mise en valeur aménagées par irrigation, plaines intérieures et hautes plaines les plus favorables à l'activité agricole. Soulignons aussi qu'au sein des exploitations coloniales elles mêmes, les inégalités étaient très accusées : ainsi selon les indications du même recensement, 29% d'exploitants détenaient 87% des terres.

1.2. - La concentration foncière.

Le mouvement de concentration foncière n'a pas profité aux seuls Européens. Une classe de gros propriétaires fonciers s'est constituée au sein de la paysannerie locale; bien entendu les terres aux mains de ces gros propriétaires n'avaient pas la même valeur économique que celles des colons⁽¹⁾ mais ce qui nous semble important de montrer dans le cadre de cette analyse c'est que l'accaparement des terres par la colonisation a produit également une différenciation sociale très accusée parmi la paysannerie; d'après le même recensement, les exploitants algériens de 50 hectares et plus, qui représentaient moins de 4 % de l'ensemble des exploitants détenaient

(1) Les 2/5 de la superficie cultivée par les Algériens sont situés dans la zone pluviométrique de 300 à 400 millimètres qui ne se prête qu'à une céréaliculture extensive.

28 % de la superficie totale, soit l'équivalent de la superficie totale des exploitations coloniales.

TABLEAU 2. Répartition des exploitations coloniales et algériennes de 50 hectares et plus et de leurs superficies respectives

| | Nombre d'exploitations | % | Superficie totale (ha) | % |
|---|------------------------|-----|------------------------|-----|
| Exploitations coloniales de 50 ha et plus. | 9 020 | 1 | 2 568 800 | 25 |
| Exploitations algériennes de 50 ha et plus. | 25 079 | 4 | 2 784 900 | 28 |
| Ensemble des exploitations de 50 ha et plus | 34 099 | 5 | 5 353 700 | 53 |
| Total des exploitations. | 652 769 | 100 | 10 075 900 | 100 |

Au total, gros colons et exploitants algériens de 50 hectares et plus qui ne représentaient que 5% de l'ensemble des exploitants disposaient de plus de la moitié de la superficie agricole totale.

L'élevage ovin refoulé en zone steppique par la colonisation, est contrôlé par les gros propriétaires algériens. Les données statistiques portant sur cette période font défaut mais les résultats d'une enquête ultérieure⁽¹⁾ montrent que 3% de gros éleveurs possèdent le quart environ du cheptel recensé. Il est probable que la concentration de la propriété était aussi accusée en matière de cheptel au moment du recensement agricole de 1950-51.

1.3. -Les systèmes de production et l'aggravation des processus érosifs

Le capitalisme agraire colonial a mis en oeuvre un système de production spéculatif et extensif.

(1) Enquête sur le nomadisme. Ministère d'Etat chargé des Finances et du Plan, Alger, Décembre 1969.

Guidés par la recherche du profit maximum, les colons ont privilégié un système de monoculture pour des productions intéressant surtout le marché français, sans rapport avec les besoins sociaux locaux⁽¹⁾. Un bon exemple de cette orientation spéculative est représenté par le vin constituant à lui seul plus de 50 % de la valeur de la production végétale et des exportations totales d'Algérie, dans les dernières années de la colonisation.

Le caractère extensif de ce système est illustré par la culture des céréales qui occupaient en 1950-51, 70 % de la superficie agricole utile (S.A.U) des exploitations coloniales. Alors que la quasi-totalité de leurs exploitations étaient situées dans les zones se prêtant à un système de culture plus intensif (association céréales-fourrages-élevage) les colons ont massivement mis en oeuvre le système céréales-jachère s'inspirant de la pratique des paysans algériens mais dans une logique très différente. En effet, dans le système traditionnel local, l'association céréales-jachère combinait la céréaliculture et l'élevage ovin dans une optique de complémentarité des ressources, destinées principalement à l'auto-consommation.

Le système de la jachère biennale généralisé par les colons poursuivait un autre but : l'accroissement du profit par le développement de la monoculture du blé sur de grandes superficies mécanisées, avec application de techniques destinées uniquement à accroître les rendements; ce système qui impliquait la rupture de l'association céréales-élevage a entraîné un processus continu de dégradation des sols⁽²⁾.

(1) Le capitalisme agraire colonial bénéficiait de conditions spéciales : accès assuré au marché français, conditions de crédit favorable, prix de produits agricoles rémunérateurs, etc.

(2) L'agronome M. MAZOYER a montré les conséquences dévastatrices de ce système d'exploitation sur les sols. Voir son étude : "Structures et formes de sous-développement en Algérie : recherche d'une voie pour s'en dégager". In Développement et socialismes. Le Seuil, 1969.

Section 2. Les effets sur la société rurale.

1. Les processus de paupérisation et de prolétarianisation.

1.1. -Le développement de la paysannerie parcellaire.

En bouleversant l'ancien système communautaire⁽¹⁾, le colonialisme a provoqué le morcellement des terres et la privatisation de la propriété. Le résultat en a été la polarisation sociale dans les terres non coloniales: d'un côté la grosse propriété foncière, de l'autre la paysannerie.

Au recensement de 1950-51, la répartition des exploitations agricoles du secteur non colonial était la suivante :

TABLEAU 3. Répartition des exploitations et de la superficie par catégorie d'exploitation.

| Tailles | Nombre d'exploitations | % | Superficie totale | % |
|------------|------------------------|-----|-------------------|-----|
| 10 Ha | 438 483 | 70 | 1 378 464 | 19 |
| 10 - 50 Ha | 167 170 | 26 | 3 185 810 | 43 |
| 50 Ha et + | 25 079 | 4 | 2 784 892 | 38 |
| Total | 630 732 | 100 | 7 349 166 | 100 |

Source : Recensement de 1950-51

(1) Sur la nature des modes de production de l'Algérie pré-coloniale, trois analyses différentes sont exposées par :

- R. GALLISSOT "L'Algérie pré-coloniale, classes sociales en système pré-capitaliste. Mise en question du mode de production féodal." Cahiers du CERM, n°60, 1968.
- L. VALENSI "Le Maghreb avant la prise d'Alger". Paris, Flammarion, 1969.
- A. BENACHENHOU "Formation du sous-développement en Algérie, essai sur les limites du développement du capitalisme (1830-1962)". Alger, O.P.U. 1976.

Voir aussi l'ouvrage collectif de Y. LACOSTE, A. NOUSCHI et A. PREMANT. "L'Algérie, passé et présent", Paris, éditions sociales, 1960.

Le tableau 3 montre que 70 % des exploitations ont moins de 10 ha, superficie qui ne suffit pas à assurer la subsistance d'un ménage ordinaire de 6 à 7 personnes⁽¹⁾. Le fait statistique est un premier élément soulignant le processus de décomposition de la paysannerie algérienne.

1.2. -Les facteurs d'aggravation de la situation de la paysannerie.

L'expropriation des terres par la colonisation et la concentration foncière au bénéfice des grandes familles dans le secteur non colonial, le refoulement des populations dans les zones les moins propices à l'activité agricole, la pression démographique, le faible emploi dans les exploitations coloniales ont provoqué et aggravé la paupérisation et la prolétarianisation des masses paysannes. Par paupérisation, nous entendons la reproduction dans des formes de plus en plus précaires des conditions de la production; par prolétarianisation, il faut entendre la séparation complète des producteurs d'avec leurs moyens de production.

Dans la section précédente, nous avons montré l'ampleur de la dépossession foncière, la concentration des terres au sein du secteur non colonial et le développement d'une paysannerie parcellaire dont la majorité n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance compte-tenu de la faible dimension des exploitations. Voyons maintenant les autres facteurs qui ont contribué à aggraver la situation de la paysannerie.

a) . Le refoulement des populations dans les zones non propices à l'agriculture et l'extension de la dégradation des sols.

L'expropriation des terres par les colons a entraîné l'expulsion de leurs anciens occupants vers des zones moins favorables: piémonts, montagnes ou encore les régions arides avec la disparition des anciens parcours mis en culture par les colons.

(1) Le lot d'attribution par tête de la Révolution agraire, qui sera appliquée à partir de 1972-73, est en moyenné de 13 ha. La dimension de ce lot qui varie naturellement selon les zones socio-économiques a été calculée de manière à fournir un revenu minimal correspondant à 3000 dinars par an, en 1972-73.

Ces déplacements forcés ont entraîné le développement de la culture des céréales dans les zones marginales (dans la steppe ou sur les pentes montagneuses) dont les effets seront de redoubler les processus érosifs inaugurés par les formes minières d'exploitation des colons. C'est par conséquent, un processus de dégradation des sols d'ensemble que la colonisation a provoqué directement et indirectement.

b) . Le faible emploi dans les exploitations coloniales et chez les gros "propriétaires fonciers algériens.

L'agriculture coloniale absorbait peu de main d'oeuvre en raison du système extensif mis en place : prédominance de la céréaliculture mécanisée, monocultures. Les colons employaient plus de travailleurs saisonniers⁽¹⁾ que d'ouvriers permanents; cela était dû en partie au calendrier des travaux des différentes spéculations : ainsi pour prendre un exemple⁽²⁾, une ferme coloniale de 80 hectares, dont la seule spéculation était la vigne employait 3 à 4 ouvriers permanents seulement et un nombre variable (15 à 40) d'ouvriers saisonniers à différentes périodes de la campagne (taille, sulfatage, vendanges) pendant une durée limitée. Ce système présentait des avantages appréciables pour les colons : il permettait de puiser à volonté dans une main-d'oeuvre payée à la tâche à bas prix en raison de la pression sur le marché du travail exercée par les chômeurs mais aussi "d'épargner aux finances des domaines, le paiement des différentes charges sociales"⁽³⁾.

(1) Ainsi, en 1960, 35 % seulement du nombre total de salariés agricoles avaient un emploi permanent (260 jours et plus). Source : A. DARBEL et J.P. RIVET, Emploi et développement en Algérie. In l'Algérie de demain, PUF, 1962.

(2) Exemple cité dans "Géographie de l'Algérie" manuel édité par le Ministère de l'Education Nationale. Non daté, publié en 1963 ou en 1964.

(3) Géographie de l'Algérie, op. cit.

L'ensemble des exploitations coloniales fournissait, dans les dernières années de la période coloniale, 50 millions de journées de travail⁽¹⁾ par an, ce qui représente l'équivalent de 200 000 emplois théoriques permanents, pour une population active agricole estimée, dans les années cinquante, à 1 850 000 personnes⁽¹⁾.

Les gros propriétaires fonciers algériens employaient une main-d'oeuvre encore moins importante (en volume de journées de travail, deux fois moins que les exploitations coloniales⁽¹⁾ composée surtout de khammès⁽²⁾).

c) . La pression démographique.

Les progrès sanitaires en milieu rural, surtout après la seconde guerre mondiale, contribuèrent fortement à diminuer le taux de mortalité de la population et surtout de la mortalité infantile. Par ailleurs, selon une étude⁽³⁾ portant sur l'évolution démographique de l'Algérie, il y aurait eu une hausse régulière de la natalité à partir des années 1920. Les effets conjugués de ces deux phénomènes ont entraîné un accroissement de plus en plus important de la population qui passe de 4 millions de personnes en 1901 à près de 9 millions en 1954; la population agricole augmente considérablement, passant de 3,2 en 1900 à près de 6 millions en 1950.

(1) Données issues du recensement agricole de 1950-51 et du recensement de la population de 1954, rassemblées et commentées par G. DE VILLERS dans sa thèse : Pouvoir politique et question agraire en Algérie. Université catholique de Louvain, 1978, 2 volumes.

(2) Le khamessat est un contrat d'association liant le propriétaire foncier et le khammès. Ce dernier qui apporte sa force de travail est rémunéré en nature au cinquième de la production.

(3) La situation démographique en Algérie par G. NEGADI, J. TABUTIN et J. VALLIN in la démographie algérienne, dossiers documentaires, Ministère de l'Information et de la Culture, Décembre 1972.

1.3. - Indications sur l'ampleur du processus de paupérisation et de prolétarianisation.

La domination du capitalisme agraire colonial et les formes spécifiques de son intervention en milieu rural telles que nous les avons rapidement esquissées ont conduit à la "clochardisation"⁽¹⁾ de la société, c'est-à-dire à un phénomène massif de sous-prolétarianisation et de semi-prolétarianisation plutôt qu'à la transformation de la majorité des paysans en prolétaires agricoles.

DE VILLERS⁽²⁾, reprenant des informations statistiques du Recensement agricole de 1950-51 traitées dans un rapport officiel de 1955⁽³⁾ dresse le tableau suivant de la structure de la population active agricole dans les années 1950.

TABLEAU 4 . Structure de la population active agricole dans les années 1950.

| | Effectifs | % |
|---|-----------|-----|
| Inemployés et sous-employés (aides-familiaux, salariés temporaires) | 650 000 | 35 |
| Salariés permanents (plus de 180 jours de travail par an) | 170 000 | 9 |
| Khammès | 170 000 | 9 |
| Pasteurs (éleveurs et bergers) | 230 000 | 13 |
| Propriétaires de moins de 10 hectares | 438 000 | 24 |
| Propriétaires de 10 à 50 hectares | 167 000 | 9 |
| Propriétaires de plus de 50 hectares | 25 000 | 1 |
| Total..... | 1 850 000 | 100 |

Source : Rapport DELAVIGNETTE ⁽³⁾.

(1) L'expression est de G. TILLON, l'Algérie en 1957, éditions de Minuit, 1957.

(2) G. DE VILLERS, thèse citée.

(3) Rapport de R. DELAVIGNETTE au conseil économique (1955); selon DE VILLERS les données de ce rapport sont reproduites in : Les problèmes du travail en Afrique du Nord, Bureau International du Travail, Genève, 1960.

Ce qui est frappant dans la distribution ci-dessus, c'est la faiblesse des effectifs disposant d'un emploi stable; en effet, seules les catégories de salariés permanents et les propriétaires de 10 hectares et plus peuvent être considérées comme représentant des individus occupés à temps plein; or, elles regroupent moins de 20 % de la population active. L'immense majorité de la population active agricole était par conséquent composée de semi-prolétaires, c'est-à-dire de paysans obligés pour survivre de compenser l'insuffisance des revenus de leurs exploitations par une activité hors de l'exploitation (à titre de salarié agricole, khammès, etc.) et de sous-prolétaires, paysans sans terre ne subsistant que par les ressources précaires procurées par un emploi temporaire.

2. Les conséquences de l'aggravation des conditions de vie : exode rural et émigration à l'étranger.

C'est surtout, semble-t-il, à partir des années 1930 que la situation de la paysannerie s'aggrave⁽¹⁾ au point de provoquer un exode de plus en plus massif de la population rurale vers les villes puis à l'étranger.

Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale note C.R. AGERON⁽²⁾ "la pression démographique accrue n'avait pas encore déterminé de migration massive vers les villes algériennes ou les régions de colonisation". En 1911, en effet, selon des données fournies par un géographe cité par l'auteur, "le nombre des indigènes urbains ne dépassait pas 300 000, soit 6,3 % de la population indigène".

La crise de l'agriculture traditionnelle n'avait pas encore atteint l'intensité qu'elle devait connaître plus tard; les spoliations coloniales et l'augmentation de la population paysanne,

(1) Ainsi, notent P. BOURDIEU et A. SAYAD "la structure de la société rurale a subi au cours des trente dernières années, une transformation décisive : entre 1930 et 1954, le nombre des propriétaires terriens a diminué de 20 % tandis que le nombre des ouvriers agricoles, permanents et saisonniers, augmentait de 20 %" In le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, éditions de Minuit, 1964.

(2) C.R. AGERON les Algériens musulmans et la France (1871-1919)-Tome second, PUF, 1968.

processus de la destructuration de la société rurale n'avaient pas encore produit leurs pleins effets, d'une part parce que les expropriations par les colons se sont poursuivies jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale comme l'a montré R. GALLISSOT⁽¹⁾, d'autre part parce que l'accroissement démographique s'est surtout fortement accru à partir des années 1930⁽²⁾.

2.1. - L'exode rural.

La ruine économique des paysans les précipite malgré eux vers les villes dans l'espoir d'y trouver un emploi⁽³⁾; à partir des années 1930, ce mouvement d'exode rural qui va contribuer à la formation massive d'un sous-prolétariat urbain prend une extension très importante. Selon D. SARI⁽⁴⁾ la population rurale passe de 4,8 à 6,4 millions de personnes entre 1936 et 1954 soit un accroissement de 32 % alors que la population urbaine indigène double au cours de la période (de 0,7 en 1936 à 1,4 million en 1954).

Ce sont les plus grandes villes qui absorbent l'essentiel de cet exode rural. C'est ainsi que la population totale indigène des villes d'Alger, Oran, Constantine et Annaba atteignait près de 600 000 personnes en 1954⁽⁵⁾ soit 43 % de la population urbaine indigène totale.

(1) R. GALLISSOT, L'économie de l'Afrique du Nord, PUF, 1964. En 1900 les colons possédaient près de 2 millions d'hectares; cette superficie qui comprend aussi des terres non agricoles atteindra 3 millions d'hectares en 1940.

(2) Le taux annuel d'accroissement de la population indigène est passé de 1,82% pour la période 1921-25 à 2,55% pour la période 1936-40 et à 2,71% entre 1946 et 1950. Ces indications sur l'évolution du taux d'accroissement naturel de la population sont fournies par A. ROSENVALLON dans sa thèse: "Les aspects économiques de l'émigration algérienne". Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1974.

(3) A. DARBEL et J.P. RIVET écrivent à ce propos: "Si un tel mouvement migratoire a pris naissance, ce n'est pas, comme on le pense trop souvent parce que la ville attire le campagnard, mais parce que la campagne incapable d'assurer sa subsistance, le repousse et le chasse finalement hors de chez lui". In l'Algérie de demain, étude de la revue Tiers-Monde, PUF, 1962.

(4) D.SARI, la dépossession des fellah, SNED, 1975.

(5) Chiffres donnés dans une étude de A. BOUISRI et F. PRADEL DE LAMAZE, Revue Population, mars 1971, citée par A. ROSENVALLON.

De 1954 à 1962, l'exode rural se poursuivra à un rythme accéléré; aux causes fondamentales qui l'ont suscité va s'ajouter l'insécurité qui règne dans les campagnes du fait de la guerre de libération.

Une enquête⁽¹⁾ menée en 1960 montre l'importance de cet afflux des ruraux vers les grandes villes (dans 3 cas sur 4 l'individu quittant la commune rurale se rend directement à Alger, Oran ou Constantine). Etudiant l'origine des chefs de famille résidant au moment de l'enquête dans ces trois métropoles régionales, les auteurs constatent que 28 % seulement de ces derniers y sont nés alors que la proportion de ceux qui sont nés dans des communes rurales dépasse 44 %.

L'exode rural n'a pas seulement des raisons économiques dans les dernières années de l'occupation coloniale; outre l'insécurité dans les campagnes qui pousse les paysans à émigrer dans les villes, il faut mentionner les effets particuliers des centres de regroupement; la population retenue dans ces centres va contribuer pour une part importante au mouvement d'urbanisation, à la libération; A. TIANO⁽²⁾ estime qu'en 1962-63 près de 25 % de la population regroupée (plus de 2 millions de personnes au total) abandonnera ces centres pour rejoindre directement les villes.

A l'exode massif vers les villes s'ajoute l'émigration à l'étranger.

2.2. - L'émigration à l'étranger.

A l'origine, l'émigration en France est un phénomène qui concerne essentiellement les zones montagneuses; dans ces régions où l'implantation coloniale directe est faible ou nulle, l'émigration est un moyen d'assurer la survie économique et sociale des petites communautés rurales déséquilibrées par le passage de la propriété indivise à la propriété individuelle. Il s'agit d'une émigration temporaire, de courte durée, destinée à assurer des ressources devenues vitales pour la population de ces régions. Ce phénomène va prendre

(1) P. BOURDIEU, A. DARBEL, J.P. RIVET, C. SEIBEL, Travail et travailleurs en Algérie, Mouton, 1962.

(2) A. TIANO, Le Maghreb entre les mythes, PUF, 1967.

de l'ampleur à la suite de la première guerre mondiale où l'émigration volontaire en France est doublée d'une émigration forcée (la mobilisation militaire et l'enrôlement des travailleurs coloniaux dont les Algériens représentent le contingent le plus important). Selon R. GALLISSOT⁽¹⁾, il y aurait eu, en 1917, près de 300 000 hommes jeunes retirés du pays, soit un homme d'âge actif sur trois.

Ainsi, écrit-il "à la paupérisation économique s'ajoute la paupérisation par la saignée des forces vives" du pays.

Entre la première et la seconde guerre mondiale, ce mouvement migratoire s'étend malgré les restrictions périodiques apportées à la circulation des Algériens entre l'Algérie et la France par les autorités françaises, sensibles aux pressions exercées par les colons qui voulaient s'assurer durablement la disposition d'une main-d'oeuvre nombreuse et bon marché.

Durant cette période, le nombre total de départs enregistrés⁽²⁾ s'élève à plus de 760 000 personnes et celui des retours à plus de 650 000; en moyenne, le nombre de départs dépasse 20 000 par an entre 1914 et 1919, 39 000 entre 1920 et 1929 et 25 000 entre 1930 et 1939, malgré la crise économique. Ces chiffres montrent que l'émigration en France était déjà un phénomène social important avant la seconde guerre mondiale.

C'est à partir de 1946 que le mouvement migratoire externe devient un flux ininterrompu. La suppression des restrictions aux départs qui résulte de la concordance⁽³⁾ des intérêts de la colonisation

(1) R. GALLISSOT, L'émigration algérienne : son rôle historique dans le mouvement national. Interrogation sur sa place dans un projet socialiste, Séminaire sur la transition (25-30 avril 1974), Université de Constantine. Institut des Sciences Economiques.

(2) Source : A. ROSENVALLON, thèse citée.

(3) Après 1936, les colons ne s'opposent plus aux départs des Algériens vers la France, en raison de la saturation des zones de colonisation, en matière de main-d'oeuvre.

et des industriels français lui permet de se déployer librement.

L'importance de l'émigration algérienne en France ressort nettement de l'examen de son impact sur la population active indigène totale, l'emploi et les revenus des populations en milieu rural.

En 1955, on estime ⁽¹⁾ que les travailleurs émigrés en France représentent 14 % environ de la population masculine adulte totale. Dans certaines régions ce taux est beaucoup plus élevé comme à Tizi Ouzou par exemple où 29 adultes masculins (de 20 à 59 ans) sur 100 résident en France.

En ce qui concerne l'emploi, si l'on se base sur un nombre de 220 000 travailleurs en France en 1955, celui-ci représente 50 % du nombre total des emplois complets non agricoles recensés à cette même date en Algérie et occupés par des non européens. Par ailleurs, le nombre d'ouvriers algériens travaillant en France, à la même période, est très nettement supérieur au nombre d'ouvriers occupés en Algérie.

En matière de revenus l'impact n'est pas moins significatif; les envois monétaires des travailleurs émigrés passent de 11 milliards d'anciens francs en 1950 à 38 milliards en 1955; à cette date, ces transferts représentent un montant supérieur au volume total des salaires versés par l'agriculture en Algérie. Pour certaines régions, les ressources monétaires provenant de l'émigration représentent jusqu'à 80 % du total des revenus.

En 1962, les Algériens en France seront entre 400 et 500 000 ⁽²⁾

Ainsi, au cours des dernières décennies avant l'indépendance, la société rurale algérienne a été entraînée dans un processus accéléré de dislocation des structures internes; cette paupérisation

(1) A. ROSENVALLON, thèse citée.

(2) C'est la fourchette dans laquelle se situent différentes estimations portant sur le nombre d'algériens résidant en France, à cette date.

extrême sans véritable prolétarisation fera que la réalité sociale dominante sera le sous-emploi généralisé de la force de travail.

Section 3. Emploi et sous-emploi à la fin de la période coloniale.

La situation d'emploi et de revenus de la population rurale, à la veille de l'indépendance ne renvoie pas uniquement à la désarticulation de la société paysanne et aux formes concrètes de la domination du capitalisme colonial. Il faut tenir compte aussi de l'impact des projets (partiellement mis en oeuvre par l'administration coloniale) initiés dans les dernières années de l'occupation dans le but d'orienter le développement futur de l'Algérie.

Avant d'examiner la nature de ces projets et leur impact social, il est nécessaire de montrer à quel type de conception ils se rattachent; l'intérêt de cet examen est de pouvoir mesurer par la suite, l'influence de ces conceptions sur l'élaboration des premiers plans de l'Algérie indépendante.

Le dualisme économique.

Le dualisme économique consiste à appréhender la réalité sociale selon un découpage formel qui ne permet pas la prise en compte de la complexité des rapports sociaux existants. Il en est ainsi par exemple de la distinction commode entre secteur traditionnel et secteur moderne dans l'agriculture algérienne⁽¹⁾ permettant de passer sous silence les rapports de domination exercés par le secteur capitaliste par le biais principalement du marché des produits et de la force de travail.

Dans le contexte colonial, la conception dualiste en matière de développement ne fait pas de la suppression des rapports de domination politique et économique le préalable à tout progrès

(1) Ainsi lit-on par exemple dans Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie: "Le trait fondamental de l'économie algérienne qui explique ses faiblesses comme ses possibilités d'expansion est la coexistence de deux secteurs ayant des méthodes de production entièrement différentes".

social dans les campagnes. Bien au contraire, le retard économique du secteur dit traditionnel est imputé à ses techniques archaïques. Il s'agit donc pour ce dernier secteur d'adapter des techniques plus avancées pour rattraper le secteur évolué. La politique de développement sera fortement marquée par cette conception.

Priorité à l'industrialisation et rôle subordonné de l'agriculture.

Ce rôle subordonné est clairement affirmé par le groupe de travail ⁽¹⁾ chargé de dresser les perspectives de développement de l'Algérie : "L'agriculture ne peut être... la base principale du développement des emplois et des revenus en Algérie. Hormis les possibilités d'ailleurs limitées de l'émigration, une élévation sensible et continue du niveau de vie de la population ne peut être fondée à titre principal que sur une politique d'industrialisation".

Il est intéressant de relever qu'à la même période, une conception différente des priorités à accorder aux secteurs économiques semblait se dessiner au sein du mouvement national de résistance. Ainsi pouvait-on lire dans le journal El-Moudjahid ⁽²⁾ organe central du FLN : "La naissance économique et sociale de l'Algérie dépend essentiellement de ce qui sera entrepris dans le domaine agricole parce que l'expérience de tous les pays montre que ce secteur est à la base de toute croissance généralisée".

En réalité, il ne s'agit pas de donner la priorité absolue à l'un ou l'autre secteur comme le fait remarquer à l'époque R. DUMONT ⁽³⁾ : "L'Algérie... devra poursuivre, de front, sans préférence et l'industrialisation et l'intensification agraire, toutes deux aussi indispensables".

(1) Perspectives décennales, Alger, mars 1958.

(2) El-Moudjahid n°88, 21/12/1961.

(3) Revue Les temps Modernes, mars 1961.

Ce n'est évidemment pas l'orientation du Plan de Constantine (1959-63) qui donne la priorité à l'industrialisation comme facteur principal d'augmentation de l'emploi et des revenus. Cette industrialisation a cependant une ampleur limitée : elle est concentrée dans quelques zones littorales et concerne principalement des secteurs de production comme la sidérurgie et la transformation du pétrole; une partie importante des projets intéresse le développement des infrastructures économiques. Le développement industriel autour de quelques centres est explicitement reconnu et justifié : "Pour des raisons de productivité et d'aménagement du territoire -lit-on à ce sujet dans les perspectives décennales- la dispersion des réalisations industrielles à intervenir en Algérie apparaît donc limitée et le désir de créer une industrie rurale qui fournirait des emplois sur place aux populations que la terre ne peut plus nourrir, ne pourra être réalisé qu'exceptionnellement".

1. - L'importance du sous-emploi de la force de travail et les objectifs du Plan de Constantine.

Nous avons vu dans la section précédente l'importance du sous-emploi de la population agricole algérienne. Rappelons la situation dans ce domaine au début de l'année 1959 : la population active agricole indigène était estimée à 1,6 millions d'individus employés 100 jours en moyenne par an.

Le chômage et le sous-emploi urbains se sont développés considérablement avec l'accroissement de l'exode rural⁽¹⁾, phénomène qui a été moins provoqué par l'attraction d'activités plus rémunératrices que par la paupérisation extrême des campagnes. En 1959, le chômage et le sous-emploi urbains touchaient, d'après les évaluations officielles, 150 000 algériens indigènes, c'est-à-dire environ 25% de la population active urbaine correspondante.

(1) De 1900 à 1960, le nombre de citoyens algériens a été multiplié par sept, passant de 310 000 à 2 100 000 personnes.

Le Plan de Constantine avait prévu la création en cinq ans (1959-1963) d'un peu plus de 500 000 emplois. Le nombre d'emplois ainsi créé devait permettre d'éliminer le chômage et le sous-emploi urbains et maintenir l'emploi agricole au même niveau⁽¹⁾.

Pour l'essentiel, ces emplois devaient provenir de l'industrie et du développement des services administratifs; un emploi sur cinq était localisé en France et impliquait par conséquent l'exportation de la main-d'oeuvre. Ce schéma de l'extension des emplois est bien conforme à la conception dualiste dont il a été question plus haut et obéit au primat des activités non agricoles : il s'agit bien dans cette optique de lier la promotion sociale au départ du secteur dit traditionnel vers le secteur moderne ou évolué.

Voyons maintenant les caractéristiques de la situation d'emploi dans la dernière décennie avant l'indépendance et les facteurs principaux de son évolution. Nous nous appuierons dans cet examen, sur les données du Recensement Général de la Population de 1954 et les résultats de l'enquête sur l'emploi de 1960⁽²⁾.

2. - Evolution de la situation d'emploi à la veille de l'indépendance

Entre 1954 et 1960, la situation de l'emploi agricole se dégrade en raison principalement de l'insécurité dans les campagnes et des regroupements de la population : le nombre de salariés agricoles diminue de 130 000 (421 000 au lieu de 550 000 recensés en 1954) et celui des exploitants a baissé dans une plus forte proportion (373 000 au lieu de 500 000 en 1954)⁽³⁾. Durant la même période, il y a un accroissement non négligeable de l'emploi non agricole dont on peut supposer qu'il est en grande partie localisé dans les centres urbains. Les emplois occupés par les Algériens passent de 547 000 en 1954 à 789 000 si l'on en croit ces statistiques, soit

(1) A la même époque, A. MONJAUZE estimait possible d'employer annuellement jusqu'à 500 000 ouvriers en milieu rural, avec des méthodes peu mécanisées pendant 15 ans, à la réalisation d'un programme de restauration et de rénovation des sols. Outre l'emploi fourni à la population, ce programme avait l'avantage de stabiliser sur les terres rénovées, environ 1 million d'actifs agricoles.

(2) Résultats publiés dans Travail et Travailleurs en Algérie. Op.Cit.

(3) A. DARBEL et J.P. RIVET, Emploi et Développement en Algérie, Article déjà cité.

une augmentation de 242 500, représentant 44 % du nombre total des emplois de la période initiale. Les trois quarts de ces emplois seraient stables, soit près de 600 000⁽¹⁾.

A quelles catégories sociales profitent ces nouveaux emplois ? Avant de tenter de répondre à cette question, voyons dans quels secteurs d'activité l'accroissement est le plus important. La progression enregistrée par secteur d'activité a été la suivante :

| <u>Secteurs d'activité</u> | <u>Nouveaux emplois créés et occupés par des Algériens (2)</u> |
|-------------------------------|--|
| - Administration | 122 700 |
| - Commerce | 56 400 |
| - Industrie | 20 000 |
| - Bâtiment et Travaux Publics | 25 000 |

La hausse provient essentiellement des emplois créés dans l'administration et le commerce : près de trois emplois nouveaux sur quatre ont été fournis par ces deux secteurs. Si l'activité commerciale regroupe des situations sociales très disparates et dissimule, dans nombre de cas recensés, des chômeurs déguisés, il n'en va pas de même pour l'administration où les emplois recensés sont réels. Or, ce secteur a contribué pour la moitié des postes de travail créés durant cette période. En comparaison, le nombre d'emplois industriels créés paraît très réduit (un emploi industriel pour six postes administratifs).

L'évolution de la situation d'emploi a donc été surtout favorable aux classes moyennes dont le poids social s'est trouvé ainsi renforcé à la fin de la période coloniale. En effet, sur les 789 600 emplois non agricoles recensés en 1960, plus de la moitié (55%) sont des emplois de commerçants ou de petits fonctionnaires, le reste étant principalement composé d'ouvriers d'usine ou du bâtiment.

(1) Le sous-emploi global de la force de travail est considérable : moins d'un million d'individus sont ainsi employés en permanence si l'on tient compte du fait que les actifs agricoles employés régulièrement (voir tableau n°4) sont moins de 400 000. Au total deux actifs sur trois sont sous-employés.

(2) Travail et Travailleurs en Algérie. op. cit.

Le gouvernement français a, pour des raisons politiques, favorisé cette évolution en facilitant l'accès des Algériens aux emplois dans la fonction publique; cette promotion a été rendue possible par les progrès de la scolarisation en milieu algérien. En effet, si jusqu'en 1945, le nombre d'enfants algériens scolarisés est resté très faible par rapport à la population scolarisable, il enregistre par la suite un accroissement important passant, dans l'enseignement primaire, d'un effectif légèrement supérieur à 300 000 en 1954 à plus de 700 000 en 1960, ce qui représente pour cette dernière année, un taux de scolarisation de 31 %⁽¹⁾.

Cette évolution pèsera d'un poids ~~plus~~ important dans les orientations économiques et sociales de l'Algérie indépendante.

(1) Chiffres extraits de l'étude intitulée : "La politique scolaire en Algérie" effectuée par un groupe d'études de l'Institut d'Etudes du Développement Economique et Social, numéro spécial de la Revue Tiers-Monde, consacré à l'Algérie, déjà cité.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT ET LA PLACE DE L'AGRICULTURE; INCIDENCES SOCIALES ET REGIONALES DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT JUSQU'A LA VEILLE DE LA REVOLUTION AGRAIRE.

Pour éclairer l'évolution de la situation en matière d'emploi et de revenus en milieu rural, de l'indépendance à la veille de la Révolution agraire, il est nécessaire, avant d'analyser l'évolution des rapports sociaux et l'impact des actions de développement initiées par l'Etat sur les différentes catégories de producteurs, de caractériser la politique économique mise en oeuvre progressivement et ses incidences sociales et régionales. Dans cette analyse, nous nous arrêterons plus spécialement sur la place qu'a occupée l'agriculture dans ce modèle de développement.

Section 1. La priorité à l'industrialisation et le rôle subordonné de l'agriculture.

1. La priorité à l'industrialisation.

L'Algérie hérite en 1962, en matière d'emploi, d'une situation catastrophique : le sous-emploi rural est considérable et il est aggravé par un sous-emploi urbain grandissant à mesure de l'intensité de l'exode rural. La majeure partie des emplois stables concerne l'administration et le commerce et dans une moindre mesure l'agriculture coloniale et les industries.

Dans ces conditions, pour combattre le sous-emploi de la force de travail, il est nécessaire tout autant d'industrialiser que d'intensifier la production agricole non seulement en secteur colonial mais aussi dans le secteur marginalisé de la petite exploitation, dans le cadre d'une politique de développement rural.

Ce n'est pas l'orientation économique qui se dégage des premiers plans de développement de l'Algérie. En effet, aussi bien le triennal que le 1er plan quadriennal réservent la priorité à l'industrialisation; le second plan ne fera qu'accentuer cette orientation. L'objectif visé est la construction d'une "économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée" reposant principalement sur une

industrialisation accélérée à partir de la mise en place d'une industrie lourde de base servant de support à la création, au développement et à l'extension de nouvelles unités de production qui réaliseront progressivement l'intégration industrielle. Ce programme escomptait qu'à "l'horizon 80" les causes structurelles du chômage seraient éliminées; cet objectif ne sera pas atteint: cet échec s'explique notamment par le fait que cette industrialisation a été conduite au détriment de l'agriculture. Ce développement déséquilibré se traduira par une stagnation de l'emploi en termes réels.

Le primat de l'industrialisation, le rôle subordonné de l'agriculture sont des conceptions héritées de la période coloniale ⁽¹⁾: nous avons vu, au chapitre précédent, que le Plan de Constantine prévoyait surtout d'absorber le trop plein rural et les chômeurs des villes avec pour objectif de maintenir l'emploi agricole à son niveau, sans s'attaquer aux causes structurelles de ce sous-emploi de la force de travail, c'est-à-dire sans la transformation et le développement du secteur de la petite exploitation agricole regroupant la majorité de la population rurale.

Jusqu'à la veille de la Révolution agraire, l'orientation économique suivie ne sera pas très différente, par rapport à ces objectifs d'emploi. Nous verrons que malgré les moyens dégagés en sa faveur l'industrialisation n'a produit, jusqu'à la fin de la période du 1er plan quadriennal, que peu d'effets dans ce domaine, tout spécialement en zone rurale. Les facteurs explicatifs de ces faibles résultats résident principalement dans les caractères de l'industrialisation telle qu'elle a été menée en Algérie: il s'agit d'une industrie lourde à technologie avancée dominée par la valorisation des hydrocarbures et concentrée dans quelques pôles économiques.

(1) En ce sens que le type de développement choisi ne vise pas en priorité à résorber le chômage et le sous-emploi.

De 1967 à 1973, les investissements industriels ont représenté 51 % de la totalité des investissements publics contre seulement 15 % pour l'agriculture⁽¹⁾. Quelques branches, et en particulier le secteur des hydrocarbures, ont bénéficié plus particulièrement de ces investissements; outre le secteur pétrolier, il s'agit de la sidérurgie, de la pétrochimie et de la mécanique. Hydrocarbures et industries de base ont absorbé 82 % du montant total des investissements industriels durant cette période⁽²⁾. Or, dans ces branches, les installations industrielles mises en place utilisent des technologies avancées hors de portée de la main-d'oeuvre localement disponible. Il en a résulté une aggravation du déséquilibre qualitatif sur le marché du travail constitué principalement de travailleurs sans qualification. Par ailleurs, la plupart des unités de production nouvelles sont concentrées dans quelques pôles de développement, principalement les quatre métropoles régionales que sont Alger, Oran, Constantine et Annaba, et leurs zones industrielles respectives. C'est ainsi que d'après une étude de A. BENDJELID⁽³⁾, les emplois créés à la suite de la mise en service de nouvelles usines gérées par le secteur public, de 1970 à 1974, ont été pour l'essentiel localisés dans les zones économiques en question : au total, ils ont représenté 69 % du nombre total d'emplois créés durant cette période.

La concentration industrielle dans quelques pôles situés principalement sur le littoral a développé une grave concurrence entre les secteurs industriel et agricole en ce qui concerne l'emploi de la force de travail et l'utilisation de facteurs de production aussi essentiels que la terre et l'eau. Un bilan objectif et équilibré des effets de la politique d'industrialisation doit par conséquent tenir compte des dommages causés à l'agriculture. Nous reviendrons plus loin sur ce problème important.

(1) H. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, Le capitalisme d'Etat algérien, François Maspero, 1977.

(2) A. BENACHENHOU, Forces sociales et accumulation du capital, A.F.N., C.R.E.S.H., 1973, page 329.

(3) A. BENDJELID, L'industrie et les nouvelles relations interurbaines au sein de la partie orientale du réseau algérien. Travaux de la Table ronde "Urbanisation au Maghreb", par le Centre Universitaire d'Etudes Méditerranéennes de Poitiers. Fascicules 3 et 4.

A partir de 1974, dans le but de corriger les effets négatifs de la polarisation des activités industrielles, une meilleure répartition des créations industrielles a été prévue; jointe à un nouveau découpage administratif et à un programme de petites et moyennes industries, cette réorientation devait assurer une meilleure diffusion du développement économique à travers le territoire national. Nous étudierons les effets de cette politique sur les zones rurales dans le dernier chapitre de notre travail.

De 1967 à 1973, l'industrialisation a aggravé les disparités régionales notamment entre villes et campagnes et contribué à renforcer les disparités sociales en favorisant la concentration des revenus au bénéfice d'une minorité urbaine déjà mieux pourvue. Cette évolution était d'ailleurs explicitement prévue par les auteurs du rapport général du premier plan quadriennal : "la quasi totalité des revenus créés pendant le quadriennal le seront dans les villes, principalement au bénéfice des catégories de la population qui ont déjà un niveau de vie relativement satisfaisant par rapport à celui des populations rurales et même de certaines catégories déterminées des villes"⁽¹⁾.

2. La place de l'agriculture.

Avant de voir la place qu'a occupée l'agriculture dans les plans de développement successifs, voyons d'abord si ce secteur est en mesure de contribuer d'une manière significative à la résorption du chômage et du sous-emploi ? Une réponse positive à cette question est donnée par une étude détaillée réalisée en 1969⁽²⁾ et dont l'objet est l'examen de l'impact, en matière de production et d'emploi de la force de travail, de l'intensification agricole. Voyons quel est cet impact et les moyens de réalisation nécessaires.

(1) Rapport général du 1er Plan Quadriennal, Secrétariat d'Etat au Plan, 1970.

(2) Etude réalisée en 1969 pour le compte du Ministère de l'Industrie et de l'Energie par l'Institut Economique et Juridique de l'Energie de Grenoble et intitulée : Développement industriel et production agricole. Nous faisons ici référence au tome premier de cette étude dont on trouvera de nombreux développements dans la thèse de M. OLLIVIER, La politique agraire de l'Algérie, Université de Grenoble, 1972.

A- Les effets potentiels de l'intensification agricole sur l'augmentation de la production et de l'emploi.

L'intensification de l'agriculture se heurte en Algérie à de fortes contraintes naturelles. Il y a d'abord le problème de l'eau qui est un facteur limitant essentiel : en effet, les précipitations y sont irrégulières et mal réparties; de plus, sur la majeure partie du territoire national, ces précipitations sont inférieures à 200 millimètres, ce qui ne permet aucune activité agricole sans irrigation. Le relief n'est pas davantage favorable : la plus grande partie de l'Algérie où l'activité agricole est possible grâce à la pluviométrie est constituée de montagnes ou de hautes plaines; enfin l'érosion due au climat et à un mode d'exploitation des ressources naturelles destructif a entraîné "une véritable dévitalisation du milieu naturel"⁽¹⁾.

Tout programme d'intensification agricole suppose donc la reconstitution des sols dégradés, par des travaux d'aménagement foncier très importants. C'est ce que préconisent les auteurs de l'étude sur l'intensification de l'agriculture, s'inspirant des travaux sur la réovation rurale de A. MONJAUZE⁽²⁾ mais insistant à la différence de ce dernier sur l'importance capitale de la restructuration foncière qui conditionne la réussite de ce programme.

Examinons rapidement les propositions d'actions retenues par cette étude et les effets escomptés. Ces actions comportent plusieurs volets :

(1) L'expression est employée par les auteurs de l'étude déjà citée de l'I.E.J.E.

(2) A. MONJAUZE est, rappelons-le, l'auteur d'un rapport sur la rénovation rurale publié en 1960 et montrant qu'il était possible de multiplier par sept le produit brut de l'agriculture en Algérie, moyennant de très importants travaux d'aménagement foncier.

- extension de l'irrigation des terres sur 154 000 hectares supplémentaires en dix ans, portant la totalité des superficies irriguées à 450 000 hectares.
- augmentation et extension de l'utilisation d'engrais et de semences sélectionnées.
- intensification en sec par des travaux d'aménagement foncier (rootage des sols sur 3 millions d'hectares, reboisement sur un million d'hectares) la résorption de la jachère et l'extension des cultures fourragères sur près d'un million d'hectares et la plantation d'arbres fruitiers et fourragers sur 900 000 hectares. L'intensification en sec qui s'appuie sur un programme très important de restauration des sols prévoit donc une extension massive de l'arboriculture et de l'élevage intensif.
- restructuration foncière avec la nationalisation d'un million d'hectares appartenant à la grosse propriété et constitution progressive d'un secteur coopératif à partir du regroupement des petites et moyennes exploitations du secteur privé; selon ce scénario, en 1980, le secteur autogéré devait être doté de 3 millions d'hectares et le secteur coopératif d'une superficie équivalente. Seul subsisterait un secteur privé marginal de petites exploitations totalisant 1,5 million d'hectares environ.

Il était attendu de ce programme d'action des résultats socio-économiques importants, au bout d'une décennie; ainsi en matière de production ce programme devait aboutir en 1980 à une augmentation importante de la production permettant la couverture des besoins du pays en céréales, légumes secs et fruits, et une réduction non négligeable du déficit en viandes et lait; d'autre part, il devait en résulter un accroissement très important du volume d'emploi : le seul emploi agricole devait atteindre 270 à 280 millions de journées de travail soit une augmentation considérable par rapport au volume d'emploi de 1967 (150 millions de journées de travail selon les estimations du Ministère de l'Agriculture).

En comptant aussi les besoins de main-d'oeuvre pour les travaux d'infrastructure, ce volume d'emploi aurait atteint 320 à 330 millions de journées de travail, soit l'équivalent de 1,5 million d'emplois permanents.

Le bilan attendu de ce programme⁽¹⁾ d'intensification montre que malgré des conditions naturelles peu favorables, il est possible en Algérie d'augmenter considérablement la production et l'emploi dans l'agriculture.

La politique économique qui sera appliquée dans le secteur agricole sera sensiblement différente des propositions d'actions mentionnées ci-dessus. La raison en est que pour atteindre ces objectifs, il aurait fallu un autre type de priorité en matière de développement économique et social centré sur la promotion des plus défavorisés. La marginalisation de l'agriculture reflète l'infériorité économique et sociale des producteurs agricoles et du monde rural en général.

Ce rôle subordonné ne peut se comprendre qu'en référence à la priorité absolue accordée à l'industrialisation. Dans ce contexte quelle place a été assignée à l'agriculture par l'Etat qui anime et dirige le développement économique ?

B - Les moyens mis en oeuvre.

Le rôle secondaire du secteur agricole ressort nettement d'abord de la confrontation de l'importance de la population agricole et des ressources financières qui lui ont été affectées.

1. Un investissement insuffisant.

La population agricole reste très importante en effet bien que son poids relatif n'ait cessé de diminuer : si l'on compare les données des trois derniers recensements, l'on voit que la

(1) Qui devait être conduit simultanément avec un programme important d'industrialisation soutenant l'effort d'intensification agricole.

proportion de la population agricole qui équivalait 70% de la population totale en 1954 n'est plus que de 53% en 1966 et 46 % en 1977. En fait la population agricole est plus importante parce que les recensements sous-estiment le nombre d'exploitants et d'aides familiaux dans une mesure assez considérable. Alors qu'elle représente sans doute nettement plus encore de la moitié de la population, la population agricole ne bénéficie entre 1967 et 1973 que d'une portion minime des investissements publics réalisés au cours de cette période, soit 15 % du montant total. Cette proportion sera inférieure au cours du second plan quadriennal puisque les crédits accordés ne représenteront que 11 % des investissements globaux mais il faut tenir compte dans cette appréciation du montant des crédits qui passe de 4,1 à 12 milliards de D.A. En réalité, si de 1962 à 1970 les investissements ont été très insuffisants, voire négligeables par rapport aux besoins d'équipement, il y a eu par la suite une attention plus grande accordée au secteur agricole mais sans que cet effort réponde aux besoins d'investissement nécessaires, même au regard des objectifs arrêtés par les plans de développement successifs.

2. De faibles réalisations en matière d'intensification agricole.

Les moyens de l'intensification agricole n'ont pas vraiment été mis en place jusqu'à l'heure actuelle; si l'on en croit les affirmations des auteurs d'un document récent ⁽¹⁾ émanant des services du Ministère de l'Agriculture, le bilan en matière d'équipement agricole serait non seulement négatif mais inquiétant : c'est ainsi que le renouvellement du parc des machines ne serait pas assuré, qu'il resterait à rénover dans une mesure importante ou en totalité non seulement les infrastructures comme les bâtiments d'exploitation ou les réseaux de drainage et d'irrigation mais aussi le patrimoine productif comme les plantations

(1) Document ronéotypé, sans références ni date, dont l'objet est l'analyse de la restructuration foncière du secteur agricole contrôlé par l'Etat.

fruitières et la vigne dont une partie importante est devenue improductive en raison de l'âge avancé ou par manque d'entretien.

On trouve une confirmation de ce désinvestissement dans le bilan des actions entreprises en secteur agricole par l'Etat (notamment dans le secteur autogéré qui constitue le support essentiel de ces actions) dressé par S. BEDRANI dans sa thèse⁽¹⁾. Nous lui emprunterons les éléments essentiels de ce bilan, en renvoyant à son travail pour les statistiques qu'il cite à l'appui de ses constatations.

La dégradation du capital productif et l'insuffisante action de renouvellement.

Cette dégradation concerne d'abord la terre. L'insuffisance des actions de défense et restauration des sols entraîne la poursuite et l'aggravation de l'érosion et la réduction continue, par conséquent, des terres arables; par ailleurs, le non entretien des réseaux de drainage, en particulier dans les péri ètres irrigués, a diminué considérablement la capacité productive des superficies agricoles : les rendements des vergers ont baissé notablement suite à ces insuffisances d'entretien. Enfin l'industrialisation a entraîné, comme nous l'avons déjà signalé, une pression sur les meilleures terres, notamment dans les plaines littorales, au détriment de l'agriculture. Les pertes de superficies agricoles au profit des implantations urbaine et industrielle ont été importantes : en 1976, un rapport des services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire faisait état de la perte de 250 000 hectares, à fin 1973. Ces chiffres ont été très énergiquement contestés par les services du Ministère des Industries légères⁽²⁾, qui recensaient, entre 1962 et 1977, un

(1) S. BEDRANI, Les effets sur la production des transformations dans l'agriculture algérienne. Thèse pour le doctorat d'Etat es-Sciences Economiques. Université d'Alger, Institut des Sciences Economiques, 1979.

(2) Ministère des Industries Légères. Bilan et perspectives à propos des acquisitions de terrains pour l'implantation des projets industriels relevant de l'ensemble du secteur Industrie et Energie pour la période 1962-1980. Volume I, rapport de présentation, Décembre 1978.

peu moins de 15 000 hectares affectés à des implantations industrielles dont moins de 10 000 hectares de terres agricoles. Si les indications du Ministère de l'Agriculture paraissent exagérées il n'en demeure pas moins que les pertes réelles dépassent nettement les 10 000 hectares dont font état les services du Ministère des Industries Légères : en effet, on admettant même que les affectations au profit de l'industrie soient exactement celles indiquées ⁽¹⁾, il faudrait ajouter à ces superficies soustraites au secteur agricole, celles qui ont servi à d'autres implantations : habitat, infrastructure, etc ..Le bilan réel est donc lourd : quelques dizaines de milliers d'hectares de bonnes terres ont été transférées à des secteurs non agricoles ⁽²⁾. La situation est d'autant plus grave que, durant la même période, le rythme de mise en valeur de nouvelles terres aussi bien en sec qu'en irrigué, a été inférieur à celui des pertes de terres agricoles. C'est en tout cas la conclusion qui s'impose au vu du bilan des réalisations en ce domaine. Cette situation révèle au mieux une absence totale de politique d'aménagement du territoire car il y a quelque incohérence à sacrifier de bonnes terres dans les plaines littorales et lancer en même temps à grands frais des travaux de mise en valeur dans des conditions de rentabilité douteuse.

Voyons maintenant si les mesures tendant à réorienter et à intensifier la production et portant d'une part sur le système cultural (réduction de la jachère, introduction des cultures fourragères, développement de l'arboriculture fruitière) d'autre

(1) Les affectations de terres agricoles au profit de l'industrie ne sont pas toutes recensées par les services du Ministère des Industries Légères. C'est le cas par exemple du complexe industriel de Sidi Moussa implanté en plein cœur de la Mitidja et relevant des coopératives de l'Armée Nationale Populaire.

(2) Le document anonyme mais émanant sans doute des services du Ministère de l'Agriculture fait état cette fois de la perte de 70 000 hectares dont 10 000 hectares irrigués.

part, sur les façons culturales (utilisation de variétés à haut rendement, engrais, mécanisation, vulgarisation des techniques) ont produit des résultats significatifs.

Les systèmes culturaux hérités de la colonisation ont été peu modifiés dans le sens d'une intensification de la production. En zone céréalière, la réduction de la jachère et son remplacement par des cultures fourragères ou des légumes secs a peu progressé; le faible développement de la production fourragère n'a pas permis l'essor de l'élevage bovin dont l'extension s'est trouvée principalement limitée aux zones d'agriculture riche. Par ailleurs, en matière de plantations fruitières, il y a lieu de relever l'insuffisance très nette en ce qui concerne le renouvellement des vergers d'agrumes, des palmiers-dattiers et de la vigne malgré les arrachages pourtant importants effectués depuis 1962; en ce qui concerne ce dernier produit, on estimait que la moitié des plantations dépassait 25 ans d'âge en 1977. L'effort portant sur les consommations intermédiaires est plus sensible bien que très insuffisant : ainsi l'accroissement de l'utilisation des engrais a été important mais son efficacité est restée relative en raison de la non maîtrise par les producteurs des normes d'utilisation; quant aux produits phyto-sanitaires, leur emploi est resté en deça des prévisions. Le recours aux semences sélectionnées qui s'est fortement répandu a été cependant perturbé par l'irrégularité de l'approvisionnement.

Le bilan en matière d'équipement est aussi négatif puisqu'il semble que les dotations en matériel agricole aient été insuffisantes sur les plans qualitatif et quantitatif, Enfin, comme le relève S. BEDRANI, la formation des producteurs a été non seulement très faible mais encore "surtout tournée vers l'obtention de cadres et non vers l'augmentation du savoir scientifique et technique des producteurs directs".

L'évolution du secteur agricole esquissée à travers ses principales contraintes explique les résultats médiocres enregistrés en matière de production. Rendons-en compte rapidement.

C - La stagnation de la production agricole.

D'après l'annuaire statistique de l'ONU en 1973, la production agricole en Algérie aurait connu une quasi-stagnation entre 1963 et 1972. Ainsi d'une base 100 en 1963, le niveau indiciaire passe à 108 en 1972 mais après avoir été constamment en dessous du niveau initial dans les années intermédiaires.

Cette stagnation est confirmée officiellement par les services de planification⁽¹⁾ qui indiquent que durant la période du premier plan quadriennal, la production agricole est restée stationnaire alors que le taux de croissance annuelle visé était de 3%.

D'une manière générale, les réalisations sont très en deça des prévisions : c'est le cas des principales productions comme les céréales, les produits maraîchers, la production de viande et de lait, les légumes secs et les cultures industrielles. Pour toutes ces spéculations, les taux de réalisation des objectifs de production sont en effet, le plus souvent, inférieurs à 50 %.

Par ailleurs, l'auto-suffisance en céréales, considérées comme un produit stratégique demeure, au terme du 1er plan, un objectif encore plus éloigné qu'en début de période où elle était mi ux assurée (taux de couverture de 0,61 en 1973 contre 0,86 avant le lancement du plan).

Les résultats du second plan ne seront pas meilleurs, si on les compare aux objectifs arrêtés en début de période. Pour les céréales d'hiver, par exemple, alors que l'on escomptait une production

(1) Dossier préparatoire du second plan quadriennal. Rapport sectoriel sur l'agriculture, Secrétariat d'Etat au Plan, 1974.

moyenne de 27 millions de quintaux à la fin du plan, la production moyenne obtenue au cours des quatre campagnes correspondantes est inférieure à 17 millions de quintaux. Pour les céréales d'été, les résultats obtenus sont encore plus mauvais; aucun des objectifs arrêtés pour les principales cultures n'est atteint; pour la production animale l'augmentation prévue est réalisée non pas à cause de l'accroissement de la production ovine et bovine qui stagne mais en raison du développement considérable de la production de volailles.

A l'exception de quelques produits maraîchers, la production agricole est en stagnation ou en recul depuis l'indépendance, alors que la population a considérablement augmenté. Cette situation a aggravé la dépendance alimentaire du pays, d'année en année⁽¹⁾.

D - La stagnation de l'emploi agricole.

La priorité accordée à l'industrialisation, les moyens réduits mis à la disposition du secteur agricole n'ont pas permis une réduction significative du sous-emploi de la population active agricole. En 1967, l'agriculture algérienne fournissait 150 millions de journées de travail, ce qui représente l'équivalent de 600 000 emplois réguliers pour une population active estimée à 1,4 millions d'individus. A la fin de 1977, le volume global d'emploi requis par la production s'élevait à 190 millions de journées de travail pour une force de travail disponible représentant 325 millions de journées de travail; le sous-emploi théorique restait par conséquent très important (de l'ordre de 42 %) alors même que la population active a diminué sensiblement durant cette période⁽²⁾.

(1) Cette dépendance se traduit par une détérioration de plus en plus grande du taux de couverture des importations alimentaires par les exportations de produits similaires. Ce taux passe ainsi de 83 % en 1969, à 13 % en 1977. Calcul effectué à partir des données regroupées par A. BENACHENHOU. L'exode rural en Algérie, EAP, 1979.

(2) Population active agricole et volume global d'emploi sont estimés par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire d'après les données brutes des recensements généraux de la Population et de l'Habitat de 1966 et 1977. Source : L'emploi agricole, perspectives 1990, document provisoire. IARA. DEP n°11, février 1979.

Si l'on met en parallèle le niveau de l'emploi agricole de 1977 avec celui escompté par les auteurs de l'étude sur l'intensification agricole (soit au minimum 270 à 280 millions de journées de travail en 1980) l'on voit que l'évolution a été médiocre.

L'agriculture n'a donc joué aucun rôle important dans la résorption du chômage et du sous-emploi. A cette stagnation s'ajoutent les effets négatifs de la concurrence des emplois non agricoles en milieu rural, dont l'impact sera important surtout après le lancement du second plan quadriennal. Nous reviendrons sur l'analyse de ces effets dans la seconde partie de ce travail.

Section 2. Intervention de l'Etat en milieu rural et évolution de la situation sociale jusqu'en 1975.

1. L'évolution dans l'ex-secteur colonial;

Peu après l'indépendance, les exploitations coloniales passent progressivement sous le contrôle de l'Etat. Le système de l'autogestion qui est instauré prévoit la gestion des exploitations nationalisées par un comité de gestion élu par le collectif des travailleurs. En fait, dès le début de l'entreprise, il s'avère que l'autonomie de gestion de ces exploitations est fortement réduite par les interventions des organes de tutelle qui détiennent l'essentiel des prérogatives en matière d'orientation de la production, de gestion financière, d'approvisionnement et de commercialisation. Le contrôle de l'Etat est donc, dès le départ très étroit; c'est dans le but de faciliter l'exercice de ce contrôle que les 22 000 fermes de colons sont regroupées en de très grandes exploitations (2 000 unités de production environ d'une superficie moyenne dépassant les 1 000 hectares) malgré les difficultés de gestion entraînées par la taille de ces exploitations, dont les terres sont rarement d'un seul tenant.

Nous n'insisterons pas ici sur le contenu réel de l'autogestion; notre objectif est plutôt de caractériser l'orientation économique imprimée à ces nouvelles unités de production et les incidences produites en matière d'emploi et de revenus.

G. MUTIN, qui a étudié le fonctionnement des unités agricoles autogérées de la Mitidja⁽¹⁾ observe que l'agriculture représentait, au cours des premières années de l'indépendance "une source d'accumulation permettant de financer, partiellement, le développement. L'accent était mis sur le maintien du niveau des exportations, pour fournir les devises nécessaires".

Ce point de vue nous semble solidement fondé⁽²⁾ et explique l'orientation économique qui sera imposée au secteur autogéré. L'objectif assigné à l'agriculture va entraîner la reproduction du système colonial, dans ses traits essentiels : maintien d'une part du système de monocultures dont on a vu le caractère extensif et ses faibles incidences sur l'emploi de la force de travail, recherche d'autre part de la rentabilité financière. Examinons brièvement ces deux exigences et leurs conséquences socio-économiques.

a). Le maintien des systèmes culturaux.

On sait que la colonisation a surtout développé les cultures destinées à l'exportation et négligé celles qui entraient en concurrence avec les productions agricoles en France (viandes et produits laitiers, cultures pouvant donner lieu localement à une transformation industrielle). La vigne, les agrumes et dans une moindre mesure le maraîchage étaient les principales spéculations dans les zones d'agriculture riche; les céréales (le blé surtout) dominaient dans les régions où ces spéculations ne pouvaient être développées.

Le système cultural mis en place par la colonisation a subi peu de modification, dans la première décennie qui a suivi l'indépendance. C'est la conclusion à laquelle parvient une étude menée⁽³⁾

(1) G. MUTIN. La Mitidja : décolonisation et espace géographique. Livre II, Des fermes coloniales aux nouvelles exploitations socialistes. Université d'Alger, Institut de Géographie, Université de Lyon II, UER des sciences de l'homme et de son environnement, Alger, 1974.

(2) En 1964, les produits agricoles représentaient encore 40 % des recettes à l'exportation contre 50 % aux hydrocarbures. Voir M. RAFFINOT et P. JACQUEMIOT : Le Capitalisme d'Etat Algérien op. cit.

(3) Annales algériennes de géographie. Numéro spécial consacré à l'agriculture socialiste algérienne, n°8 juillet-décembre 1969.

par une équipe de géographes sur les nouvelles unités de production. Les spéculations qui dominaient le paysage agraire colonial restent prédominantes : la viticulture en Oranie, le blé dans les hautes-plaines, agrumes, vignes et maraîchage dans les plaines littorales. Mais plus que le maintien des spéculations, le plus grave est la reproduction de ce système dans la logique coloniale car s'il était difficile de réaliser une conversion radicale des cultures, les premières années de l'indépendance, il n'était pas utopique par contre d'entreprendre une intensification ⁽¹⁾ destinée à accroître la production et l'emploi.

b) La recherche de la rentabilité financière

La rentabilité des exploitations coloniales s'expliquait par l'existence d'un système d'approvisionnement, de financement et de commercialisation approprié à leurs besoins et fonctionnant d'une manière cohérente : de plus, ils avaient à leur disposition une main-d'oeuvre dont le coût était fortement minimisé. A l'indépendance, la nationalisation des exploitations coloniales entraîne des bouleversements tels qu'il n'est plus possible de reproduire ce système de production dans sa logique de fonctionnement; ce système reste pourtant, comme le fait observer C. CHAULET ⁽²⁾, le terme de référence du fonctionnement des exploitations autogérées : la concurrence sur les marchés étrangers auxquels est destinée une bonne partie des produits agricoles commande de produire à bas prix : cette nécessité implique l'imposition des normes coloniales d'utilisation des facteurs de production et la rentabilité financière n'est rien d'autre que le résultat de la bonne application de ces normes, notamment en matière d'organisation du travail.

(1) Cette question de l'intensification sera étudiée en détail dans la seconde partie.

(2) C. CHAULET. La Mitidja autogérée. Enquête sur les exploitations autogérées agricoles d'une région d'Algérie (1968-1970) SNED, Alger, 1971.

Cette orientation économique ne contribue pas à modifier les conditions d'emploi et de revenus des travailleurs agricoles.

1.1. - L'évolution de la situation d'emploi.

L'autogestion perpétue l'organisation du travail antérieure caractérisée par un système hiérarchique reposant sur la qualification; l'emploi des travailleurs non qualifiés est strictement déterminé par les besoins en main-d'oeuvre calculés d'après des normes culturelles. Il en résulte une distinction de fait entre un petit nombre de travailleurs dont la présence est indispensable toute l'année et un nombre beaucoup plus important d'ouvriers agricoles permanents⁽¹⁾ ou saisonniers dont l'occupation est irrégulière tout au long de la campagne agricole. Le seul changement notable par rapport à la période coloniale est la conformité de la durée de travail journalière avec la législation du travail en vigueur.

Dans les années 1950, les exploitations coloniales fournissaient entre 50 et 60 millions de journées de travail, ce qui représente l'équivalent de 200 à 240 000 emplois théoriques⁽²⁾. Les Statistiques disponibles à partir de la campagne 1967-68 indiquent un volume d'emploi légèrement supérieur : moins de 63 millions de journées de travail pour cette dernière campagne, un peu plus de 63 millions la campagne suivante. Ce niveau était considéré comme un "dépassement anormal des normes d'emploi" par les autorités de tutelle et des mesures autoritaires furent prises pour le réduire. Au cours des campagnes suivantes, l'emploi global fut ramené à un niveau inférieur, comparable aux années 1950.

(1) La qualité de permanent dans une exploitation autogérée n'implique pas pour un ouvrier agricole classé dans cette catégorie la garantie d'effectuer un nombre de journées de travail correspondant à un emploi permanent soit 250 jours par an. La qualité de permanent lui donne simplement les droits non reconnus aux saisonniers : participation aux élections des organes de l'autogestion, perception d'une part de bénéfices.

(2) Statistiques agricoles, Sous-direction des études et des statistiques Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire.

Ce volume d'emploi correspond à 135 000 ouvriers permanents en moyenne au cours des campagnes 1967-68 à 72-73 et à 110 000 ouvriers saisonniers. Le nombre total de salariés agricoles des exploitations autogérées représentait au cours de cette période 9 ou 11 % de la population active théorique rurale⁽¹⁾. L'emploi dans les unités autogérées qui ne concernait qu'une faible partie de la population active va connaître une baisse sensible surtout après la campagne 1972-73; cette baisse concerne aussi bien les journées de travail que les effectifs ainsi que le montrent les indications suivantes⁽²⁾.

TABLEAU 5. Evolution de l'emploi dans le secteur autogéré (67/68 - 76/77)
base 100 = 72-73

| CAMPAGNES | 67-68 | 68-69 | 69-70 | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| journées de travail | 91 | 115 | 104 | 100 | 93 | 98 | 94 | 94 |
| Effectifs | 93 | 99 | 123 | 100 | 99 | 85 | 77 | 74 |

Après la campagne 1972-73, la baisse des effectifs s'explique surtout par la concurrence des emplois non agricoles. Nous y reviendrons.

1.2. - Les revenus des travailleurs des exploitations autogérées

Les textes régissant l'autogestion prévoyaient, en matière de rémunération, une avance sur revenus variable pour chaque catégorie de travailleurs et la distribution d'une partie de l'excédent financier en cas d'exercice bénéficiaire de l'exploitation.

(1) Population active théorique en milieu rural, calculée par nous selon deux hypothèses (hommes de 14 à 59 ans ou de 18 à 59 ans) d'après les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 1973. Selon ce recensement, il y avait en 1973, un nombre total de 280 442 salariés agricoles, y compris ceux du secteur privé; ce nombre correspond à 11 ou 13 % de la population active théorique en milieu rural selon l'une ou l'autre définition retenue pour le calcul.

(2) Données tirées de l'Emploi agricole, MARA, Op. cit.

1.2.1. - L'avance sur revenus.

C'est la rémunération de base. Elle dépend de la qualification et du nombre de jours effectués. La rémunération journalière variait en 1964 de 8 DA correspondant au salaire minimum agricole garanti (SMAG) à 30 DA pour les emplois les plus qualifiés. En règle générale, plus la qualification est élevée et plus augmente le nombre de journées rémunérées.

Pour les catégories les moins qualifiées, la première décennie qui a suivi l'indépendance a sans doute correspondu à une période de stagnation sinon d'aggravation des conditions de vie : en effet, d'une part, le SMAG ne progresse que faiblement (il se monte encore à 9,80 DA seulement en 1973 alors que la hausse des prix aurait été de 45 % de 1962 à 1973)⁽¹⁾. Par ailleurs, la rémunération de base a été, jusqu'à la fin des années 1960, en dehors des produits en nature auto-consommés et d'autres avantages (logement et petit élevage privé au sein de l'exploitation) qui semblent avoir été, le plus souvent, des privilèges réservés à une minorité, l'unique source de revenus de la majorité des travailleurs agricoles des exploitations autogérées.

La distribution de bénéfices sanctionnant les résultats positifs des exploitations et constituant théoriquement un élément important des revenus des travailleurs n'est intervenue, pour la première fois, qu'au cours de la campagne 1968-69.

1.2.2. - Résultats financiers et distribution de bénéfices.

Comme les comptes des exploitations ne seront individualisés qu'à partir de la campagne 1966-67, il n'y a eu aucune distribution de bénéfices au cours des premières années de l'indépendance, dans les domaines autogérés. Les informations disponibles⁽²⁾

(1) Le Capitalisme d'Etat algérien... Op. cit.

(2) S. BEDRANI a rassemblé les données concernant l'évolution du nombre des exploitations bénéficiaires de 1966-67 à 1975-76 dans sa thèse déjà citée.

montrent qu'une minorité seulement d'exploitations sont bénéficiaires : 480 sur 2 000 soit 24 % en 1966-67, 713 (35 %) en 1967-68, 350 (17 %) en 1968-69. Par la suite, et jusqu'en 1974-75, campagne où un redressement s'opère, la très grande majorité des exploitations est déficitaire, semble-t-il.

Comment expliquer les faibles résultats financiers des domaines autogérés ? Plus qu'à la gestion interne des exploitations la réussite financière des domaines est surtout liée à la valorisation des produits sur le marché. C'est ainsi que les céréales et le vin⁽¹⁾ sont mieux rémunérés que les produits du maraîchage et de l'agrumiculture pour lesquels la concurrence sur les marchés extérieurs impose des prix d'achat aux producteurs très bas.

La première distribution des bénéficiaires est intervenue au cours de la campagne 1968-69 au titre des résultats de 1966-67. Elle n'a concerné qu'une minorité de travailleurs (moins de 27 000 personnes au total, soit 15 % environ des permanents de l'autogestion) qui ont perçu en moyenne, l'équivalent, d'un salaire mensuel (280 DA). Les informations statistiques font défaut pour les autres campagnes mais on peut affirmer avec certitude, compte-tenu du faible nombre de domaines bénéficiaires que la distribution de bénéficiaires reste, jusqu'à la veille du second plan quadriennal, un appoint marginal en matière de rémunération. Ainsi, le transfert des terres coloniales au secteur étatique non seulement ne s'est pas traduit par une augmentation de l'emploi mais, au moins jusqu'en 1973, même la situation de la minorité de travailleurs de ces exploitations ne s'est guère améliorée en matière de revenus.

2. Evolution dans le secteur privé.

Les conditions de vie de la population rurale et notamment des petits exploitants agricoles ne s'améliore pas dans la première décennie de l'indépendance. Pour ce faire il aurait fallu mener une vaste entreprise de restructuration foncière, de restauration

(1) En 1967-68, 76% des domaines bénéficiaires sont à dominante céréalière et 13% ont plus de 60% de vigne. Indications fournies par le Secrétariat d'Etat au Plan. Bilan financier de l'autogestion, avril 1975.

40.

des sols et d'intensification de la production et promouvoir d'autres activités dans le cadre d'une politique de développement rural. On a vu que le type de développement choisi a profité surtout aux couches moyennes des villes. Comment dès lors a évolué la situation d'emploi et de revenus dans les zones rurales ? Nous analyserons cette évolution à travers deux axes : l'évolution des rapports sociaux et les interventions de l'Etat.

A - L'évolution des rapports sociaux; la domination des gros propriétaires fonciers et le poids économique et social de l'absentéisme.

La réforme étant limitée au secteur colonial, le statu-quo social à la campagne profite aux couches possédantes durant cette décennie. Ces couches sont principalement composées de latifundiaires mettant en oeuvre un système d'exploitation reposant surtout sur le prélèvement d'une rente foncière.

Les gros propriétaires fonciers algériens ne constituaient pas une bourgeoisie agraire⁽¹⁾ mais plutôt une classe d'affairistes et de spéculateurs d'origine souvent citadine.

Les revenus tirés de la terre et de l'élevage par les propriétaires absentéïstes citadins sont surtout employés à l'achat de biens de luxe ou à des opérations de type spéculatif. Dans la plupart des cas, absentéïstes ruraux ou d'origine citadine ne sont pas de simples rentiers mais exercent aussi des activités de commerce ou de prestations de service.

Les revenus d'origine agricole investis hors de l'agriculture représentaient une masse considérable selon A. AKKACHE qui évalue ces revenus à un montant annuel de 200 millions de dinars⁽²⁾.

(1) Nous aborderons le problème de la classification sociale dans l'agriculture et de l'analyse par systèmes de production sur laquelle elle repose dans le chapitre consacré à l'évolution du secteur privé après l'application de la Révolution agraire.

(2) A. AKKACHE. La condition du développement économique, article paru dans la revue algérienne du travail n°11, juillet 1972. AKKACHE n'explique pas comment il a procédé pour le calcul du montant global de la rente foncière.

Pour apprécier l'importance de cette somme indiquons qu'elle représente près du tiers de la masse salariale totale distribuée dans le secteur autogéré au cours de la campagne 1971-72⁽¹⁾.

La fraction citadine est la composante principale de la grosse propriété absentéiste. Son importance sociale a été montrée par de nombreuses études portant sur différentes régions d'Algérie. A. PRENANT qui est l'auteur d'une étude⁽²⁾ portant sur la propriété citadine à Tlemcen et Sidi Bel Abbès évalue cette propriété, au plan national, "à environ 20 à 25 % des terres du secteur privé, ce qui représente plus d'un million d'hectares. Bien entendu, la propriété citadine n'est pas la propriété des seuls latifundiaires mais la concentration foncière est très accusée à leur profit; ainsi à Sidi Bel Abbès, selon PRENANT, les propriétaires de plus de 60 ha qui ne représentent que 8 % de l'ensemble des propriétaires citadins, détiennent plus de 50% de la superficie totale appartenant à des citadins.

La situation est comparable dans d'autres régions où la propriété des citadins a toujours été importante; ainsi à Constantine, à la veille de la Révolution agraire, ce phénomène revêt une importance particulière. En effet, selon une étude⁽³⁾ du C.U.R.E.R. effectuée en 1972 et se basant sur les déclarations de résidence des propriétaires recensés (mesure prévue dans le cadre de l'application de la Révolution agraire) la propriété foncière constantinoise est évaluée à 110 000 hectares et à 37 000 arbres fruitiers. Il s'agit d'une superficie considérablement plus élevée que l'ensemble de la propriété des citadins de Tlemcen (un peu plus de 10 000 hectares). Le rayon foncier constantinois s'étend largement en dehors de la wilaya, jusqu'en petite kabylie et au Sahara oriental (Souf, Oued Rhir).

(1) Soit 684 millions de dinars. Source : MARA.

(2) A. PRENANT. La propriété foncière des citadins dans les régions de Tlemcen et Sidi-Bel-Abbès. Annales algériennes de géographie n°3, 1967.

(3) Centre Universitaire de Recherches d'Etudes et de Réalisations. La propriété foncière des habitants de Constantine. Avril 1972.

Autour de Constantine, dans quatre communes limitrophes les citadins possédaient à la veille de la Révolution Agraire 45% des terres privées; la concentration foncière y était, ici aussi, très poussée : les grandes propriétés citadines de plus de 100 hectares y détenaient 50% de la superficie totale. PRENANT souligne⁽¹⁾ à juste titre que la propriété foncière citadine, d'une part "détermine une réduction des surfaces paysannes rejetant la plupart des exploitations locales dans une situation marginale" et d'autre part "sur les terres qu'elle occupe, elle prélève plus de profits qu'elle n'apporte d'investissements et contribue à accentuer le sous-emploi".

Le processus de marginalisation des petits exploitants agricoles s'est donc poursuivi après l'indépendance. Face à l'aggravation des conditions de vie de la population, l'Etat a initié des actions de redistribution des revenus plutôt que des actions de développement comme nous allons le voir en analysant les principales interventions visant l'accroissement de l'emploi et des revenus.

B.- Politique de l'Etat en zone rurale et impact socio-économique de ces interventions.

Durant la première décennie, les actions notables menées par l'Etat en milieu rural et pouvant avoir des effets sur l'emploi et les revenus des populations ont été menées dans le cadre des programmes spéciaux de wilaya ou à l'initiative des autorités locales.

En ce qui concerne les programmes spéciaux⁽²⁾ lancés de 1966 à 1972 dans les wilayate considérées comme les plus déshéritées, il convient de remarquer que ces opérations ont surtout intéressé les zones urbaines de ces wilayate. Ces interventions ont donc eu pour but d'atténuer les effets d'une polarisation excessive des investissements autour des pôles économiques du littoral. Elles se

(1) A. PRENANT. Article cité,

(2) Les programmes spéciaux ont concerné les wilayate suivantes : Oasis, Batna, Tizi-Ouzou, Médéa, Tlemcen, Sétif, Saïda, et El-Asnam.

sont donc traduites par un effort incontestable d'équipement dans ces wilayate; cet effort est d'ailleurs visible dans l'augmentation de l'emploi non agricole (principalement de l'emploi dans le bâtiment) comme le remarque A. BENACHENHOU⁽¹⁾. Sensible dans les agglomérations urbaines cet effort est resté marginal en milieu rural. Voyons si les autres actions ont eu un meilleur impact.

1. - Le crédit agricole.

L'Etat accorde deux sortes de crédit aux agriculteurs privés : un crédit de campagne, parfois fourni en nature dont la finalité est de faire face aux dépenses les plus urgentes de la campagne en cours (achat de semences, frais de labours, etc.) et un crédit d'équipement destiné à financer des investissements fonciers. Le premier type de crédit est remboursable à la fin de la campagne agricole au cours de laquelle il a été contracté, le second à plus long terme.

A la veille de l'indépendance 100 000 agriculteurs du secteur dit traditionnel bénéficiaient du premier type de crédit⁽²⁾ dont le montant est en général très modique (170 NF en moyenne par bénéficiaire en 1958). D'après des estimations⁽²⁾, le nombre de bénéficiaires de crédit à court terme culmine à 130 000 au cours des campagnes 1967-68 pour tomber ensuite à un niveau de moitié inférieur en 1973-74.

L'une des raisons qui expliquent la diminution du nombre de prêts accordés est la réticence des organismes financiers à les consentir, en raison de l'importance grandissante du non recouvrement des créances, phénomène qui traduit pour une part les difficultés de la paysannerie en matière de revenus.

Les crédits à moyen et long terme utilisés par le secteur privé ont considérablement baissé⁽³⁾ depuis la campagne 1968-69, passant

(1) A. BENACHENHOU. L'exode rural. Op. cit. Page 57 et suivantes.

(2) ~~Les programmes spéciaux ont concerné les wilayate suivantes : Oasis, Batna, Tizi-Ouzou, Médéa, Tlemcen, Sétif, Saïda et EL-XXXXam.~~

(2) Chiffre donné par S. BEDRANI. Thèse citée. Les agriculteurs du secteur traditionnel bénéficiaires du crédit à court terme représentaient 1/6 environ de l'ensemble des agriculteurs de ce secteur.

(3) S. BEDRANI. Idem.

d'un montant total de 119,6 millions de DA en 1968 à 10,2 millions de DA en 1974. La raison essentielle expliquant la chute spectaculaire de ce type de crédit est le réaménagement de la politique de crédit en prévision de l'application de la Révolution agraire.

Ce type de crédit qui profitait en 1968 à une vingtaine de milliers de bénéficiaires a été fortement critiqué dans son principe; en effet d'une part, il a souvent servi à des usages non agricoles, faute de contrôle d'exécution de l'investissement par l'organisme financier et d'autre part quand il est réalisé, il contribue à aggraver l'exploitation anarchique des ressources naturelles. A. MONJAUZE, un spécialiste de la rénovation rurale a reproché à ce type de crédit épars le fait qu'il active la consommation du capital, plutôt qu'il ne le restaure. Peut-on qualifier d'investissements -écrit-il des achats de tracteur trop souvent destinés à défricher et sahari- ser la steppe pastorale ou de moto-pompes utilisées à frapper les nappes aquifères d'une servitude d'occupation, distribuées au petit bonheur ? Est-il logique de procurer des animaux destinés par leur surnombre à l'aggravation de la vaine pâture, de contribuer à la multiplication de puits ou même de réservoirs destinés à intensifier et sédentariser cette vaine pâture sur des terres de parcours sub-désertiques qui ne peuvent la supporter que légère ? Combien d'exem- ples ne pourrait-on donner de distribution de crédits qui deviennent facteurs de désinvestissement dans les territoires où l'aménagement de la ressource et la structure d'exploitation font totalement défaut ?" (1).

2. - Les programmes locaux de développement/

Jusqu'au lancement du second plan quadriennal, les actions de développement initiées dans les communes rurales ont peu d'impact socio-économique. Constituées de programmes non intégrés les uns aux

(1) A. MONJAUZE. Journées d'études "Méthodes et Prospectives". L'Algérie de l'an 2 000. Alger, mars-avril 1969, cité par J. GERNIGON. Le crédit agricole en Algérie et le développement. Mémoire. Ecole Pratique des Hautes Etudes, Octobre 1970.

autres, disposant de peu de moyens de réalisation, ces actions ont des effets marginaux sur l'emploi de la population active en zone rurale, souligne une étude⁽¹⁾ de l'AARDES portant sur les programmes d'équipement local des communes. Paradoxalement, notent les auteurs de cette étude, les projets destinés en priorité aux communes rurales tels que les programmes intéressant le secteur agricole dit traditionnel bénéficient plus aux communes urbaines. D'une manière générale, cette étude fait ressortir que les communes urbaines bénéficient d'investissements plus productifs que les communes rurales.

3. - Les chantiers populaires de reboisement (CPR)

Oeuvre d'assistance⁽²⁾ aux populations rurales, encouragée par l'Etat jusqu'en 1965, les chantiers populaires de reboisement dont l'activité a changé de nature par la suite, ont surtout contribué à distribuer des revenus d'appoint à des populations dans des régions à très fort chômage de la population active.

Pendant les premières années, les promoteurs de ce projet ont lié l'octroi d'une aide alimentaire aux ménages qui en avaient le plus besoin à l'accomplissement d'un travail de reboisement, les actifs sans travail étant employés à tout de rôle sur la base des listes de chômeurs fournies par l'Assemblée Populaire Communale (APC). Après 1965, les CPR s'orientèrent vers des actions de développement rural c'est-à-dire la mise en valeur intensive des terres mises à leur disposition. En 1967, les CPR avaient fourni 800 000 journées de travail⁽³⁾; en 1971 ce volume a nettement augmenté dépassant les 2 millions de journées de travail⁽⁴⁾.

(1) A.A.R.D.E.S.: (Association algérienne pour la recherche démographique économique et sociale). Les programmes d'équipement local des communes octobre 1973.

(2) Animée par le Comité chrétien de service en Algérie.

(3) Chiffre donné par J. GERNIGON. op. cit.

(4) AARDES. Les chantiers populaires de reboisement. Etude économique. Evolution et bilan des activités d'une entreprise agricole, 1972-73.

Plus précisément, si l'on excepte une minorité de travailleurs permanents, cet organisme a employé durant cette année près de 96 000 ouvriers à raison de 19 jours en moyenne chacun. A l'échelle des régions où ces programmes se déroulaient, l'impact en termes d'occupation et de redistribution des revenus n'était sans doute pas négligeable.

C. - Bilan social au terme de la décennie.

La politique mise en oeuvre par l'Etat algérien et caractérisée par une priorité trop marquée à l'industrialisation a eu des incidences sociales et régionales très différenciées profitant surtout aux classes moyennes des grandes villes et dans une mesure moindre à celles des petites et moyennes agglomérations. Les zones rurales proprement dites où aucun programme véritable de développement rural n'a été entrepris, suite à une marginalisation croissante de l'agriculture, ont vu leur niveau de vie stagner; en 1973, le revenu total distribué⁽¹⁾ allait pour 85 % au secteur non agricole et 15 % au secteur agricole alors que les populations respectives de ces secteurs représentaient 54 et 46% de la population totale.

Par suite de ces faibles actions en milieu rural, l'exode rural et l'émigration se sont poursuivis à un rythme sans précédent.

1. - L'exode rural.

L'exode rural conserve pendant la première décennie de l'indépendance ses caractéristiques antérieures, c'est-à-dire son volume de plus en plus important et le fait que les migrants se dirigent principalement vers les grandes villes.

C'est ainsi que de 1954 à 1966, la population algérienne des quatre principales villes (Alger, Oran, Constantine, et Annaba) a presque

(1) A. BENACHENHOU. L'exode rural. op. cit. page 64.

triplé, passant de 596 296 personnes en 1954 à 1 694 977 en 1966. L'exode rural a été particulièrement important durant les premières années de l'indépendance : d'après une enquête⁽¹⁾ datant de 1970, Alger aurait reçu à cette date le quart de sa population entre 1962 et 1966. L'importance de l'exode rural durant cette période aggrave le phénomène de chômage urbain dont l'ampleur était déjà considérable; cette évolution explique le fait que les candidats à l'émigration en France ne seront désormais plus seulement des ruraux.

2. - L'émigration externe.

Le courant migratoire externe, principalement dirigé vers la France ne cesse pas à l'indépendance. Bien au contraire il s'amplifie, d'autant plus que les accords d'Evian ont prévu la libre circulation entre les deux pays.

Le solde migratoire entre l'Algérie et la France passe de +25 000 en 1962 à + 50 000 l'année suivante⁽²⁾. Cependant, dès le début de 1964, des restrictions sont apportées du côté français à la libre entrée des travailleurs algériens. Le 10 avril de la même année, un accord est signé par les deux gouvernements; son application va se traduire par une baisse sensible des départs qui se font désormais dans le cadre de contingents déterminés.

Malgré ces contraintes, le nombre de travailleurs ayant émigré entre 1964 et fin 1973, date à laquelle les départs vers la France sont suspendus, atteint presque 200 000 personnes, d'après les statistiques officielles⁽³⁾. Le nombre réel est certainement plus élevé du fait d'abord qu'en 1964, les sorties de travailleurs n'ont pas été enregistrées durant les six premiers mois et qu'ensuite un certain nombre de migrants ont pénétré en France pour y travailler, en dehors du cadre légal.

(1) AARDES : Consommation et budgets des ménages du Grand-Alger. Décembre 1970. Etude citée par A. ROSENVALLON. *op. cit.*

(2) Source : A. ROSENVALLON. *Idem.*

(3) O.N.A.M.O. : Office National de la Main-d'Oeuvre. Le nombre exact est de 197 153.

2.1. L'origine des migrants.

Selon une enquête menée ⁽¹⁾ en 1952-53, la population algérienne en France était encore, à cette période, surtout composée d'individus originaires de zones rurales, en particulier de la Grande Kabylie.

Le flux migratoire reste, après l'indépendance, à prédominance rurale bien que l'aire de recrutement se soit élargie aux zones urbaines par suite de l'accumulation d'un chômage important de la force de travail. Selon les estimations de A. ROSENVALLON, 60 à 70% des migrants sont d'origine rurale; il s'agit principalement de petits exploitants, aides familiaux ou salariés agricoles.

C'est surtout l'Est du pays qui fournit les candidats à l'émigration. Ainsi, sur un nombre total de 116 762 candidats en instance de départ depuis 1964 ⁽²⁾, 85 729, soit plus de 73% étaient originaires des anciennes wilayate de Constantine, Batna et Sétif.

2.2. Emigration, emploi et revenus.

L'émigration des travailleurs à l'étranger a constitué jusqu'à la veille du second plan quadriennal un volet important de la politique de l'emploi et des revenus. Son impact social à l'évidence des indications suivantes : en 1973, les emplois occupés par les travailleurs algériens en France représentent ⁽²⁾ 16% du nombre total des emplois occupés en Algérie et en France, 28% des emplois non agricoles et près de 50% des emplois dans l'industrie. Par ailleurs, si l'on compare le nombre total d'emplois non agricoles créés durant le 1er plan quadriennal, d'après les statistiques officielles ⁽³⁾ et le nombre de départs effectifs durant la période correspondante, il s'avère que le nombre des migrants représente 37 % environ du nombre total des créations d'emplois non agricoles.

(1) R. MONTAGNE. Etude de la migration des travailleurs musulmans d'Algérie en France. Paris 1957. Selon cet auteur, 50% des Algériens en France étaient, en 1952-53, originaires de la Grande et de la Petite Kabylie.

(2) Chiffres fournis par l'O.N.A.M.O.

(3) Calculs effectués par ROSENVALLON.

D'autre part, en matière de revenus, les transferts monétaires effectués par les travailleurs émigrés représentaient en 1969⁽¹⁾ une valeur équivalente aux recettes extérieures procurées par le pétrole la même année ou encore un montant sensiblement égal à celui de l'épargne annuelle des ménages, en 1971. En 1969 toujours, les économies transférées par les travailleurs émigrés étaient, en valeur, supérieures à la masse salariale distribuée dans l'agriculture⁽¹⁾.

C'est naturellement en milieu rural que les transferts de l'étranger constituent une part essentielle des revenus. En 1966, lors de la tenue du 1er Séminaire National sur l'Emigration, le rapport de la commission économique et démographique a fait état du fait que les revenus de l'émigration permettaient à 3 millions de ruraux de survivre. Les auteurs qui ont avancé ce chiffre n'ont pas expliqué comment ils ont procédé à son calcul, mais cette estimation paraît fortement exagérée. En effet, en 1970, la population algérienne masculine en âge d'activité résidente en France était estimée à 400 000 personnes environ. Si l'on retient une moyenne de 350 000⁽²⁾ travailleurs émigrés appartenant à des ménages restés en Algérie et auxquels ils assurent un envoi monétaire régulier, la population totale concernée avoisine les 2 millions de personnes sur la base d'une taille moyenne des ménages de 6 personnes.

Dans les régions à forte tradition migratoire, les transferts monétaires représentent une partie considérable des revenus. Ainsi à Aghbala, village enquêté par BOURDIEU et SAYAD⁽³⁾, ils

(1) Données rassemblées par ROSENVALLON.

(2) La différence entre le nombre total des actifs masculins et l'estimation du nombre de ceux qui effectuent un transfert correspond~~ant~~ au nombre total d'Algériens dont la famille réside en France, soit 70 000 environ à cette date. On tient par ailleurs pour négligeables les transferts en direction de ménages urbains.

(3) P. BOURDIEU et A. SAYAD. Le déracinement. op. cit.

constituaient 71 % du revenu global et plus de 80 % du revenu monétaire total.

Une étude⁽¹⁾ réalisée au début de l'indépendance, dans la vallée de la Soumman et portant sur plus de 90 000 ménages, a mis en évidence, d'une part, la nécessité vitale de revenus non agricoles pour les ménages et d'autre part, l'importance des envois monétaires de membres de la famille émigrés, dans le revenu total en argent. C'est ce qui apparaît dans le tableau suivant :

TABLEAU 6. Revenus moyens par ménage dans la vallée de la Soumman⁽¹⁾
(en D.A., chiffres arrondis à la centaine).

| | | | |
|---------------------------------------|----------|-------|------|
| 1. Revenu total par ménage | 3 000 DA | | |
| 2. Revenu total en argent | 1 900 DA | (64%) | 100% |
| 3. Dont envoi monétaire de l'étranger | 400 DA | | 20% |

Les envois monétaires de l'étranger représentant en moyenne 20 % du revenu total en argent des ménages.

D'autres exemples montrent l'apport particulier de l'émigration par rapport aux autres sources de revenus. Ainsi une enquête⁽²⁾ socio-économique réalisée dans les Aurès, en 1965, ou encore des études régionales comme celles de D. SARI⁽³⁾ ou de J. LIZOT⁽⁴⁾ portant toutes deux sur le massif de l'Ouarsenis montrent que la disposition régulière d'un revenu monétaire

(1) Etude de la mise en valeur du Bassin de la Soumman. Rapport de synthèse ENERGOPROJEKT. Belgrade 1965.

(2) Etude générale des possibilités de développement du département des Aurès. A.A.R.D.E.S.-CASHA - 1966.

(3) D. SARI. L'Homme et l'érosion dans l'Ouarsenis. (Algérie). SNED. 1977.

(4) J. LIZOT. Étude socio-matérielle et culturelle d'un village algérien. Thèse de 3ème Cycle. Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris. 1966.

provenant de l'étranger introduit plus particulièrement dans les régions où l'émigration externe n'est pas massivement répandue, des clivages sociaux nouveaux : ainsi par exemple, dans l'Ouarsenis, une famille sans terre dont un membre est émigré et qui envoie régulièrement 300 DA par mois a, du fait de cette seule ressource, un revenu annuel supérieur à une famille d'exploitants de 15 hectares sans ressources extra-agricoles.

Après cet exposé des incidences sociales du modèle de développement mis en oeuvre par l'Etat, nous terminerons ce chapitre par l'analyse de la situation, en 1973, de l'emploi en milieu rural. Cela nous permettra notamment de mesurer l'impact des actions qui seront engagées ultérieurement.

Section 3. Situation de l'emploi en milieu rural en 1973. Analyse des données statistiques.

Les données qui suivent résultent de l'exploitation du traitement partiel⁽¹⁾ du Recensement Général de l'Agriculture (R.G.A.) réalisé par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire, entre avril et décembre 1973. Cette enquête a porté sur 1 600 000 ménages résidant en dehors des villes de plus de 50 000 habitants (Algérie du Nord seulement). Les caractéristiques qui seront dégagées par l'analyse ne concernent pas la seule population rurale au sens strict que lui donne la définition⁽²⁾ retenue par le second recensement de la population et de l'habitat, par exemple, car un certain nombre de petits centres urbains ont été également recensés. Mais nous pensons que ces interférences sont mineures et n'affectent pas les caractéristiques d'ensemble dégagées par l'analyse.

(1) Traitement informatique partiel réalisé par les services du Secrétariat d'Etat au Plan, en 1978.

(2) Agglomération dont le nombre d'actifs non agricoles représente au moins 75 % du nombre total d'actifs.

1. - Données générales.

En 1973, la population rurale totale⁽¹⁾ s'élevait à 10 013 061 personnes et la population des seules exploitations agricoles privées à 6 244 399 personnes soit 62 % de la population rurale totale. La population adulte totale (selon la définition du RGA ayant 10 ans et plus) était de 6 418 657 et celle des exploitations agricoles, de 4 058 574.

Avant d'analyser séparément population des exploitations et hors exploitation, voyons les caractéristiques⁽²⁾ de l'ensemble de la population adulte, selon les activités exercées (le RGA ne permet pas de distinguer population masculine et féminine selon ce dernier critère).

TABLEAU 7 ; Répartition de la population adulte selon la nature de l'activité. (En %).

| Exploitant et aide-familial sans aut.act. | Exploitant et aide-familial ayant aut.act. | salarié | Non salarié non agricole | Ménagère et inactif | Total |
|---|--|---------|--------------------------|---------------------|-------|
| 26 | 6 | 14 | 2 | 52 | 100 |

Source: Tab. A. 930.

La première constatation globale est l'importance de la population adulte non employée (ménagères et inactifs représentent plus de 50 % de la population adulte totale). Par rapport à la population occupée, les exploitants et aides familiaux sans autre

(1) Pour les raisons que nous avons déjà indiquées, la population rurale est surestimée; les services du Secrétariat d'Etat au Plan l'estiment à 9 millions en 1973; André PREMIANT, à 9,4 millions la même année. Ces données figurent dans le chapitre 1 de l'ouvrage de A. BENACHENHOU: L'exode rural en Algérie; op. cit.

(2) Chaque fois que nous le pouvons, nous donnons les tableaux en pourcentages pour simplifier la présentation. Nous donnons en annexe nos tableaux originaux résultant de l'exploitation du RGA.

activité représentent 54% de la population correspondante. Notons aussi que selon les données du tableau A 930 non reprises ici pour simplifier la présentation, les classes d'âges 10-13 ans et 14-17 ans sont très largement inactives (94% de ménagères et inactifs pour la première classe, 81 % pour la seconde).

2. - La population des exploitations agricoles.

2.1. - La concentration foncière.

TABLEAU 8 Répartition des exploitations et de la superficie agricole utile selon la taille des exploitations. (En %).

| Catégorie d'exploitations | Exploitations | SAU |
|---------------------------|---------------|-----|
| Moins de 10 hectares | 79 | 30 |
| 10 à 20 ha | 12 | 22 |
| 20 à 50 ha | 6 | 25 |
| 50 à 100 ha | 1 | 12 |
| 100 et plus | 2 | 11 |
| TOTAL | 100 | 100 |

Source : données du dépouillement manuel rapide du RGA. Tome IV.

Cette répartition permet de remarquer que 79 % des exploitants possèdent une exploitation de moins de 10 hectares. Au niveau national la moyenne de la SAU possédée par les attributaires de la Révolution agraire est de 13 hectares, équivalent théorique d'un emploi permanent et devant assurer un revenu minimal correspondant en 1975 à 3 825 DA par an . On voit que la très grande majorité des exploitants se situent en deça de ces conditions minimales.

2.2. - Activités de la population adulte des exploitations agricoles.

TABLEAU 9 Répartition de la population adulte des exploitations agricoles selon la catégorie d'exploitation et selon la nature de l'activité. (En %).

| catégorie d'exploitation | exploit.et aide fam. sans aut. activité | exploitant aide fam. ayant aut. activité | salariés | non sal non agricole | Total popul. occupée | Ménagère et inactif | Total |
|--------------------------|---|--|----------|----------------------|----------------------|---------------------|-------|
| sans terre | 54 | 27 | 17 | 2 | 100 (51) | (49) | (100) |
| 0 à 10 ha | 70 | 15 | 14 | 1 | 100 (58) | (42) | (100) |
| 0 à 20 ha | 81 | 9 | 9 | 1 | 100 (54) | (46) | (100) |
| 0 à 50 ha | 82 | 8 | 9 | 1 | 100 (51) | (49) | (100) |
| 0 à 100ha | 84 | 7 | 8 | 1 | 100 (47) | (53) | (100) |
| 100 ha et+ | 83 | 7 | 8 | 2 | 100 (42) | (58) | (100) |
| TOTAL | 71 | 15 | 13 | 1 | 100 (56) | (44) | (100) |

Source : Tableau A 103.

Le tableau 9 montre que l'activité sur l'exploitation reste dans l'ensemble prédominante, particulièrement à partir de 10 hectares. L'activité hors exploitation est surtout importante pour les exploitants sans terre et ceux de moins de 10 hectares; elle décroît régulièrement à mesure que l'on passe des exploitants sans terre aux autres catégories. Nous observons la même tendance en comparant, par catégories d'exploitation, la taille moyenne des ménages et le nombre moyen d'actifs hors exploitation (tableau 10).

TABLEAU 10 Taille du ménage et nombre d'actifs exerçant une activité hors exploitation, par catégorie d'exploitation.

| catégorie d'exploitation | Taille moyenne des ménages | Nombre moyen d'actifs hors exploitation |
|--------------------------|----------------------------|---|
| Sans terre | 6 | 0,8 |
| 10 à 20 ha | 7 | 0,8 |
| 20 à 50 ha | 9 | 0,5 |
| 50 à 100 ha | 9 | 0,4 |
| 100 ha et plus | 10 | 0,5 |
| Ensemble | 7 | 0,7 |

Source : Tableaux 3 et A 153 du RGA.

La nature des activités hors exploitation varie selon la catégorie d'exploitation (voir le tableau 11). Plus la dimension des exploitations est élevée, plus les activités hors exploitation sont des activités non agricoles.

TABLEAU 11 Activités agricoles et non agricoles selon la catégorie d'exploitation.

| Catégorie d'exploitation | Actifs agricoles hors exploitation (en %) | Actifs non agricoles hors exploitation (en %) | Total actifs hors exploitation. |
|--------------------------|---|---|---------------------------------|
| Sans terre | 38 | 62 | 100 |
| Moins de 10Ha | 16 | 84 | 100 |
| 10 à 20 Ha | 14 | 86 | 100 |
| 20 à 50 Ha | 12 | 88 | 100 |
| 50 à 100Ha | 10 | 90 | 100 |
| 100 Ha et PLUS | 9 | 91 | 100 |
| Total | 20 | 80 | 100 |

Source : A 103.

Le quart des actifs non agricoles hors exploitation sont des résidents absents à l'étranger, principalement sans doute des travailleurs émigrés (tableau 12). L'importance de cette émigration est surtout forte dans les exploitations de moins de 50 hectares.

TABLERAU 12 Actifs non agricoles et résidents absents à l'étranger,
par catégorie d'exploitation.

| Catégorie d'exploitation | Actifs non agricoles base : 100 | dont résidents absents à l'étranger (hommes de 10 ans et plus) |
|--------------------------|---------------------------------|--|
| Sans terre | 100 | 16 |
| Moins de 10 Ha | 100 | 28 |
| 10 à 20 Ha | 100 | 28 |
| 20 à 50 Ha | 100 | 25 |
| 50 à 100 Ha | 100 | 19 |
| 100 Ha et plus | 100 | 13 |
| Total | 100 | 26 |

Source : A 83.

2.3. Evaluation du sous emploi et du non emploi de la population des exploitations agricoles.

2.3.1. L'emploi hors exploitation.

2.3.1.1. Salariat et intensité de l'activité salariée.

L'ensemble des salariés des exploitations agricoles se distribue ainsi, suivant l'intensité de l'activité.

TABLERAU 13 Intensité de l'activité salariée de la population des exploitations agricoles . (En %)

| Salariés agricoles | | | salariés non agricoles | | | Ensemble | | | TOTAL |
|--------------------|-----------|---------|------------------------|----------|--------|----------|----------|--------|-------|
| 0-99 j | 100-200 j | 200jet+ | 0-99j | 100-200j | 200jet | 0-99j | 100-200j | 200et+ | |
| 6 | 7 | 11 | 10 | 11 | 55 | 16 | 18 | 66 | 100 |

Source : B 161.

66.

Seulement 2/3 de l'ensemble des salariés sont employés d'une manière régulière. Selon d'autres données qui n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus ⁽¹⁾, 47% des salariés agricoles sont employés 200 jours et plus contre 72% pour les salariés non agricoles.

2.3.1.2. - Population active théorique et activité hors exploitation.

Pour évaluer le sous-emploi et le non emploi de la population adulte des exploitations agricoles, nous suivrons la démarche suivante : établissement dans un premier temps d'un bilan de l'emploi réel hors exploitation et évaluation dans un second temps du nombre d'emplois fourni par les exploitations ⁽²⁾. La comparaison entre le nombre d'emplois ainsi obtenu et le nombre de la population active théorique nous permet d'évaluer un taux de non emploi.

Nous définirons la population active théorique suivant deux hypothèses : La population masculine de 14-59 ans dans l'hypothèse I et la population masculine de 18-59 ans dans l'hypothèse II.

La limite supérieure, 59 ans, est contestable étant donné l'importance des exploitants qui restent occupés après cet âge. Cependant le RGA ne permet pas d'isoler la population masculine dont l'âge est compris entre 65 ans et plus, ce qui justifie le choix que nous faisons.

(1) Voir le tableau 7 des annexes.

(2) L'emploi théorique fourni par les exploitations est établi sur la base du lot moyen d'attribution par tête pour les unités de la R.A. en ce qui concerne la SAU et les équivalents suivants pour le cheptel : 100 ovins ou caprins, 10 bovins = 1 emploi permanent, Source : Balances régionales. Document de synthèse. SEP. 1978. Notons que la méthode employée par les services du SEP pour calculer le volume d'emploi requis par le système cultural et le cheptel à partir des normes élaborées par le MARA aboutit sensiblement au même résultat.

TABLEAU 14 : Population active théorique et population occupée par catégorie d'exploitation.

| catégorie d'exploitation. | Population active théorique | | Actifs hors exploitation. | Emplois théoriques fournis par les exploitations. | Total des actifs occupés (4 + 5) | Reste de la pop.act.théori. | | Taux de non emploi | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------|----------|---------------------|----------------------|
| | I.Hommes de 14 à 59 ans | II.Hommes de 18 à 59 ans | | | | I (2 - 6) | II (3-6) | I ($\frac{7}{2}$) | II ($\frac{8}{3}$) |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Sans terre | 256 169 | 205 668 | 140 855 | 30 953 | 171 808 | 84 361 | 33 860 | 33% | 16% |
| 10 Ha | 1061 659 | 879 912 | 451 998 | 185 548 | 637 546 | 424 113 | 242366 | 40% | 28% |
| 10 à 20 Ha | 187 487 | 154 308 | 47 192 | 110 011 | 157 203 | 30 284 | 0 | 16% | 0% |
| 20 à 50 Ha | 109 142 | 89 527 | 23 997 | 116 889 | 140 886 | 0 | 0 | - | - |
| 50 à 100 Ha | 23 678 | 19 403 | 4 615 | 51 049 | 55 664 | 0 | 0 | - | - |
| 100 et + | 8 498 | 6 855 | 1 544 | 46 388 | 47 932 | 0 | 0 | - | - |
| TOTAL | 1646 633 | 1355 673 | | | | | | | |

Source : Tableaux de base précédents.

Avant de commenter la tableau 14, deux remarques supplémentaires s'imposent :

- Il faut entendre par population non employée cette partie de la population active théorique qui n'est pas employée (à temps plein ou partiel) en dehors des exploitations et qui ne trouverait pas à s'employer sur les exploitations si les facteurs de production (terres, cheptel) étaient répartis de manière à fournir des emplois complets.
- Les données du tableau 14 impliquent que l'on fait l'hypothèse que tous les emplois exercés le sont par des hommes de 14 à 59 ans ou 18-59 ans.

Dans ces conditions on peut faire les observations suivantes : ce sont surtout les exploitants sans terre et de moins de 10 hectares qui sont le plus fortement touchés par le non emploi : ce non emploi théorique reste fort dans les deux hypothèses de calcul de la population active. Ce n'est qu'à partir de 20 hectares, avec ou sans emploi hors exploitation des actifs théoriques que le plein emploi de la force de travail est assuré.

3. - La population hors exploitation.

Le RGA définit la population des exploitations agricoles comme la population des ménages dont un nombre est exploitant agricole. Nous entendons par population hors exploitation, le reste de la population.

TABLEAU 15 : Population active théorique et population occupée de la population hors exploitation.

| population active théorique | | total actifs | Reste de la population active théorique | | Taux de non emploi | |
|-----------------------------|---------------------------|--------------|---|--------|--------------------|-----|
| I(hommes de 14 à 59 ans) | II(hommes de 18 à 59 ans) | | I | II | I | II |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 954 247 | 792 049 | 753 390 | 200 857 | 38 659 | 21 % | 5 % |

Source : Tableaux de base.

Le tableau 15 montre que dans la première hypothèse 21 % des actifs théoriques seraient en chômage total et 5 % seulement dans la seconde. Il faut ajouter qu'à ce chômage théorique s'ajoute un fort sous-emploi des actifs considérés comme employés. Ainsi dans la population des exploitations agricoles 33 % de l'ensemble des salariés sont employés moins de 200 jours; ce taux est de 30 % pour la population hors exploitation.

Reprenons rapidement les conclusions essentielles de cette analyse sur l'emploi. Nous avons vu que 79 % des exploitants ont une exploitation de moins de 10 hectares soit moins que le lot moyen d'un attributaire de la Révolution agraire (après l'application

de celle-ci) correspondant théoriquement à un emploi permanent; à ce sous-emploi structurel s'ajoute le fait que l'emploi hors de l'exploitation est limité (7 exploitants sur 10 n'ont pas d'autre activité); enfin ceux qui exercent une activité salariée sont le plus souvent sous-employés dans l'année.

Notons enfin que le sous-emploi global de la force de travail est plus ou moins fort selon les régions: il est particulièrement important dans les régions des Hautes-Plaines et les zones montagneuses sans tradition migratoire externe ainsi que nous le verrons dans la seconde partie.

Que conclure de ce chapitre ?

La colonisation a imprimé à la société rurale algérienne des traits fondamentaux en matière d'emploi : chômage et sous-emploi, aggravés par l'explosion démographique ont entraîné un exode rural et un mouvement migratoire hors du pays d'une ampleur considérable; ces déséquilibres ont persisté après l'indépendance en raison du choix d'un développement économique privilégiant l'industrialisation principalement dans des zones déjà favorisées au détriment des zones rurales qui n'ont bénéficié jusqu'au lancement de la Révolution agraire d'aucun programme en rapport avec les besoins de la population.

IIème PARTIE

BILAN SOCIO-ECONOMIQUE DES INTERVENTIONS
ETATIQUES JUSQU'A LA FIN DE LA DECENNIE
1970 - 80

Introduction à la seconde partie.

Dans la première partie, nous avons vu que les caractères fondamentaux de la société rurale algérienne tels qu'ils résultent de la domination coloniale avaient été peu modifiés, en raison principalement de la priorité absolue accordée à l'industrialisation et de l'absence d'un programme significatif de développement agricole intégrant l'ensemble des unités de production (nous avons vu qu'une telle entreprise n'était pas utopique).

A partir du début des années 1970, la politique en direction des zones rurales devient plus active. Citons, outre les mesures portant sur l'application de la Révolution agraire, la décision de l'arrêt de l'émigration vers la France, l'adoption par le second plan quadriennal d'un programme d'industrialisation rurale et de plans communaux de développement, la mise en oeuvre de la médecine gratuite, le renforcement des moyens en faveur de l'habitat rural. Toutes ces mesures ont des incidences non négligeables sur le niveau de vie des populations.

Ces différentes mesures constituent-elles alors des éléments structurés d'une nouvelle politique de développement rural où l'agriculture occupe une place centrale ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une suite logique de l'industrialisation, la Révolution agraire étant nécessairement impliquée par le type de développement mis en oeuvre ? Dans cette hypothèse, l'accroissement de la productivité prime sur celle de l'augmentation de l'emploi. Enfin, l'ensemble de ces mesures initiées par l'Etat ne vise-t-il pas plus simplement à fournir aux populations des zones déshéritées des ressources complémentaires, en attendant les retombées de l'industrialisation, afin de limiter l'importance de l'exode rural qui a pris une importance considérable ?

Nous tenterons de répondre à ces questions à la fin de cette seconde partie de notre travail, où nous analyserons l'évolution de la situation d'emploi et de revenus des producteurs des différents secteurs

juridiques après l'application de la Révolution agraire; le secteur coopératif constitué à partir de 1972-73, le secteur privé subsistant après les mesures de nationalisation et le secteur autogéré. Dans le dernier chapitre, nous analyserons les différents programmes non agricoles initiés en milieu rural pour saisir l'impact produit en matière d'emploi et de revenus sur l'ensemble de la population rurale, les effets de cet impact sur les déséquilibres connus (chômage, sous-emploi, migrations internes), les variations régionales observées et leurs causes explicatives.

BIBLIOTHEQUE
MAGHRESINE
E.R.A. 706

CHAPITRE I

LA REVOLUTION AGRAIRE ET SON IMPACT SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS DE LA POPULATION AGRICOLE

La Révolution agraire a-t-elle eu des incidences notables en matière d'emploi et de revenus ? Il nous faut, avant de répondre, analyser le déroulement et le bilan des opérations lancées en prenant pour axes les facteurs qui conditionnent le plus étroitement le volume de l'emploi et la distribution des revenus: la redistribution des terres, la mise en valeur de nouvelles terres et l'intensification de la production sur les superficies récupérées.

Section 1. La restructuration foncière : bilan critique et impact sur l'emploi.

1. - La constitution du Fonds National de la Révolution Agraire et la portée limitée des résultats de la seconde phase.

Les terres versées au Fonds National de la Révolution Agraire proviennent de deux sources : les terres des collectivités publiques, reconcédées au cours de la première phase d'application et les terres privées récupérées après la nationalisation partielle ou totale des gros propriétaires fonciers.

Selon les dernières statistiques ⁽¹⁾ publiées par la Commission Nationale de la Révolution Agraire datant de mars 1978, les terres récupérées au titre de la première phase représentent une superficie de 1,3 million d'hectares dont 400 000 hectares à mettre en valeur, le reste se composant de terres improductives. Le bilan de la seconde phase est provisoire dans la mesure où les opérations de limitation et de nationalisation ne sont pas tout à fait achevées et que l'on ne sait pas avec précision la suite réservée aux recours introduits par les propriétaires touchés par les décisions de nationalisation. Toutefois, les données

statistiques qui suivent, provenant du dernier bilan ne seront pas fortement modifiées et reflètent l'ampleur du phénomène : selon ces dernières indications, les superficies nationalisées au titre de la seconde phase totalisent 580 000 hectares de SAU environ, et un peu plus de 30 000 hectares à mettre en valeur.

Au total, les opérations de la Révolution agraire ont permis la constitution d'un fonds de 2 millions d'hectares environ dont 1 260 000 hectares de SAU; ce dernier chiffre représente 16 % de la superficie cultivable totale du pays. Ce fonds pouvait-il être plus important par une application plus rigoureuse des mesures prévues par la loi ? Avant de répondre à cette question, examinons rapidement les critères de nationalisation.

La loi distingue deux catégories de propriétaires pouvant être touchés par les mesures de nationalisation :

- les propriétaires absentéistes c'est-à-dire soit qu'ils ne travaillent pas eux-mêmes sur l'exploitation, d'une manière régulière, soit qu'ils ont confié la gestion de leurs terres à une tierce personne, soit qu'ils ne résident pas à proximité de l'exploitation. Dans la pratique, l'absentéisme a le plus souvent été assimilé au fait de ne pas résider dans la commune où est située l'exploitation ou à l'exercice d'activités non agricoles⁽²⁾. Ainsi, les gros propriétaires, présents dans la commune mais sans participer directement au travail de leur exploitation n'auraient pas été intégralement nationalisés mais seulement limités.
- Les propriétaires travaillant eux-mêmes leurs terres voient leur superficie limitée à un plafond fixé dans chaque commune en fonction des caractéristiques de la zone physique homogène à laquelle elle appartient. Ce plafond est calculé de manière

(1) On trouve un recueil de statistiques concernant les terres et les attributaires de la Révolution agraire, ainsi que de nombreuses autres données, dans un ouvrage récent édité par l'Office des Publications Universitaires. A. BELHIMER. La Révolution agraire. Bilan et perspectives. OPU. 1978.

(2) Procurant un revenu annuel supérieur à 9 000 DA et jusqu'à 13 500 DA, selon les cas.

à assurer un revenu minimal équivalent à trois fois le revenu d'un travailleur de l'autogestion ayant effectué 250 jours de travail dans l'année (3 000 DA en 1972-73).

Les autres moyens de production ne sont pas concernés par les mesures de nationalisation.

Sur la base des critères de nationalisation, les propriétaires de chaque commune sont classés dans quatre listes : la première est celle des propriétaires non concernés c'est-à-dire ceux qui possèdent moins de 5 hectares en sec, d'un demi-hectare en irrigué ou de 20 palmiers; la seconde regroupe les propriétaires dont la superficie dépasse ce seuil fixé au niveau national mais reste en deça du plafond arrêté localement; ces deux catégories de propriétaires ne sont pas touchées par les mesures de nationalisation. Ce sont les propriétaires des listes 3 et 4 qui tombent sous le coup de ces mesures, intégralement et partiellement.

Nous avons vu plus haut que la seconde phase de la Révolution agraire avait abouti selon le bilan le plus récent à la nationalisation de quelque 600 000 hectares appartenant au secteur privé; peut-on à partir de ce chiffre, porter un jugement sur le caractère de la restructuration foncière ainsi opérée ?

Les nationalisations ont-elles revêtu une ampleur significative si on compare leur importance au poids économique de la grosse propriété foncière ?

Le bilan officiel des nationalisations montre une ampleur plutôt restreinte. Cela ressort nettement de la comparaison de la totalité des superficies récupérées au titre de la seconde phase et des prévisions chiffrées données par des organismes différents.

La première estimation est donnée par l'étude de l'I.E.J.E. qui, se basant sur les données statistiques disponibles, des études sur la grosse propriété foncière et les indications

contenues dans un avant-projet de réforme agraire situe l'importance des superficies à récupérer par nationalisation des gros propriétaires dans une fourchette de 800 000 à 1,5 million d'hectares.

La seconde estimation est fournie par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire qui ont procédé au dépouillement informatique d'une partie des questionnaires de recensement des propriétaires fonciers et extrapolé au niveau national les résultats prévisibles des mesures d'application de la Révolution Agraire . Ces résultats ⁽¹⁾ prévoyaient la nationalisation, au cours de la seconde phase, d'un peu plus de 50 000 propriétaires dont 34 000 environ d'absentéistes, alors que le bilan officiel ⁽²⁾ donne respectivement 25 867 et 20 611. Quant à la superficie, les mêmes résultats prévoyaient la nationalisation de près de 1,3 million d'hectares soit plus du double du bilan officiel en la matière ⁽³⁾.

On peut considérer que les gros propriétaires fonciers n'ont pas été touchés avec toute la rigueur ⁽⁴⁾ prévue par les textes d'application. Comment expliquer cette application d'une portée réduite ? De nombreux facteurs sont à prendre en considération dans la réponse à cette question. Nous les analyserons à partir des quatre grandes causes suivantes qui nous semlent expliquer fondamentalement cette portée limitée.

(1) Résultats parus dans la revue Terre et Progrès N°5, Alger 1974, repris par L.JONSSON dans son ouvrage : La Révolution Agraire en Algérie. Historique, contenu et problèmes. Institut Scandinave d'Etudes Africaines. Uppsala. 1978.

(2) Bilan à mars 1978.

(3) Une enquête dans le secteur privé menée en 1968 estimait à un tiers les superficies agricoles appartenant à des propriétaires non exploitants. En tenant compte aussi des limitations, c'est à près de 2 millions d'hectares qu'étaient estimées les terres cultivables à verser au Fonds National de la Révolution Agraire. Résultats de l'analyse de l'enquête main-d'oeuvre dans le secteur privé. 1968. Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

(4) Cela ne veut pas dire que la grosse propriété foncière n'a pas été sérieusement affaiblie ; outre les nationalisations l'affectant directement, la grosse propriété foncière a vu se réduire sa base d'intervention avec la récupération par l'Etat des terres communales qui étaient auparavant le plus souvent prises en location par les agriculteurs les plus aisés.

1.1. Le caractère bureaucratique des opérations de la Révolution Agraire.

La Révolution Agraire en Algérie apparaît plus comme une extension du secteur public dans l'agriculture que comme une entreprise de transformation des conditions de vie de la paysannerie.

Le processus de la Révolution agraire a été pensé en effet comme une opération animée et contrôlée par les instances étatiques, sans mobilisation particulière des principaux bénéficiaires. Or, l'administration, à supposer même qu'elle fonctionne comme un organe d'exécution appliquant scrupuleusement la loi, n'a pas les capacités nécessaires à la maîtrise technique des opérations telles que le recensement des terres, leur délimitation, l'examen des activités des propriétaires etc. Seule une mobilisation politique associant très largement les paysans pauvres sans terre à la direction de ces opérations aurait pu suppléer ces carences techniques. Mais comme l'ont montré certains analystes⁽¹⁾ la ligne politique du pouvoir en Algérie est plus axée sur la conciliation des intérêts des différents groupes sociaux que sur la promotion des plus défavorisés; cette ligne se traduit par le refus de la lutte des classes et l'organisation autonome des paysans pauvres et sans terre intéressés au premier chef par la Révolution agraire. C'est en fonction de cette ligne qu'il faut interpréter la campagne de solidarité, au cours de laquelle le gouvernement a notamment lancé un appel aux gros propriétaires fonciers, pour qu'ils fassent don d'une partie de leurs terres ou encore des mesures comme l'indemnisation après nationalisation ou la faculté laissée aux propriétaires limités de conserver les bâtiments d'exploitation et tous leurs moyens de production.

Du fait de cette ligne politique, l'application des opérations de la Révolution agraire sera davantage marquée par le sceau du compromis que par le radicalisme.

(1) Voir à ce sujet l'article de J.L. AUTIN : Quelques aspects socio-politiques de la Révolution agraire. Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques. Mars. 1973. pp.141 à 160.

1.2. La nature du pouvoir local.

L'APCE (Assemblée Populaire Communale Elargie) est l'organe d'application de la Révolution agraire au niveau local. Cet organisme ne regroupe pas principalement les représentants des petits paysans pauvres ou sans terre; on peut même affirmer qu'en règle générale ces catégories sont minoritaires dans cette assemblée où par contre les grandes familles influentes et les notables sont mieux représentés, directement et indirectement, ainsi que le montrent notamment les rapports des étudiants volontaires⁽¹⁾.

1.3. La résistance des gros propriétaires fonciers.

L'absence d'une mobilisation politique des bénéficiaires des opérations de la Révolution agraire, l'influence des gros propriétaires fonciers au sein des instances locales, la complexité des tâches techniques impliquées par celles-ci ont contribué à faciliter la résistance des gros propriétaires fonciers à l'application rigoureuse des mesures de nationalisation prévues par la loi. Examinons les différentes formes de résistance opposées par les gros propriétaires fonciers à la mise en oeuvre de la Révolution agraire.

a) Les fausses déclarations.

La procédure adoptée en matière de recensement des terres privées a reposé sur les déclarations des propriétaires; pour se préserver au maximum contre les nationalisations, les propriétaires ont, le plus souvent, fourni des renseignements inexacts sur l'importance des terres détenues ainsi que les moyens de production possédés. D'autres ont au contraire, surestimé volontairement les superficies exploitées, dans le but de relever substantiellement le montant de l'indemnisation.

(1) Rapport national du volontariat étudiant de l'été 1978. Elaboré au séminaire de Annaba. Août 1978. Commission Nationale du Volontariat. Front de Libération Nationale.

b) L'utilisation des structures familiales.

L'indivision est le moyen le plus couramment employé. Pour échapper à la nationalisation, les gros propriétaires déclarent une propriété morcelée en plusieurs quote-part fictives, chacune d'une superficie inférieure à la dimension maximale admise par les mesures de limitation.

D'autres possibilités existent pour limiter l'application de la loi; elles sont rendues possibles notamment par les exceptions de nationalisation (âge avancé, incapacité physique, veuve de chahid etc.) qui multiplient les difficultés d'application.

c) La résistance ouverte.

Dans les régions où les gros propriétaires ont soit gardé le contrôle direct des organes d'application soit conservé une influence importante dans l'administration locale, leur capacité de riposte a été loin d'être négligeable, échappant parfois totalement à la nationalisation, conservant dans d'autres cas leurs terres malgré les décisions de nationalisation prises à leur encontre. Cette situation par rapport à la loi n'est bien entendu pas acquise définitivement mais pour l'heure elle constitue un frein parmi d'autres à l'application des mesures prévues par la Révolution agraire.

1.4. - La désaffectation des ruraux pour le travail agricole.

Au 31 juillet 1973, si l'on se base sur un bilan ⁽¹⁾ établi par la Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA), le nombre de demandes à l'attribution de terres enregistrées était de 200 000 environ.

(1) Publié en Janvier 1974.

Ce nombre représente 15% de la population active théorique des exploitations agricoles privées de moins de 10 hectares et des exploitants sans terre, calculée à partir des données du Recensement Général de l'Agriculture de 1973⁽¹⁾. Invités à se porter candidats à l'attribution des terres versées au Fonds National de la Révolution Agraire, les petits agriculteurs et les paysans sans terre n'y ont donc répondu qu'en petit nombre. Il est même possible que le nombre réel des demandes d'attribution soit inférieur à celui des statistiques officielles, compte-tenu de la pratique observée dans certaines localités, d'inscrire à leur insu, un certain nombre de paysans, sur les registres ouverts à cet effet. Les faibles effectifs de candidats à l'attribution des terres confirment la désaffection de plus en plus prononcée des paysans pour le travail agricole, au bénéfice d'autres activités mieux rémunérées.

2. - Impact différencié selon les zones socio-économiques.

L'impact de la Révolution agraire a été surtout important dans les Hautes-Plaines. D'après un dépouillement des données statistiques⁽²⁾ de base portant sur la Révolution agraire et regroupées par zones physiques homogènes, il résulte que la plus grande partie de la superficie agricole utile totale recensée se trouvait localisée dans des zones incluses dans les Hautes-Plaines (au moins 55% de la SAU totale) ou correspondant à des zones de piémont. Les terres situées dans les zones littorales dépassaient à peine 25 000 hectares, soit moins de 3% de l'ensemble de la superficie agricole utile recensée à fin 1975, c'est-à-dire un million d'hectares environ.

Ces données globales sont corroborées par des études régionales.

Etudiant l'impact des mesures de restructuration foncière dans l'Est

(1) Voir le tableau 14. La population active théorique correspondante est de 1 317 828.

(2) Secrétariat d'Etat au Plan. Balances régionales. Eléments de base par wilaya et éléments de synthèse sur les secteurs agricoles privé, Révolution agraire, autogéré. Avril 1978.

du pays, Marc Cote⁽¹⁾ distingue deux types de "sociétés agraires" typiques où celui-ci a été important : une zone où se sont établis d'anciens pasteurs semi-nomades sur des terres archaïques et où se sont constituées après la colonisation, de grosses propriétés foncières; une région où l'implantation coloniale a été forte et où s'est développée simultanément une grosse propriété foncière de type citadin⁽¹⁾. Dans l'une et l'autre commune auxquelles correspondent ces zones, l'impact de la Révolution agraire est important puisque ce nouveau secteur représente désormais en superficie 29 et 35 % de l'ensemble des terres, alors que la moyenne nationale est seulement de 14%.

3. L'impact sur l'emploi.

3.1. - Effets globaux et variations régionales.

D'après un bilan établi par la CNRA, au 31 mars 1977, le nombre d'attributaires s'élevait, à cette date à 100 000 environ. De moitié inférieur au nombre officiel de demandes d'attribution en 1973, ce nombre ne représente qu'une très faible partie de la population active théorique des ménages de petits paysans (moins de 10 hectares) et de paysans sans terre, soit 7,5 %.

Si l'on y ajoute les emplois générés par la création des CAPCS, le nombre total d'emplois atteindrait 120 000 (les CAPCS ont employé près de 20 000 personnes au cours de la campagne 1975-76, d'après une étude⁽²⁾ dont il sera question plus loin. L'emploi supplémentaire fourni par les CAPCS ne modifie pas sensiblement l'ampleur de l'impact indiqué sur la population active.

(1) La Révolution agraire a eu un impact important dans les régions considérées comme d'anciens fiefs de la grosse propriété foncière citadine : Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, Constantine etc. C'est ainsi qu'à la périphérie de cette dernière ville, à El Khroub, 14 000 des 17 000 hectares appartenant à des citadins auraient été nationalisés. Voir l'article de M. COTE : Révolution agraire et sociétés agraires; le cas de l'Est algérien. Annuaire de l'Afrique du Nord. 1976.

(2) Enquête sur les coopératives de la Révolution agraire. Campagne 1975-76. DEP-MARA. Janvier 1978.

Au niveau global, les effets en matière d'emploi, des opérations de redistribution des terres sont donc de faible ampleur. Ils sont encore plus réduits si l'on prend en considération le fait que la création des nouvelles unités de production ne correspond pas, dans la plupart des cas, à des créations d'emploi mais plutôt à la promotion, au rang de travailleurs permanents, d'une nouvelle catégorie de producteurs dont beaucoup étaient auparavant sans emploi stable.

Si les mesures d'application de la Révolution agraire n'ont globalement qu'un faible impact sur la population active concernée, ses effets sont cependant fortement différenciés selon les zones socio-économiques. Négligeables dans les zones montagneuses et de piémont, rendus aléatoires par la concurrence d'autres activités dans les régions côtières, les emplois créés intéressent une partie importante de la population active dans les régions des Hautes-Plaines.

C'est ainsi que dans une commune ⁽¹⁾ de l'Est Constantinois proche de Aïn-Beïda, les opérations de la Révolution agraire ont permis la création de 950 à 1 000 emplois de coopérateurs alors que la population active, d'après le RGA était en 1973, de 2 475 individus : les emplois de coopérateurs ont concerné par conséquent entre 38 et 40 % de la population active de cette commune.

Le fait que l'impact de la Révolution agraire ait été surtout important dans les régions de Hautes-Plaines explique en partie que les effets globaux paraissent si atténués; en effet, ces régions se caractérisaient par l'importance de la concentration foncière, coloniale et algérienne, une mécanisation poussée et des systèmes de culture très extensifs; les changements introduits par la

(1) F'kirina est l'une des quatre communes enquêtées dans le cadre du projet sur l'emploi et les revenus en milieu rural, enquête menée conjointement par les services du Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle et le Bureau International du Travail.

nationalisation des terres de colons puis par la seconde phase de la Révolution agraire n'ont pas modifié sensiblement les conditions de la mise en valeur comme nous le verrons plus loin. Par ailleurs, dans les zones se prêtant le mieux à des actions d'intensification de la production, l'instabilité chronique des bénéficiaires a été telle qu'elle n'a pas permis de les mener sérieusement et d'accroître ainsi l'emploi de la force de travail. Nous reviendrons également sur ce point.

3.2. - Facteurs explicatifs du peu d'impact en matière d'emploi et de son faible développement.

A - Dans la mise en place et le fonctionnement des nouvelles unités de production.

- La dotation foncière par attributaire et le sous-emploi de la force de travail.

La CNRA a établi pour chaque zone socio-économique des fourchettes de limitation de la grosse propriété foncière et des fourchettes d'attribution par tête des terres versées au Fonds National de la Révolution Agraire. La dimension des nouvelles unités de production dépend donc de deux facteurs : la dimension du lot attribué localement et le nombre de bénéficiaires.

La fourchette d'attribution a été calculée de manière à permettre un revenu minimal annuel de 3 000 DA environ. C'est par conséquent le critère de revenu qui a été déterminant dans la fixation de la dimension du lot attribuable individuellement.

Cependant le lot attribué ne suffit pas toujours à occuper son bénéficiaire à temps plein. Cela est surtout vrai dans les régions de Hautes-Plaines où selon nos investigations, le taux d'emploi théorique des coopérateurs de la commune

de F'kirina (calculé d'après les normes d'emploi appliquées au système cultural mis en oeuvre dans les exploitations) devait atteindre en moyenne une centaine de jours par personne et par an⁽¹⁾. En fait, le taux d'emploi était en deça de ce niveau déjà faible, en raison de la réalisation partielle des plans de culture par les unités de production. Dans une coopérative enquêtée, le nombre de journées réelles de travail effectuées en moyenne dans l'année par les coopérateurs était de 70 jours environ. Rappelons que les services du Ministère de l'Agriculture considèrent généralement 250 jours de travail agricole dans l'année comme équivalent d'un emploi permanent.

On peut donc considérer que dans les coopératives situées dans ce type de régions les coopérateurs sont fortement sous-employés et cela malgré l'appoint constitué par la dotation de cheptel ovin dans la plupart des unités de production.

-L'extension de la mécanisation.

L'effort de l'Etat en faveur de la mécanisation des unités de production de la Révolution agraire a été important durant le second plan quadriennal; de tous les objectifs en matière d'investissements planifiés, c'est le seul dont la réalisation est intégralement assurée⁽²⁾ : les quelque 680 millions de DA accordés ont servi à équiper le parc des coopératives de service (CAPCS) et à pourvoir les CAPRA et autres unités de production de matériel agricole.

Au 31 décembre 1978, le secteur de la Révolution agraire qui ne représentait qu'environ 11% de la superficie agricole utile totale disposait de 15% de l'ensemble du matériel de traction en service, 13% du matériel de récolte et aratoire, 14% des moyens de transport utilisés dans l'agriculture⁽³⁾, et cela sans tenir

(1) L'occupation moyenne annuelle des attributaires de la Révolution agraire est de 116 jours d'après les calculs effectués par les services du Secrétariat d'Etat au Plan, prenant en compte la SAU de ce secteur et le système cultural appliqué. Balances régionales. Document II. Avril 1978.

(2) Voir le rapport de synthèse concernant les programmes de développement agricole. DEP. MARA. Juillet 1977.

(3) Données extraites de l'annuaire statistique de l'Algérie. 1977.1978.

compte du matériel livré aux CAPCS auxquelles ont recours, en cas de besoin, les coopératives de production.

En comparaison le secteur des exploitations agricoles privées qui représente encore un peu plus de 60% de la superficie agricole utile ne disposait, selon les mêmes statistiques que de 24% seulement de l'ensemble du parc de traction, d'une proportion négligeable du matériel de récolte et 22% environ du matériel aratoire recensé.

En 1966, selon les indications fournies par l'étude de l'I.E.J.E, l'Algérie disposait à cette date d'un parc réel, c'est-à-dire de tracteurs en état de marche, se montant à 26 750. Les auteurs estimaient les besoins du pays en motorisation à 45 000 tracteurs environ en 1980, compte-tenu d'un important programme d'intensification dont nous avons évoqué les grandes lignes.

A la fin de l'année 1978, le parc de tracteurs était évalué à 42 496⁽¹⁾ soit un nombre approchant sensiblement celui qui avait été fixé par l'étude en question; 32 315 engins soit un peu plus de 3 sur 4 avaient moins de 8 ans d'âge. La majeure partie de ce parc appartient au secteur socialiste.

La motorisation des unités de production contrôlées par l'Etat et notamment des coopératives semble donc avoir été généralisée.

Nous avons vu qu'à la veille de la Révolution agraire, selon les données statistiques du RGA, le sous-emploi de la force de travail, en milieu rural, était très important; comment expliquer dès lors la décision de mécanisation à outrance des nouvelles unités de production? Si l'effort d'équipement, mené systématiquement en faveur des CAPCS chargées en principe de fournir toutes les prestations de service nécessaires aux producteurs est tout à fait justifié, la décision de doter la plupart des

(1) Source : Annuaire Statistique de l'Algérie. 1977-1978.

coopératives d'un matériel agricole propre l'est beaucoup moins si l'on tient compte de l'objectif de maximiser l'emploi de la force de travail.

En fait, comme l'ont relevé certains auteurs⁽¹⁾ l'emploi n'est pas l'objectif principal recherché à travers la Révolution agraire; c'est bien plutôt l'augmentation de la production agricole qui est visée. Ainsi s'expliquerait la préférence donnée par les autorités à la forme de coopérative la plus avancée que représente la CAPRA (à mars 1977, les CAPRA⁽²⁾ et les GMV⁽²⁾ représentaient 87% des unités de production créées dans le cadre de la Révolution agraire et regroupaient 83 % des attributaires) au détriment de structures pré-coopératives où les producteurs bénéficient de plus d'autonomie.

Cependant, selon des observations convergentes faites par de nombreuses enquêtes directes, cette mécanisation introduite sans véritable intensification de la production n'a pas produit les résultats escomptés au cours des premières campagnes. Elle a par contre été la source de nombreux phénomènes négatifs observés dans les exploitations : sous-utilisation du matériel, inadéquation entre le matériel de traction et le matériel tracté, fréquence trop élevée de pannes en raison d'une formation insuffisante des producteurs au bon usage du matériel fourni etc. Ainsi, les effets positifs escomptés de la mécanisation semblent avoir été fortement réduits par les difficultés de sa mise en oeuvre.

- Les désistements des bénéficiaires.

La dépaysement ou en d'autres termes la prolétarianisation massive de la paysannerie est un facteur explicatif important des difficultés d'application de la Révolution agraire, surtout en ce qui concerne la fixation de la main-d'oeuvre. Selon une

(1) Notamment G. DE VILLERS. Pouvoir politique et question agraire. Thèse déjà citée. A. BENACHENHOÛ. L'exode rural en Algérie. op. cit.

(2) Les CAPRA sont des coopératives de production agricoles et les GMV des groupements de mise en valeur destinés à être reconvertis en CAPRA à la fin des travaux de mise en valeur.

enquête réalisée par l'A.A.R.D.E.S.⁽¹⁾, en 1974, sur un échantillon de 41 109 attributaires, 32% étaient d'anciens salariés agricoles khammès ou inoccupés, 25% des salariés non agricoles, 43% des agriculteurs ou éleveurs (des minifundiaires surtout). Il s'agit donc d'une masse de travailleurs aux conditions d'emploi et de revenus très instables, et où la proportion de ceux qui n'ont pas ou peu travaillé dans l'agriculture est relativement importante. Outre les problèmes d'homogénéité des collectifs du fait de ces expériences très disparates en matière professionnelle, l'instabilité passée et l'inexpérience en matière agricole pèseront d'une manière négative dans le développement du système coopératif.

Les difficultés de fonctionnement des nouvelles unités de production, les nombreux désistements de coopérateurs renvoient à cette gageure de promouvoir au rang de producteurs, sans ménager de transition, d'anciens sous-prolétaires dont l'existence professionnelle était jusque-là dominée par la recherche de la subsistance immédiate.

Le phénomène des désistements n'aura pas la même importance selon les régions. Il a revêtu une ampleur considérable dans les régions où le développement des activités non agricoles a eu pour conséquences d'introduire une concurrence entre les secteurs productifs préjudiciable à l'agriculture. C'est ainsi que pour prendre quelques exemples le taux de désistement a été d'emblée très élevé dans les communes proches d'Alger comme Chéragas et Mahelma (respectivement 50 et 75% des coopérateurs) ou à Blida (40% de désistants); dans certaines communes de la wilaya de Annaba, non seulement les désistements sont très importants mais il n'a pas été possible, faute de candidats, de constituer suffisamment de coopératives avec les terres versées au Fonds National de la Révolution Agraire⁽²⁾.

(1) A.A.R.D.E.S. Les attributaires de la Révolution agraire. Août 1977.

(2) D'après le bilan établi à mars 1977, il restait 80 000 hectares non encore attribués.

Au plan national, d'après un bilan datant de mars 1978⁽¹⁾, 11 883 désistements avaient été enregistrés, soit environ 12% de l'ensemble des coopérateurs recensés d'après des statistiques arrêtées à la même date. Un peu plus de la moitié de ces désistants (55%) avaient pu être remplacés.

La principale cause des désistements est sans doute la faiblesse des revenus dont nous examinerons les principaux déterminants dans la section suivante. D'autres causes, moins fondamentales, interviennent aussi dans l'explication de ces désistements: il s'agit tout particulièrement des conditions de travail dans ces nouvelles exploitations : éloignement parfois considérable du lieu de travail par rapport au domicile, manque de cohésion entre les coopérateurs, problèmes d'approvisionnement, mal assuré par les organes d'encadrement du secteur agricole.

Les désistements renvoient aussi à la forme principale des coopératives retenues qui implique dans la conception mise en oeuvre des contraintes limitant sérieusement l'autonomie des producteurs : respect d'un plan de culture déterminé, interdiction de louer le matériel agricole de l'exploitation à des exploitants privés, obligation de passer par la coopérative de service pour la commercialisation des produits etc.

B - Les obstacles à l'intensification de la production et à la mise en valeur de nouvelles terres.

- L'intensification de la production.

Dans le fascicule de synthèse élaboré par les services du Secrétariat d'Etat au Plan figurent les indications d'ensemble suivantes concernant le secteur de la Révolution agraire. Sur une superficie agricole utile totale d'un

(1) A. BELHINER. La Révolution agraire. Bilan et perspectives.

peu moins de 1 million d'hectares, il y a environ 36 000 hectares irrigués soit moins de 4%. Par ailleurs, en ce qui concerne les spéculations, on observe une très forte dominante du système céréales-jachères qui occupe 84% de l'ensemble de la SAU; les cultures riches (arboriculture, viticulture, maraîchage) ne représentent que 5% de la SAU. Il s'agit donc dans l'ensemble d'un système largement extensif.

Dans quelle mesure ces caractéristiques sont-elles en train d'être modifiées ? Il est sans doute encore prématuré de porter une appréciation fondée à ce sujet; cependant un ensemble d'indices révélés par des enquêtes particulières laisse à penser que l'intensification de la production ne progresse pas d'une manière significative⁽¹⁾.

C'est l'une des conclusions à laquelle parviennent les auteurs d'un rapport sur les problèmes et contraintes de l'agriculture dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès⁽²⁾. Cette analyse qui repose sur des observations systématiques effectuées sur un échantillon d'unités de production représentatives des diverses zones agro-écologiques de la wilaya⁽³⁾, résume bien la situation des coopératives de production. Reprenons rapidement en deux points l'essentiel de ces observations sur les conditions de fonctionnement des unités de production enquêtées, qui s'avèrent en contradiction avec une orientation intensificatrice.

a) La faible autonomie des unités de production.

Dans l'ensemble, les coopératives de production sont situées sur les plus mauvaises terres de la wilaya, dans des régions pour lesquelles font défaut les références techniques nécessaires à la mise en valeur agricole; les plans de culture sont

(1) Nous retrouverons ce problème dans l'analyse de l'évolution du secteur autogéré.

(2) Projet de recherche d'un système de vulgarisation agricole. Rapport de la 1ère phase. Résultats d'observation et analyse des problèmes et contraintes de l'agriculture de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès. Institut de recherches et d'application des méthodes de développement et Institut national de la vulgarisation agricole. Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire. Juillet 1978.

(3) Le secteur Révolution agraire représente dans cette wilaya 97 000 hectares soit un peu moins de 20% de la SAU totale; les 3/4 des coopératives de production existantes sont à dominante céréales-jachère.

donc imposés aux unités de production sans véritable étude préalable des potentialités de ces terres, des cultures les mieux appropriées et des techniques culturales à mettre en oeuvre. Certaines unités de production à orientation céréalière sont ainsi dès le début condamnées à un déficit chronique du fait des caractéristiques des exploitations (terres marginales, dimension insuffisante); dans ce type de coopératives, l'emploi des attributaires ne dépasse pas 1 mois par an.

La dépendance des unités de production ne se réduit pas à l'orientation du système de production; elle est manifeste pour tout ce qui touche à la gestion interne avec pour conséquences des retards fréquents en matière d'approvisionnement, une mauvaise qualité non seulement des fournitures mais aussi des travaux exécutés par la CAPCS quand le matériel sur l'exploitation n'est pas disponible.

b) L'attitude des coopérateurs.

Les producteurs ne sont pas préparés au passage sans transition d'un système de production basé sur la recherche de l'auto-subsistance à un système coopératif de type avancé. De plus, comme nous l'avons vu, les conditions de fonctionnement prévalant dans ces unités de production, ne favorisent pas une meilleure prise de conscience des intérêts collectifs. C'est pourquoi les intérêts des coopérateurs sont en contradiction avec les impératifs de l'intensification de la production, tels qu'ils leur sont fixés par les organes d'encadrement. Quelques exemples à l'appui : en ce qui concerne l'emploi des fertilisants par exemple, les coopérateurs restent marqués par une attitude visant davantage à limiter les risques financiers plutôt qu'à rechercher à augmenter les rendements, ce qui les conduit à réduire le plus possible l'usage des engrais; en ce qui concerne les plans de culture, les producteurs privilégient les spéculations destinées à l'autoconsommation même

si l'on peut obtenir de meilleurs résultats avec d'autres cultures. En ce qui concerne le matériel agricole, leur intérêt est de réclamer un matériel propre à l'exploitation car il est la source de revenus possibles par sa location à des tiers.

Cette logique de l'intérêt particulier conduit les coopérateurs à ne considérer leurs unités de production que comme le lieu d'une activité temporaire procurant un revenu partiel.

- La mise en valeur de nouvelles terres.

La mise en valeur entreprise dans le cadre de la Révolution agraire est mise en oeuvre principalement à travers la création des groupements pré-coopératifs de mise en valeur (GPMV).

D'après un bilan déjà cité, au 31 mars 1977, il existait 950 unités de ce type pour une superficie totale de 175 000 hectares dont 135 000 à mettre en valeur et 18 370 attributaires. Il s'agit de rendre productives des terres marginales au moyen de gros travaux sur le sol, de forage de puits, dans la première phase, de mettre en culture les superficies aménagées (arboriculture, maraîchage) et d'introduire si possible un élevage associé.

Il n'y a pas eu encore de bilan précis des actions entreprises dans le cadre des groupements pré-coopératifs de mise en valeur. Il semble toutefois que ces programmes de développement n'aient eu jusqu'à présent qu'un faible impact économique : tout au plus, quelques milliers d'hectares dans les wilayates des Hauts Plateaux ainsi que l'affirme le rapport de synthèse des étudiants volontaires de l'année 1977⁽¹⁾.

(1) Rapport National. Campagne de volontariat. Eté 1977. Commission Nationale du Volontariat Etudiant. Comités Universitaires de Volontariat pour la Révolution Agraire.

Cette évolution traduirait une amélioration sensible des résultats des CAPRA depuis la campagne 1972-73. Ces résultats globaux restent médiocres en fait après ces premières campagnes. En effet, d'une part, si l'on excepte la campagne 1974-75 qui fut une bonne année agricole et correspond à un progrès réel en matière de production, l'amélioration des résultats économiques des unités de production est due principalement à une évolution favorable des prix des produits agricoles. C'est ainsi que d'après des indications fournies par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire, l'ensemble des prix de produits agricoles aurait augmenté de plus de 84% entre les campagnes 1972-73 et 1976-77. L'augmentation a été forte surtout pour les légumes secs (+ 165%) les légumes frais (+ 150%) le lait (+ 100%) la viande (+ 94%); elle a été importante aussi pour les céréales dont les prix ont augmenté en moyenne de deux tiers dans la même période.

Les prix des approvisionnements n'ont pas connu dans l'intervalle une augmentation similaire : les engrais et les produits phyto-sanitaires n'ont, par exemple, enregistré aucune hausse; celle du matériel d'exploitation (tracteurs, moissonneuses, charrues) a été modérée (entre 8,5 et 17 %).

Malgré ces incitations, la production a peu augmenté. En l'état actuel des informations statistiques, il n'est pas possible ⁽¹⁾ d'apprécier valablement l'évolution des rendements des diverses spéculations dans le secteur de la Révolution agraire.

(1) Il existe toutefois des indications partielles portant sur quelques produits pour quelques campagnes. Pour les céréales par exemple, alors que la superficie du secteur Révolution agraire est passée de 10,7 % de la superficie totale emblavée en 1973-74 à 14,3% en 1974-75 en se maintenant à ce niveau en 1975-76 sa production est passée de 8% en 1973-74 à 12% en 1974-75 et à 11,2% seulement en 1975-76; d'après ces statistiques (El-Moudjahid du 09 mai 1977) la productivité globale du système coopératif est sensiblement inférieure à la productivité de l'ensemble des secteurs de production, mais il faut tenir compte du fait que la production enregistrée n'est pas la production réelle en raison de l'autoconsommation.

Si l'on se fie aux observations de ces derniers, la mise en valeur menée dans le cadre des GPMV rencontre de nombreux obstacles qui réduisent considérablement son efficacité. Des enquêtes⁽¹⁾ parues dans la presse soulignent les mêmes problèmes; nous nous contenterons de résumer rapidement la nature de ces entraves.

Dans de nombreux cas, l'ouverture de ces chantiers s'est faite sans préparation sérieuse; aucune étude technique préalable n'a été faite avant le début des opérations. Les suites de cette impréparation sont lourdes de conséquences : dissolution pure et simple des groupements pré-coopératifs dans un certain nombre de cas où les investissements n'auront finalement servi qu'à distribuer des salaires sans aucun effet sur la production. C'est donc à bon droit qu'on a parlé de chantiers de plein-emploi à propos de la constitution d'un certain nombre de ces groupements; dans d'autres cas les tentatives d'intensification sont mieux fondées mais les résultats obtenus sont médiocres, faute d'un encadrement technique suffisant.

Dans certaines régions, la réalisation des travaux a été confiée à des sociétés ou des organismes spécialisés, les tributaires étant alors exclus des opérations d'aménagement et considérés comme de simples salariés.

Enfin, les procédures de financement complexes faisant intervenir différentes instances (le Trésor, la Banque Nationale d'Algérie) et la lenteur des opérations financières ont été à la source de difficultés pour les gestionnaires et les tributaires en raison des cessations de paiement qui ont parfois duré de nombreux mois.

(1) Articles repris dans l'ouvrage de A. BELHIMER, déjà cité.

Section 2 . Les revenus des coopérateurs.

Les revenus des coopérateurs sont déterminés par les résultats économiques des exploitations, les avances sur revenus perçues mensuellement et dans un certain nombre de cas par des avantages en nature (logement principalement). Nous analyserons les différents facteurs qui influencent le niveau de revenus des producteurs.

1 - Les résultats économiques des coopératives de production.

Selon un bilan ⁽¹⁾ établi par des organismes chargés du financement et de la tenue des comptes des coopératives de production, la proportion des unités de production bénéficiaires, c'est-à-dire ayant dégagé un surplus financier après la clôture de l'exercice de la campagne aurait évolué comme suit :

TABEAU 16 Evolution des CAPRA bénéficiaires de 1972-73 à 1976-77. (En %).

| CAMPAGNES | Pourcentage de CAPRA bénéficiaires |
|-----------|------------------------------------|
| 1972 - 73 | 34 |
| 1973 - 74 | 40 |
| 1974 - 75 | 60 |
| 1975 - 76 | 50 |
| 1976 - 77 | 47 % ⁽²⁾ |

(1) Informations reprises d'un document du Centre de Recherches en Economie Appliquée (CREA) intitulé : Bilan de la Révolution Agraire en 1977 et du rapport de synthèse déjà cité du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire concernant les résultats du second Plan Quadriennal.

(2) Information donnée dans un article d'El-Moudjahid du 17 juin 1979. Dans cet article, l'auteur qui ne cite pas ses sources dresse une évolution différente des résultats financiers des coopératives : 36% d'unités bénéficiaires en 1973-74, 49% en 1974-75, 57% en 1975-76 et 47% en fin en 1976-77.

Des enquêtes directes révèlent toutefois la médiocrité des rendements obtenus au cours des premières campagnes; ainsi dans la commune de F'kirina⁽¹⁾, les rendements céréaliers ont été de 7 à 8 quintaux dans les CAPRA pour la campagne 1974-75 (année favorable) et 2,5 qx en moyenne la campagne suivante caractérisée par des conditions climatiques défavorables; pour les mêmes campagnes le domaine autogéré de la commune a enregistré les rendements suivants : 10 et 3 qx à l'hectare.

Les rendements obtenus dans les coopératives sont donc inférieurs aux résultats du domaine autogéré. Ces faibles résultats économiques ne sont pas compensés par la diversification du système cultural.

Dans ces conditions, la distribution de bénéfices qui constitue l'une des bases de la rémunération des coopérateurs n'a été un appoint important en matière de revenus que pour une minorité de coopératives. En effet la proportion relativement importante d'unités de production bénéficiaires ne doit pas masquer le fait que pour beaucoup d'entre-elles l'excédent dégagé, est comme nous le verrons plus loin, contenu dans des limites qui ne permettent pas une augmentation importante du revenu par tête. Font exception les exploitations qui cumulent des avantages décisifs comme la disposition d'un patrimoine de qualité et l'efficacité des prestataires de service locaux.

2 -Les avances sur revenus.

Les coopérateurs perçoivent des avances sur revenus distribuées mensuellement. Le montant de ces avances ne doit pas excéder un total annuel représentant 70,6 du revenu d'un permanent de l'auto-gestion qui aurait effectué 250 jours de travail par an.

Le montant mensuel des avances est par conséquent lié à l'évolution du salaire minimal agricole garanti; celui-ci est passé de 12 DA environ (base qui a servi au calcul initial de l'avance mensuelle en 1972-73) à 28 DA pour la campagne 1978-79; c'est surtout

(1) Enquête Emploi Rural.

depuis 1977-78 que le SMAG a fortement augmenté : 20 puis 24 DA au cours de cette dernière campagne, 28 DA pour la campagne suivante.

L'avance mensuelle versée aux coopérateurs est donc passée de 175 DA en 1972-73 à 410 DA en 1978-79⁽¹⁾.

Distribution de bénéfices dans les exploitations et évolution du SMAG ont déterminé les revenus monétaires des coopérateurs. Dans quel éventail sont compris ces revenus, si l'on exclut les cas exceptionnels, non représentatifs par définition ?

D'après la BNA,⁽²⁾ le revenu mensuel moyen par attributaire s'élevait à 140 DA seulement en 1972-73, à 147 DA en 1973-74 et à 171 DA en 1974-75 soit à niveau plus ou moins proche de l'avance mensuelle initiale. Ainsi le revenu minimal, correspondant à 250 DA par mois (3 000 DA par an pour 250 jours de travail à raison de 12 DA par jour) n'était pas assuré, dans la plupart des cas, aux coopérateurs de la Révolution agraire, au cours des premières années de fonctionnement.

3 - Eventail des revenus monétaires dans les coopératives.

Les données qui suivent proviennent de plusieurs sources : enquête nationale, rapport des étudiants volontaires, enquête directe, mémoires universitaires. Nous en ferons état successivement.

D'après une enquête nationale⁽³⁾ réalisée par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire et portant sur la quasi-totalité des unités de production (coopératives, groupements pré-coopératifs et attributaires individuels) la répartition par tranches de revenus était la suivante, en 1975-76.

(1) Le mode de calcul est le suivant : rémunération journalière du SMAG multipliée par 250 (nombre de jours dans l'année correspondant à un emploi permanent); on divise ensuite le total par 12 (mois) pour obtenir le montant de la rémunération correspondant à l'avance mensuelle sur revenus.

(2) La BNA ouvre son dossier. Supplément économique d'El-Moudjahid. Avril 1977.

(3) Enquête sur les coopératives de la Révolution agraire, déjà citée.

TABLEAU 17 Répartition du nombre d'unités de production de la R.A. par types d'unités et par tranches de revenus. Résultats nationaux. Campagne 1975-76.

| Types de revenus (en DA) | < 2 000 | | 2000 à 3000 | | 3000 à 4000 | | 4000 à 5000 | | 5000 et + | | Total | |
|------------------------------|---------|------|-------------|------|-------------|------|-------------|------|-----------|------|-------|-------|
| | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % |
| CAPRA | 477 | (11) | 2729 | (65) | 487 | (12) | 184 | (4) | 326 | (5) | 4203 | (100) |
| Autres unités ⁽¹⁾ | 544 | (33) | 241 | (15) | 83 | (5) | 510 | (31) | 260 | (16) | 1638 | (100) |
| Ensemble | 1021 | (17) | 2970 | (51) | 570 | (10) | 694 | (12) | 586 | (10) | 5841 | (100) |

D'après les indications de ce tableau les 3/4 des CAPRA (76%) se répartissaient en 1975-76, dans les tranches de revenus inférieurs à 3 000 DA c'est-à-dire du minimum que la Révolution agraire visait à garantir aux producteurs; cette proportion n'atteint que 68% si l'on tient compte de l'ensemble des attributaires.

Il est intéressant de relever que 48 % seulement des autres unités se rangent dans cette catégorie, la majorité obtenant par conséquent des revenus supérieurs à 3 000 DA par an. Bon nombre des attributaires se trouvant dans cette situation, sont des travailleurs réguliers employés dans les chantiers des groupements de mise en valeur.

Ces données nationales sont confirmées par des statistiques partielles. Il en est ainsi par exemple de la wilaya de Batna. Le rapport de synthèse du volontariat étudiantin de l'année 1977, livre des données sur les revenus monétaires des coopérateurs de cette wilaya, pour la même campagne. Il s'agit de données exhaustives concernant l'ensemble des CAPRA, après arrêt définitif des comptes.

(1) Groupements pré-coopératifs de mise en valeur -(GPMV), Coopératives agricoles d'exploitation en commun (CAEC), groupements d'entraide paysans (GEP), attributaires individuels.

TABLEAU 18 Répartition du nombre de coopératives et du nombre d'attributaires selon les classes de revenus. Campagne 1975-76. Wilaya de Batna.

| Classes de revenus | Nombre de coopératives | % | Nombre d'attributaires | % |
|--------------------|------------------------|-----|------------------------|-----|
| de 1 500 DA | 86 | 58 | 943 | 49 |
| 500 à - de 3 000 | 29 | 19 | 371 | 19 |
| 3 000 DA et plus | 34 | 23 | 626 | 32 |
| Total | 149 | 100 | 1 940 | 100 |

Un peu plus des 2/3 (68%) des coopérateurs de la wilaya de Batna avaient perçu, au cours de la campagne 1975-76, un revenu monétaire inférieur à 3 000 DA. La situation était-elle très différente dans les zones à forte potentialité productive ? Une étude⁽¹⁾ directe auprès de deux exploitations destinée à évaluer les résultats économiques des coopératives de production et leur impact sur les revenus des producteurs dans une région proche d'Alger, aboutit aux résultats suivants :

TABLEAU 19 Evolution du revenu mensuel par coopérateur des producteurs dans deux CAPRA de la commune de Zemmouri (région d'Alger)

| | CAMPAGNE 1973 | | CAMPAGNE 1974 | | CAMPAGNE 1975 | |
|----------------------------------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| | CAPRA n°2 | CAPRA n°3 | CAPRA n°2 | CAPRA n°3 | CAPRA n°2 | CAPRA n°3 |
| Revenu mensuel netaire (en DA) | 533 | 309 | 174 | 464 | 420 | 551 |
| Revenu mensuel avec consommation | 691 | 654 | 305 | 810 | 578 | 896 |

(1) S. ARBADJI . L'impact de la Révolution agraire sur le revenu des attributaires; CAPRA 2 et 3. Zemmouri. Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures. Université d'Alger . Avril 1977.

Si l'on ne tient compte que des seuls revenus monétaires, le revenu moyen mensuel des coopérateurs des deux CAPRA a été respectivement de 375 et 440 DA. Avec les produits autoconsommés, ces revenus s'élèvent à 525 et 785 DA. Ce niveau de revenus ne semble atteint que par une minorité d'unités de production. C'est en tous cas les conclusions auxquelles nous sommes parvenus en étudiant les revenus des coopérateurs dans des communes très différentes (1).

TABLEAU 20 Rémunération annuelle minimale et maximale des coopérateurs en 1975-76, dans les communes de Souagui, F'kirina et Besbes

| Communes enquêtées | Montants annuels extrêmes (en DA) | Revenu mensuel moyen (3) |
|--------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Souagui | 2 100 | 175 |
| F'kirina | 2 100 à 3 800 | 175 à à 320 |
| Besbes | 3 000 à 9 200 | 250 à 770 |

L'éventail des revenus monétaires va de 1 à 4,5 d'après les indications qui nous sont fournies par cette enquête, 1 à 5 approximativement si l'on tient compte de l'ensemble des revenus analysés.

A s'en tenir aux seules ressources monétaires, les revenus des coopérateurs paraissent faibles au cours des premières campagnes, si on les compare à ceux des travailleurs de l'autogestion et surtout aux revenus des catégories de salariés non agricoles sans qualification. Cependant, dans les zones rurales non touchées par des programmes de développement non agricole, la qualité de coopérateur est certainement plus enviable, que la condition de la plupart des petits exploitants privés.

(1) Il s'agit des communes suivantes : F'kirina dans les Hautes-Plaines du Constantinois, Souagui, une région de piémont, Besbes, près de Annaba. La dernière commune enquêtée est Bousselam, dans les Babors, mais là la Révolution agraire n'a eu pratiquement pas d'impact.

4 - Autoconsommation et activités parallèles.

L'autoconsommation des produits agricoles et les activités parallèles sont sans doute des phénomènes généralisés se manifestant avec plus ou moins d'importance selon le type de contrôle instauré localement et les possibilités concrètes d'une activité complémentaire, salariée ou non, offerte sur place. L'autoconsommation des produits n'est pas autorisée par les autorités, sauf cas rares, suite à une initiative d'un responsable administratif régional. Elle se manifeste par conséquent clandestinement de même que l'exercice d'une activité hors de la coopérative, non permis par les autorités.

Autoconsommation des produits agricoles, activités parallèles, ventes clandestines des produits des unités coopératives manifestent de graves déviations du système coopératif.

Celles-ci sont inévitables compte-tenu des conditions qui ont présidé à la mise en place de ces unités et à leur fonctionnement.

Voyons, en dernier lieu, si certaines formes de redistribution de revenus compensent la faiblesse des ressources des coopérateurs.

5 - L'impact des villages socialistes.

Le gouvernement algérien a décidé de remodeler l'espace rural en y implantant un nouveau type d'habitat, les villages socialistes, destinés à devenir de véritables centres de rayonnement, reflétant au niveau de l'habitat, des activités productives secondaires, sur le plan de la culture et des loisirs, la promotion sociale des coopérateurs et des gestionnaires d'abord, les petits paysans ensuite, avec les progrès de la coopération dans le secteur privé.

Le nombre de logements fournis par les villages socialistes, à la fin de l'année 1978, n'est pas négligeable bien que très insuffisant encore. Avant d'apprécier l'impact de ces logements sur les bénéficiaires potentiels, examinons rapidement les conditions de logement des attributaires de la Révolution agraire, telles qu'elles sont décrites par l'enquête de l'A.A.R.D.E.S.⁽¹⁾.

Selon ces données, 60% des ménages enquêtés soit 47 223, habitaient au moment de l'enquête un logement isolé ou en hameau, 34% dans une agglomération et 6% seulement dans un village socialiste. En plus de ceux y habitant déjà, 69% des ménages souhaitaient habiter dans un logement de ce dernier type.

5.1. Le nombre de logements construits et le taux de satisfaction théorique.

Les documents statistiques disponibles⁽²⁾ nous permettent de dresser un bilan, arrêté à fin 1978, des logements achevés ou en construction et de confronter ces données au nombre d'attributaires recensés.

Si l'on fait l'hypothèse que les logements disponibles ou en voie de l'être seront occupés uniquement par les 75% d'attributaires qui y habitent ou ont exprimé le désir d'y habiter, il est possible d'estimer un taux de satisfaction actuel en rapportant le nombre de logements achevés au nombre de coopérateurs candidats à un logement dans un village socialiste et un taux de satisfaction potentiel en rapportant le nombre total de logements livrés ou en cours de réalisation au même nombre de coopérateurs.

(1) L'enquête de l'A.A.R.D.E.S. sur les attributaires, déjà citée. Cette enquête montre l'état précaire des logements habités par les attributaires (47% des logements construits en matériaux durs, 93% sans électricité, 34% sans eau courante etc.).

(2) Source : Annuaire Statistique 1977-78.

Ce mode de calcul n'a pas d'autre prétention que celle de permettre une évaluation possible de l'impact des programmes de construction des villages socialistes.

TABLEAU 21. Construction de logements dans les villages socialistes et degré de satisfaction des attributaires candidats.

| Nombre théorique d'attributaires candidats à un logement. | Nbre total de logements achevés fin 1978 | Nbre de logements en cours de réalisation | % théorique d'attribut. déjà satis. $(\frac{2}{1})$ | % théorique d'at. satisfaits ou en voie de l'être $(\frac{2+3}{1})$ |
|---|--|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 100 000 ⁽¹⁾ | 19 769 | 25 551 | 26 % | 60 % |

A la fin de l'année 1978, le quart environ des attributaires candidats à un logement dans un village socialiste auraient été satisfaits si les logements leur étaient totalement réservés; cette proportion s'élèverait à 60 % à la fin des programmes en cours de réalisation.

Le raisonnement précédent n'a qu'une signification limitée car l'implantation et le développement des villages socialistes ne sont pas proportionnels à l'importance particulière du nombre d'attributaires dans des régions déterminées mais dépendent davantage de facteurs comme le dynamisme des autorités locales, l'existence d'entreprises de réalisation et de personnel qualifié etc.

La preuve en est que ce n'est pas dans les wilayate où l'impact de la Révolution agraire est le plus fort que se concentrent les villages socialistes.

(1) Ce nombre équivaut à 75 % des 100 000 attributaires recensés en 1978. D'après l'enquête du M.A.R.A. sur les coopératives, 75 % des attributaires étaient candidats à un logement de ce type.

D'après les statistiques⁽¹⁾ en 1975-76, 7 wilayate regroupaient les 2/3 de la superficie agricole utile totale du secteur Révolution agraire et près de 50% du nombre total d'attributaires. Ce sont les wilayate dont le territoire est principalement situé en zone de Hautes-Plaines : à l'Ouest Tiaret et Sidi-Bel-Abbès, à l'Est Sétif, Constantine, Guelma, Oum-El-Bouaghi et Tébessa.

Les données du tableau 21 faisaient apparaître une proportion théorique moyenne d'attributaires déjà satisfaits par la construction de logements dans les villages socialistes d'environ le quart (26%). Or, dans les wilayate à fort impact de la Révolution agraire ci-dessus mentionnées le taux de satisfaction correspondant⁽²⁾ est dans six cas sur sept inférieur à cette moyenne, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 22. Wilayate à fort impact de la Révolution agraire et nombre de logements construits.

| Wilayate | Nombre total d'attributaires (2). | Nombre total de logements achevés fin 1978 | % d'attributaires théoriquement satisfaits |
|----------------|-----------------------------------|--|--|
| Guelma | 7 696 | 140 | 2 % |
| Tébessa | 4 382 | 172 | 4 % |
| Constantine | 3 140 | 263 | 8 % |
| Sidi-Bel-Abbès | 7 587 | 965 | 13 % |
| Oum-El-Bouaghi | 4 981 | 854 | 17 % |
| Tiaret | 8 851 | 1 820 | 21 % |
| Sétif | 2 149 | 979 | 46 % |
| Total | 38 749 | 5 195 | 13 % |

(1) Balances régionales. Document déjà cité.

(2) Il n'y a pas de bilan du nombre d'attributaires wilaya par wilaya, à la fin 1978. Il s'agit de la totalité des attributaires et non pas des seuls candidats potentiels (dont la proportion supposée est de 75% comme nous l'avons vu); le nombre d'attributaires qui date de la campagne 1975-76 est sensiblement inférieur à celui enregistré à la fin de l'année 1978. La différence entre le nombre d'attributaires recensés aux deux dates est sensiblement du même ordre que la différence entre le nombre total d'attributaires candidats à un logement dans un village socialiste.

Globalement, la proportion des attributaires théoriquement satisfaits calculée sur la base, comme nous l'avons vu de la confrontation de leur nombre et celui des logements construits⁽¹⁾ principalement à leur intention est nettement en deçà dans les wilayate à fort impact de la Révolution agraire, de la proportion moyenne observée au niveau national. Ce décalage ne sera pas résorbé avec les logements en cours de construction.

Naturellement les villages socialistes ne visent pas à satisfaire les seuls coopérateurs. Il est possible d'évaluer autrement l'impact de ces logements en estimant leur population actuelle et à moyen terme. Sur la base d'une taille moyenne des ménages de 7 personnes, les logements achevés à fin 1978 regroupent un peu moins de 140 000 personnes et un peu moins de 320 000 personnes si l'on tient compte de la totalité des logements achevés et en cours de réalisation. Ce dernier nombre représente 3% seulement de la population rurale recensée en 1973 par le RGA et 5% de la population des exploitations du secteur privé. Les habitants des villages socialistes ne représentent encore qu'une partie infime de la société rurale.

5.2. Les bénéficiaires des logements.

D'après une étude⁽²⁾ de l'AARDES portant sur 12 villages, la plus grande partie des ménages y habitant comprenait des ménages d'attributaires ou de travailleurs des domaines autogérés (respectivement 72 % et environ 16 %), les autres bénéficiaires des logements étant surtout des manoeuvres non agricoles. La petite paysannerie non intégrée dans les structures coopératives n'est pratiquement pas représentée dans ces nouveaux villages.

Mais les critères d'attribution qui favorisent d'abord les coopérateurs et les producteurs des domaines autogérés ne

(1) Dans certaines régions les coopérateurs ont aussi bénéficié d'autres opérations de construction de logements telles que par exemple, l'auto-construction. Mais il n'est pas possible de déterminer le nombre de coopérateurs bénéficiaires. Celui-ci est toutefois minime par rapport au nombre des demandeurs.

(2) AARDES. Etude sur les villages socialistes. Données socio-économiques et conditions de logements. Publication spéciale. 1978.

semblent pas appliqués partout avec la même rigueur. C'est ainsi que les étudiants volontaires⁽¹⁾ signalent les occupations illégales de logements réservés aux producteurs agricoles; dans certains villages, la plupart des logements sont habités par des fonctionnaires.

5.3. Défauts de réalisation et problèmes des nouveaux occupants.

La réalisation des villages socialistes rencontre de nombreux problèmes⁽¹⁾. Il y a tout d'abord la conception de ces habitations, d'un modèle standard qui subissent après l'occupation des aménagements divers de la part des bénéficiaires pour les rendre plus fonctionnelles : construction de fours fonctionnels, espace réservé à l'élevage domestique etc.

Les bénéficiaires de ces logements n'ont pas été associés à la conception qui relève exclusivement d'organes extérieurs au monde agricole. Les attributaires se voient donc imposés un modèle de consommation auquel ils ne sont pas préparés.

Le choix du lieu d'implantation n'est pas toujours adéquat. C'est ainsi qu'on a signalé des villages socialistes construits sur des terres agricoles ou des terrains marécageux, entraînant de nombreux inconvénients; dans d'autres cas, les sites choisis sont très éloignés des unités de production.

La construction n'est pas exempte de reproches : dans de nombreux villages, les travaux de finition, en particulier, ont été particulièrement négligés : l'alimentation en eau et en électricité, n'est que partiellement assurée, l'évacuation des eaux usées inachevée etc.

(1) Les problèmes que soulève le fonctionnement des villages socialistes sont bien recensés dans un document de la Commission Nationale du Volontariat : Rapport national du volontariat étudiant de l'été 1978. Elaboré au séminaire de Annaba. Août 1978. Document déjà cité.

Les inconvénients qui en résultent pour les occupants réduisent considérablement dans des cas de ce genre, les avantages de ces nouveaux logements (1).

En ce qui concerne le fonctionnement interne des villages socialistes, l'étude de l'AARDES constate une absence quasi totale d'activités productives secondaires telles que l'artisanat, ou l'élevage collectif, dont l'existence est nécessaire pour dépasser le stade purement résidentiel. Il semble même que dans la plupart des cas, le centre commercial pourtant indispensable dans des villages de ce type ne fonctionne pas du tout ou seulement pour les produits alimentaires de base.

La prise en charge des problèmes de vie collective par les attributaires reste par conséquent très peu développée.

Cette situation s'explique par la faible initiative laissée aux bénéficiaires non seulement dans la conception et le déroulement des opérations de construction de ces villages mais également dans la gestion des activités, une fois les logements habités. Au 1er séminaire national sur l'habitat rural (2) qui s'est tenu en 1973, l'une des commissions avait pourtant mis en garde contre cette évolution : "La politique à adopter doit se garder rigoureusement d'imposer aux campagnes des formes d'habitat qui auraient été conçues en dehors d'elles et qui constitueraient ainsi une nouvelle forme de domination économique ou culturelle".

Cette mise à l'écart des attributaires est encore accentuée par le fait que les villages socialistes n'ont pas de statut régissant l'occupation des logements, que la contribution de chacun à l'entretien des lieux, à la participation des activités d'intérêt collectif n'est pas encore définie.

(1) Et cela alors que leur coût de construction est important (20000 DA par logement en 1973, 50 000 DA en 1976) soit un coût nettement plus élevé que les autres projets d'habitat rural (coût unitaire entre 15 et 19 000 DA en 1976) selon A. BENACHENHOU. L'exode rural. Op.Cit.

(2) Rapport de la Commission n°1: Evolution des formes d'habitat et leurs relations avec les réalités psycho-sociales du monde paysan. 1er Séminaire sur l'habitat rural. 20-24 mars 1973. Palais des Nations. MARA. 2/1974.

Malgré toutes ces limites, le logement dans un village socialiste est perçu par la très grande majorité des attributaires comme un moyen important de promotion et par conséquent un facteur non négligeable de relèvement du niveau des revenus⁽¹⁾. Cette conclusion est par exemple très nette dans les déclarations d'attributaires du village de Aïn-Nehla, dans la région de Tlemcen interrogés à ce sujet; notons que ces mêmes attributaires se montrent plus réservés par contre sur les commodités offertes par leur village⁽²⁾.

De l'analyse qui précède, il résulte que la Révolution agraire n'a pas modifié sensiblement les conditions d'emploi et de revenus de la population agricole; en matière d'emploi, les opérations se sont soldées par l'installation d'une minorité de travailleurs qui ont vu s'améliorer leurs conditions d'emploi par la stabilité qui leur est ainsi assurée; en matière de revenus, seule une minorité de producteurs bien pourvus en facteurs de production parvient à s'assurer des revenus équivalents ou supérieurs au seuil minimal fixé au début de l'opération. Par ailleurs, les actions en faveur des producteurs sous la forme principalement de logements construits dans les villages socialistes, ne compensent que dans une faible mesure (en raison du rythme des constructions) des revenus encore insuffisants.

(1) Le village se révèle un frein à l'instabilité de la main-d'œuvre dans les coopératives, montre une étude sur un village agricole implanté près d'El-Asnam. En effet, alors que dans la commune en question, on a enregistré en 1976, 60 % de désistements dans les CAPRA, parmi les coopérateurs habitant le village agricole, un seul a préféré abandonner le travail de la terre et par conséquent le logement occupé.

A. BLIDIA. L'articulation de la production et de la vie collective dans le développement rural. Le cas du village de El Abiodh Medjadja en Algérie. Thèse de 3ème cycle. Université des Sciences Sociales de Grenoble. Septembre 1979.

(2) C. BENGUERGOURA. Village agricole et sens d'une mutation. Le cas du village de Aïn-Nehla. DEA. Université d'Alger. Février 1975.

CHAPITRE II

LA REVOLUTION AGRAIRE ET L'EVOLUTION DU SECTEUR PRIVE AGRICOLE

La Révolution Agraire ne se présente pas comme une simple opération de restructuration foncière et de modernisation de l'agriculture. L'un de ses objectifs centraux (qui contribue à justifier l'emploi du terme Révolution plutôt que réforme) est l'intégration du secteur privé agricole subsistant après les opérations de nationalisation dans des structures pré-coopératives et coopératives permettant de l'orienter vers une intensification de la production.

Nous analyserons plus spécialement dans ce chapitre ces aspects de la politique agraire et les nouvelles contradictions qu'elle soulève.

A. Remarques préliminaires sur les sources statistiques.

L'étude des exploitations agricoles du secteur privé se heurte d'abord à un problème de fiabilité des statistiques disponibles. Donnons des exemples de ces insuffisances concernant chacune des trois grandes enquêtes sur le secteur privé dans l'agriculture.

- L'enquête sur la structure des exploitations agricoles privées.

Cette enquête menée en 1964-65 sur un échantillon réduit de l'ordre de 1% du nombre total des exploitations s'est, de l'avis même de son principal initiateur, un expert du Bureau International du Travail, détaché auprès des services des statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire,

déroulée dans des conditions défavorables, tenant pour l'essentiel à l'inexpérience des enquêteurs.⁽¹⁾ En raison de ces défauts, les résultats de cette enquête ont subi des redressements importants.

- L'enquête main d'oeuvre.

C'est une enquête par sondage (1/60^{ème} des ménages) menée en 1968 conjointement par le Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'Etat au Plan avec l'assistance technique du B.I.T. dont les résultats n'ont jamais été publiés officiellement car ils ont été très vivement contestés. Les critiques les plus courantes formulées à ce sujet par les statisticiens se rapportent au caractère complexe de la démarche et des instruments d'investigation, non maîtrisés par les enquêteurs.

- Le Recensement Général de l'Agriculture.(R.G.A.)

Le R.G.A. comporte aussi des lacunes qui tiennent aussi au personnel d'enquête et à l'encadrement des recenseurs sur le terrain, mais comme il s'agit d'un recensement exhaustif, ses résultats sont moins sujets à caution. A notre sens, c'est la source statistique la plus fiable à l'heure actuelle, sur le secteur privé agricole. Notons toutefois que les résultats du dépouillement manuel rapide dont 4 volumes ont été publiés par le Ministère de l'Agriculture et ceux du dépouillement informatique réalisé par les services du Secrétariat d'Etat au Plan ne sont pas identiques: la superficie agricole utile indiquée par le MARA est de 5,1 millions d'hectares, celle qui est mentionnée par le

(1) Opinion exprimée par M. Babillot, initiateur de cette enquête à S. BEDRANI qui en fait état dans sa thèse déjà citée p.116. Volume 1.

SEP est de 4,7 millions d'hectares; la divergence porte aussi sur le nombre d'exploitations (la différence d'une source à l'autre atteint 60 000).⁽¹⁾

B. Intérêt et limites des études sur l'agriculture privée menées dans le cadre de la problématique des systèmes de production.

A la suite de la contribution théorique d'auteurs marxistes comme L. ALTHUSSER, E. BALIBAR et E. TERRAY à l'approfondissement des concepts fondamentaux du matérialisme historique et à l'initiative d'un groupe de chercheurs du Secrétariat d'Etat au Plan, un effort visant à réduire le "décalage entre l'état de la réflexion théorique et l'état des recherches empiriques"⁽²⁾ a été mené avec l'élaboration d'une démarche d'investigation reposant sur la tentative d'opérationnaliser le concept marxiste de mode de production.

Appliqué au secteur privé agricole cette tentative se donnait pour but de repérer les systèmes de production et les modalités de leur fonctionnement comme première étape nécessaire de l'étude des classes sociales et de leurs oppositions dans le contexte des campagnes algériennes.

(1) Jusqu'à l'heure actuelle seuls les services du Secrétariat d'Etat au Plan, aujourd'hui Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ont publié des données du RGA: il s'agit d'une série d'informations concernant les exploitations agricoles issues du traitement informatique du RGA, par zones physiques homogènes et par wilaya. Les données que nous avons analysées au chapitre 2 sont issues de l'exploitation d'une autre série de tableaux statistiques concernant les caractéristiques de l'ensemble des ménages recensés.

(2) L'expression est utilisée par DE VILLERS. Thèse citée. Mais le problème n'est-il pas plutôt celui d'une production théorique coupée de la réalité empirique?

Ces systèmes de production étaient définis⁽¹⁾ comme la combinaison de deux ensembles:

- les facteurs de production et les modalités de leur mise en oeuvre (forces productives)
- les formes sociales d'appropriation des facteurs de production et du produit (rapports de production)

L'analyse des systèmes de production implique aussi la prise en compte des échanges économiques et des conditions socio-juridiques et culturelles de leur fonctionnement. Le repérage des systèmes de production résultait d'un travail de regroupement d'unités de production fonctionnant selon une logique similaire; la logique de ce fonctionnement était déduite de l'observation directe des exploitations qui étaient analysées d'après un ensemble de critères mis au point pour interpréter la réalité empirique; ce sont les variations les plus significatives relevées dans l'analyse des exploitations qui fondaient la distinction et le classement des exploitations en systèmes de production.

(1) On trouvera une définition exhaustive de ces systèmes de production et de la démarche à suivre en matière d'enquête dans un texte émanant des services du Secrétariat d'Etat au Plan: "Directives pour les études socio-économiques par cas sur l'agriculture". Texte reproduit en annexe du Tome IV de l'enquête socio-économique sur l'oued Rhir. Sous-Direction du développement rural. Direction des programmes. S.E.P. 1974. Voir aussi la contribution de M. BOURENANE sur la validité et les limites de ce type d'analyse, dans sa thèse. Agriculture privée et politiques agraires en Algérie. 1971-1978. Université de Paris VII. 1979. Une critique de même type est développée par G. DE VILLERS; thèse citée, pp.390-395.

En l'état actuel de la recherche, les études⁽¹⁾ menées selon cette problématique ou s'en inspirant ont surtout abouti à perfectionner les critères servant à classifier les différents systèmes de production⁽²⁾ et à rendre compte des attitudes des différentes catégories de producteurs devant la production agricole et les mécanismes de sa mise en oeuvre.

Cependant ces classifications restent le plus souvent juxtaposées (ce qui les apparente à une typologie des exploitations agricoles) faute de l'étude des relations entre ces systèmes et notamment des formes de domination exercées.

Certains auteurs se sont contentés du simple repérage des systèmes de production pour supposer comme allant de soi qu'à ces derniers correspond un type de population déterminé, agissant sous l'empire d'une logique particulière qui serait celle du système lequel se trouverait ainsi doté d'une nature.

Ces simplifications nous conduisent à nous interroger sur le bien fondé d'une démarche visant à découvrir d'une part une logique de comportement productif analysée à partir de la seule activité agricole et d'autre part à fonder des distinctions sociales supposées pertinentes à partir des différentes catégories de producteurs isolées au terme de l'analyse par systèmes de production.

En effet, dans les conditions de marginalisation croissante de l'agriculture, les revenus non agricoles ont pris une importance considérable pour toutes les catégories d'exploitants; dans ces conditions l'activité agricole est subordonnée à une logique plus complexe (de recherche par exemple de la sécurité, de la maximisation des revenus par la diversité des activités) plus sociale

(1) Il s'agit pour l'essentiel de l'enquête socio-économique sur l'oued Rhir, déjà citée, d'une étude, par l'A.A.R.D.E.S., sur le secteur privé agricole dans la wilaya de Tlemcen et partiellement de travaux menés au sein du Centre de Recherches en Economie Appliquée (CREA); voir à ce sujet le texte de C. CHAULET intitulé les systèmes de production dans le recueil portant sur la production et les producteurs agricoles. Janvier 1980.

(2) La plupart des études aboutissent à définir trois principaux systèmes de production:

- Un système moderne spéculatif ou capitaliste.
- Un système familial marchand.
- Un système domestique.

qu'économique; l'analyse par système de production centrée sur les exploitations agricoles et négligeant les activités et les revenus des membres des ménages non directement associés à la production laisse ainsi échapper une dimension importante de la "nature" de ces systèmes. Par ailleurs et compte-tenu des fortes disparités de revenus induites par la variété des seules activités non agricoles, il devient pour le moins hasardeux de distinguer des populations socialement homogènes à partir seulement de l'homogénéité relative des différents types d'exploitations agricoles.

Ainsi il nous semble que la démarche suivie jusque là dans les enquêtes menées en termes de systèmes de production doit être ~~partiellement~~ ^{partiellement} ~~partiellement~~ ré-examinée. Sans remettre en cause la nécessité d'une typologie des unités de production, il nous semble cependant plus adéquat qu'une étude ayant pour objet l'identification des groupes sociaux prenne simultanément en charge dans l'analyse l'activité agricole et non agricole de l'ensemble des membres des ménages. (1)

Ces réserves sur la fiabilité des statistiques et la pertinence de certaines analyses socio-économiques posent le problème de l'insuffisance de la connaissance du milieu rural algérien et notamment de la paysannerie parcellaire, encore fortement sous-analysée. En matière d'emploi et de revenus, tout particulièrement les études déjà très peu nombreuses sont en général limitées à une région.

Malgré ces limites nous essaierons, dans ce chapitre de caractériser l'évolution du secteur privé après les mesures de restructuration foncière et la réorganisation des organes d'encadrement de l'agriculture en tentant notamment de mesurer les effets des interventions publiques sur les différentes catégories de producteurs.

(1) L'insuffisance des analyses portant sur le milieu rural fait que les concepts marxistes utilisés pour désigner des catégories sociales restent inopérants, inadéquats ou approximatifs. Il en est ainsi du concept de bourgeoisie auquel on accole des qualificatifs variables (foncière, rurale, agraire) qui renvoient rarement à des rapports sociaux déterminés chaque fois par des analyses particulières mais résultent de la synthèse de connaissances partielles empruntées à des études diverses.

Section 1. Caractéristiques générales des exploitations privées.

Nous caractériserons les exploitations privées du point de vue des principaux facteurs qui conditionnent la situation d'emploi et de revenus; nous nous appuierons pour cela sur les principaux documents statistiques disponibles à l'heure actuelle⁽¹⁾ ainsi que sur les résultats de certaines enquêtes socio-économiques dont le champ traite des problèmes d'emploi et de revenus. Nous confronterons les résultats de notre analyse avec celles d'autres études récentes auxquelles nous emprunterons parfois quelques données pour certains développements.

1. La terre et le cheptel, le système cultural.

Les exploitations agricoles privées recensées en 1973 atteignaient le nombre de 875 660 dont 710 493 avec terre et disposaient de 5,1 millions d'hectares de superficie agricole utile dont seulement 94 000 hectares irrigués; la taille moyenne des exploitations était de 7 hectares soit près de deux fois moins que la taille moyenne des unités de la Révolution agraire (13 hectares); l'écart est encore plus accusé par rapport au secteur autogéré où la SAU moyenne par membre du collectif était de 17 hectares en 1975-76. En raison d'une concentration foncière importante, la très grande majorité des exploitations sont de petite taille: 79% des exploitations avec terre ont moins de 10 hectares et plus de la moitié, moins de 4 hectares. Notons encore un facteur

(1) Il s'agit principalement de l'enquête main d'oeuvre dans le secteur privé (1968) et du R.G.A. (1973) dont nous rappelons que les données concernant les unités de production du secteur privé ont été exploitées par les services du Secrétariat d'Etat au Plan, selon un découpage non pas administratif mais par zones physiques homogènes (Z.P.H.). Voir les fascicules des Balances Régionales publiées par le S.E.P. en 1978. Ces données sont issues donc d'un dépouillement informatique s'ajoutant et complétant les informations de base fournies par les résultats provisoires du dépouillement manuel rapide que nous avons utilisés pour la construction du tableau 23.

supplémentaire de marginalisation des petites exploitations: c'est en montagne ou dans les zones s'en rapprochant que se situent la majorité de ces unités de production, c'est à dire dans les régions agricoles les moins productives; ainsi, d'après les données de l'enquête main d'oeuvre menée en 1968, alors qu'environ 26% du nombre total des exploitations étaient recensées dans des zones montagneuses ou similaires, la proportion des unités de production de moins de 1 hectare dans les mêmes zones était de plus de 43% et celle de 1 à 2 hectares de 37%.

Tableau 23 Utilisation du sol, répartition de la terre et du cheptel
selon la catégorie d'exploitation

| Catégorie d'exploitation | Nombre d'exploitations (en %) | SAU totale (Superficie donnée en %) | Céréales | Jachères | Autres utilisations | Bovins (Effectifs donnés en %) | Ovins | Caprins |
|---|-------------------------------|--|----------|----------|---------------------|-----------------------------------|-------|---------|
| | | | | | | | | |
| 10 hectares | 79 | 30 | 28 | 27 | 63 | 65 | 46 | 65 |
| à 50Ha | 19 | 48 | 50 | 47 | 28 | 30 | 43 | 32 |
| et + | 2 | 22 | 22 | 26 | 9 | 5 | 11 | 3 |
| | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| al exploita- ns avec terre | 81 | | | | | 81 | 74 | 80 |
| loitants s terre | 19 | | | | | 19 | 26 | 20 |
| al exploi- ts avec re et sans re | 100 | | | | | 100 | 100 | 100 |

Source: R.G.A.

Le système cultural est globalement très extensif: en 1973, dans le secteur privé plus de 90% de la SAU sont occupés par les céréales ou la jachère, ainsi que le montrent les indications du tableau 23 qui regroupe les données principales concernant l'occupation du sol et le cheptel, par catégorie d'exploitation. Cependant il convient de remarquer que ce caractère extensif est plus particulièrement marqué chez les exploitants de plus de 10 hectares pour lesquels le système céréales-jachère est prédominant; chez cette catégorie d'exploitants, les utilisations du sol autres que le système céréales-jachère sont significativement faibles: 28 et 9% pour les catégories 10 à 50 et plus de 50 hectares alors que leur part respective dans la SAU totale est de 48 et 22%. Mais le fait d'une moindre occupation des sols par le système céréales-jachère chez les petits exploitants ne signifie pas l'existence d'une agriculture plus intensive. Par ailleurs, la concentration foncière était, comme nous l'avons déjà vu, au chapitre 2, forte avant l'application des mesures de nationalisation prévues dans le cadre de la Révolution agraire: ainsi 2% d'exploitants détenaient 22% de la SAU totale alors que 79% d'exploitants ne possédait que 30% de celle-ci. Cette concentration foncière n'est pas compensée par une répartition du cheptel sensiblement moins défavorable; en effet les plus gros exploitants sont également ceux qui s'approprient le plus grand nombre de bêtes. Ainsi, si les exploitants de moins de 10 hectares⁽¹⁾ ont en moyenne, moins d'un bovin, 2 à 3 ovins et 1 à 2 caprins, les exploitants de 50 hectares et plus possèdent en moyenne 3 bovins, près de 30 ovins et 3 chèvres. L'inégalité dans la répartition du cheptel redouble par conséquent l'inégalité dans la répartition des terres .

(1) Les exploitants sans terre qui représentent 19% de l'ensemble des exploitants sont de petits éleveurs sans sol, possédant en moyenne 1 bovin, 7 ovins et 1 à 2 chèvres.

Le caractère très extensif du système cultural en secteur privé ressort également d'une autre analyse qui repose sur une classification, par systèmes de production dominants, mise au point par les services du Plan. (1)

Tableau 24. Répartition des exploitations par principaux groupes de de taille et systèmes culturaux dominants

| Système cultural | Monocultures (arboriculture maraîchage) | | Associations céréales-jachères monocultures | | Associations culturales complexes | | SAU totale par catégorie d'exploitation | |
|---------------------|---|-------|---|------|-----------------------------------|------|---|-------|
| | % d'exploitations | % SAU | % Exp. | %SAU | % Exp. | %SAU | % Exp. | % SAU |
| moins de 4 hectares | 18 | 11 | 62 | 39 | 20 | 50 | 100 | 100 |
| 50 Ha | 2 | 2 | 88 | 71 | 12 | 29 | 100 | 100 |
| 50 Ha et + | - | - | 73 | 93 | 27 | 7 | 100 | 100 |

D'après le tableau 24, une forte minorité d'exploitants de moins de 4 hectares se consacrent, soit à l'arboriculture ou au maraîchage soit à des cultures complexes associées. Il s'agit cependant le plus souvent de toutes petites parcelles dont la production est davantage destinée à l'auto-consommation qu'à la vente. A titre d'exemple, les monocultures maraîchère et arboricole (à forte dominante de variétés rustiques comme le figuier ou l'olivier) occupent à peine 1% de la SAU totale; par ailleurs, les exploitants de moins de 4 hectares pratiquant une association culturale complexe la réalisent sur 4% seulement de la SAU totale. Analysé globalement, le système cultural en secteur privé est très fortement marqué par son caractère extensif. C'est l'analyse régionale

(1) Un système est caractérisé par 2 variables principales: la catégorie d'exploitation et le système cultural mis en oeuvre. Dans le tableau 24, nous avons procédé à des regroupements, pour simplifier.

qui seule peut rendre compte des poids relatifs des différents systèmes.

Ce système cultural est l'un des facteurs déterminants de la situation d'emploi. Il y avait en 1973, dans les unités de production du secteur privé agricole, 1 800 000 actif⁽¹⁾ sur les exploitations, ce qui correspond à une force de travail de 454 millions de journées de travail par an à raison de 252 jours par actif et par an. La force de travail utilisée était de l'ordre de 130 millions de journées de travail⁽²⁾ soit en moyenne 72 jours par actif et par an c'est à dire une occupation moyenne par membre actif se situant à un niveau inférieur de celle qui a été calculée pour les coopérateurs de la Révolution agraire (une centaine de jours, rappelons-le).

2. Indications sur l'évolution récente dans la mise en oeuvre des moyens d'intensification de la production.

Nous voudrions insister maintenant sur les tendances d'évolution des exploitations agricoles du secteur privé à travers l'analyse de la mécanisation et des autres moyens d'intensification.

La mécanisation des travaux est importante: en 1973, elle touchait 19% des exploitations et 55% de la SAU totale. Cette mécanisation est de plus en plus assurée par les engins appartenant au secteur coopératif car en ce qui concerne les moyens de traction, les achats effectués par le secteur privé depuis 1962 n'ont pas suffi à renouveler le parc existant.

(1) La définition d'un actif est la suivante d'après le RGA. Il s'agit de toute personne, homme ou femme, âgée de plus de 10 ans ayant eu une activité sur l'exploitation, quelle qu'en soit la durée, pendant la campagne en cours ou passée.

(2) Le calcul des journées de travail nécessaires est fait d'après le système cultural et les normes d'emploi du Ministère de l'Agriculture, par zone et par spéculatation.

En ce qui concerne les tracteurs, par exemple, le nombre d'engins recensés ou estimés comme appartenant au secteur privé n'a pas cessé de décroître, comme le montre le tableau suivant⁽¹⁾:

Tableau 25 Evolution du nombre total de tracteurs appartenant au secteur privé

| ANNEES | 1962 | 1964-65 | 1968 | 1978 |
|---------------------|--------|---------|--------|--------|
| NOMBRE DE TRACTEURS | 18 115 | 19 060 | 11 045 | 10 153 |

A la fin de l'année 1978, le secteur privé disposait de 10 000 tracteurs environ, ce qui représente le quart à peu près de l'ensemble du parc, les secteurs autogéré et coopératif (y compris les CAPCS) détenant par conséquent les 3/4 du matériel de traction. La diminution des achats de tracteurs est très nette à partir du début des années 1970; cette évolution est à mettre en parallèle avec les préparatifs et les premières mesures d'application des opérations de la Révolution agraire.

Paradoxalement, l'accroissement du parc autogéré et coopératif semble avoir eu pour conséquences de pénaliser l'ensemble des exploitants du secteur privé. En effet, la non disponibilité sur le marché de matériel et pièces détachées incite les propriétaires de tracteurs à réduire les locations pour diminuer les risques de pannes; cette évolution est très défavorable pour les possesseurs de matériel agricole, qui tiraient de sa location des revenus non négligeables.⁽²⁾

(1) Indications chiffrées données par G. DE VILLERS, thèse citée. Les chiffres de l'année 1978 proviennent de l'Annuaire statistique de 1977-78, page 171.

(2) La possession d'un tracteur est la source de revenus monétaires importants. Une enquête de la F.A.O. sur le Hodna indique avec précision le montant de ces revenus: alors que par exemple, le revenu annuel moyen d'une exploitation de 20 hectares est de 3100 DA environ, le produit annuel brut de la seule location d'un tracteur serait presque équivalent (2800DA environ). Précisions reprises par DE VILLERS dans sa thèse.

Cette évolution est également négative pour les petits exploitants, de plus en plus dépendants, pour les travaux de culture, du seul secteur coopératif qui ne parvient pas à satisfaire tous les besoins. Dans ces conditions, il est probable comme le remarque S. BEDRANI⁽¹⁾ que cette évolution se soit traduite non seulement par la baisse de la qualité des travaux du sol mais aussi par une diminution des superficies cultivées.

En ce qui concerne les autres moyens d'intensification de la production, l'évolution est similaire à celle qu'a connue le secteur autogéré. Nous ne reprendrons pas ici les éléments les plus significatifs d'un bilan sur l'évolution des forces productives déjà dressé par différents auteurs⁽²⁾ et qui confirme la permanence du caractère très extensif de l'agriculture privée. Nous mettrons plutôt l'accent sur un phénomène moins visible mais qui révèle un incontestable dynamisme de certaines couches d'agriculteurs.

En effet, l'interprétation de certaines données statistiques comme l'accroissement de l'irrigation par petite hydraulique sur financement de l'Etat ou sur propres fonds, les progrès de l'arboriculture fruitière, l'augmentation du cheptel ovin, la croissance de l'utilisation d'engrais tendraient à confirmer le développement et le renforcement d'une minorité d'agriculteurs se consacrant à des activités spéculatives (maraîchage, fruits, viande). Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur les aspects de cette évolution.

(1) S. BEDRANI, thèse citée. Volume I. pp. 87-111.

(2) Parmi les études les plus récentes, l'exposé le plus complet concernant cette évolution est celui de S. BEDRANI. Un autre inventaire des forces productives dans le secteur privé est établi par M. BOURENANE dans sa thèse déjà citée: Agriculture privée et politiques agraires en Algérie. 1971-1978. Cet inventaire s'appuie sur les résultats de l'enquête structure des exploitations privées de 1964-65.

3. L'importance du facteur régional.

La marginalisation de l'agriculture privée est comme nous l'avons vu au chapitre 1, consécutive à la pénétration coloniale: les colons se sont appropriés les meilleures terres dans les plaines littorales et intérieures et dans les zones les mieux arrosées des Hauts-Plateaux; de plus, c'est dans ces régions que l'équipement d'irrigation a été principalement installé. Les exploitations du secteur privé se situaient donc massivement dans les zones les moins favorables à l'agriculture (piémonts et montagnes, Hautes-Plaines à conditions climatiques pré-steppiques, steppe) si l'on exclut les zones d'implantation de la propriété absentéiste établie autour des grandes cités traditionnelles comme Tlemcen, Constantine, Miliana, Béjaïa, Mila, Nédromah, etc. Après les opérations de nationalisation, le secteur privé agricole représente encore 60% environ de la superficie agricole utile totale. Dans les zones les plus défavorables, la proportion de la SAU appartenant au secteur privé est supérieure à cette moyenne nationale: 98% dans les communes de montagne comme Arris ou Collo⁽¹⁾, plus de 60% dans des communes situées dans les zones semi-arides des Hautes-Plaines constantinoises comme Aïn-Djasser⁽¹⁾ ou F'kirina⁽²⁾ ou des régions de piémonts comme Souagui.⁽²⁾

C'est par conséquent le secteur privé qui était le plus concerné par les travaux de restauration des sols et de rénovation dont nous avons vu la nécessité impérieuse pour le rétablissement de conditions minimales de bonne exploitation des terres et l'ampleur considérable des travaux à mener pour atteindre cet objectif. Or depuis l'indépendance, il n'y a pas eu d'actions importantes dans ce domaine.

La marginalisation croissante de la paysannerie parcellaire a développé l'extension de l'activité salariée au sein de la population agricole; nous nous intéresserons surtout à l'évolution récente dans ce domaine, dans le point suivant.

(1) Voir l'article déjà cité de M. COTE. Révolution agraire et sociétés agraires: le cas de l'Est algérien.

(2) Enquête Emploi Rural, déjà citée.

4. L'évolution des activités des ménages agricoles.

Le phénomène des activités hors exploitation semble avoir pris avec l'extension de l'emploi non agricole en milieu rural une importance croissante.

En 1968, l'enquête main d'oeuvre soulignait déjà la proportion importante des exploitants exerçant en même temps une activité non agricole: leur nombre représentait le quart de l'ensemble des exploitants; en 1973, le RGA dénombre près de 300 000 exploitants (293 673) exerçant une autre activité dont 216 043 en dehors de l'agriculture; cela représente respectivement 34 et 25% du nombre total d'exploitants recensés. L'enquête main d'oeuvre estimait à juste titre que "c'est la faible rentabilité des exploitations qui conduit leurs propriétaires à chercher d'autres formes de travail" et par conséquent de revenus. En effet, ainsi que le montrent les données du RGA, 80% des exploitants et des aides-familiaux qui ont aussi une autre activité sont des salariés; par ailleurs le RGA recense près de 300 000 autres salariés appartenant aux ménages des exploitations agricoles; au total, si l'on fait le compte de l'ensemble des actifs hors de l'exploitation, y compris par conséquent les non salariés, leur nombre s'élève à 670 201 alors que le nombre total d'exploitations est de 875 660, soit en moyenne près d'un actif hors exploitation par unité de production dans le secteur privé.

C'est parmi les exploitants sans terre et les minifundiaires (moins de 5 hectares) que l'activité salariée est la plus développée: ainsi, par exemple, alors que les exploitants sans terre ne représentent que 17% de l'ensemble des exploitants, selon le RGA, ils constituent par contre 27% de ceux qui ont une autre activité; il en est de même des exploitants de moins de 5 hectares représentant 50% de l'ensemble des exploitants et 54% de ceux qui exercent aussi une autre activité.

Il est intéressant de noter qu'en 1973 l'emploi hors exploitation est à dominante non agricole: en effet l'ensemble des salariés agricoles appartenant aux ménages des exploitations privées ne représente que 20% du nombre total des actifs hors exploitation

recensés et un peu moins de 24% de la totalité des salariés employés en dehors des unités de production. Les salariés agricoles faisant partie des exploitations privées sont-ils la principale composante des salariés agricoles, notamment saisonniers? Le RGA nous permet de répondre avec précision sur ce point.

Tableau 26 Intensité de l'activité des salariés agricoles,
par catégorie de ménages.

| Catégories de ménages | Intensité de l'activité < 200 jours | | + de 200 jours | | Nombre total | % |
|--|-------------------------------------|-----|----------------|-----|--------------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % | | |
| Salariés agricoles des exploitations privées | 69 600 | 59 | 62 586 | 43 | 132 186 | 50 |
| Salariés agricoles des ménages sans exploitation | 47 798 | 41 | 83 500 | 57 | 131 298 | 50 |
| Nombre total des salariés agricoles | 117 398 | 100 | 146 086 | 100 | 263 484 | 100 |

Source: Tableaux A161 et B161 du RGA.

La première constatation est que le nombre total⁽¹⁾ des salariés agricoles recensés par le RGA se répartit à peu près à égalité entre les actifs des ménages avec exploitation et ceux qui n'appartiennent pas à des exploitations privées. Les salariés des ménages hors exploitation comprennent une plus forte proportion de travailleurs employés régulièrement: alors qu'ils ne

(1) Nous avons exclu 10 398 salariés employés aussi bien en secteur socialiste qu'en secteur privé et 6540 salariés agricoles et non agricoles; leur nombre ne représente que 6% de l'ensemble des salariés agricoles.

représentent que 50% de l'ensemble des salariés, la proportion de ceux qui sont employés 200 jours et plus dans l'année est plus élevée (57%); inversement, dans cette catégorie de ménages, les saisonniers sont moins fortement représentés.

Voyons maintenant l'intensité de cette activité par secteur juridique.

Tableau 27 Intensité de l'activité des salariés agricoles,
par catégorie de ménages et par secteur juridique

| Catégories de ménages | SECTEUR SOCIALISTE | | | | | | SECTEUR PRIVE | | | | | |
|--|--------------------|----|----------|----|--------|-----|---------------|----|----------|----|--------|-----|
| | < 200 jours | | + 200 j. | | Total | | < 200 j. | | + 200 j. | | Total | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Salariés agricoles des exploitations dirigées | 27317 | 35 | 50488 | 65 | 77805 | 100 | 42283 | 78 | 12098 | 22 | 54381 | 100 |
| Salariés agricoles des ménages sans exploitation | 16301 | 19 | 70129 | 81 | 86430 | 100 | 31497 | 70 | 13371 | 30 | 44868 | 100 |
| Nombre total salariés agricoles | 43618 | 27 | 120617 | 73 | 164235 | 100 | 73780 | 74 | 25469 | 26 | 99249 | 100 |

L'analyse par secteur juridique ne modifie par les caractéristiques relevées plus haut à savoir que les salariés agricoles permanents sont plus nombreux à appartenir aux ménages hors exploitation.

Les combinaisons d'activité sont déterminées par des facteurs comme la dimension de l'exploitation et les moyens de production disponibles, la taille du ménage, le niveau d'instruction et de qualification professionnelle de ses membres et enfin par les caractéristiques locales et régionales du marché du travail. Cet ensemble de déterminations joue plus en faveur des plus gros exploitants qui cumulent généralement les avantages matériels et socio-culturels ou encore ceux liés à la taille du ménage, ce qui permet de diversifier les activités.⁽¹⁾ Ainsi il y a une corrélation évidente entre la dimension des exploitations et la taille des ménages:⁽²⁾ les plus grosses exploitations comprennent les ménages les plus importants; c'est ce qui ressort des indications du RGA.

Tableau 28 Proportion respective des ménages de grande taille (11 personnes et plus) par rapport au nombre total de ménages, par catégorie d'exploitation. Source: tableau B 133 du RGA.⁽³⁾

| rie pi- | Sans terre | <5 Ha | 5 à 10 | 10 à 20 | 20 à 50 | 50 à 100 | 100 à 200 | 200 à 500 | 500 et + |
|--------------------------------|---------------|----------|--------|---------|---------|----------|-----------|-----------|----------|
| éna- mpre- 1 nes s | 10 | 13 | 18 | 23 | 29 | 35 | 41 | 42 | 43 |

(1) Ainsi selon une enquête du Centre de Recherches en Economie Appliquée (CREA) menée en 1977 et portant sur 77 exploitations agricoles privées, 69% des grandes familles enquêtées avaient un ou plusieurs actifs travaillant principalement à l'extérieur de l'exploitation contre 21% seulement des familles de type restreint. Voir l'article de C. CHAULET Stratégies familiales et affectation de la force de travail rurale, dans le recueil Production et producteurs agricoles rassemblant les travaux de l'équipe de recherche en économie rurale et daté de janvier 1980.

(2) Selon la définition du RGA "le ménage est un ensemble de personnes qui forment une unité économique c'est à dire qui mettent tout ou partie de leurs ressources et/ou de leurs dépenses en commun". Comme le remarquent les auteurs de cette définition, le ménage comprend généralement les personnes vivant sous le même toit et prenant leurs repas en commun mais cela ne veut pas dire que le ménage se confond avec la famille. Des personnes étrangères à la famille peuvent faire partie du ménage de même que des membres de la famille peuvent être exclus. Par ailleurs, des personnes peuvent se trouver hors du ménage pour une période prolongée tout en faisant partie de celui-ci: c'est le cas des travailleurs émigrés, des étudiants célibataires, des appelés au service national, des détenus, des malades hospitalisés. Les critères servant à distinguer l'appartenance au ménage sont de deux ordres: il s'agit des personnes qui ont des relations économiques avec le ménage et qui n'ont pas fondé un ménage distinct. Pour la définition du ménage voir le document du MARA intitulé Recensement Général de l'Agriculture. Manuel d'Instructions de l'Enquêteur. Mars 1973.

(3) Le RGA classe les ménages selon les tailles suivantes: 1 à 2 personnes, 3 à 5, 6 à 10, 11 à 15 et 15 personnes et plus. La taille moyenne des ménages étant de 7 personnes, nous avons pris les catégories de taille supérieures à celle qui comprend la moyenne indiquée, comme représentatives des ménages les plus

Il est sans doute plus juste de parler de bourgeoisie rurale bien que le terme bourgeoisie soit lui-même inadéquat (nous l'utilisons ici pour désigner une couche sociale située au sommet de la hiérarchie sociale et non dans le sens d'une catégorie sociale qui exerce une domination déterminée dans des rapports de production capitalistes.)

La bourgeoisie rurale ne tire pas de l'activité agricole l'essentiel de ses revenus; ce qui en fait une catégorie sociale très privilégiée c'est le cumul de nombreuses activités: activité agricole bien sûr marquée par son caractère spéculatif et tournée par conséquent vers les productions les plus demandées sur le marché (viande, fruits, maraîchage) mais aussi activité de service ou même de production non agricole (élevage de poulets par exemple) et enfin activité de salarié par l'occupation des postes dans les administrations et services locaux que seule le privilège de l'instruction permet.

3. La paysannerie parcellaire rétive à la coopération.

L'étude de l'I.E.S.E. dont nous avons utilisé les principaux éléments pour l'illustration d'une possible politique de rénovation rurale préconisait non seulement la refonte radicale des structures agraires mais aussi, s'inspirant de l'expérience des pays socialistes en la matière, un scénario de développement du système coopératif lequel devait prendre appui d'abord sur les terres nationalisées et s'étendre ensuite aux petits paysans demeurés en marge mais qui seraient incités à s'organiser dans des groupements pré-coopératifs auxquels les organismes étatiques apporteraient l'aide nécessaire en matière d'approvisionnement, de financement, etc. Les auteurs de cette étude estimaient possible une transformation radicale des structures agraires en une décennie. C'est ainsi que suite à la nationalisation de la grosse propriété foncière, et à l'intégration des petits paysans dans des coopératives de production, 80% des terres cultivables devaient revenir au système socialiste comprenant les domaines autogérés et les coopératives. Ces unités de production devaient par ailleurs regrouper 70% environ de la population rurale.

Ce qui est frappant dans le tableau 29 est l'importance des unités de production à forme de socialisation avancée, c'est à dire les CAPRA, qui regroupent à elles seules les trois quarts environ du nombre total d'unités et de la superficie et près des deux tiers du nombre total d'attributaires. Si l'on exclut les groupements de mise en valeur destinés à être convertis en CAPRA après une période initiale de travaux d'aménagement, où les attributaires sont payés à la journée pendant cette période intermédiaire, le reste des unités pré-coopératives est très peu important: ainsi coopératives agricoles d'exploitation en commun et groupements d'entr'aide paysanne intéressant au premier chef les petits exploitants privés ne constituent qu'une minorité des unités de production mises en place, représentant à peine 10% de l'ensemble des attributaires.

La petite paysannerie est restée en marge du mouvement coopératif. Comment expliquer cette réticence?

Il y a d'abord la précipitation qui a caractérisé le rythme d'installation des nouvelles unités de production, favorisant la forme de coopérative la plus avancée et où par conséquent les contraintes collectives sont les plus développées. Cette précipitation s'explique par la volonté de l'Etat de contrôler étroitement le fonctionnement de ces nouvelles unités. L'absence d'une politique gradualiste, tenant mieux compte des freins sociaux à une rapide collectivisation a donc lourdement pesé sur le cours de la Révolution agraire.

Parmi les autres facteurs qui expliquent cette réticence, il faut mentionner notamment la nature du fonctionnement des coopératives de production agricoles et les résultats économiques obtenus au cours des premières campagnes. La faible autonomie des nouvelles unités de production, les résultats médiocres enregistrés en matière de revenus ont contribué à accroître la méfiance des petits paysans au point de rester insensibles aux incitations des autorités à constituer des groupements pré-coopératifs.

Il est vrai que ces mêmes auteurs soulignaient que ce rythme de développement était théorique dans la mesure où sa réalisation dépendait de facteurs essentiels comme le degré de mobilisation et d'organisation des paysans, la réussite des exploitations agricoles autogérés et des coopératives et enfin le montant des investissements consacrés à l'intensification de la production. Face à ce schéma théorique de réalisation quel a été le bilan de la collectivisation entre 1970 et 1980 et quels facteurs explicatifs peut-on avancer pour rendre compte d'une telle évolution?

Le bilan le plus récent des opérations de la Révolution agraire donne les résultats suivants en ce qui concerne les groupements pré-coopératifs auxquels ont adhéré volontairement les petits paysans. Il est intéressant de montrer ce que représente ce type d'unités de production par rapport à l'ensemble des exploitations mises en place.

Tableau 29 Répartition du nombre total d'unités de production de la R.A., du nombre d'attributaires et de la superficie totale par types d'unité

| ure des unités production | Nombre d'unités | Superficie totale | Nombre d'attributaires |
|---|-----------------|-------------------|------------------------|
| opératives agricoles production (CAPRA) | 73 | 77 | 64 |
| upements de mise en eur (G.M.V.) | 14 | 13 | 18 |
| opératives agricoles exploitation en mun (C.A.E.C.) | 9 | 5 | 7 |
| upements d'entr'aide sanne (G.E.P.) | 4 | 1 | 3 |
| ributaires individuels | - | 4 | 8 |
| al | 100 | 100 | 100 |

Indications* données en pourcentage

B. Les effets de la nouvelle politique agraire.

Voyons maintenant si les actions des organes d'encadrement et les opérations spéciales d'aide à l'agriculture privée ont produit des effets socio-économiques notables depuis le lancement de la Révolution agraire. - Nous analyserons successivement le rôle des coopératives communales polyvalentes de service, conçues comme devant être de véritables chevilles ouvrières de la nouvelle politique agraire, les effets du crédit agricole et enfin l'impact d'autres formes d'aide et d'encouragement initiées par l'Etat au profit du secteur privé.

1. Le rôle des CAPCS et leur impact sur le fonctionnement des exploitations du secteur privé.

Relevons d'abord quelques caractéristiques globales concernant les CAPCS, telles qu'elles résultent d'une enquête⁽¹⁾ menée par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution agraire entre décembre 1976 et mars 1977. A la date de l'enquête, il existait 654 CAPCS sur un total de 703 communes; l'objectif qui consistait à doter chaque commune agricole d'une coopérative de services était donc largement atteint. En ce qui concerne le fonctionnement de ces coopératives, d'après les informations recueillies dans 643 d'entre elles, 70% des membres des conseils de gestion appartenaient soit aux domaines agricoles autogérés soit aux nouvelles coopératives et autres unités pré-coopératives de la Révolution agraire; le secteur privé agricole encore dominant sur le plan de l'importance de la superficie et du nombre d'exploitations était par conséquent sous-représenté

(1) Il s'agit de l'enquête sur les coopératives de la Révolution Agraire, déjà citée.

(24% du nombre total des membres des conseils de gestion). Cette faible représentation du secteur privé renvoie sans doute en partie aux causes avancées plus haut en ce qui concerne la non adhésion des petits exploitants au mouvement coopératif.

Les activités des coopératives de service sont centrées sur les principaux services à assurer aux agriculteurs des différents secteurs juridiques; elles concernent par conséquent essentiellement les travaux agricoles, l'approvisionnement, la commercialisation, la vulgarisation et le crédit agricole.

A la date de l'enquête, les sections concernant les travaux, l'approvisionnement et la commercialisation fonctionnaient dans la quasi-totalité des CAPCS ouvertes; ce n'était pas le cas pour les services comme la vulgarisation, le crédit agricole ou encore l'entretien du matériel agricole qui n'étaient mis en place que dans une minorité des CAPCS enquêtées (respectivement 37, 17 et 14%)

La création des CAPCS n'a jusqu'à présent guère modifié les conditions de fonctionnement des exploitations agricoles privées. D'une part, les agriculteurs les plus favorisés évitent en général d'avoir recours aux services de ces coopératives: possédant en général leur propre matériel agricole, utilisant leurs propres semences, ils écoulent aussi leur production en dehors des circuits étatiques. D'autre part, les petits exploitants restent peu impliqués par les services fournis par les CAPCS ainsi que le montrent les enquêtes directes menées auprès de ces organismes et dont nous aurons l'occasion de reprendre plus loin les observations les plus significatives.

L'enquête nationale dont nous avons analysé les principaux résultats nous a révélé notamment que les activités des CAPCS concernaient surtout trois services: le matériel agricole, l'approvisionnement et la commercialisation.

En ce qui concerne le matériel agricole, un gros effort a été fait durant le second plan quadriennal: la dotation des CAPRA et des CAPCS en matériel agricole a représenté en effet 75% des investissements totaux réalisés par le secteur de la Révolution agraire, durant

la période; c'est d'ailleurs le seul objectif arrêté par les services de planification pour ce secteur qui ait été intégralement réalisé. Il semble toutefois que cet effort n'ait pas suffi à répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des exploitations agricoles⁽¹⁾ ce qui expliquerait la tendance de ces coopératives à satisfaire en priorité les unités de production contrôlées par l'Etat. En tout état de cause, les petits paysans qui ont recours à la mécanisation n'ont très certainement eu accès que dans une mesure très limitée aux services de ces coopératives dont les conditions de location sont plus avantageuses que celles fixées par les entrepreneurs du secteur privé.

Pour ce qui est de l'approvisionnement et de la commercialisation, les difficultés rencontrées au cours des premières années de fonctionnement des CAPCS sont telles qu'elles posent avec acuité le problème de la capacité de ces organismes, en l'état actuel de leur personnel d'encadrement, de maîtriser rapidement la planification des principaux besoins exprimés et d'y pourvoir efficacement. Retards de livraison d'engrais et de semences, entraînant la non réalisation des plans de culture, produits et matériels livrés non adéquats, manque de moyens de transport et de stockage sont parmi les défaillances les plus fréquentes aux répercussions désastreuses sur la production. Ces défaillances affectent plus particulièrement les domaines autogérés et les coopératives de production qui constituent la clientèle privilégiée des CAPCS.

Il semble bien que dans les régions où l'agriculture privée est restée majoritaire après les mesures de nationalisation, d'une part les CAPCS ont été mises en place plus tard et d'autre part que les activités y soient restreintes.⁽²⁾ Il y a bien là une raison objective: par exemple dans les régions montagneuses, les activités de soutien à la production et à l'intensification agricoles sont réduites du fait des contraintes naturelles; dans ces zones les agri-

(1) C'est l'une des conclusions à laquelle parvient O. BESSAOUD dans une étude portant sur 7 CAPCS: L'accès aux moyens de production. 1ère partie: le processus de mise en place des CAPCS et de leurs structures. Production et producteurs agricoles. CREA. Janvier 1980.

(2) L'enquête nationale sur les coopératives établit une correspondance entre les zones d'agriculture riche et une plus grande diversification des activités des CAPCS, avec par conséquent des effectifs d'employés plus importants.

culteurs sont surtout intéressés par l'approvisionnement en semences, en fourrages et par l'achat de produits de large consommation (céréales, légumes secs, etc.); or ces activités ne sont pas rémunératrices et peuvent poser un problème de financement par la banque. Ainsi, dans deux communes de ce type enquêtées⁽¹⁾ directement, les CAPCS avaient des problèmes avec l'agence de la B.N.A.⁽²⁾ dont elles relèvent pour non recouvrement de créances auprès des agriculteurs privés bénéficiaires de prêts de campagne; dans les deux cas les responsables des organismes bancaires menaçaient de suspendre l'octroi des prêts de campagne, suite à ces difficultés.

2. Le crédit agricole.

Dans le chapitre 2, nous avons vu que le crédit agricole aux exploitants privés, d'une part profitait essentiellement aux gros et moyens propriétaires qui ne l'utilisaient pas forcément pour intensifier la production et d'autre part que le montant financier global avait progressivement beaucoup baissé depuis la campagne 1968-69.

Le réaménagement de la politique de crédit agricole a-t-il favorisé davantage les petits exploitants après le lancement des opérations de la Révolution agraire? Mieux que l'analyse globale de l'évolution⁽³⁾ des fonds accordés qui ne permet pas de cerner les caractéristiques de la politique suivie en direction du petit secteur privé, la description de la pratique qui prévalait en la matière dans des communes rurales⁽⁴⁾, après le lancement des opérations

(1) Souagui et Bousselam. Enquête Emploi Rural.

(2) Banque Nationale d'Algérie.

(3) Le montant total des crédits d'équipement au secteur privé agricole, après avoir baissé, de 1970 à 1976, jusqu'à 10 millions de DA (montant annuel) a retrouvé en 1977, le niveau des années 1967-1968, c'est à dire 100 millions de DA environ.

(4) Il s'agit des quatre communes enquêtées dans le cadre du projet projet Emploi Rural.

de la Révolution agraire renseigne davantage sur la nature de ces interventions.

Dans les 3 communes pour lesquelles l'information était disponible, la situation présentait les caractères généraux suivants: modicité des fonds accordés par rapport aux besoins potentiels, politique financière non coordonnée à des actions d'intensification, prêts consentis aux agriculteurs favorisés en proportion encore importante. Reprenons rapidement ces points.

Les garanties de solvabilité réclamées par la banque pour l'octroi du crédit réduisent considérablement le nombre de bénéficiaires, tant en ce qui concerne les prêts de campagne que les crédits d'équipement. Pour le premier type de prêts ce n'est qu'à F'kirina que le nombre de bénéficiaires est relativement important; le tiers environ des exploitants de la commune en a bénéficié durant la campagne 1977-78 (parmi ces bénéficiaires l'on compte deux tiers environ d'exploitants de moins de 25 hectares, superficie correspondant à la dimension du lot attribué localement aux coopérateurs de la Révolution agraire). Dans les deux autres communes, le nombre de bénéficiaires est négligeable: 2% environ d'exploitants concernés à Bousselam, moins encore à Souagui; dans cette dernière commune, 50% des bénéficiaires en 1976-77 des prêts de campagne et d'équipement étaient des agriculteurs aisés (20 hectares et plus). Les crédits de campagne dont le montant est généralement faible (ainsi dans la daïra de Bougaa, le montant maximal accordé s'élève à 1200DA soit la valeur de 10 quintaux de blé) semblent représenter dans certaines régions, malgré les réactions de la BNA une aide en nature⁽¹⁾ déguisée. En effet, comment comprendre autrement la décision politique de poursuivre la distribution de ces prêts malgré les cas de plus en plus généralisés de non remboursement? Quant aux crédits d'équipement qui représentent des sommes beaucoup plus importantes (dans la commune de Bousselam, les crédits accordés en

(1) La BNA règle les dépenses sur présentation des factures; il n'y a donc pas de versement monétaire aux bénéficiaires des prêts; c'est la même procédure qui est appliquée pour les prêts de campagne: la CAPCS, agissant pour le compte de la BNA fournit les produits à concurrence du montant du prêt accordé.

1976 variaient de 4800 à 30 000 DA) leur impact est problématique dans la mesure où d'abord le matériel réclamé par les exploitants n'est pas toujours disponible sur le marché (cas des moto-pompes en 1976); dans la même commune, la même année, la moitié des fonds mis à la disposition des exploitants par la BNA n'a pu être utilisée en raison principalement de cette pénurie; par ailleurs les fonds accordés ne sont pas toujours investis dans l'agriculture malgré les mesures de contrôle instaurées par la banque.

3. Les autres interventions publiques en faveur du secteur privé.

Au cours du second plan quadriennal, les interventions publiques en faveur du secteur privé agricole se sont développées. Ces actions ont concerné principalement l'amélioration foncière, l'intensification céréalière, le développement de l'arboriculture et de l'élevage. Comment apprécier l'impact de ces actions? C'est encore au niveau local que l'on mesure le mieux leur portée et les effets contradictoires que révèle la mise en oeuvre de ces programmes.

Prenons le cas des plantations fruitières en zone montagneuse. Dans l'optique des promoteurs de ce type d'actions, il s'agit d'un programme dont les effets sont doublement avantageux: pour les exploitants, cela représente un accroissement des revenus; pour la collectivité c'est un moyen de lutte efficace contre l'érosion, tout particulièrement dans les zones où existent des barrages dont il faut protéger les versants. C'est ainsi que dans la commune de Bousselam, 10% environ des exploitants privés ont bénéficié de ces plantations fruitières réalisées gratuitement sur leurs terres à charge pour eux d'assurer les travaux d'entretien. Cependant cette action n'a pas produit les effets escomptés car une partie des bénéficiaires n'a pas renoncé au pacage des bêtes sur les parcelles traitées; comment d'ailleurs y renoncer puisqu'en le faisant c'est une source de revenus non négligeables que l'on supprime. Il y a

donc là une concurrence entre l'économie de type domestique de la majeure partie des exploitants montagnards et les interventions publiques programmées à leur intention.

Evoquons maintenant un autre type d'action dans une commune de la plaine de Annaba où les effets attendus de l'intensification se posent en termes très différents; il s'agit de la commune de Besbes où une quarantaine d'exploitants privés ont bénéficié de moto-pompes ou de motoculteurs dans le cadre d'une opération d'extension des cultures maraîchères; outre le matériel distribué, les agriculteurs ont bénéficié au cours de la même campagne (en 1976-77) de travaux préparatoires du sol effectués par la CAPCS ainsi que de la livraison gratuite de semences sélectionnées. La seule contrepartie exigée des bénéficiaires était de commercialiser les produits récoltés par l'intermédiaire de la coopérative de service. Or, à la fin de la campagne, cette contrainte n'a pas été suivie d'effet; comment dès lors concilier l'intérêt privé et l'intérêt collectif si les actions d'encouragement à l'intensification de la production restent sans lendemain, en se réduisant à une distribution de matériel et à la fourniture de prestations pour un petit nombre de bénéficiaires?

Ces deux exemples doivent inciter à apprécier avec prudence les bilans des actions programmées en faveur des exploitations du secteur privé.

Que conclure de cette situation?

Les interventions de l'Etat ont encore accentué le blocage de l'essor d'une bourgeoisie agraire qui, relève DE VILLERS⁽¹⁾ s'était engagée dans un processus de modernisation et d'intensification à la fin de la période coloniale; ce blocage n'est pas compensé par un autre type de développement basé sur une socialisation progressive de l'agriculture. C'est cette situation doublement négative par rapport à un programme de rénovation rurale qui explique la crise agricole actuelle en Algérie.

(1) G. DE VILLERS. Thèse citée. Volume I. Page 299.

Examinons maintenant la situation en matière de revenus des producteurs à la lumière de cette évolution dont nous avons mis en évidence les traits dominants.

Section 3. Evolution des revenus des exploitants privés.

A. Données globales.

En 1968, l'enquête main d'oeuvre répartissait de la manière suivante les exploitations agricoles privées selon le revenu annuel. (1)

Tableau 30: Répartition des exploitations agricoles privées selon la classe de revenus (annuels).

Source: enquête main d'oeuvre.

| Classe de revenus | Nombre d'exploitations | % |
|---------------------|------------------------|-----|
| < de 1500 DA | 460 278 | 69 |
| 1500 à < de 2000 DA | 55 692 | 9 |
| 2000 DA à < 6000 DA | 117 039 | 18 |
| 6000 DA et plus | 34 659 | 5 |
| Total | 667 680 | 100 |

En 1968, le salaire minimal agricole garanti était de 7,54 DA par jour. Le revenu minimal que la Révolution agraire aurait visé à assurer aux coopérateurs si celle-ci avait été appliquée au cours de cette année se serait élevé à un peu moins de 2000 DA, sur la base de 250 jours de travail par an. Par rapport à cet objectif, 69% des exploitants se seraient situés dans une classe de revenu inférieur. Il y a là une correspondance évidente entre la taille de l'exploitation et le revenu annuel: en effet nous avons vu, en

(1) Il s'agit du revenu brut agricole (production végétale et animale).

analysant les données du RGA que les exploitants de moins de 10 hectares qui représentaient 70% de l'ensemble des exploitants devaient dans la quasi-totalité des cas, avoir un revenu inférieur au revenu - cible visé par la Révolution agraire Puisque la dimension moyenne du lot attribué par tête aux co-pérateurs était de 13 hectares environ en 1975-76.

Remarquons qu'une forte minorité d'exploitants se situent dans la classe de revenus de 2000 à 6000 DA, dont les seuils correspondent pour le premier à un niveau supérieur à celui qu'aurait perçu un coopérateur et pour le second à ce qui aurait été toléré comme niveau maximal de revenus après l'application des mesures de nationalisation, c'est à dire 3 fois le revenu minimal visé (jusqu'à 4,5 fois dans le cas où le propriétaire a deux enfants à charge). Seule une faible minorité d'exploitants (5%) aurait dépassé le plafond toléré c'est à dire un revenu annuel de 6000 DA.

En 1973, les revenus de la population agricole la plus défavorisée n'ont pas augmenté dans une mesure significative. A cette date, A. BENACHENHOU⁽¹⁾ estimait à 500 DA par tête et par an le revenu de la population agricole pauvre ou sans terre, ce qui représente 3000 à 3500 DA par an pour un ménage de 6 ou 7 personnes. Encore convient-il de préciser que 55% seulement de ce revenu provient de la production agricole et des salaires; le reste est obtenu par les transferts de l'émigration et d'autres sources.

Globalement, les revenus de la population agricole semblent s'être légèrement améliorés après cette date. Ainsi, selon les indications fournies par le même auteur⁽²⁾, d'après les statistiques du Secrétariat d'Etat au Plan, la part des revenus revenant à la population agricole et non agricole aurait évolué comme suit: en 1973, la part des revenus revenant à la population agricole ne représentait que 15% de l'ensemble des revenus pour une population comprenant 44% de la population totale. En 1977, la proportion de revenus allant à la population agricole restait identique, l'importance de la

(1) A. BENACHENHOU. Réflexions sur la politique des revenus en Algérie. Revue algérienne des Sciences juridiques, politiques et économiques. No. 1. 1975. Page 32.

(2) A. BENACHENHOU. L'exode rural. op.cit. Page 64.

population concernée diminuant un peu (41%). Cependant ces données ne concernent que les revenus monétaires et excluent d'autres sources de revenus comme l'autoconsommation et les salaires non agricoles perçus par les actifs des ménages agricoles.

Ces données générales ne permettent qu'une vague saisie de l'évolution des revenus de la population agricole. Voyons quelle a été l'évolution des principaux facteurs qui conditionnent le niveau de ces revenus autres que ceux déjà analysés (intensification, aide de l'Etat). Nous analyserons plus particulièrement l'évolution du salaire minimum garanti (SMAG) intéressant au premier chef les salariés agricoles des exploitations agricoles qui représentent, comme nous l'avons vu (tableau 26) la moitié de l'ensemble des salariés agricoles et l'évolution des prix à la production qui a une incidence importante sur les revenus. Nous n'analyserons pas l'impact du développement de l'emploi non agricole sur les revenus des ménages agricoles dans cette section; en effet ce point sera abordé au chapitre 4 seulement, dans une analyse concernant la population rurale en général. Anticipons simplement sur cette analyse à venir en indiquant que l'emploi non agricole dans les zones rurales n'a pas eu le développement spectaculaire qu'on lui attribue sans beaucoup de fondement. Nous y reviendrons.

1. L'évolution du S.M.A.G.

De 1962 à 1972, le taux journalier de rémunération est resté fixé à 7,54 DA ce qui, compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie, constitue une dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs. A partir de la campagne 1972-73 et particulièrement depuis 1977-78 le SMAG a beaucoup augmenté ainsi que le montre l'évolution indiciaire suivante:

Tableau 31:

Evolution du S.M.A.G.

(1962-1979)

| Campagnes | 1962 à 1972 | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 | 77-78 ⁽¹⁾ | 78-79 |
|--|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------|-------|
| Rémunération journalière minimale (DA) | 7,54 | 9,80 | 11,64 | 12,25 | 14,54 | 15,30 | 24 | 28 |
| Indices | 100 | 130 | 154 | 162 | 193 | 203 | 318 | 371 |

La décision de revaloriser la rémunération de base des salariés agricoles s'explique surtout par la fuite de la main d'oeuvre des exploitations, vers les secteurs non agricoles (dans les régions d'agriculture riche surtout) qui se manifeste surtout à partir du début des années 1970. Mais si le relèvement du SMAG n'est pas négligeable, l'accroissement intervenu est sérieusement entamé, en terme de pouvoir d'achat réel, par la flambée des prix sur les produits de consommation dont les ménages agricoles sont acquéreurs: les données précises manquent pour évaluer l'impact du renchérissement continu du coût de la vie mais il est certain que cette inflation des prix est très sensible surtout à partir du début des années 1970.

Pour sa part, M. BOUKHOBZA ⁽²⁾ estime à 175 en 1976 l'évolution de l'indice du coût de la vie, par rapport à 1967-68, dans les zones rurales. Si l'on en croit ces indications, l'augmentation du SMAG enregistrée pendant la période correspondante aurait été ainsi largement absorbée, en termes réels, par la hausse des prix.

(1) Au cours de la campagne 1977-78, le SMAG a été d'abord relevé à 20 DA puis à 24 DA.

(2) M. BOUKHOBZA. L'évolution du coût de la vie en Algérie. 1966-1976. S.E.P. A.A.R.D.E.S. Octobre 1977.

2. L'augmentation des prix à la production.

Au cours du second plan quadriennal, les prix des produits agricoles ont fortement augmenté; dans le même temps, les prix des approvisionnements connaissaient une relative stabilité.⁽¹⁾

D'après les services du Secrétariat d'Etat au Plan, l'évolution des prix à la production a été la suivante, pour les principaux produits:

Tableau 32: Evolution de l'indice des prix à la production

Source: S.E.P. Base 100 en 1974.

| Produits | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | $\frac{1977}{1973}$ |
|-------------------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Céréales | 83 | 100 | 117 | 133 | 151 | 1,8 |
| Légumes secs | 92 | 100 | 196 | 260 | 274 | 3 |
| Maraîchage | 76 | 100 | 117 | 134 | 179 | 2,3 |
| Arbres fruitiers | 83 | 100 | 103 | 143 | 143 | 1,7 |
| Produits laitiers | 82 | 100 | 101 | 101 | 125 | 1,5 |

L'augmentation a été forte pour tous les produits durant la période du second plan quadriennal, plus particulièrement pour les légumes secs et le maraîchage. Cette hausse a eu certes des effets positifs sur les résultats financiers des exploitations autogérées mais l'objectif recherché à travers ces mesures qui visait l'augmentation de la production n'a pas été atteint.

(1) Ainsi il n'y eut pas d'augmentation du prix des engrais durant cette période, ni de celui des produits phyto-sanitaires. Il y eut toutefois hausse de certaines semences et plants. Le coût des investissements a été variable selon le matériel acquis: hausse importante surtout du matériel de transport et de l'équipement en petite hydraulique (moto-pompes et accessoires).

Dans les exploitations privées les effets de l'augmentation des prix à la production sont très différenciés: c'est surtout la minorité de producteurs engagés dans l'intensification pour la vente au marché qui en bénéficie, augmentant ainsi sensiblement ses revenus. La masse des exploitants privés est plutôt pénalisée par les effets de cette évolution: en effet si l'accroissement des revenus est réel pour les producteurs intégrés au marché, pour tous les autres qui achètent la plupart des produits agricoles, les augmentations enregistrées constituent une atteinte sérieuse à leur pouvoir d'achat déjà fragile.

B. Evolution des revenus des exploitants privés dans quelques régions typiques.

Nous situerons le niveau des revenus des exploitants agricoles privés par rapport à celui que la Révolution agraire visait à assurer aux nouveaux producteurs (c'est à dire, rappelons-le, 3825 DA en 1976-77) et au revenu maximal toléré par la Révolution agraire (de 3 à 4,5 fois le revenu minimal de base soit un montant compris entre 11 500 et 17 000 DA en 1976-77). Ces points de repère permettent une première constatation générale: ce dernier niveau de revenus n'est atteint que par une petite couche d'exploitants. C'est l'une des conclusions de l'enquête Emploi et Revenus en milieu rural⁽¹⁾, menée dans 4 communes typiques du Nord de l'Algérie. En effet, dans la commune représentative des Hautes-Plaines située près de Aïn-Beïda, à F'kirina, d'après les comptes d'exploitation auxquels nous avons procédé, seuls les exploitants disposant de plus de 50 hectares et possédant en général du matériel et du cheptel parvenaient à de tels revenus; cette catégorie d'agriculteurs représentait 8% de l'ensemble des exploitants dans cette commune avant l'application des opérations de la Révolution agraire.

(1) Enquête Emploi Rural, déjà citée.

A Bousselam, dans la commune de montagne, la quasi-totalité des exploitations (à l'exception notable de quelques agriculteurs favorisés sur le triple plan de la disposition de bonnes terres, de matériel agricole et de cheptel) n'atteint pas le premier seuil de revenu (3825 DA) et dépendent donc presque totalement des revenus extérieurs. A Basbes, commune riche du littoral près de Annaba le plafond fixé par la Révolution agraire est généralement obtenu et dépassé par les exploitants de plus de 10 hectares pratiquant un système cultural intensif (maraîchage ou cultures industrielles).

Ces conclusions sont confirmées par des études récentes qui ont eu à traiter des revenus agricoles.

D'une part, dans les communes des plaines littorales ou intérieures le revenu agricole est beaucoup plus élevé que dans les autres régions où l'intensification de la production se heurte à des contraintes sévères; c'est ainsi que d'après les données brutes relatives au revenu agricole calculé pour une soixantaine d'exploitations, dans plusieurs communes par une équipe de recherche du Centre de Recherches en Economie Appliquée⁽¹⁾ il s'avère que le revenu moyen par exploitation est beaucoup plus élevé dans la commune de Sig (dans la plaine d'Oran) qu'à Ras El Oued, dans les Hauts-Plateaux ou qu'à Babor, en Kabylie Orientale. Outre cette constatation d'ensemble qui reflète la diversité des conditions moyennes d'exploitation, les données recueillies par cette enquête montrent que seule une minorité d'agriculteurs parvient à atteindre un niveau de revenu proche ou supérieur du plafond fixé par les textes de la Révolution agraire. C'est évidemment dans les zones d'agriculture riche que ce niveau est le plus souvent obtenu ou dépassé.

M. BOURENANE⁽²⁾ a dressé, pour la daïra de Dréan les résultats financiers (concernant l'année 1976) d'un certain nombre d'exploitations privées enquêtées dans le cadre d'une étude socio-économique. La daïra de Dréan est comprise, pour une bonne part, dans le périmètre de la Bou-Namoussa (près de Annaba) dont l'aménagement pour l'irrigation de 17 000 hectares est actuellement très avancé.

(1) Enquête menée par l'équipe Economie Rurale du C.R.E.A. au cours de l'été 1977. Une partie des travaux de cette équipe a été rassemblée dans un fascicule, sous le titre: Production et producteurs agricoles. Janvier 1980. Déjà cité.

(2) M. BOURENANE. Agriculture privée et politiques agraires. Thèse déjà citée.

Dans les résultats financiers, l'auteur distingue les revenus agricoles des revenus monétaires divers (salarariat, mandats, etc.). Il classe ensemble les exploitations qui lui semblent fonctionner selon une logique identique (systèmes domestique, marchand, capitaliste); selon ce schéma d'analyse, les exploitations intensificatrices et capitalistes dégagent des revenus agricoles égalant le plafond de la Révolution agraire dans le cas des premières, très supérieurs à ce plafond pour les secondes. Pour ces deux types d'exploitation, le revenu agricole est la principale composante du revenu total; ce n'est pas le cas de la majorité des autres unités de production où les revenus de l'exploitation représentent en moyenne le quart de l'ensemble des ressources.

La médiocrité des revenus des exploitants agricoles se reflète dans la faible satisfaction des besoins fondamentaux de la reproduction de la force de travail. Nous nous limiterons dans cette section à l'examen de la situation alimentaire d'après les premières conclusions d'une étude portant sur la consommation des ménages exploitants du secteur privé.⁽¹⁾

Cette enquête menée de janvier 1976 à janvier 1977 et qui a porté sur un sous-échantillon d'une base statistique plus large, représentative au niveau national de l'ensemble des exploitations privées recensées par le RGA, nous fournit les indications suivantes sur l'état de la situation alimentaire.

Les données de l'enquête concluent d'abord à un niveau de consommation satisfaisant en termes de besoins énergétiques: la consommation moyenne par individu s'élève en effet à un peu plus de 2800 calories contre un niveau de besoins moyen estimé entre 2500 à 2600

(1) Rapport sur la situation alimentaire en Algérie. Direction des Etudes et de la Planification. M.A.R.A. Avril 1979.

calories . Mais si la ration est suffisante sur le plan quantitatif, elle l'est beaucoup moins sur le plan qualitatif; les céréales et notamment le blé dur fournissent l'essentiel de l'apport énergétique: 94% des calories sont d'origine végétale, 6% seulement d'origine animale. Lait et viandes sont donc consommés en trop faible quantité; cette situation affecte particulièrement les enfants qui ont des besoins spécifiques au cours de la croissance et que seule peut satisfaire une alimentation diversifiée.

Par ailleurs, dans le but de saisir ce qu'a été l'évolution de la consommation en milieu rural, ces dernières années, l'auteur de ce rapport provisoire a confronté les résultats de cette enquête avec ceux de l'enquête A.A.R.D.E.S. de 1968⁽¹⁾. De cette confrontation il se dégage les constatations suivantes: durant cette période il y aurait eu une amélioration relative de la valeur nutritionnelle obtenue grâce à un plus grand apport de produits autres que les céréales, entraînant une diminution de la consommation de ces derniers produits. Cette amélioration relative est contre-balancée cependant par la stagnation de la consommation de légumes et fruits et surtout de la viande ovine qui n'est pas compensée tout à fait par l'augmentation équivalente, dans l'alimentation, de viande de boeuf ou de poulet.

Ainsi si progrès il y a, il n'est pas suffisamment marqué pour qu'on puisse parler d'une évolution significative en matière d'alimentation.⁽²⁾

Ces quelques données générales ne rendent pas compte des disparités très importantes qui caractérisent la situation des différentes catégories de ménages. Les aspects déséquilibrés de la situation alimentaire sont renforcés quand il s'agit des ménages les plus défavorisés. Mais les enquêtes précises manquent à ce sujet.⁽³⁾

(1) A.A.R.D.E.S. Enquête de consommation et budgets des ménages. Publication de l'A.A.R.D.E.S. et du Secrétariat d'Etat au Plan. Alger 1974.

(2) L'enquête du CREA de 1977 a tenté d'apprécier le niveau quantitatif et qualitatif de la consommation des ménages agricoles (169 ménages enquêtés dans les 3 secteurs juridiques); elle conclut à une très faible consommation en viandes et laitages et à une part considérable des céréales dans l'alimentation. R. BENOUEUR et P. BONNAFE. Consommation et revenus. Document ronéotypé. Sans date.

(3) Une enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages a été lancée en 1979 par le Commissariat National aux Recensements et enquêtes statistiques. Nous ignorons à quelle date est prévue la publication des premiers résultats.

De l'analyse qui précède nous pouvons tirer les conclusions suivantes concernant l'évolution du secteur privé agricole et notamment de la paysannerie parcellaire qui en représente l'immense majorité.

Loin de se résorber la crise de l'agriculture provoquée par la pénétration coloniale n'a fait que s'approfondir durant ces deux premières décennies de l'indépendance. A cela il y a d'abord des causes structurelles liées à la nature des forces sociales dominant le pouvoir politique. D'une part cette domination se traduit par un type de priorité en matière de développement économique basé sur l'industrialisation au détriment de l'agriculture; d'autre part, elle s'accompagne de la diffusion d'une idéologie qui consacre le mode de consommation urbain comme un modèle unique qui devient ainsi l'aspiration de l'ensemble de la population. Le rôle subordonné de l'agriculture, la marginalisation croissante de la majorité de la population qui en vit ont considérablement accru la désaffection des ruraux pour le travail agricole. Déjà en 1960, P. BOURDIEU montrait la fin de la culture paysanne dans les campagnes algériennes. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement la culture paysanne mais la paysannerie en tant que telle qui tend à disparaître. Cette évolution, actuellement irréversible aurait été sans doute moins brutale si dans la politique économique des premières années de l'indépendance, le gouvernement avait accordé une attention sérieuse à un plan de restauration des sols et de rénovation rurale combiné à une réorganisation foncière au profit des agriculteurs les plus déshérités.

CHAPITRE III

L'EVOLUTION DE LA SITUATION D'EMPLOI ET DE REVENUS DANS LE SECTEUR AUTOGERE

Jusque-là nous avons imputé à un investissement insuffisant (chapitre 2 de ce travail) les faibles résultats de l'intensification agricole, principalement dans le secteur autogéré. Sans remettre en cause la validité de ce facteur explicatif central, nous voudrions évoquer l'ensemble des blocages et les contraintes qui contribuent à expliquer la stagnation de la production et de l'emploi agricoles.

Approfondir les causes de l'absence ou de l'échec de l'intensification agricole (nous verrons que l'emploi de l'un ou l'autre terme n'est pas indifférent) c'est se placer au coeur d'un débat très actuel en Algérie. L'exposé des thèses en présence et leur discussion nous permettra de rendre compte des freins économiques et sociaux à l'intensification agricole qui conditionne dans une large mesure l'augmentation de l'emploi et des revenus des producteurs.

La première section de ce chapitre sera donc consacrée à ce problème. Dans les deux autres nous analyserons successivement l'évolution de l'emploi et des revenus à travers les principaux facteurs qui les déterminent et les effets de la concurrence des activités non agricoles sur la force de travail agricole.

Section 1. Intensification agricole et emploi. Les principales conclusions d'un débat actuel.

En Algérie, l'intensification agricole est une nécessité impérieuse.

D'une part, la population augmente rapidement, au rythme de 3,2% par an ce qui situe cette croissance parmi les

plus fortes du monde. Estimé à 18 millions d'habitants au début de 1978, la population algérienne pourrait doubler d'ici l'an 2 000 (les estimations de population situent à 35 millions le nombre d'habitants à cette date).

L'accroissement de la population à un rythme rapide et la croissance des revenus distribués surtout en milieu urbain déterminent une forte demande des produits agricoles et alimentaires. La production nationale étant restée stagnante depuis 1962, en ce qui concerne les produits de base, ce sont les importations qui satisfont de plus en plus cette demande comme le montre l'évolution suivante depuis 1965.

TABLEAU 33. Evolution de la valeur des importations de denrées alimentaires de 1965 à 1977. ⁽¹⁾

| NEES | 1965 | 1969 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| portations de denrées alimentaires (en millions dinars). | 800 | 1000 | 2200 | 3700 | 4500 | 3600 | 5600 |
| Evolution indicative (100 en 1965). | 100 | 125 | 275 | 463 | 563 | 450 | 700 |

De 1965 à 1977, la valeur des importations de denrées alimentaires s'est considérablement accrue (l'accroissement est de 700% si l'on compare la première et la dernière année de référence). Aujourd'hui l'Algérie importe le tiers environ des céréales que le pays consomme, le tiers également du lait et de ses dérivés, 80% des huiles et la quasi-totalité du sucre ⁽²⁾.

(1) Source : Rapport sur la situation agricole actuelle et les grandes orientations du développement à long terme. Groupe de travail interministériel. B.N.E.D.E.R.-S.E.P.-D.E.P. (MARA). Février 1978. p. 10.

(2) Idem.

La charge financière que ces importations impliquent ne s'est pas aggravée tout le long de la période analysée si l'on ~~on~~ croit les indications fournies par la même source ⁽¹⁾. Ainsi en 1977, la valeur des importations ~~de~~ denrées alimentaires ne représente que 16% de la valeur des importations totales. Ce pourcentage était plus élevé par exemple de 1969 à 1975 (20% en moyenne) ou en 1965 (24%). C'est la valorisation de plus en plus affirmée des ventes d'hydrocarbures qui explique cette amélioration. Mais si la charge financière reste supportable, la dépendance alimentaire est de plus en plus marquée.

Alors que la population est en rapide augmentation, l'Algérie est limitée par des facteurs naturels dans la mise en valeur de nouvelles superficies agricoles. A. MONJAUZE estimait possible d'étendre les surfaces cultivées de 7,5 à 9 millions d'hectares au prix, nous l'avons vu, de gros travaux de restauration des sols. Même si cet objectif pouvait être atteint, la disponibilité des terres agricoles resterait insuffisante, compte-tenu de l'état de dégradation d'une partie d'entre-elles et des besoins croissants de la population.

En effet, la totalité des superficies cultivables est de l'ordre de 7,5 millions d'hectares; il s'agit toutefois d'une estimation car il n'existe pas encore de statistiques très précises sur les superficies détenues par le secteur privé.

Si l'on admet que cette estimation est proche de la réalité, cela ne représente que 3% du territoire national ou encore moins d'un demi-hectare par habitant. Par ailleurs, les superficies irriguées sont réduites (4% environ de la SAU) ⁽²⁾.

(1) Source : Rapport sur la situation agricole actuelle et les grandes orientations du développement à long terme. Groupe de travail interministériel. BNEDEP-SEP-DEP (MARA). Février 1978. p. 10.

(2) La comparaison avec d'autres pays méditerranéens montre la faible étendue des superficies irriguées : au Maroc les superficies irriguées sont une fois et demie plus importantes, en Espagne celles-ci sont 10 fois plus importantes, en Italie, 20 fois plus étendues. Indications reprises de l'étude de l'I.E.J.E. déjà citée.

Dans ces conditions marquées par la faible disponibilité des ressources (terre et eau) l'objectif de l'intensification répond donc à une nécessité impérieuse; cependant celui qui sera défini par les premiers plans quadriennaux sera de type productiviste c'est à dire visant à augmenter la production par unité de surface plutôt que de viser simultanément l'intensification de la production et de l'emploi. Ces objectifs ne s'excluent pas si l'effort en faveur de l'agriculture est massif c'est à dire concernant tous les producteurs agricoles et entraînant leur mise au travail même dans des conditions de faible productivité.

Voyons alors le schéma de l'intensification retenu et qui a inspiré les actions de développement agricole principalement dans le secteur autogéré.

Outre la réorganisation foncière devenue opérationnelle à partir de la campagne 1972-73, les mesures portant sur l'intensification agricole concernent deux rubriques principales :

- a) La modification des systèmes culturaux dans les exploitations extensives (surtout dans les Hautes-Plaines) avec la réduction ou la suppression de la jachère et l'introduction de cultures fourragères; les fourrages sont destinés à assurer le développement d'un élevage bovin ou ovin jusque-là absent sur ces exploitations.
- b) L'amélioration des façons culturales par l'introduction de variétés de semences à haut rendement, l'accroissement de l'utilisation d'engrais, l'emploi du désherbage chimique, la mécanisation mieux adaptées etc.

A ces mesures concernant les modalités de la mise en oeuvre des principaux facteurs de production venait s'ajouter une politique d'encouragement des producteurs par un relèvement substantiel des prix à la production et la mise en oeuvre d'un plan de réorganisation des unités de production autogérées prévoyant une plus grande autonomie de gestion.

Ce schéma découle d'un souci productiviste par l'insistance manifeste à agir surtout sur les facteurs matériels en vue d'obtenir une plus grande production. Dans cette vision techniciste, le producteur direct est relégué au second plan.

Essayons maintenant de cerner les termes d'un débat d'actualité en Algérie sur l'absence ou l'échec de l'intensification agricole dans les domaines autogérés et les facteurs explicatifs de cette situation.

A-- Les thèses en présence.

Dans un premier temps, nous rendrons compte d'une analyse⁽¹⁾ portant sur les domaines autogérés de la wilaya de Constantine et qui avance la thèse suivante : si les objectifs d'intensification assignés aux unités de production ne sont pas atteints c'est principalement en raison d'une contradiction fondamentale entre ces objectifs et les intérêts des producteurs. En effet ces objectifs impliquent non seulement des transformations profondes dans le système et les façons culturelles mais aussi des charges considérablement plus élevées sans assurance que le produit escompté rémunère cet effort en raison d'un fonctionnement non adapté des organes d'encadrement et d'un système des prix défavorable. Voyons plus précisément sur quels fondements repose cette thèse ainsi que les éléments de démonstration servant à l'illustrer.

Donnons quelques précisions d'abord sur le cadre d'analyse dans lequel se situe cet auteur : il s'agit d'une problématique qui ne remet pas en cause dès le départ l'optique productiviste des responsables de la planification. Ainsi l'intensification est définie comme "l'accroissement des consommations intermédiaires, c'est à dire les quantités d'énergie, d'engrais, pesticides, de produits pharmaceutiques

(1) F. RIVIER. L'objectif de l'intensification de l'agriculture algérienne. Publication du Centre Universitaire de Recherches d'Etudes et de Réalisations. 1977.

et services divers".⁽¹⁾ Le corollaire de cette définition est l'augmentation de la production par unité de surface. Cet objectif conduit à rechercher en priorité l'élévation de la productivité du travail au détriment du volume de l'emploi.

Cette définition de l'intensification est restrictive car elle ne prend pas en charge l'ensemble des opérations d'aménagement foncier qui, en Algérie conditionnent le développement de la production agricole. Par rapport à l'accroissement de l'emploi, l'auteur prend cependant soin d'indiquer⁽²⁾ que "l'idéal dans ce domaine serait donc de fixer les techniques d'intensification de façon à employer la totalité de la force de travail disponible... puis de concevoir l'accroissement des consommations intermédiaires comme un moyen complémentaire d'intensification dont l'importance serait déterminée par les autres données à prendre en considération : efficacité des techniques, rapport des prix, formation des cadres"⁽³⁾. Il s'agit bien d'une évolution idéale, car en pratique l'intensification mise en oeuvre reposera très peu sur l'intensification du travail comme le fait remarquer l'auteur⁽⁴⁾.

L'objet du travail de F. RIVIER n'est pas cependant l'analyse des problèmes d'emploi mais la mise à l'épreuve de quelques hypothèses explicatives des faibles effets de l'intensification malgré les moyens importants mis à la

(1) L'auteur reprend ici une définition qui est donnée par les auteurs de l'étude de l'I.E.J.E. déjà citée. Intensification signifie dans cette acception, application de techniques avancées dans un procès de production. C'est donc lui donner une signification limitée.

(2) F. RIVIER reprend ici une formulation utilisée par les auteurs de l'étude de l'I.E.J.E.

(3) F. RIVIER. op. cit. page 42.

(4) Idem pp. 43-45.

disposition des unités autogérées. L'auteur pense en effet que l'effort d'intensification a été fait pendant le 1er plan quadriennal, et il avance comme arguments d'une part l'accroissement important constaté au cours de cette période, de certaines consommations intermédiaires (engrais, variétés de semences à haut rendement, désherbants chimiques) et d'autre part un taux moyen élevé d'utilisation des crédits mis à la disposition de l'agriculture. L'exception notable à cet effort d'intensification lui semble être la très faible progression des surfaces irriguées.

Le facteur explicatif central du décalage entre un effort réel en matière d'intensification et les résultats médiocres enregistrés réside selon lui dans la contradiction radicale entre le plan national et les unités de production auto-gérées. En effet, analysant les résultats financiers de 82 domaines de la wilaya de Constantine, F. RIVIER relève une "relation négative entre l'intensification et le succès de l'unité"; il aboutit ainsi à des conclusions paradoxales ~~dans~~ dans la situation de l'Algérie où l'intensification ~~est une~~ ^{est une} nécessité impérieuse : la mise en oeuvre intensive dans une unité de production conduit à une situation déficitaire; c'est parmi les unités les plus extensives que l'on trouve la plus forte proportion de résultats financiers excédentaires. S'appuyant ~~sur~~ sur d'autres études régionales, l'auteur conclut que les domaines dont les systèmes de culture sont les plus intensifs sont parmi les plus déficitaires. Ainsi les domaines céréaliers sont le plus souvent bénéficiaires tandis que les exploitations d'élevage ou de maraîchage enregistrent régulièrement des résultats négatifs.

Pour expliquer cette situation, F. RIVIER incrimine le système des prix qui ne favorise pas les spéculations intensives et l'absence de cohérence dans l'utilisation des consommations intermédiaires. Ainsi "l'utilisation d'herbicides peut tuer les mauvaises herbes mais elle peut aussi brûler toute la récolte", si ce produit n'est pas utilisé dans des

conditions techniques correctes. Or ces conditions sont rarement réunies en raison de l'absence de motivation des travailleurs et de leur formation insuffisante mais aussi de la mauvaise qualité des prestations de services des organes d'encadrement (approvisionnement, financement, commercialisation).

Pour redresser cette situation négative, F. RIVIER estime nécessaires des réformes importantes dans le fonctionnement des domaines autogérés. Il s'agit notamment de l'application de l'autonomie de gestion qui doit permettre aux producteurs une large initiative, dans la prise de décision et une responsabilité étendue dans la gestion des exploitations. Mais pour être efficiente cette autonomie doit être renforcée par des actions qui garantiront son succès : actions massives de formation des travailleurs, refonte des unités de production pour la constitution d'exploitations viables, définition du champ de l'autonomie de chaque domaine.

Outre la ~~définition d'une nouvelle autonomie~~ ^{définition d'une nouvelle autonomie} de gestion, l'auteur croit indispensable la définition d'une politique des prix plus cohérente en relation avec les revenus, les stimulants matériels et les critères de succès des unités de production.

Mais cet ensemble de réformes n'est possible que si la rupture est consommée avec une vision technocratique du développement économique qui réduit les producteurs au rôle d'instruments passifs.

En conclusion de son travail, l'auteur critique cette vision qui a inspiré une politique ayant abouti à un véritable blocage et remet en question le concept de l'intensification tel qu'il a été défini et mis en oeuvre.

La validité des démonstrations présentées par F. RIVIER dans sa thèse, notamment la relation négative qu'il établit entre l'intensification et le succès financier a été critiquée

par J.C. KARSENTY. Prendre connaissance de cette critique ⁽¹⁾ est d'autant plus intéressant que l'auteur a été d'une part associé à la politique du ministère de l'agriculture au moins jusqu'à la fin du premier plan quadriennal et d'autre part parce qu'il a consacré au secteur autogéré une étude approfondie ⁽²⁾.

Toute l'argumentation qui sera développée par J.C. KARSENTY tendra à réfuter la thèse de l'échec de l'intensification dans les domaines autogérés en montrant que celle-ci n'a pu avoir lieu. Son raisonnement est schématiquement le suivant :

Le processus d'intensification étant indissociable, il convient d'examiner si ses différentes composantes ont été mises simultanément et de manière cohérente en oeuvre ou bien si celui-ci n'a été que partiellement mis en place et de manière déformée. J.C. KARSENTY estime que les moyens de cette intensification n'ont pas été dégagés par rapport aux objectifs de production fixés à ce secteur par le plan. Il réfute ainsi les affirmations de F. RIVIER estimant suffisant l'effort fourni au cours du 1er Plan en arguant du fait que ce n'est pas en termes financiers mais en termes de quantités physiques qu'il faut apprécier cet effort. Il souligne alors d'une part la faible progression de l'utilisation, au cours du premier Plan des principaux facteurs d'intensification (engrais, matériel agricole, semences sélectionnées, désherbage etc.) et d'autre part l'importance du blocage que représente l'insuffisance de certains facteurs même si l'accroissement est important pour d'autres. Ainsi, en ce qui concerne le matériel agricole, par exemple, les besoins exprimés ont été loin d'être satisfaits : de 1963 à 1973, le taux de renouvellement théorique atteint seulement 49% dans le secteur autogéré. Dans ces conditions, il lui semble que la thèse de la réalité de l'effort d'intensification n'est pas fondée.

(1) J.C. KARSENTY. Remarques sur "l'échec de l'intensification dans le secteur socialiste de l'agriculture algérienne" analysé par F. RIVIER. Cahiers du CREA n°3. 1977.

(2) J.C. KARSENTY. "L'évolution de l'appareil de production et les investissements du secteur agricole en Algérie, 1963-1973. Mémoire de D.E.S Université d'Alger. 1976. Le texte de ce mémoire est repris intégralement dans les Cahiers du CREA. n°3 1977.

Si l'effort d'intensification n'a pas eu lieu, il n'est plus possible de mettre en rapport, comme le fait F. RIVIER, l'orientation intensificatrice et l'insuccès financier. J.C. KARSENTY, qui remet en cause cette relation, estime que le rapprochement le plus significatif est celui qui existe entre le système cultural (dominé par certaines spéculations comme les légumes secs, le maraîchage, les fruits les cultures industrielles) et le caractère déficitaire des résultats de l'exploitation. L'auteur explique cette situation par le système des prix et donne à l'appui de son argumentation le fait que les exploitations de la wilaya de Constantine (sur lesquelles a porté l'analyse de F. RIVIER) régulièrement déficitaires depuis 1967-68 ont dégagé en 1974-75 des excédents financiers importants grâce à un meilleur rapport des prix entre les consommations intermédiaires (stabilisés) et les produits agricoles (en augmentation sensible).

En conclusion, il rappelle que les deux mesures fondamentales à mettre en oeuvre pour développer le secteur autogéré sont l'accroissement des investissements et la révision en hausse des prix des produits agricoles.

J.C. KARSENTY s'inscrit bien, par les arguments développés, dans cette optique productiviste qui attribue un rôle moteur dans l'amélioration des forces productives, aux facteurs matériels de la production. F. RIVIER quant à lui insistait plus, à la fin de son travail, sur les freins constitués par les rapports de production au sein des exploitations autogérées et ne permettant pas un libre essor de ces forces productives. Il expliquait par l'absence d'autonomie les faibles progrès enregistrés en matière d'augmentation de la production.

Expliquer la stagnation de la production par l'opposition des intérêts des producteurs à ceux de l'Etat qui contrôle ces exploitations est la problématique dans laquelle se situe

une étude⁽¹⁾ qui a porté sur le fonctionnement des unités autogérées dans deux daïrate céréalières, la première à Tissem-silt dans le Sersou et la seconde à El-Eulma, dans les Hauts-Plateaux sétifiens.

L'objet de cette étude est d'identifier les principaux blocages que rencontre le développement du secteur agricole autogéré. La thèse des auteurs de ce travail est que la stagnation de l'agriculture s'explique avant tout par la nature des rapports sociaux à l'oeuvre dans ces exploitations.

Examinons les éléments essentiels de cette thèse avant de faire le point sur les contraintes principales dégagées, en liaison avec les propositions des différents analystes qui se sont penchés sur ce problème.

Le point de départ est la constatation de la stagnation de la production céréalière : les rendements n'ont pas progressé durant les deux plans quadriennaux; ils sont de l'ordre de 8 quintaux à l'hectare depuis la fin des années 1960, malgré un progrès relatif de la mise en place des moyens d'intensification. C'est ainsi, que la consommation d'engrais a progressé fortement, le matériel agricole a été renouvelé dans une certaine mesure, des variétés de céréales à haut rendement ont été introduites. Les progrès sont beaucoup moins importants dans les modifications de l'ancien système cultural dominé par l'association céréales-jachère; en effet, à la fin du second plan quadriennal, la jachère représentait encore 37% de la superficie assolable contre 39% à la fin du premier plan quadriennal; par ailleurs, sur les superficies cultivées en fourrages, les rendements n'ont pas augmenté d'une manière satisfaisante réduisant du même coup le développement de l'élevage.

(1) J.M. CODRON. Autogestion et intensification céréalière en Algérie. Thèse. Université de Montpellier I. Faculté de Droit et des Sciences Economiques. Novembre 1979.

Cette thèse est la mise en forme universitaire des rapports d'enquête effectués pour le compte de l'Institut de Développement des Grandes Cultures (I.D.G.C.) et datés de juin et septembre 1979. Nous avons pris connaissance de ce travail sous cette seconde forme; les auteurs en sont B. CROS et J.M. CODRON.

Les auteurs écartent d'emblée les propositions tendant à accréditer l'idée que l'intensification nécessite des moyens très importants qui restent encore à mettre en place. Comme F. RIVIER, ils ne pensent pas que la crise actuelle va se résoudre par la poursuite de l'effort d'investissement déjà plus sensible au cours du second plan quadriennal. Ce qui bloque les tentatives d'intensification, ce n'est pas tellement non plus le manque de formation ou le désintéressement des producteurs mais plus fondamentalement le comportement des collectifs obéissant à une logique qui n'est pas celle que voudraient voir prévaloir les représentants de la planification, soucieux d'une utilisation optimale des moyens de production mis à la disposition des unités de production. Cette logique qui vise la satisfaction des intérêts des producteurs conduit à une gestion semi-privée des exploitations autogérées.

Il s'agit bien d'une autonomie relative car les prérogatives exercées par les producteurs sont assumées dans un cadre de fonctionnement imposé par les différents organes de tutelle. Voyons comment sont gérées ces exploitations et les résultats auxquels elles parviennent.

1. - La médiocrité des résultats économiques.

Dans les deux daïrate enquêtées les résultats des domaines sont très médiocres. En ce qui concerne les céréales, les rendements obtenus au cours de la période 1967-77 ont été régulièrement très inférieurs aux rendements potentiels⁽¹⁾ des différentes zones d'implantation. Le rendement potentiel (toutes zones confondues pour les deux daïrate) est compris dans une fourchette de 18 à 45 quintaux/Ha, alors le rendement sur les domaines varie de 10 à 22 quintaux / Ha.

(1) Le rendement potentiel correspond ici au rendement maximal observé dans les domaines sur de petites superficies dans lesquelles on imagine que le maximum de facteurs favorables au rendement ont été réunis accidentellement.

En ce qui concerne les fourrages, les résultats sont encore plus faibles. C'est ainsi que de 1973 à 1978, le nombre moyen de bottes de fourrages produits par hectare a été de 76 dans les exploitations de la daïra de Tissemsilt et de 46 dans les unités de la daïra d'El-Eulma. C'est un rendement très éloigné⁽¹⁾ des performances réalisées à la station expérimentale d'El Khemis où les conditions de pluviométrie sont comparables à celles qui existent à El-Eulma.

Ces faibles rendements se répercutent sur les résultats économiques des domaines. Ainsi en ce qui concerne l'élevage ovin, les produits moyens obtenus de 1973-74 à 1976-77 ont été de 300 DA par brebis et par an dans la daïra d'El-Eulma et de 102 DA seulement dans la daïra de Tissemsilt avec des variations très importantes entre unités de production.

Elevage et céréales représentent plus de 95% du produit des exploitations dans les deux daïrate.

2. Les causes de cet insuccès.

La logique du comportement des producteurs n'est pas de rechercher à augmenter la production mais de se ménager en ne respectant que de manière minimale les directives des services de tutelle, les meilleures conditions possibles d'un relèvement optimal des revenus au sein des exploitations. Cette attitude s'explique par la stagnation prolongée des revenus consécutive au déficit des unités autogérées, ce qui a conduit les ouvriers agricoles à résister à l'érosion de leur pouvoir d'achat par des formes qui, ainsi que le note T. BENHOURIA,⁽²⁾ ne pouvaient que les affaiblir en tant que classe : autoconsommation, absentéisme, divisions internes en clans, groupes locaux, régionaux .

(1) Dans trois domaines de la daïra, de Tissemsilt soumis à un contrôle en 1977-78, la production de fourrages obtenue a été dans les trois cas très supérieure aux performances des dernières campagnes.

(2) T. BENHOURIA. L'économie de l'Algérie. François Maspéro. 1980.

La prise de décision économique répond à cette logique. Elle est exercée cependant pas un petit groupe de travailleurs qui se détache nettement de l'ensemble des producteurs par le niveau des revenus obtenus. La politique mise en oeuvre s'inspire, selon les auteurs de cette étude, des éléments fondamentaux suivants :

- a) distribuer le maximum de salaires en privilégiant toutefois le personnel d'encadrement; dans ce but les entorses à la réglementation sont nombreuses : création d'emplois parasitaires, paiement de journées de travail fictives ou non nécessaires, attribution d'une qualification supérieure à certains membres du collectif, mensualisation de fait des cadres de l'exploitation.
- b) éviter de rendre plus pénible le travail fourni par les ouvriers agricoles ce qui risque de créer des conflits, ces derniers estimant que la rémunération en vigueur ne justifie pas plus d'efforts.
- c) réserver à l'élevage privé sur l'exploitation de bonnes conditions : maintien suffisant de superficies en jachère, mise à la disposition des producteurs, de chaumes et d'une partie des fourrages conservés dans les bâtiments d'exploitation, tolérance d'un certain absentéisme des membres du collectif leur permettant de s'occuper de leurs bêtes.

Cet élevage privé⁽¹⁾ qui se développe au détriment de l'élevage officiel bénéficie en général à une partie des membres du collectif mais plus particulièrement à une minorité de cadres du domaine. C'est ainsi que dans un domaine de la daïra de Tissemsilt enquêté en janvier 1978, les auteurs

(1) Il s'agit de l'élevage ovin. Les domaines ont en effet manifesté peu d'empressement à introduire l'élevage bovin qui implique notamment une plus grande concurrence dans l'utilisation des ressources fourragères.

font la constatation suivante : si plus de 60% des travailleurs du domaine possèdent moins de 10 brebis chacun, 12 % d'entre-eux possèdent plus de 50 brebis chacun. Cette activité est d'autant plus lucrative que la presque totalité des coûts est supportée par le domaine; de ce fait le revenu obtenu est élevé : 400 DA en moyenne par brebis et par an. Un éleveur vendant 20 brebis obtient l'équivalent de la rémunération annuelle d'un chauffeur de tracteur soit 8 000 DA.

Les membres du collectif ne sont pas les seuls bénéficiaires de cette situation (à des degrés divers comme nous l'avons vu); les représentants des autorités locales ont aussi leurs propres bêtes mises en pension dans les fermes autogérées contre le paiement de 5 à 10 DA par brebis.

- d) permettre aux travailleurs le prélèvement d'une partie de la production de l'unité.
- e) limiter aux maximum les interventions des organes de tutelle pour sauvegarder les activités parallèles et l'autoconsommation.

En conclusion, après avoir imputé l'insuccès de l'intensification céréalière dans les domaines de l'autogestion à la divergence entre les intérêts des producteurs et ceux de l'Etat, les auteurs rendent responsable de cette évolution la politique agricole du gouvernement qui n'a su s'appuyer ni sur les catégories d'ouvriers agricoles les plus défavorisées en leur assurant une rémunération suffisante pour couvrir leurs besoins familiaux fondamentaux ni sur les fellah les plus démunis en les associant au développement de ces exploitations. En effet, ces derniers installés à proximité des fermes bénéficiaient des ressources fourragères disponibles sur les superficies laissées en jachère. La suppression de celle-ci représente pour eux une grave atteinte à leurs intérêts économiques.

Faute d'une politique assurant la promotion des producteurs directs et sauvegardant les intérêts vitaux des petits paysans, ce sont les catégories les plus favorisées qui ont orienté le développement de ces unités dans un sens conforme à leurs intérêts. Cette situation explique le blocage efficace des projets initiés par les instances étatiques.

Faisons maintenant le point sur la nature des blocages au développement agricole à la lumière des différentes propositions dont nous venons de rendre compte.

B - Synthèse sur les blocages du développement agricole.

Dans ce débat sur les freins à l'intensification l'accent est tantôt mis sur la nécessité d'accroître l'utilisation des facteurs matériels de la production, tantôt sur la nécessité de tenir compte des intérêts des producteurs directs de manière à faire converger leurs intérêts avec ceux de la collectivité nationale.

Rappelons ce qui nous semble le plus solidement établi.

L'agriculture algérienne a connu depuis l'indépendance un grave désinvestissement ainsi que l'a montré le bilan de S. BEDRANI; ce désinvestissement a entraîné la dégradation des conditions de production. Le rétablissement de bonnes conditions d'exploitation implique un effort considérable pour restaurer et rénover les sols, reconstituer les plantations, développer l'irrigation, étendre les réseaux de drainage.

Cet effort ne peut donner de résultats significatifs que s'il est mené dans tous les secteurs de l'agriculture selon un plan d'intensification global à l'élaboration et à la conduite duquel les producteurs doivent être impérativement associés notamment en ce qui concerne la nature des spéculations, les moyens à mettre en oeuvre, la valorisation du produit. Cela

implique non seulement la revalorisation du travail agricole mais aussi une révision du mode de fonctionnement des unités de production du secteur autogéré dans le sens d'une autonomie réelle.

Section 2. L'évolution de la situation de l'emploi et des revenus des collectifs.

Au plan global, le volume de l'emploi agricole a peu évolué, compte-tenu des réalisations réduites en matière d'intensification. De 1967 à 1977, selon les indications fournies par les services du Ministère de l'Agriculture, le volume global d'emploi requis par la production agricole représentait en 1967 l'équivalent de 150 millions de journées de travail; en 1977 ce volume atteignait ⁽¹⁾ 189 millions de journées de travail soit une augmentation théorique de 25% entre les deux périodes. Rappelons que le programme d'intensification proposé par l'étude de l'I.E.J.E. que nous avons citée à plusieurs reprises prévoyait de doubler le volume d'emploi en 10 ans.

A- Les nouvelles caractéristiques de la situation d'emploi:

Dans le secteur autogéré, l'emploi agricole ⁽¹⁾ a diminué en réalité ces dernières années aussi bien en volume qu'en effectifs. En volume, il représentait en 1977 l'équivalent de 53 millions de journées alors qu'au cours des campagnes précédentes le volume d'emploi atteint était nettement supérieur : plus de 60 millions de journées de travail au cours des campagnes 1967-68 et 1969-70, 57 et 58 millions en 1972-73 et 1973-74. Il y a eu également diminution des effectifs aussi bien des permanents que des saisonniers. Pour les permanents, leur nombre est passé de 135 000 en 1966 à 114 000 en 1977; en ce qui concerne les saisonniers

bit

17

(1) Données tirées de l'étude du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. L'emploi agricole. op. cit. Le volume requis par la production est théorique.

la baisse est plus forte : estimé à près de 120 000 en 1967-68 leur nombre serait inférieur à 100 000 en 1977.

En relation avec cette baisse continue du volume d'emploi et des effectifs, le nombre de journées par travailleur est en augmentation constante, comme l'indique le tableau suivant ⁽¹⁾.

TABLEAU 34. Evolution du nombre annuel de journées effectuées par travailleur dans le secteur autogéré.

| CAMPAGNES | 1967-68 | 1968-69 | 1969-70 | 1972-73 | 1973-74 | 1974-75 | 1975-76 | 1976-77 |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Total des effectifs. | 207 | 243 | 229 | 239 | 251 | 258 | 256 | 268 |
| Permanents | 230 | 271 | 254 | 277 | 288 | 327 | 302 | 310 |
| Saisonniers | 183 | 210 | 187 | 200 | 216 | 200 | 204 | 225 |

Le nombre de jours effectués par travailleur augmente ainsi sensiblement de 1967-68 à 1976-77 pour se situer en fin de période à un niveau équivalent à un emploi permanent (250 j). Mais ce n'est qu'une moyenne qui dissimule des disparités entre le niveau d'emploi des travailleurs permanents et celui des saisonniers.

En effet la plupart des enquêtes directes révèlent une différence beaucoup plus accusée de l'occupation des uns et des autres. Dans la plupart des domaines les saisonniers sont surtout recrutés à l'occasion des gros travaux (par exemple en été pour les moissons dans les domaines céréaliers). Mais dans chaque exploitation une minorité d'entre eux est employée régulièrement dans l'année sans être pour autant intégrée au sein des organes de gestion en raison de l'opposition des membres permanents peu disposés à l'élargissement du collectif. Cette réticence s'explique par la volonté des autogestionnaires de limiter le nombre des membres du collectif de façon à répartir pour chacun un nombre maximal de journées rémunérées. Rappelons en effet que la rémunération des ouvriers agricoles de ce secteur dépend du nombre de jours effectués.

(1) Données tirées de l'Étude du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agricole. L'emploi agricole, op. cit.

Les inégalités entre les permanents et les saisonniers ne sont pas les seules qui caractérisent l'évolution récente au sein de ces exploitations.

D'une manière générale le phénomène d'accaparement du pouvoir de décision par une minorité de producteurs, phénomène confirmé par de nombreuses enquêtes, a accentué la division du travail entre un petit groupe et le reste des travailleurs. Il y a d'une part la tendance de plus en plus nette à la séparation des fonctions non productives et productives (séparation sanctionnée par un cumul des avantages⁽¹⁾ au profit du personnel non lié à la production) et d'autre part le recours de plus en plus large aux travailleurs saisonniers pour les travaux les plus pénibles et ne nécessitant aucune qualification.

Cette situation est imputable à la divergence profonde des objectifs des planificateurs recherchant une meilleure productivité du travail et l'augmentation de la production et les visées particulières des producteurs soucieux avant tout, de sécurité et cherchant à s'assurer un niveau d'emploi en rapport avec la rémunération la plus élevée possible pour protéger leur pouvoir d'achat. Loin de se résorber au cours de la période du second plan quadriennal cette évolution n'a fait que s'accroître : ainsi les mesures, concernant l'autonomie de gestion, prises en 1975⁽²⁾ n'ont pas incité les producteurs à intensifier et à accroître la production mais à maximiser l'emploi là où elles ont été appliquées réellement (tendance par exemple à réduire les dépenses de consommations intermédiaires pour augmenter les charges de main-d'oeuvre).

(1) Mensualisation de fait d'un certain nombre de travailleurs qualifiés dont la rémunération journalière est déjà supérieure à celle d'un ouvrier agricole. C'est ainsi que d'après l'enquête sur l'autogestion dans la daïra de Tissemsilt, si les ouvriers agricoles ont travaillé 273 jours en moyenne par an, en 1977-78, le personnel administratif et technique est crédité, dans tous les cas, de plus de 300 jours. Source : J.M. CODRON. L'intensification céréalière en Algérie. Thèse déjà citée.

(2) Ces mesures prévoyaient notamment la réduction du pouvoir du directeur voire sa suppression, et une plus large autonomie des exploitations en matière d'établissement du plan de culture, de gestion économique et financière. Ces mesures ont été peu suivies d'effets dans le sens d'une dynamisation des activités productrices.

Cette divergence est l'un des facteurs explicatifs du fonctionnement incohérent sur le plan économique, des unités de production du secteur autogéré. C'est en effet la multiplicité des pouvoirs de décision, internes et externes qui rend compte de ce fonctionnement incohérent. Les conséquences de cette évolution sur l'emploi agricole sont très négatives comme nous l'avons vu.

Baisse globale du volume d'emploi, accroissement des journées de travail pour les ouvriers restés sur les exploitations mais sans augmentation équivalente de la productivité du travail et de la production, telle est en résumé l'évolution récente de l'autogestion agricole. Qu'en est-il des revenus dont nous avons vu qu'ils avaient non seulement peu augmenté, au cours de la première décennie de l'indépendance mais aussi qu'ils avaient été sérieusement érodés par l'augmentation du coût de la vie ?

B.- L'évolution des revenus.

Les revenus monétaires des autogestionnaires dépendent d'une part du nombre de journées de travail effectué sur la base d'une rémunération variant selon la qualification et dont le seuil minimal est le SMAG et d'autre part des résultats financiers de l'exploitation qui déterminent la distribution ou non d'une partie du montant de l'excédent obtenu. Voyons quelle a été l'évolution de ces facteurs qui conditionnent étroitement le niveau des revenus.

1. L'amélioration des résultats financiers des exploitations à partir de 1974-75.

A partir de la campagne 1974-75, les résultats financiers⁽¹⁾ des exploitations autogérées s'améliorent. Alors que la grande

(1) La proportion des exploitations bénéficiaires est de 9% en 1973-74, 25 % en 1974-75, 57% en 1975-76. Source : Rapport de synthèse Programme de développement du secteur agricole. Document du MARA. déjà cité. 1977.

majorité des unités de production étaient auparavant déficitaires, la situation financière se redresse particulièrement pour les exploitations où le rapport des prix entre les consommations intermédiaires et les produits agricoles est le plus favorable à la valorisation de ces derniers. Dans la plupart de ces unités bénéficiaires, cette évolution favorable est plus à mettre au compte de l'augmentation des prix des produits agricoles qu'à une augmentation de la production. L'on voit donc que les résultats des exploitations (et la rémunération des producteurs par voie de conséquence) sont peu liés au travail collectif fourni. Ceci est d'autant plus incohérent que cette évolution des prix avantage encore plus dans certains cas les exploitations disposant d'une rente de situation par la meilleure qualité des principaux facteurs de production.

Les résultats financiers positifs ont contribué à relever très sensiblement les revenus monétaires des producteurs du secteur autogéré. C'est ainsi que dans un domaine de SOUAGUI⁽¹⁾ dans le Titteri, les bénéfices distribués par tête se situaient en 1974-75 et 1975-76 entre 4 300 et 6 700 DA, c'est à dire un montant très supérieur au revenu-cible de la Révolution agraire qui était en 1975-76, rappelons-le, de 3 825 DA seulement.

Ajoutons que ces résultats positifs ont été plus fréquemment observés dans les exploitations céréalières que dans les unités à cultures plus complexes.

2. L'évolution de la rémunération de base.

Nous avons vu au chapitre 2 que le Salaire Minimum Agricole Garanti avait fortement progressé en hausse ces dernières années. Ajoutée au fait que le nombre de journées rémunérées

(1) Souagui est l'une des quatre communes enquêtées dans le cadre du projet Emploi rural.

avait augmenté dans les exploitations autogérées, cette hausse est donc un facteur favorable au relèvement des revenus monétaires; toutefois ce relèvement est dans une mesure importante sinon en totalité absorbé par l'évolution des prix à la consommation. Il semble que les mesures successives de relèvement du SMAG, intervenues ces dernières années aient eu pour objectif d'éviter une dégradation trop accusée du pouvoir d'achat des producteurs. L'évolution comparée ⁽¹⁾ ci-dessous, de l'avance sur revenu minimale d'un travailleur de l'autogestion et des prix à la consommation n'indique pas une amélioration significative du pouvoir d'achat.

TABLEAU 35. Evolution comparée de l'avance sur revenu minimale d'un travailleur de l'autogestion et des prix à la consommation. Base 100 en 1963.

| ANNEES | 1963 | 1969 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Prix à la consommation | 100 | 120 | 138 | 149 | 169 | 194 | 216 | 248 |
| Avance sur revenu | 100 | 100 | 130 | 162 | 162 | 202 | 213 | 309 |

Essayons maintenant de fixer l'éventail des rémunérations monétaires des travailleurs de l'autogestion au cours de ces dernières campagnes et de comparer ces montants à d'autres indications permettant d'évaluer le pouvoir d'achat de cette catégorie de travailleurs.

D'après les données issues de l'enquête Emploi Rural l'éventail des rémunérations annuelles des autogestionnaires s'établissait comme suit durant la campagne 1975-76, dans les quatre communes enquêtées.

(1) L'évolution des prix à la consommation du tableau 35 est tirée de la thèse de J.M. CODRON. L'intensification céréalière en Algérie. L'auteur a calculé l'évolution indiciaire de ces prix d'après une étude de P. ANTOINE et D. LABBE L'inflation en Algérie. Revue Monde en Développement. Dans cette étude les auteurs ont calculé que de 1963 à 1973, les prix avaient augmenté en moyenne de 20 % et de 10% seulement en 1974. Pour les années suivantes, J.M. CODRON s'est basé sur un document interne de l'U.G.T.A.

TABLEAU 36 . Rémunération annuelle minimale et maximale des autogestionnaires en 1975-76 (en DA).

| COMMUNES ENQUETEES | EVENTAIL DES REMUNERATIONS OBSERVEES |
|---------------------------|--------------------------------------|
| F'KIRINA (Hautes Plaines) | 6 600 à 10 500 |
| BESBES (Littoral) | 6 600 à 19 500 |
| SOUAGUI (Piémont) | 9 500 à 17 000 |
| BOUSSELAM (Montagne) | 6 800 à 11 900 |

En 1975 l'éventail des rémunérations annuelles observées dans des communes très différentes allait de 6 000 à 17 000 DA⁽¹⁾ soit un écart de 1 à 3.

Il s'agit là d'un revenu annuel. Mensuellement cela représente un éventail de 500 DA pour la rémunération la plus basse à 1 420 DA pour la plus élevée. D'après un document interne de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A.) le budget mensuel alimentaire d'une famille de six personnes aurait évolué comme suit, ces dernières années : 543 DA en 1974, 641 DA en 1976, 777 DA en 1977 et 1 057 DA en 1978.

Si l'on compare les rémunérations minimale et maximale dans l'autogestion avec le budget alimentaire de 1976, c'est à dire 641 DA, l'on voit que les catégories de travailleurs aux rémunérations les plus basses parviennent difficilement à faire face aux dépenses d'entretien de la force de travail et cela

(1) Cet éventail serait plus réduit si l'on ne retenait pas la distribution de bénéfices encore aléatoire comme nous l'avons vu. Sans cet appoint, le revenu maximal annuel aurait été de l'ordre de 10 000 DA soit 830 DA environ par mois. Sont compris dans le calcul de ces rémunérations l'ensemble des revenus monétaires : avance sur revenu, part des bénéfices éventuels et allocations familiales (base maximale de quatre enfants à charge).

175.
en ce qui concerne le seul poste alimentaire⁽¹⁾. Bien entendu nous ne prenons en compte ici que le seul revenu monétaire, à l'exclusion des produits autoconsommés ou résultant d'une activité parallèle sur l'exploitation. Par ailleurs l'on raisonne comme si l'autogestionnaire était le seul actif dans le ménage ce qui n'est pas toujours le cas. Mais il n'en demeure pas moins, compte-tenu de la cherté de la vie que le revenu monétaire des autogestionnaires reste dans la plupart des cas insuffisant à répondre aux besoins fondamentaux des familles (alimentation, santé, scolarisation des enfants, transports etc.)

3. L'autoconsommation et les activités parallèles.

Ce sont les faibles rémunérations monétaires qui expliquent le développement de l'autoconsommation des produits agricoles et des activités parallèles au détriment du patrimoine collectif.

L'autoconsommation des produits de l'exploitation est certainement très élevée; G. MUTIN⁽²⁾ l'estimait à 40% de la production, au début de la décennie dans la Mitidja, pour les fruits et le maraîchage. Mais il convient de préciser que si cette autoconsommation est si élevée c'est parce qu'elle résulte des prélèvements effectués non seulement par les travailleurs des domaines mais aussi par les représentants des divers organes d'encadrement et des autorités locales. Ce phénomène de parasitisme social joue beaucoup plus en faveur des non producteurs qui contrôlent le fonctionnement de ces unités de production. Cette appréciation est attestée par exemple par J.M. CODRON qui a étudié de près le fonctionnement des domaines autogérés de deux daïrate céréalières.

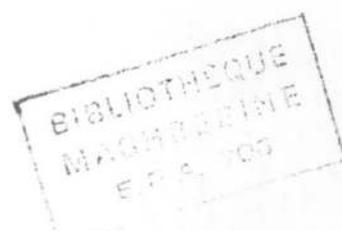
(1) Notons que par rapport au revenu-cible de la Révolution agraire c'est à dire un revenu annuel de 3 825 DA (soit 320 DA par mois) la totalité des permanents de l'autogestion se situaient à un niveau supérieur. Ce n'est pas le cas des travailleurs saisonniers : dans la daïra de Tissemsilt 90% des saisonniers employés dans 20 domaines avaient perçu entre 3 500 et 4 000 DA par an. Source: J.M. CODRON. Thèse citée.

(2) G. MUTIN. La Mitidja : décolonisation et espace géographique. Thèse déjà citée.

Les prélèvements opérés sur le patrimoine collectif et la disposition d'autres avantages ne profitent pas d'une manière égale aux membres du collectif (les saisonniers sont exclus en raison de leur non intégration à ce collectif); c'est en effet d'abord la minorité de producteurs élue à la direction de la gestion de l'exploitation qui se taille la part du lion : dans un domaine de Tissemsilt enquêté au cours de la campagne 1977-78, le dénombrement du cheptel privé présent sur l'exploitation faisait apparaître la répartition suivante : 23% des membres du collectif ne possédaient aucun ovin et moins d'une vache en moyenne par personne; 38% avaient moins de 10 ovins et d'une vache par tête; 26% d'entre eux élevaient un troupeau comprenant en moyenne 20 moutons et 2 bovins; enfin une petite minorité (12%) se réservait la majeure partie des effectifs de bêtes recensées : plus de 50 ovins et de 3 vaches chacun.

L'auteur a estimé à 400 DA par an et par brebis le revenu net de l'élevage privé, compte-tenu des conditions particulièrement favorables réunies dans les exploitations enquêtées. Un travailleur possédant 10 ovins peut donc escompter un revenu mensuel moyen de 330 DA environ qui s'ajoute à l'avance sur revenu qui était au cours de la campagne 1975-76 sensiblement du même ordre (320 DA pour 21 jours travaillés dans le mois à raison de 15,30 DA par jour).

En ce qui concerne les producteurs les plus défavorisés sur le plan de la rémunération monétaire, cette activité parallèle est un appoint qui ne fait que compléter un salaire de base insuffisant à faire vivre un ménage; mais pour la minorité disposant de 50 ovins et plus, il s'agit d'une véritable activité spéculative débouchant même sur des rapports d'exploitation, les membres du collectif les plus favorisés finissant par employer des salariés pour la garde de leurs troupeaux.



Le patrimoine du domaine (bâtiment, terres de parcours, fourrages) n'est pas utilisé à titre privatif par les seuls autogestionnaires. Des commerçants, en particulier et d'autres catégories de spéculateurs y trouvent, à des degrés divers, l'occasion d'un prélèvement opéré directement ou indirectement sous forme de profit généré par l'élevage clandestin au sein des domaines en association avec des membres du collectif. Les prélèvements opérés par la minorité de producteurs qui détient le pouvoir de décision et les spéculateurs étrangers aux exploitations représentent un détournement très important des ressources des domaines. Ce détournement est-il un phénomène général ?

Il semble bien que telle est la situation partout avec cependant des variations en ce qui concerne l'importance et les formes de prélèvement qui dépendent de la nature des spéculations, des rapports qu'entretiennent les différents groupes sociaux impliqués directement ou indirectement dans le fonctionnement de ces unités de production.

Section 5. Le développement des activités non agricoles et les effets de la concurrence entre secteurs. Analyse de la situation dans une commune du littoral.

La stagnation relative des revenus dans l'autogestion et le développement d'activités non agricoles ont entraîné à partir de 1970 un phénomène de concurrence entre les secteurs au détriment de l'agriculture. Outre la concurrence sur les facteurs de production comme la terre et l'eau qui a joué en défaveur du secteur agricole, celui-ci a également enregistré une autre perte de substance non moins importante : il s'agit de sa force de travail, généralement jeune et qualifiée, quittant l'agriculture pour des secteurs à meilleure rémunération monétaire et offrant des avantages sociaux plus nombreux.

L'inégalité en matière de rémunération des différentes catégories de travailleurs peut être résumée par l'illustration suivante :

selon un rapport officiel ⁽¹⁾ sur la politique des revenus, en 1972, les 30 000 salariés de la SONATRACH recevaient une masse salariale de près de 600 millions de DA soit en moyenne 20 000 DA par an et par salarié ou encore près de 1 700 DA par mois; en 1972-73, les 250 000 ouvriers agricoles de l'autogestion percevaient une masse salariale globale de l'ordre de 751 millions de DA ⁽²⁾ soit un revenu mensuel moyen par ouvrier, de 250 DA environ. L'écart entre ces rémunérations moyennes respectives était donc de 1 à 7.

L'attraction des emplois non agricoles est particulièrement sensible dans les plaines littorales où la désaffectation vis à vis des activités agricoles a pris une acuité particulière. Examinons les effets produits par la concurrence des activités non agricoles sur les activités agricoles dans une région agricole à forte potentialité productive. Il s'agit de la commune de BESBES ⁽³⁾ qui constitue un lieu d'observation privilégié en raison des caractéristiques socio-économiques de la zone dans laquelle elle est comprise.

C'est en effet une commune rurale située à proximité immédiate du complexe sidérurgique d'El-Hadjar et d'une zone industrielle où sont en oeuvre d'importants projets de développement. En second lieu, l'emploi agricole y est très important du fait de l'existence de grands domaines autogérés; de plus l'impact de la Révolution agraire a été loin d'être négligeable; enfin les unités de production de cette commune sont presque toutes concernées par la mise en valeur du périmètre de la Bou Namoussa.

(1) Rapport de la Commission Nationale chargée de l'étude et de l'harmonisation des statuts et des rémunérations applicables aux personnels des secteurs public et para-public. Cité par T. BENHOURIA. L'économie de l'Algérie. op. cit. page 145.

(2) Le rapport ci-dessus fait mention de 450 millions de DA correspondant à la masse salariale globale de l'autogestion. D'après le M.A.R.A., il s'agit en réalité d'une masse plus importante atteignant en 1972-73, 751 millions de DA. Nous avons retenu cette dernière indication plus vraisemblable.

(3) Une des quatre communes enquêtées dans le cadre du projet Emploi Rural. Toutes les données qui suivent proviennent de cette enquête.

A. Les caractéristiques de la population active de BESBES.

Nous analyserons ces caractéristiques d'après les résultats du Recensement Général de l'Agriculture disponibles au niveau communal.

1. Le sous-emploi de la force de travail.

En 1973, la population active théorique⁽¹⁾ de cette commune était de 6 497 individus. L'ensemble des emplois agricoles et non agricoles (y compris les emplois théoriques fournis par les exploitations privées) se montait à 5 209; si l'on admet que tous ces emplois sont occupés par des actifs tels que nous les définissons, il resterait 1 288 d'entre eux sans emploi, donc en chômage théorique. Ce nombre représente 19% de nos actifs.

A ce chômage théorique s'ajoute le sous-emploi des actifs occupés. Il concerne le tiers environ des salariés et des autres occupés. L'on voit donc que le sous-emploi de la force de travail est relativement élevé bien qu'en moindre proportion par rapport à d'autres régions (dans les Hautes-Plaines par exemple, le sous-emploi est beaucoup plus fort).

2. Les principales activités de la population occupée.

Sur un total de 100 actifs masculins occupés en 1973, 65 l'étaient dans l'agriculture à titre d'exploitant, d'aide-familial ou de salarié dans les secteurs auto-géré et privé. Cela montre bien le caractère prédominant de l'activité agricole dans cette commune et l'importance du salariat dans ce secteur.

Le salariat non agricole était également développé, représentant près du tiers des actifs occupés.

(1) Hommes de 14 à 59 ans.

Malgré un sous-emploi relativement important de la force de travail disponible, l'analyse de la situation d'emploi montre la coexistence de ce sous-emploi avec une grave pénurie de la main-d'oeuvre agricole. C'est ce que nous voudrions montrer avant de proposer les facteurs explicatifs de cette évolution.

B. Les effets de la concurrence entre secteurs sur l'emploi agricole.

1. Les difficultés d'application de la Révolution agraire.

A BESBES, les opérations de la Révolution agraire ont eu un impact important : à la fin de 1977, le Fonds National de la Révolution agraire comprenait 2 512 hectares dont 2 364 hectares nationalisés au titre de la seconde phase, ce qui représente 60% de la superficie totale détenue par les exploitants privés dans la commune avant ces mesures.

A la même date, plus de 300 coopérateurs (378 selon la CAPCS, 331 selon l'A.P.C.) avaient été installés sur les terres récupérées au sein de 25 unités de production totalisant 2 158 hectares de S.A.U.

Si l'on se base sur cette superficie et sur la dimension moyenne du lot d'attribution par tête dans la zone qui est compris dans une fourchette de 3 à 5 hectares en sec et de 0,5 à 1 hectare en irrigué, l'on voit que le nombre réel de bénéficiaires des opérations de restructuration foncière est nettement en deça du nombre théorique : 331 ou 378 contre 540⁽¹⁾ Le déficit d'attributaires varie donc de 162 à 209 selon les deux sources indiquées ci-dessus.

(1) Le nombre théorique d'attributaires s'obtient en divisant la SAU (2158 hectares) par la dimension moyenne du lot d'attribution en sec soit quatre hectares.

Selon le registre de l'APC ouvert à cet effet, il y aurait eu 784 candidatures à l'attribution des terres. Ce nombre représente 15% de la population masculine de 18 à 59 ans recensée en 1973. Les trois quarts de ces candidats auraient pu être satisfaits si tous avaient maintenu leur candidature lors de la constitution des unités de production; or, très vite, les responsables de l'APC ont rencontré des difficultés non seulement à constituer des CAPRA mais aussi à enrayer le mouvement des désistements⁽¹⁾.

Ces difficultés ont entraîné des conséquences importantes: tout d'abord la dimension du lot attribué par tête a été fixée à 5 hectares correspondant au seuil supérieur de la fourchette; ensuite il en a résulté un certain laxisme concernant le respect des critères d'admission au sein des coopératives; cela s'est traduit par exemple par l'intégration de personnes âgées ou sans expérience du travail agricole dans ces collectifs nouvellement constitués; enfin les autorités locales chargées des mesures d'application ont été contraintes de faire appel à des candidats ne résidant pas dans la commune. Malgré ces entorses aux textes d'application et les divers assouplissements mis en oeuvre, il n'a pas été possible de constituer des coopératives sur la totalité des terres disponibles.

L'insuffisance de candidats, déjà très sensible actuellement se fera davantage sentir à l'avenir avec les opérations de mise en valeur qui prévoient l'intensification de la production au moyen de l'irrigation. Dans cette perspective, les responsables de l'A.P.C. prévoient, au moins, de doubler sur chaque exploitation, le nombre de coopérateurs.

(1) Dans six unités de production enquêtées, directement, un tiers des coopérateurs présents lors de la constitution des CAPRA en 1974/75 s'étaient désistés en 1977. Deux tiers d'entre eux l'ont fait pour aller occuper des emplois non agricoles.

2. La pénurie de main-d'oeuvre dans les domaines autogérés.

Selon des indications fournies par la direction de l'agriculture et de la révolution agraire de la wilaya de ANNABA, le nombre de travailleurs permanents des domaines autogérés de la daïra de DREAN ne cesse de regresser ces dernières années, tout particulièrement depuis la campagne 1973-74. En l'espace de trois campagnes, la baisse des effectifs a été de 17%. La diminution du nombre des travailleurs a été encore plus forte dans la commune de BESBES où l'on a enregistré le départ durant la même période, de 531 permanents, représentant 23% des effectifs initiaux.

En termes de journées de travail, la baisse est du même ordre.

Cette baisse s'explique en partie par la mécanisation croissante des travaux et l'évolution du système cultural (ainsi la politique d'arrachage du vignoble dans la plaine de Annaba contribue à diminuer le volume d'emploi) mais la cause fondamentale est l'attrait des rémunérations supérieures obtenues dans les secteurs non agricoles.

Le recours aux travailleurs saisonniers ne compense pas les nombreux départs. La part relative de journées de travail fournies par les saisonniers augmente de façon générale. Dans l'un des domaines enquêtés, les saisonniers constituaient 35% de la force de travail utilisée en 1968-69 et 59% en 1975-76. Cependant, leur apport reste insuffisant, d'une part parce qu'ils ne sont pas intégrés dans les collectifs et ne bénéficient pas des avantages des permanents, d'autre part parce que cette catégorie de travailleurs est elle-même de plus en plus retenue sur les chantiers ouverts dans les régions d'origine.

La main-d'oeuvre fait tellement défaut ⁽¹⁾ à BESBES que les domaines recrutent des adolescents pendant la période des vacances scolaires

(1) Selon le responsable de la Direction du Travail et des Affaires Sociales de la wilaya de Annaba, il y avait durant la campagne 1976-77, un déficit total de 5 000 emplois agricoles pour l'ensemble de la wilaya.

pour des travaux comme la récolte des tomates; par ailleurs l'on compte dans les exploitations autogérées de plus en plus de femmes employées en qualité de saisonnier ou même à titre de permanent (ainsi dans l'une des unités de production enquêtées, 15% des membres du collectif étaient des ouvrières, en 1977). La pénurie de main-d'oeuvre est encore aggravée par le fait que ce sont les ouvriers les plus qualifiés qui quittent le plus souvent les domaines : mécaniciens, chauffeurs d'engins agricoles, chefs de culture comptent parmi cette main-d'oeuvre qui part d'autant plus facilement qu'elle a plus de chances objectives de s'insérer dans un autre secteur d'activité, parfois en gardant les avantages acquis dans les exploitations (logement).

Ce sont aussi les travailleurs des classe d'âge les plus dynamiques qui constituent la grande majorité des partants. Les effets de cette situation sont nets dans toutes les unités enquêtées : alors que dans la distribution normale de la population masculine, selon le R.G.A., 29% de la population masculine de 18 ans et plus, a plus de 45 ans, dans les domaines enquêtés, les travailleurs de 45 ans et plus sont partout sur-représentés, formant selon les cas de 35 à 64% de l'ensemble des travailleurs⁽¹⁾.

C. Un facteur explicatif fondamental de cette évolution : la disparité des revenus.

Pour illustrer l'importance primordiale de ce facteur, nous allons comparer les revenus respectifs des coopérateurs, des autogestionnaires et d'une catégorie de travailleurs sans qualification mais employée sur les nombreux chantiers de la région, à la date de notre enquête.

(1) Selon un document officiel, au plan national, près de la moitié des agriculteurs du secteur autogéré sont âgés de 50 ans et plus. Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Préparation du Plan Quinquennal 1980-84. Séminaires régionaux. Mars-avril 1980. page 57.

1. Les revenus des coopérateurs.

Des données recueillies auprès de l'agence locale de la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A.) permettent de calculer le montant moyen des revenus⁽¹⁾ perçus par l'ensemble des coopérateurs de la commune de DESBES, au cours des campagnes 1974-75 et 1975-76.

La répartition des producteurs par tranches de revenus nous donne~~ss~~ les résultats suivants : au cours des deux campagnes analysées, la majeure partie des coopérateurs, a perçu des revenus mensuels moyens compris entre 300 et 600 DA. Une petite minorité seulement atteint ou dépasse 600 DA⁽²⁾ (5 % en 1974-75, 2% en 1975-76). L'éventail des rémunérations allait de 250 à 770 DA la campagne suivante. A ces revenus monétaires, il faut ajouter les produits autoconsommés : prélèvement toléré de 3 quintaux de céréales par tête en 1975-76 soit l'équivalent de 200 DA environ, au prix de livraison à l'office des céréales. Il y a aussi les autres produits autoconsommés (légumes pour l'essentiel) dont il est difficile d'estimer la valeur. Les revenus des coopérateurs sont nettement inférieurs à ceux des autogestionnaires.

2. Les revenus des autogestionnaires.

Si l'on exclut les cas particuliers, l'éventail des rémunérations mensuelles moyennes des membres des collectifs était compris, dans 5 unités de production enquêtées entre les deux montants extrêmes suivants : 500 et 1 235 DA. L'on voit que les travailleurs de l'autogestion ont globalement des revenus plus importants que les coopérateurs.

(1) Comprendant l'avance mensuelle sur revenus et la part de bénéfices éventuellement.

(2) Correspondant à la rémunération mensuelle minimale dans les secteurs non agricoles.

3. Les revenus des salariés non agricoles, sans qualification.

Une enquête directe auprès d'une vingtaine de travailleurs sans qualification et généralement sans emploi stable ⁽¹⁾ a montré qu'en l'espace d'une année, les deux tiers des enquêtés avaient occupé un ou plusieurs emplois; près d'un enquêté sur quatre n'avait jamais travaillé dans le secteur agricole (il s'agit surtout d'hommes jeunes ayant moins de 45 ans) et 28% avaient quitté l'agriculture pour des emplois non agricoles.

Malgré l'instabilité des emplois occupés, ces travailleurs avaient perçu un salaire mensuel moyen de 650 DA pendant la période de référence retenue ce qui correspond aux meilleures rémunérations des coopérateurs durant la campagne 1975-76. Plus de la moitié d'entre eux (55%) avaient perçu des salaires mensuels supérieurs à 600 DA, ce qui les situe au niveau des travailleurs de l'autogestion, en année bénéficiaire. L'éventail des rémunérations est en effet comparable : de 650 à 1 150 DA et de 520 à 1 125 DA.

Cette disparité des revenus reflète l'inégalité des salaires agricoles et non agricoles. La comparaison des rémunérations minimales mensuelles dans les deux secteurs (sur la base de 24 jours ouvrables travaillés dans le mois et 8 heures par jour) montre une évolution constamment défavorable à l'agriculture malgré une tendance à la réduction de cette disparité ⁽²⁾. Ces rémunérations ont en effet évolué comme suit :

(1) La recherche des meilleures conditions de rémunération, la nature des entreprises employant beaucoup de main-d'oeuvre non qualifiée (il s'agit d'entreprises menant des travaux importants mais temporaires) expliquent la forte mobilité des travailleurs de cette commune.

(2) Au début de l'année 1980 la décision a été prise par le gouvernement d'aligner toutes les rémunérations sur la base du S.M.I.G. qui était de 800 DA par mois. Mais les textes d'application de cette décision n'ont pas encore été élaborés.

TABLEAU 37 . Evolution des rémunérations mensuelles minimales intersectorielles.

| ANNEES | 1968 | 1975 | 1978 |
|--------------------------------------|------|------|------|
| Salaire agricole mensuel minimal | 180 | 350 | 672 |
| Salaire non agricole mensuel minimal | 405 | 580 | 800 |

BIBLIOTHEQUE
MAGHREBINE
E.R.A. 706

Le secteur agricole n'est pas seulement défavorisé sur le plan des rémunérations. Les avantages sociaux (allocations familiales, primes) y sont également plus réduits, ce qui accentue par contre-coup l'attraction exercée par les emplois non agricoles.

Cette analyse de la situation d'emploi et de revenus dans la commune de BESBES a montré la coexistence d'un sous-emploi de la population active encore élevé et d'une grave pénurie de main-d'oeuvre obligeant les exploitations à recourir à une force de travail marginale : femmes, enfants de moins de 15 ans.

Cette situation n'implique pas cependant que tous les actifs disposent d'un emploi. Les emplois disponibles pour la population de cette commune pourraient diminuer fortement le sous-emploi et le chômage des hommes en âge d'activité si les différences de rémunération entre secteurs d'activité ne constituaient des facteurs de perturbation de la stabilité de la main-d'oeuvre, détournant de ce secteur un certain nombre de travailleurs dans les classes d'âge les plus actives.

Que conclure des analyses de ce chapitre ?

Le rôle subordonné de l'agriculture dans la politique de développement économique menée depuis 1962 a conduit à un véritable désinvestissement ⁽¹⁾ dans ce secteur; les exploitations issues des fermes coloniales et contrôlées depuis l'indépendance par l'Etat n'ont pas échappé à ce processus : irrigation, reconstitution des réseaux de drainage, des plantations fruitières autant d'actions pour ne citer que les plus importantes qui restent à entreprendre dans ce secteur afin de rétablir de bonnes conditions de production dans ce patrimoine foncier potentiellement le plus productif.

Ce maintien insuffisant des conditions de production qui supposait des moyens plus importants que ceux engagés s'opposait à la réalisation d'une intensification visant l'élévation de la productivité du travail et l'augmentation de la production par unité de surface. Outre son caractère productiviste qui réduisait les producteurs à un rôle passif et secondaire et débouchant inévitablement sur une contradiction des intérêts des travailleurs avec ceux de l'Etat, le programme d'intensification a été mis en oeuvre d'une manière incohérente. Cette incohérence s'explique socialement par la multiplicité, sans véritable coordination, des pouvoirs de décision internes et externes aux exploitations.

Le rôle subordonné de l'agriculture a eu pour conséquence aussi de développer une concurrence intersectorielle qui s'est traduite par une fuite de la main d'oeuvre jeune et qualifiée des domaines autogérés.

Cette évolution négative n'a donc permis ni une augmentation significative de la production ni encore moins un accroissement de l'emploi agricole.

(1) La part de l'agriculture dans l'investissement global planifié a évolué comme suit : 26% dans le triennal, 15% dans le premier plan quadriennal et 11% dans le second plan quadriennal. Déjà réduit, cet investissement n'a pas été réalisé en totalité : le taux de réalisation des investissements a été de 76% seulement dans les deux premiers plans quadriennaux. Source : Rapport sur la situation agricole actuelle et les grandes orientations du développement à long terme. Rapport déjà cité.

LA SITUATION DE L'EMPLOI EN MILIEU

RURAL A LA FIN DE LA DECENNIE 1970-1980

Les responsables de la planification escomptaient qu'à l'horizon 1980, l'économie algérienne franchirait une étape décisive dans la rupture avec le sous-développement. Les effets attendus, notamment d'une industrialisation rapide et soutenue, devaient être importants en matière d'emploi de la force de travail, se traduisant par la possibilité pour chaque actif algérien de pouvoir occuper un poste de travail⁽¹⁾. Après avoir analysé, dans les chapitres précédents, l'évolution particulière des conditions d'emploi et de revenus des catégories sociales composant la grande majorité de la population rurale, nous nous proposons dans ce dernier chapitre de terminer par une évaluation globale des effets de la politique économique de l'Etat en zone rurale à l'heure de l'échéance indiquée ci-dessus.

Dans cette tentative de bilan il sera surtout question des effets de l'industrialisation qui a occupé le devant de la scène économique durant toutes ces dernières années et des mutations accélérées qui sont à l'oeuvre dans la société rurale algérienne sous les effets des bouleversements économiques et sociaux.

Section 1. L'impact de l'industrialisation et de l'extension des activités non agricoles en milieu rural

A. Industrie et équilibre régional : vers la résorption des déséquilibres antérieurs ou vers de nouveaux déséquilibres ?

1. La doctrine officielle

La Charte Nationale proclame vigoureusement que les disparités régionales en matière de développement doivent être récorbées : "La Révolution ne saurait accepter une inégalité de développement entre les différentes parties du pays. Le principe de l'égalité et de plein épanouissement de tous les citoyens implique le refus d'accepter qu'une partie de la population soit obligée de se déraciner et d'aller chercher ailleurs l'instruction, le travail

(1) Cet objectif a été abandonné à la fin du premier plan quadriennal ; l'on ne parle plus que de fournir un emploi permanent à chaque famille.

et les moyens de vie qu'elle ne trouve pas dans sa région d'origine"(1)

Comment expliquer dès lors que l'industrialisation dont on attend qu'elle résolve à terme le problème général de sous-emploi de la force de travail a été conduite de telle sorte qu'elle a mené à une polarisation spatiale très poussée et au recours à une technologie avancée fournissant peu d'emplois en raison d'une forte composition organique du capital ?

Pour les responsables de l'industrie, cette période initiale de l'industrialisation correspondait à une phase d'installation des équipements de base. Il était difficile de localiser ces industries ailleurs que dans les zones littorales ou les régions bien pourvues dans le domaine des infrastructures de base. Par la suite cependant un effort systématique et planifié serait fait en vue de la diffusion des activités industrielles jusque dans les régions les moins préparées à cet égard. Il s'agit selon les promoteurs de cette politique d'une véritable révolution : implantée dans une région démunie sur le plan des conditions d'accueil, matérielles et humaines, une industrie d'envergure suffisante suscite des activités multiples dans l'environnement direct afin de répondre aux divers besoins de fonctionnement des nouvelles unités de production. C'est par conséquent, à l'instar des interventions étatiques en milieu rural, dont la Révolution Agraire, un développement provoqué dont on attend après une période initiale de déséquilibres, un dynamisme novateur.

En matière d'implantation des nouveaux projets, il a été envisagé la création d'une ceinture industrielle dans les hauts-plateaux à partir de pôles industriels installés le long d'une ligne partant de Maghnia à l'ouest, aux confins de la frontière algéro-marocaine et aboutissant à Tebessa à l'est, près de la frontière avec la Tunisie, sans négliger les régions steppiques (Djelfa, Laghouat) ni même quelques oasis (Biskra, Béchar).

(1) Charte Nationale. IV - L'équilibre régional. Front de Libération Nationale, 1976.

Les régions où la création d'industries importantes s'avère particulièrement difficile à mettre en oeuvre (zones montagneuses ou reculées) bénéficieront d'un programme d'industries légères plus faciles à développer.

Cette diffusion des activités industrielles et des effets multiplicateurs attendus dans les zones demeurées jusque-là marginales sur le plan de l'importance des activités économiques contribuerait ainsi à renverser les courants migratoires traditionnels en leur substituant un courant du Nord vers le Sud c'est à dire des zones surpeuplées vers les zones sous-peuplées. Ainsi serait définitivement effacée "l'image de l'Algérie coloniale qui s'était installée sur le Littoral et tournait le dos au pays".

Un bilan de l'impact de l'industrialisation en zone rurale.

Il est possible d'apprécier cet impact à travers d'abord un bilan des emplois et implantations des projets industriels, dressé à la fin de l'année 1977 par le Ministère des Industries Légères.⁽¹⁾

Ce bilan examine les effets actuels et à venir des implantations industrielles réalisées ou projetées à travers le territoire national. Globalement, durant la décennie 1970-1979, 400 unités industrielles ont été créées et 200 autres sont en cours de construction. Les emplois existants en 1976 et prévus en 1982 sont répartis dans ce bilan par wilayate et daïrate, ce qui permet une évaluation de l'évolution des déséquilibres régionaux antérieurs marqués par une polarisation excessive des industries dans les zones du Littoral. Cette appréciation est délicate cependant car elle porte sur une situation transitoire ; elle n'a donc qu'une valeur relative.

D'après ce bilan, les responsables de l'industrie visaient à promouvoir les nouveaux projets industriels dans la majeure partie daïrate et plus du tiers des communes du pays. Selon le programme arrêté, l'objectif est de créer un nombre moyen minimal de 1000 emplois industriels par daïra, en favorisant davantage les daïrate aux potentialités agricoles médiocres.

(1) Ministère des Industries Légères. Emplois et implantations des projets industriels en 1976 et en 1982. Décembre 1977.

Nous ne retiendrons ici que les résultats de l'emploi industriel en 1976 car les prévisions concernant 1982 sont trop hypothétiques (elles supposent en effet la poursuite d'une priorité en matière d'investissement⁽¹⁾ qui ne semble pas acquise)

En 1976, l'impact de l'industrialisation sur les zones rurales était encore réduit, particulièrement dans les zones les plus défavorisées, comme nous allons le montrer. En effet, à cette date, sur les 254 970 emplois industriels recensés à travers l'Algérie (il s'agit du personnel des sociétés nationales relevant de l'ensemble du secteur industriel donc à l'exclusion du secteur privé) 149 660 soit près de 59% étaient localisés dans trois wilayates (Alger, Oran, Annaba) où se trouvent les principaux pôles industriels du pays. La seule wilaya d'Alger totalisait près de 100 000 emplois soit 38% de l'ensemble des emplois industriels (ou plus exactement des emplois totaux fournis par les sociétés à caractère industriel). La polarisation des emplois dans les grands pôles du Littoral reste forte même si elle tend à diminuer ces dernières années au profit des villes moyennes de l'intérieur. Ainsi, selon un bilan établi par A. BENEJELIC⁽²⁾, durant le premier plan quadriennal, 70% des emplois créés dans l'Est algérien l'ont été dans deux grandes villes : Annaba et Constantine. Au cours du second plan, les projets d'implantation privilégiaient davantage les villes moyennes de l'intérieur auxquelles on destinait près de 50% des nouveaux emplois industriels contre 28% aux métropoles régionales ; les petites villes et les centres ruraux se partageaient le reste.

La concentration des activités industrielles/^{auteur} des grands centres est appelée à se ralentir considérablement pour des raisons qui tiennent à la saturation des infrastructures existantes (terrains, logements, approvisionnement en eau, etc.) Ainsi, selon les prévisions du Ministère des Industries Légères, en 1982, les trois grandes métropoles régionales monopoliseraient moins d'un tiers de l'ensemble des emplois industriels qui auraient été créés à cette date, contre 50% en 1976.

(1) Les investissements industriels réels ont représenté 70% de l'investissement total au cours du triennal (1967-69), 53% au cours du 1er plan quadriennal et 59% au cours du second plan quadriennal. Source : P. JUDET. La stratégie d'industrialisation ; un refus et un défi. Article du supplément du journal le Monde consacré à l'Algérie, pp 10-34. N° du 2 Novembre 1979.

(2) A. BENEJELIC. L'industrie et les nouvelles relations inter-urbaines au sein de la partie orientale du réseau algérien. Article déjà cité.

Les zones rurales restent peu touchées par le mouvement d'industrialisation. En 1976 par exemple, la wilaya d'Alger, comptait 3 fois plus d'emplois industriels que 15 wilayate⁽¹⁾ de l'intérieur situées en majeure partie dans les zones agricoles les moins favorables (hauts-plateaux, piémonts, steppe ou montagne) et totalisant au 1er janvier 1978, plus de 7 millions d'habitants soit 41% de la population totale.

De plus, les implantations industrielles dans ces wilayate sont généralement concentrées dans la daïra du chef-lieu de wilaya : à une exception près, les emplois industriels existants en 1976 étaient ainsi localisés dans une proportion allant de 70 à 100%.

Il y a à cela des raisons objectives : c'est dans les agglomérations où l'infrastructure d'accueil est la plus favorable que les unités industrielles ont été implantées en priorité : habitat, transport, télécommunications, alimentation en eau, en énergie, conditionnent en effet la viabilité des unités industrielles. Dans cette phase intermédiaire d'extension de l'industrie, ce sont donc les villes moyennes qui prennent le relais des grands pôles.

Si aux zones rurales il a été surtout réservé un programme d'industries légères dont nous verrons plus loin les effets, cette politique n'a cependant pas été systématique car des industries importantes ont été parfois implantées dans des agglomérations à peine urbanisées. C'est le cas du complexe mécanique de BERROUAGHIA qui fait partie de l'échantillon retenu par A. PRENANT et B. SEMMOUD dans le cadre d'une recherche⁽²⁾ à objectifs multiples et portant sur les effets de l'actuel processus d'industrialisation. Parmi ces objectifs figurait la question de savoir dans quelle mesure l'implantation d'une industrie dans un milieu déterminé a permis de réduire le chômage urbain, voire le sous-emploi des campagnes environnantes ainsi que l'arrêt ou le ralentissement de l'exode rural. Les transformations produites par l'implantation du complexe

(1) Il s'agit des wilayate suivantes : Djelfa, Guelma, Jijel, Laghouat, Médéa, M'sila, Oum-El-Bouaghi, Saïda, Sétif, Tebessa, Tiaret, Biskra, Batna et Bouira. Les données sont celles du Ministère des Industries Légères.

(2) A. PRENANT, et B. SEMMOUD, Incidences géographiques de l'industrialisation en Algérie. Cahiers géographiques de l'Ouest. Université d'Oran - N° 2 et 3. Année 1979.

de BERROUAGHIA sur la vie locale et régionale de cette bourgade ont été étudiées par A. PRENANT⁽¹⁾. Nous n'en retiendrons que les éléments essentiels relatifs à notre propre objet.

Au début de 1977, BERROUAGHIA localité de moins de 10 000 habitants, siège de l'une des six daïrate de la wilaya de Médéa, comptait environ 2 000 emplois industriels dont plus de 1 500 au seul complexe de fabrication de vannes ; avec l'extension de cette unité il était prévu de parvenir à 3 200 emplois en juin 1979. D'après les statistiques des services du Ministère des Industries Légères, cette localité comptait dès 1973 80% des emplois industriels de la wilaya de Médéa, les 20% restants allant à deux villes, Médéa et Ksar El Bokhari.

Avant cette promotion, BERROUAGHIA était, selon A. PRENANT, une bourgade à peine urbanisée, en stagnation sur le plan démographique n'attirant que peu de ruraux des communes voisines en raison de l'absence d'activités non agricoles. Evitant cette localité, les ruraux à la recherche d'un emploi se dirigeaient de préférence vers des centres urbains plus importants comme Médéa et Ksar El Bokhari ; il existait en outre à partir de la région un courant migratoire saisonnier important vers les exploitations agricoles de la Méridja. Jusqu'en 1972-73 -note l'auteur de cette étude - la situation a peu évolué du point de vue de l'accroissement des activités productives ; dans ces conditions le chômage et le sous-emploi, ainsi que la sous-qualification de la force de travail sont restés très importants.

L'implantation du complexe a radicalement changé la situation de l'emploi dans la localité. Le démarrage de cette unité de production a permis de résorber totalement le chômage et le sous-emploi urbains et même de faciliter un certain emploi de la main-d'oeuvre féminine. Au début de l'année 1977, le complexe employait en outre 600 salariés, soit plus d'un tiers des effectifs totaux de l'usine, résidant en dehors de BERROUAGHIA, soit dans d'autres villes, soit dans les zones rurales environnantes, dans un rayon de 40 à 50 kilomètres.

(1) A. PRENANT, Industrialisation, urbanisation et migrations du travail à BERROUAGHIA (wilaya de Médéa - Algérie).
Le rôle du complexe de la SONACOME dans l'évolution d'une petite ville de l'Algérois intérieur.

La nature du lieu de résidence montre des caractéristiques très différentes en matière de qualification professionnelle des salariés non résidents. Ainsi les travailleurs les plus qualifiés proviennent essentiellement des villes comme Médéa, Ksar El Bokhari, Blida, et même Alger qui se trouve à une distance de 120 kilomètres. Par contre, les salariés originaires des communes rurales voisines comptent une proportion très importante de travailleurs à bas niveau de qualification et employés par conséquent en qualité de manœuvre et d'ouvrier spécialisé.

Enfin, si les effectifs de salariés d'origine rurale employés par le complexe de BERROUAGHIA représentent une partie non négligeable de la main-d'œuvre totale (environ 15%) leur nombre, rapporté à la population active de leur commune de résidence respective reste très minime (de l'ordre, le plus souvent de 1% de la population active). L'une des communes concernées par l'emploi de travailleurs au complexe est SOUAGUI enquêtée dans le cadre du Projet Emploi Rural. D'après A. PRENANT, 18 habitants seulement y sont employés ce qui représente 0,3% de la population active de la commune, en 1973, selon les calculs effectués à partir du R. G. A. Or SOUAGUI était à la date de notre enquête la commune la plus fortement touchée par le sous-emploi de la force de travail.

Voyons maintenant si l'autre volet important de la politique d'industrialisation c'est à dire le programme d'implantation d'industries légères en zone rurale a produit des effets significatifs.

Il s'agit de petites unités industrielles d'artisanat de production, de service, de tourisme d'intérêt local ou régional s'appuyant sur les collectivités locales décentralisées (la commune ou la wilaya) et dont l'activité est surtout tournée vers la satisfaction des besoins locaux.

Utilisant une technologie simple, ces petites industries dont le coût par emploi créé ne dépasse pas 10 000 DA contrairement à la grande industrie où il est considérablement plus élevé (jusqu'à 20 fois plus) offrent des avantages multiples dont celui d'augmenter les revenus de la population rurale éloignée des zones industrialisées.

Quelques éléments d'un bilan provisoire⁽¹⁾ montrent un faible déploiement de ce type d'unités de production dans les zones concernées.

Par rapport à l'investissement industriel global, la part réservée à ces industries légères est marginale depuis le plan triennal : 100 millions de DA pour le pré-plan (1967-70) 300 millions au cours du 1er plan quadriennal et 1 milliard de DA au cours du second plan quadriennal, ce qui représente 1,5% des investissements réels (64 milliards de DA) effectués au cours de cette dernière période par l'ensemble du secteur industriel. De plus, les réalisations financières⁽²⁾ affectées à l'essor de ces activités n'ont pas atteint un taux très important : 48% seulement au terme du premier plan quadriennal, 60% à la fin du second, en raison d'un mode de réalisation trop centralisé et des difficultés de réalisation tenant à l'insuffisance d'entreprises de construction, au déficit de matériaux de construction et à l'absence de main-d'oeuvre qualifiée.

Bien qu'il n'existe pas encore de bilan très précis, les indications disponibles sur le développement de ces industries rurales laissent à penser à un faible impact socio-économique ; d'une part, en matière d'emploi, les projets réalisés ont eu peu d'incidences : en 1978, une cinquantaine d'unités de production seulement étaient en fonctionnement employant 2000 personnes au total. D'autre part, les projets réalisés se caractérisent par la faiblesse du nombre des unités de production orientées vers la production de biens de consommation alimentaires et non alimentaires.⁽³⁾ Par ailleurs selon les observations des services de planification, les localisations finales des projets ne répondent pas à la répartition

(1) On peut consulter pour ce point l'ouvrage récent de A. TEHAMI. Le programme algérien des industries locales. S.N.E.D - O.P.U. 1979.

(2) A fin 1979, 578 projets de petite industrie locale avaient été inscrits dont 404 entre 1974 et 1979 et 144 hérités du premier plan quadriennal. Pour l'ensemble de ces projets qui totalisaient un peu plus de 3 milliards de DA, les réalisations financières à l'échéance indiquée étaient faibles dans l'ensemble (46% environ). Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Première esquisse du plan quinquennal du secteur industrie. Mars 1980.

(3) De manière générale, les industries de consommation n'ont occupé qu'une faible part dans l'investissement industriel global depuis 1967 : 8% de 1967 à 1969 et 12,5% de 1969 à 1977. Source : P. JUDET. La stratégie d'industrialisation : un refus et un défi. Article déjà cité.

initiale qui consistait à favoriser les régions les plus déshéritées ; enfin les promoteurs chargés de leur exécution ont tendance à choisir des technologies très avancées ce qui est en contradiction avec l'exigence du recours à des techniques intermédiaires dans la conduite des projets de développement ruraux de façon à concilier l'élévation du progrès technique et l'objectif du meilleur emploi possible de la force de travail disponible.

Au total, l'industrialisation ne concerne qu'exceptionnellement les zones rurales de l'intérieur et ne contribue pas directement dans ces régions à l'accroissement de l'emploi et des revenus des populations.

Il n'en est pas de même pour les emplois salariés non agricoles principalement fournis par les travaux d'infrastructure qui ont pris de l'ampleur depuis le lancement du premier plan quadriennal.

B. Le développement des emplois non agricoles temporaires fournis par les chantiers de construction.

De 1969 à 1977, les différents plans du développement ont abouti à la création d'environ 300 000 emplois non agricoles⁽¹⁾ dont 25% seulement d'emplois dans l'industrie.

A. BENACHENHOU⁽²⁾ a montré que durant la période 1966 à 1976 le secteur du bâtiment et des travaux publics avait constitué la composante principale de la croissance de l'emploi salarié non agricole; durant ces années l'emploi B. T. P. a totalisé régulièrement environ le tiers de l'emploi salarié total.

L'emploi dans ce secteur est marqué d'une part par son caractère temporaire et d'autre part par l'importance de la main-d'oeuvre sans qualification (55% des effectifs selon cet auteur).

(1) Source : P. JUDET, Article cité, Un bilan des services de planification dont il sera question plus loin fait état de la création d'un million d'emplois non agricoles de 1967 à 1978.

(2) A. BENACHENHOU, L'exode rural en Algérie, op. cit. pp 63-61.

Or, si l'emploi salarié non agricole a progressé plus vite dans certaines wilayate comme Batna, Médéa, Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sétif que dans les principales wilayate où l'emploi est traditionnellement concentré, c'est précisément en raison du développement des divers chantiers ouverts pour l'exécution de travaux d'infrastructure initiés par les programmes spéciaux de développement. Ainsi, si de 1968 à 1974 l'emploi dans le bâtiment représente en moyenne le tiers de l'emploi non agricole, au plan global, la structure par wilaya est très variable : la proportion des effectifs employés dans le B. T. P. par rapport aux effectifs totaux est particulièrement importante dans les wilayate touchées par ces programmes spéciaux ; en effet 2 emplois sur 3 (dans certains cas jusqu'à 3 emplois sur 4) sont localisés dans ce secteur d'activité.⁽¹⁾

Mais si depuis le lancement du plan triennal, l'emploi salarié non agricole, surtout à caractère temporaire se développe progressivement dans toutes les régions du pays, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore très concentré dans les chefs-lieux de wilaya et de daïra et dans les centres urbains qui captent à leur profit la majeure partie des projets de développement.

Cette répartition inégale explique que dans les communes rurales l'emploi fourni sur place à la population active est en général très faible, comme nous allons le montrer à travers quelques exemples.

L'une des conclusions du Projet Rural mené comme on l'a vu dans quatre communes rurales est que les programmes communaux et les programmes spéciaux de wilaya correspondants à la période du second plan quadriennal ont créé peu d'emplois.

Dans les quatre communes enquêtées, ce sont surtout les chantiers ouverts par les pouvoirs publics qui ont fourni l'essentiel des journées de travail disponibles pour la main-d'oeuvre sans emploi ; les créations d'emplois permanents sont très rares et reflètent la part très réduite des projets productifs. En effet

(1) La part des emplois durables est cependant plus forte dans les wilayate où le programme spécial a été lancé tardivement. Les projets, dans ces wilayate ont bénéficié d'une meilleure intégration avec ceux prévus par le 1er et le 2e plan quadriennal beaucoup plus tournés vers l'industrie, ce qui implique de plus nombreux emplois définitifs. Cela a été vrai surtout pour Saïda et Tlemcen et dans une moindre mesure pour El Asnam comme l'a montré A. PRENANT dans son étude : Essai d'évaluation et d'interprétation de la croissance urbaine en Algérie de 1966 à 1974.

la majeure partie des programmes mis en oeuvre concernent le développement des infrastructures (habitat, équipements collectifs, écoles, voies de communication, santé).

Dans les communes enquêtées, le volume d'emploi offert à la population active locale est très variable ; il dépend dans une mesure assez large du dynamisme des autorités locales, de la disposition de cadres techniques et administratifs compétents, de l'existence de moyens de réalisation suffisants et de main-d'oeuvre qualifiée.

Ces conditions étaient le mieux réunies dans une commune de montagne , BOUSSELAM située dans les Babors, entre Sétif et Béjaïa. Une tradition migratoire ancienne à l'étranger a sans doute mieux permis dans des régions de ce type la formation de cadres locaux capables de prendre en charge les projets de développement élaborés au niveau de ces collectivités. Il n'en est pas de même dans d'autres communes où le manque de cadres est beaucoup plus sensible (F'KIRINA dans les hautes-plaines, SOUAGUI dans le Titteri) et a été certainement aggravé par le fait que dans ces régions, les individus qualifiés sur le plan professionnel ou possédant une instruction même élémentaire ont émigré davantage vers les villes que ceux des régions montagneuses où la plus grande cohésion au sein des familles, renforcée par l'existence de ressources provenant de l'émigration, a joué comme un facteur important de rétention.

A BOUSSELAM, bien que les investissements programmés n'aient pas été réalisés en totalité, les chantiers ouverts dans la commune ont procuré en moyenne, de 1974 à 1977 plus de 60 000 journées de travail par an soit l'équivalent de 315 emplois de 200 jours alors qu'en 1973 on recensait environ 400 salariés ayant travaillé moins de 200 jours. Le volume d'emploi est donc relativement important dans les communes de ce type bien que les variations annuelles soient très importantes. En effet il s'agit d'un emploi irrégulier dont le caractère aléatoire rebute de plus en plus les travailleurs car il ne leur assure aucune sécurité.

Dans des communes comme F'KIRINA ou SOUAGUI où le chômage et le sous-emploi sont beaucoup plus importants, le volume de travail sur les chantiers est si faible (atteignant en moyenne une dizaine de milliers de journées de travail par an) que la très grande majorité des ruraux à la recherche d'un emploi sont forcés à une grande mobilité, se déplaçant sans cesse d'un chantier à l'autre, le plus souvent loin de leur lieu de résidence.

Sur un plan général, le faible impact de l'industrialisation n'a pas encore permis la résorption du sous-emploi d'une partie significative de la population active rurale disponible, malgré le développement non négligeable des activités non agricoles dans les zones rurales.

Nous allons examiner maintenant si faute de fournir un emploi à chaque actif disponible, les actions de l'Etat en milieu rural ont néanmoins permis de développer progressivement, depuis l'indépendance, le niveau culturel de la population concernée en la préparant ainsi à une prise en charge de plus en plus manifeste des problèmes locaux de développement. Notre analyse qui sera centrée sur les progrès de la scolarisation en milieu rural, essaiera d'évaluer l'impact de l'école, de saisir en particulier/^{si}cette institution est un véritable moyen de promotion sociale dans les conditions de son fonctionnement actuel ou si l'enseignement dispensé ne contribue pas plutôt à dévaloriser encore plus la condition de catégories sociales dont la promotion est présentée comme l'un des buts prioritaires des actions de l'Etat.

Section 2. L'impact de l'école en milieu rural.

L'effort en matière d'enseignement effectué en Algérie depuis l'indépendance est considérable : de 1962 - 63 à 1977, par exemple dans l'enseignement élémentaire, les effectifs ont plus que triplé faisant passer le taux de scolarisation de 25 à 71% d'une période à l'autre.⁽¹⁾

(1) De nombreuses statistiques dont nous ferons état dans cette section proviennent d'une part d'un rapport (sans date) du Ministère de l'Education intitulé : Evolution du système éducatif - 1962 - 1977 et d'autre part d'une étude de I. KHENNICHE : Description statistique du système d'enseignement, Cahiers du CREA, N°4, 1977.

La progression est encore plus forte dans les cycles moyen et secondaire .
En matière d'infrastructures, le nombre d'écoles qui atteignait 2 759 en 1962-1963 dépasse 8 000 en 1977.

En ce qui concerne le personnel enseignant, le nombre de maîtres dans le primaire passe de 19 908 à 70 498 en 1977 soit une augmentation de trois fois et demie ; dans les cycles moyen et secondaire l'accroissement du nombre des enseignants est aussi important.

Considérable sur le plan quantitatif, l'effort accompli comporte cependant d'importantes lacunes que nous allons passer brièvement en revue.

Il y a d'abord le problème des déperditions scolaires : 20% environ des élèves scolarisés abandonnent l'école avant la fin du cycle primaire; à ceux-là viennent s'ajouter les élèves qui ne sont pas admis dans le cycle moyen (le taux de passage du primaire au cycle moyen était de 50% en 1976-77). Au total trois élèves sur quatre qui entrent à l'école à l'âge de 6 ans se retrouvent exclus du système scolaire à la fin de l'enseignement élémentaire.

La qualification insuffisante des enseignants à tous les cycles est un autre problème important. "Le profil de l'enseignant de l'école élémentaire n'est pas tout à fait celui de l'instituteur capable de garantir la qualité de l'enseignement mais de plus en plus celui de l'instructeur dont la formation reste en deça des exigences minimales du métier de pédagogue" lit-on dans un rapport officiel.⁽¹⁾

Or depuis 1962-63 la proportion des instituteurs sur l'ensemble des enseignants du primaire (les autres étant les instructeurs et moniteurs) ne s'est que faiblement accrue : 16,5% au début de l'indépendance, 23% en 1977.

La faible qualité de l'enseignement primaire se répercute dans les autres cycles où le niveau de qualification insuffisant du personnel enseignant, surtout dans le cycle moyen, ne répond pas aux exigences de la formation des élèves.

(1) Ministère de l'Éducation Nationale. Evolution du système éducatif 1962-1977.
Rapport déjà cité.

Un autre problème important est la faible ouverture vers l'enseignement technique malgré les prévisions des plans quadriennaux qui avaient prévu de favoriser l'enseignement technique afin de répondre aux besoins de personnel qualifié suscité par le développement économique. En 1975-76, il y avait dans le secondaire un effectif total d'un peu plus de 10 000 élèves dans les établissements d'enseignement technique, ce qui représente 10% des effectifs recensés la même année scolaire dans l'enseignement général secondaire. En 1962-63 cette proportion était à peu près identique. Comme le remarque le rapport cité ci-dessus les options scientifiques et techniques du pays ne se sont pas traduites jusque là par les modifications appropriées dans la structure de l'enseignement moyen et secondaire.

Toutes ces insuffisances sont aggravées par la pratique du bilinguisme qui, dans les conditions culturelles actuelles de l'Algérie ne conduit que rarement à une bonne maîtrise des deux véhicules linguistiques (arabe et français) pratiqués dans l'enseignement. Dans les faits, il s'agit d'un enseignement où domine l'une ou l'autre langue. Dans les classes dites bilingues où les principales matières sont enseignées en langue française accèdent surtout les enfants issus des milieux les plus favorisés souligne le rapport du Ministère de l'Education. Les classes arabisées par contre sont surtout constituées d'élèves appartenant aux couches déshéritées. Une des conséquences de la politique d'éducation suivie depuis l'indépendance a conduit objectivement "à la mise en place progressive de deux secteurs juxtaposés et déséquilibrés engendrant de dangereux clivages sociaux" relèvent les auteurs de ce rapport dont l'analyse critique est très poussée.

Ces insuffisances globales du système d'enseignement prennent davantage d'acuité dans les zones les plus défavorisées du pays comme nous allons le voir.

A. Inégalités sociales et inégalités scolaires et culturelles.

Dans la section précédente nous avons vu que l'emploi industriel restait très inégalement réparti selon les régions. Les disparités en matière scolaire et culturelle recourent celles que nous avons constatées (en matière d'emploi de la force de travail).

1. L'inégal accès à la scolarisation

Malgré une progression spectaculaire des effectifs pour l'ensemble de la population d'âge scolaire, les disparités régionales restent importantes. Alors que le taux national de scolarisation était de l'ordre de 70% dans le primaire en 1975-76, il était inférieur à 60% dans des wilayate comme Djelfa, El-Asnam, Médéa, M'sila, Oum El Bouaghi, Tebessa, Mostaganem, Tiaret. La comparaison de ces taux reflète une inégalité d'accès à la scolarisation au détriment de ces mêmes régions, déjà défavorisées sur d'autres plans comme l'emploi par exemple. Ces inégalités sont confirmées par l'existence dans ces wilayate d'un taux d'alphabétisation plus faible non seulement que le taux national mais aussi inférieur au taux global pour les seules zones rurales. Celui-ci était de 29% en 1977 d'après les indications du second Recensement Général de la Population et de l'Habitat alors que le taux urbain était de 56% et que le taux global atteignait 42%⁽¹⁾.

A l'intérieur des zones rurales d'importantes variations existaient confirmant sur le plan régional les disparités déjà relevées : c'est ainsi que le taux d'alphabétisation⁽²⁾ était inférieur au taux global enregistré en zone rurale dans des wilayate défavorisées sur le double plan des potentialités agricoles et des implantations industrielles comme Batna, Oum El Bouaghi, Tebessa, Djelfa, Tiaret, Sétif, Saïda, Guelma, Médéa, M'sila. Dans ces wilayate, le taux d'alphabétisation varie de 16 à moins de 38%.

(1) Données issues du document déjà cité. Quelques indicateurs par wilaya.

(2) Il s'agit de la population de 9 ans et plus.

Les disparités sont encore beaucoup plus accusées et significatives si l'on compare à l'intérieur même de ces divisions administratives les taux de scolarisation selon l'appartenance aux zones urbaines et rurales.

D'une manière générale, les taux de scolarisation selon les zones restent marqués par des écarts importants : 54% en milieu rural en 1977 contre près de 87% en milieu urbain à la même date, au plan national. Dans les différentes wilayate les variations sont plus fortes que ces moyennes nationales. Ainsi dans la wilaya de Saïda, en 1971, les taux respectifs étaient de 27% et 87%.

Les taux de scolarisation dans les zones rurales masquent des disparités parfois considérables entre les centres agglomérés et les zones éparses où les écoles, même quand elles existent ne fonctionnent pas du tout ou très épisodiquement en raison de leur éloignement des centres urbains. Dans les communes que nous avons enquêtées, l'une des revendications de la population rurale vivant en dehors du chef-lieu et des agglomérations secondaires concernait l'implantation d'une école dans les hameaux ; or l'expérience a montré que les maîtres détachés dans les écoles déjà construites dans des localités similaires ne tardaient pas à abandonner leur charge en raison des multiples difficultés créées par l'isolement. Ce sont donc les familles qui ont suffisamment de ressources pour envoyer leurs enfants à l'école dans les centres les plus proches qui bénéficient de la scolarisation.

Cela est d'autant plus vrai qu'en plus du problème de l'existence des établissements scolaires élémentaires et de leur fonctionnement plus ou moins régulier se pose celui de l'encadrement. C'est en effet dans les villes et les centres urbains que sont concentrés les maîtres les plus qualifiés ; inversement, les zones les plus défavorisées accueillent surtout les moins compétents. La population rurale d'âge scolaire représentait en 1975-76 les deux tiers de la population scolarisable alors que ses effectifs scolarisés n'atteignaient pas la moitié de l'ensemble des élèves recensés.⁽¹⁾ L'enfant d'origine rurale est pénalisé dès le départ puisqu'il a en moyenne deux fois moins de chances

(1) I. KHENNICHE. Description statistique du système d'enseignement, Op. Cit.

d'accéder à l'enseignement primaire que l'enfant résidant dans les centres urbains. Mais à y regarder de plus près cet handicap initial est plus social que géographique : en effet ce que ne montrent pas les statistiques c'est que les groupes sociaux les plus favorisés en milieu rural surmontent par divers moyens (placements de leur enfants chez des parents ou en pension) les difficultés de fonctionnement des établissements scolaires et n'en subissent pas par conséquent les dommages. Il n'en est pas de même des catégories sociales les plus défavorisées dont les enfants sont les principales victimes d'un système d'enseignement aux graves insuffisances.

De tout ce qui précède il résulte que l'égalité des chances reste comme on l'a déjà écrit⁽¹⁾ largement à l'état de projet.

2. Les inégalités culturelles.

Les disparités régionales et les inégalités sociales restent très vives en matière de consommation de certains objets culturels comme les journaux, les films et les postes de radio et de télévision.

C'est ce que montre F. CHEVALDONNE dans une étude⁽²⁾ sur l'impact régional et social des moyens modernes de diffusion. Reprenons les observations et conclusions essentielles de ce travail par rapport à l'objet de nos propres analyses. Dans le premier chapitre, l'auteur montre que l'accès à la consommation de ces objets culturels qui dépend bien entendu des revenus est très variable selon les individus enquêtés⁽³⁾ appartenant à trois principales catégories socio-professionnelles : les employés, les ouvriers non agricoles et les ouvriers agricoles. Fortement déterminées par les revenus, les disparités sont considérables entre l'ouvrier agricole qui ne consacre qu'une part infime de son salaire aux dépenses culturelles et un cadre moyen, représentant d'une catégorie sociale pour laquelle les dépenses de ce type constituent une part beaucoup plus importante des dépenses totales des ménages : entre ces deux catégories sociales l'éventail des dépenses culturelles va de 1 à 20 au minimum et de 1 à 100 au maximum.

(1) Rapport du Ministère de l'Éducation Nationale. Op. cit.

(2) F. CHEVALDONNE. La communication inégale. Facteurs de différenciation quantitative dans la réception des moyens modernes de diffusion. Étude sur les zones rurales d'Algérie. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Paris VIII. Mai 1979.

(3) Il y a un problème de méthode à opérer une classification socio-professionnelle et donc sociale à partir de l'activité du seul chef de ménage dans les zones rurales. En effet, compte-tenu du développement des occasions d'emploi dans ces zones, il devient de plus en plus nécessaire de prendre en considération les combinaisons d'activité au sein des ménages qui conditionnent leurs revenus et aussi par voie de conséquence... leur consommation culturelle.

L'appropriation ou la consommation des objets culturels sont par conséquent extrêmement inégales malgré les tentatives idéologiques des classes dominantes pour les masquer.

Durant la période coloniale, les disparités en matière de consommation culturelle entre régions et entre zones de résidence résultaient de la domination du capitalisme. Quels changements en matière de diffusion ont été introduits après l'indépendance et au profit de quels groupes sociaux ? F. CHEVALDONNE observe que la densité des équipements (dépôts pour la vente de journaux, salles de cinéma) n'a pas été bouleversée par les programmes spéciaux en faveur de certaines régions. C'est toujours dans le Tell que le réseau de distribution de la presse est le plus dense, que s'y trouvent encore fortement concentrées les salles de projection. Ainsi dans certaines régions encore dépourvues, il est nécessaire de se déplacer jusqu'à 120 kilomètres de son lieu de résidence pour rejoindre la salle de cinéma la plus proche, ce qui exclut par conséquent une fréquentation régulière. Il en était de même pour l'achat de la presse jusqu'à une période très récente : en effet les communes desservies par la S. N. E. D.⁽¹⁾ étaient au nombre de 120 seulement jusqu'en 1970 avant de passer à 280 en 1976 et 580 en 1977 (le nombre total de communes avoisine 700).

Cette évolution par les chiffres pourrait faire croire à une évolution significative en matière d'acquisition de nouvelles habitudes culturelles telles que la lecture de journaux ; il n'en est rien ; en effet cette diffusion de la presse reste fortement dépendante de facteurs comme l'existence d'un dépôt, un acheminement régulier, la quantité livrée ; joints à la sélection sociale qui s'opère sévèrement selon la maîtrise ou non des langues écrites en usage, ces facteurs contraignants

(1) Société Nationale d'Édition et de Diffusion.



limitent considérablement la lecture des journaux en zone rurale. Il en est de même pour les autres objets culturels.

L'approche comparative globale entre zones socio-économiques ou entre zones de résidence montre évidemment des disparités importantes du niveau de vie général et à fortiori de la consommation culturelle. Les statistiques fournies par l'auteur sont de ce point de vue très significatives et montrent la permanence de ces disparités globales. Reprenons quelques unes de ces indications : en ce qui concerne l'existence de récepteurs par exemple, jusqu'en 1971, 26% des communes couvertes par les émetteurs et relais n'avaient aucun poste ; il s'agit de localités comprises principalement dans les zones montagneuses : Monts de Tlemcen, Ouarsenis, Dahra, Titteri, Bitans, Grande et Petite Kabylie, Fodna, Aurès.

S'agissant du cinéma, 85% des salles de projection étaient encore situées dans des localités comprenant au total 40% seulement de la population ; inversement alors qu'il représente 60% de la population, l'ensemble des zones rurales ne fournit que 20% des spectateurs.

Ces déséquilibres ne sont pas encore compensés par l'implantation des villages socialistes où l'action culturelle (et en particulier le cinéma) ne s'est guère développée. Quant aux actions ponctuelles comme l'organisation du cinéma itinérant dans les campagnes leurs effets restent symboliques.

Ce sont évidemment les agglomérations urbaines du Littoral qui bénéficient le mieux de cette infrastructure culturelle. Pour cette raison et parce que les revenus sont les plus élevés dans ces régions, la consommation des objets culturels y est incomparablement plus importante. Ainsi - note CHEVALDONNE - un ménage moyen du Grand Alger dépense 75 fois plus pour la presse écrite et 20 fois plus pour le cinéma qu'un ménage moyen de la campagne.

"Les inégalités sociales - observe l'auteur de cette étude - s'inscrivent sur la carte géographique et en même temps s'y dissimulent". En effet si la population rurale est globalement défavorisée par rapport à la population urbaine elle est cependant loin d'être homogène sur le plan social et les inégalités

y sont très importantes. En fait, les groupes sociaux les plus favorisés, résidant en milieu rural, habitent généralement les chefs-lieux ou les agglomérations secondaires et disposent de moyens de transport qui leur permettent d'annuler largement les contraintes liées au lieu de résidence. Il est ainsi vrai que la distance culturelle est moins grande entre ces groupes sociaux et les couches urbaines les mieux nanties qu'entre les catégories sociales extrêmes d'une même zone.

Ainsi dans le domaine culturel également les clivages sociaux sont plus fondamentaux que les facteurs géographiques.

B. L'école et l'emploi.

Nous avons vu au point 1 de cette section que le fonctionnement actuel de l'école aboutissait à une sélection sociale sévère sur le plan éducatif. Voyons cependant quel type de promotion cette institution assure concrètement à ceux qui la fréquentent régulièrement. Nous nous appuierons pour cela sur les résultats d'une enquête⁽¹⁾ menée par le CREA et dont les premiers résultats viennent d'être publiés.

L'enquête menée par l'équipe de recherche du CREA visait à reconstituer le cheminement scolaire et le destin professionnel et social d'un échantillon d'enfants entrés dans le primaire en 1965 et qui étaient à la date de l'enquête soit encore scolarisés, soit intégrés dans différentes filières de formation professionnelle soit tout simplement avaient entamé leur vie active.

L'enquête devait toucher 3 000 jeunes ruraux appartenant à différents milieux sociaux dans 100 points d'enquête localisés dans des communes rurales du Nord du pays ; ces communes étaient classées en plusieurs strates selon les variations principales de deux variables jugées fondamentales dans la détermination

(1) L'ECOLE EN MILIEU RURAL, Recherche collective sous la conduite de M. HADDAB avec la participation de I. KENNOUCHE, I. KHENNICHE, J. ZOULIM. CREA. Janvier 1980.

des conditions de scolarisation des enfants en milieu rural : l'origine sociale saisie à travers la catégorie socio-professionnelle du père et la structure de l'habitat (habitat aggloméré ou dispersé) ; pour différentes raisons, le nombre d'enquêtés n'a finalement atteint ~~pas~~ 1784.

Les analyses de ces premiers résultats apportent quelques indications sur ces conditions de scolarisation en milieu rural et notamment des formes de promotion possible permettant une certaine mobilité sociale. Dans le développement qui suit, nous nous appuierons plus particulièrement sur deux articles traitant de la sélection scolaire et de l'emploi des sortants du système scolaire⁽¹⁾.

Nous avons vu plus haut qu'en milieu rural et plus particulièrement en zone d'habitat dispersé les conditions de scolarisation sont plus défavorables que dans les zones urbaines : éloignement des établissements par rapport au domicile, qualification médiocre des maîtres etc. Ces conditions défavorables entraînent des déperditions considérables ainsi que le montre l'enquête du CREA.

Sur 100 enfants scolarisés en 1965, 15 élèves n'ont pas achevé le cycle primaire et 37 y sont parvenus mais sans poursuivre leurs études au delà. C'est par conséquent plus de la moitié des élèves scolarisés dans le primaire qui n'ont pas dépassé le stade élémentaire. Dans les conditions actuelles de fonctionnement de l'école en milieu rural, ces enfants qui se trouvent exclus du système d'enseignement sont à peine alphabétisés dans la plupart des cas.

Une proportion importante de ceux qui sont admis au cycle moyen puis dans le secondaire ne poursuivent pas leurs études jusqu'à l'obtention des diplômes sanctionnant la réussite à la fin de chaque cycle d'études. Ainsi par rapport aux 100 enfants de départ, 16 interrompent leur scolarité dans le cycle moyen et 10 dans le secondaire. A la date de l'enquête, 21 seulement des 100 enfants pris comme base, poursuivaient encore leurs études. Parmi ceux qui avaient interrompu leurs études 9 seulement avaient suivi un cycle de formation professionnelle mais sans l'avoir achevé dans tous les cas.

Deux facteurs pèsent fondamentalement sur la durée de la trajectoire scolaire des enfants en milieu rural : le capital culturel familial d'une part et le degré

(1) I. KENNOUCHE, La sélection scolaire

I. KHENNICHE, L'emploi des sortants du système scolaire

d'aisance matérielle . En effet, l'école n'est pas encore en mesure d'assurer une instruction de base, même élémentaire à tous les enfants qui y entrent ; dans ces conditions la sélection sociale agit plus brutalement car les groupes sociaux les plus défavorisés sont particulièrement désarmés pour suppléer les défaillances de l'école. C'est ce qu'établit l'enquête du CREA : en effet si d'après les résultats, environ 50% des élèves enquêtés ont été exclus du système d'enseignement à la fin du primaire, cette proportion est nettement plus élevée chez ceux qui sont issus des milieux sociaux les plus défavorisés (entre 57 et 62% chez les enfants d'ouvriers sans qualification ou d'agriculteurs⁽¹⁾); **inversement** les enfants des classes moyennes et tout particulièrement ceux des cadres accèdent aux cycles moyen et secondaire dans une bien plus forte proportion que les enfants des classes populaires. En l'absence d'analyse précise du fonctionnement plus ou moins efficace sur le plan pédagogique des différentes écoles d'où sont issus les enquêtés, il n'est pas possible de relativiser le jugement un peu sommaire et schématique selon lequel l'école interdit pratiquement toute promotion par l'instruction aux enfants des classes populaires. Il est sans doute ^{plus} juste de distinguer les régions où les conditions de scolarisation sont relativement satisfaisantes de celles où les facteurs négatifs se trouvent cumulés : isolement, faible initiative des autorités locales, structures d'accueil inexistantes etc. Quels débouchés pratiques offre la formation scolaire en milieu rural ? L'enquête du C. R. E. A. fournit à ce sujet des indications précises. Près du quart des enquêtés à l'exclusion de ceux qui poursuivent encore leurs études, étaient occupés à la date de l'enquête ; ce taux est supérieur au taux d'emploi des jeunes de 18 à 20 ans ^{en zones} rurale, d'après les données du dernier recensement de la population (il n'est que de 15% environ). Globalement la scolarisation accroît les chances de trouver un emploi ; cependant un examen plus détaillé selon le niveau scolaire atteint et selon le type d'emploi occupé montre de nombreux déséquilibres entre la formation et l'emploi.

(1) La qualité d'agriculteur est trop vague ; en effet cette catégorie peut regrouper des individus aux conditions sociales extrêmement variables.

Sur le nombre total d'occupés, près des deux tiers (62%) n'ont pas dépassé le cycle élémentaire. Il s'agit généralement d'emplois sans qualification, ce qui confirme l'appréciation selon laquelle le passage par l'école primaire ne semble plus constituer un atout pour trouver un emploi. En effet c'est parmi les occupés travaillant dans l'agriculture ou à des postes sans qualification que l'on trouve la plus forte proportion de ceux qui n'ont été scolarisés que dans le primaire (de 84 à 87%).

La fréquentation du cycle moyen assure plus de chances objectives d'obtenir du travail⁽¹⁾, dans un contexte socio-culturel fortement caractérisé par la sous-qualification de la main-d'oeuvre et d'une manière générale par l'importance de l'analphabétisme. Pour les enquêtés de sexe féminin en tous cas, l'enseignement moyen est le niveau - seuil à partir duquel il devient possible de postuler à un emploi, généralement dans les services administratifs.

Les enquêtés ayant suivi des filières techniques après l'école primaire ne sont pas plus avantagés que leurs camarades ayant suivi l'enseignement général, pour l'obtention d'un emploi. Le décalage entre la formation et le marché du travail se manifeste aussi par des phénomènes d'inactivité délibérément voulue. Cette attitude est surtout marquée chez les titulaires d'un diplôme de l'enseignement moyen ou ayant arrêté leurs études au cours du secondaire. Elle traduit l'inadaptation de l'économie rurale aux nouvelles caractéristiques du marché du travail qui intègre de plus en plus une main-d'oeuvre relativement qualifiée.

Ces jeunes ruraux qui disposent d'une instruction suffisante pour servir de support à l'acquisition d'une qualification professionnelle sont conscients de cet atout qui permet une réelle promotion. Aussi se refusent-ils à prendre les emplois qui seraient disponibles pour eux, dans la perspective de valoriser au mieux les connaissances acquises. Comme cette aspiration est en décalage, avec les possibilités concrètes offertes localement, il est certain que ces promus de l'école sont plus que d'autres particulièrement tentés par le départ

(1) La confrontation du nombre des occupés et du nombre total des sortants de chaque cycle d'enseignement montre une différence significative : 1/3 des sortants du cycle moyen sont occupés contre 1/5 pour ceux, ayant seulement fréquenté l'école primaire.

vers les centres urbains. La mobilité sociale à l'oeuvre à travers le relèvement du niveau culturel de la population ne semble donc jouer que lorsque ce niveau est suffisant pour permettre l'accès à des emplois permanents, généralement non agricoles. Mais cette promotion profite le plus souvent aux jeunes, issus des classes moyennes.

L'école et le modèle de consommation urbain.

L'école n'a pas seulement pour fonction d'instruire. A travers l'enseignement dispensé est véhiculée une idéologie qui consacre le système de valeurs des forces sociales dominantes.

Les manuels scolaires algériens en langues arabe et française ont pour dénominateur commun de diffuser une idéologie où l'idéal social est le modèle de vie de la petite bourgeoisie. C'est ce qu'a montré Z. HADDAB dans une analyse⁽¹⁾ sur le contenu idéologique des manuels de l'enseignement primaire. Ce modèle est celui de la petite bourgeoisie urbaine.

Cela est indiqué par le statut du père qui se situe, dans la hiérarchie sociale à un niveau intermédiaire. Mais les conditions matérielles, très supérieures à ce statut correspondent davantage aux phantasmes propres à cette classe plutôt qu'à la vraisemblance sociale ; en effet la famille qui constitue le principal centre d'intérêt de ces manuels habite une maison individuelle avec jardin ; l'intérieur y est très spacieux (nombreuses pièces très fonctionnelles) et confortablement meublé ; de plus elle dispose d'une voiture.

Le modèle de vie ainsi privilégié réduit les autres conditions sociales à un statut mineur ; cela est particulièrement vrai pour les agriculteurs et les ruraux en général. Dans les manuels scolaires, le paysan est décrit comme un être "naïf, désarmé et ridicule". Ce paternalisme et ce mépris citadins sont l'expression de la domination des villes sur les campagnes. "Les paysans écrit Z. HADDAB - apprennent à la ville comme des enfants ; la ville représente la maturité, la raison et finalement la culture, tandis que les paysans sont identifiés à la nature".

(1) Z. HADDAB. Les variantes de la morale . La petite bourgeoisie et les manuels scolaires. Article paru dans la revue Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Novembre 1979.

Comment réagissent les jeunes ruraux à cette réalité sociale tronquée ?

Il est certain que cette idéologie contribue à dévaloriser encore plus la condition de la paysannerie. En présentant comme idéal social, un mode de vie inaccessible à la majorité de la population et plus particulièrement de sa fraction rurale, l'idéologie à l'oeuvre dans les manuels scolaires aboutit à détourner les jeunes ruraux des activités agricoles et à les inciter à l'exode rural.

Tel est sans doute l'un des effets paradoxaux du développement de la scolarisation en milieu rural.

Section 3. Evolution des formes de déséquilibre sur le marché du travail : chômage, sous-emploi, exode rural

A la fin de la décennie 1970, le sous-emploi de la force de travail en milieu rural reste considérable malgré un exode rural très important.

A. Evolution de la situation de l'emploi et du sous-emploi

Nous analysons ^{seront} d'abord la situation globale avant de nous intéresser aux zones rurales.

1. Emploi et sous-emploi sur le plan national

Si l'on admet comme représentatives de la réalité les définitions retenues par les recensements de la population et de l'habitat, la situation de l'emploi se serait améliorée sur le plan global. En effet, selon ces définitions, ⁽¹⁾ la situation aurait évolué comme suit :

(1) La population active de base selon le dernier recensement comprend seulement la population occupée, quels que soient l'âge et le sexe (mais en fait les enfants et adolescents occupés sont peu nombreux ainsi que les femmes) et la population des chômeurs et des individus à la recherche d'un emploi.

Tableau 38. Evolution du taux de chômage d'après les définitions officielles

| | 1 9 6 6 | 1 9 7 7 |
|---|-----------|-----------|
| Population active masculine résidente | 2 351 400 | 2 744 210 |
| Population masculine occupée | 1 501 100 | 2 198 742 |
| Chômeurs et individus à la recherche d'un emploi. | 650 300 | 545 468 |
| Taux de chômage ($\frac{3}{4} \times 100$) | 36% | 20% |

La situation de l'emploi de la population active masculine résidente se serait nettement améliorée d'après l'évolution que nous avons dressée ci-dessus : le taux de chômage qui est le rapport des individus sans emploi à la population active correspondante serait ainsi passé de 36% en 1966 à 20% en 1977.

Mais la population active est définie ici de manière restrictive : sont comptés seulement les hommes de 18 à 59 ans alors que la population en âge d'activité est plus large même si l'on exclut les femmes. Si nous comparons l'évolution de la population masculine en âge d'activité (à l'exclusion des écoliers, étudiants et infirmes) nous avons les données suivantes pour chaque recensement :

Tableau 39. Evolution comparée de la population masculine en âge d'activité et du nombre total d'emplois

| | 1 9 6 6 (1) | 1 9 7 7 (2) | (2 - 1) |
|--|----------------|----------------|-----------|
| Population masculine en âge d'activité (15 - 64 ans) | 2 646 900 | 3 545 263 | + 898 363 |
| Population masculine occupée | 1 501 100 | 2 198 742 | + 697 642 |

Ces données montrent au contraire une progression plus rapide de la population en âge d'activité que celle de la population masculine occupée. Mais il convient de noter que les services de la planification font état dans un bilan⁽¹⁾ récent d'un nombre d'emplois créés nettement supérieur à celui indiqué par le dernier recensement : ainsi en 1978, le nombre total des emplois non agricoles serait de 1 972 000 contre 874 000 seulement en 1967.

Il y aurait donc eu entre ces deux dates création de plus d'un million d'emplois non agricoles.

Voyons de plus près cette évolution.

Tableau 40. Evolution de l'emploi non agricole par branches d'activité économique, 1967 - 1978

| | 1967 (2) | 1977(3) | 1978 (2) | Accroissement entre 1967 et 1978 |
|----------------|----------|---------------|-----------|----------------------------------|
| Industrie | 123 000 | 401 462 | 430 000 | 307 000 |
| Commerce | 71 000 | 345 816 | 400 000 | 329 000 |
| Services | 374 000 | 448 420 | 582 000 | 208 000 |
| Administration | 306 000 | 397 019 | 560 000 | 254 000 |
| Total | 874 000 | 1 592 117 (4) | 1 972 000 | 1 098 000 |

(1) Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Projet d'orientation à long terme du développement économique et social, Mai 1980.

(2) 1967 et 1978 sont les deux années de référence du bilan établi par les services de planification.

(3) Données du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Population active, Série B, Volume 3, Résultats du sondage au 1/10^{ème}.

(4) Le total réel est de 1 672 247 car il faut ajouter 83 530 individus non déclarés.

Nous avons intercalé entre les deux années retenues pour l'établissement du bilan de l'emploi par les services de planification l'année 1977 qui correspond au 2ème recensement général de la population et de l'habitat. Cela nous permet de vérifier la vraisemblance des indications chiffrées données pour la dernière année de référence.

La comparaison des années 1977 et 1978 révèle une évolution peu vraisemblable au plan global ; il y aurait eu entre ces deux dates de référence création de 300 000 emplois. Cet exemple montre qu'il faut accueillir les sources statistiques avec beaucoup de prudence.

Essayons tout de même de caractériser l'évolution de l'emploi non agricole durant la période analysée.

La première observation est le développement limité des emplois industriels représentant 28% environ du nombre total d'emplois créés entre 1967 et 1978. Cela est d'autant plus vrai que ce nombre paraît lui-même surestimé ; cette surestimation a déjà été relevée par les services chargés du Recensement⁽¹⁾ ; elle devient évidente quand on compare ces effectifs à ceux recensés⁽²⁾ à la fin de l'année 1976 dans les sociétés nationales relevant de l'ensemble du secteur industriel public ; le total des effectifs est en effet assez éloigné des chiffres de 1977 : 254 970 contre 401 462. Mais il faut ajouter aux effectifs des sociétés nationales, l'emploi industriel dans les sociétés échappant à cette tutelle (entreprises de wilaya, privées, etc). Si l'emploi dans les entreprises à caractère régional et local paraît encore marginal, il n'en est pas de même pour le secteur privé qui employait en 1977, 72 855 personnes soit 21% de l'emploi salarié industriel total.⁽³⁾ Ces précisions ne remettent pas en cause la surestimation dont nous avons fait état et qui demeure donc fondée.

(1) 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Op. Cit. page 30.

(2) Ministère des Industries Légères. Emplois et implantation des projets industriels en 1976 et en 1982. Ouvrage déjà cité.

(3) Données extraites de l'Annuaire Statistique de l'Algérie. 1977-78. p. 91. Ces données sont celles de l'évolution de l'emploi salarié industriel total, selon le secteur juridique, telles qu'elles résultent de l'enquête semestrielle sur l'emploi et les salaires. Le nombre total des employés dans l'industrie était de 345 901 en 1977 donc sensiblement moins que les résultats du 2ème Recensement.

Le nombre d'emplois industriels initiés par les pouvoirs publics est encore en deçà de ces chiffres si l'on considère qu'en fait sous cette désignation se dissimule un important suremploi improductif. Les facteurs explicatifs de cette situation sont connus⁽¹⁾ : complexes industriels à technologie avancée créant peu d'emplois directement productifs, gestion non maîtrisée des unités conduisant à un gonflement des effectifs non directement productifs, qualification insuffisante se traduisant par une multiplication des postes pour surmonter les faibles performances individuelles.

Ainsi la part du tertiaire dans l'emploi industriel paraît démesurément importante. Ce suremploi a été également important dans les administrations et les services, secteurs où près de la moitié des emplois ont été créés (42%) ; la mise en place des structures étatiques et de développement du secteur public y ont favorisé la création massive d'emplois.

Au total, depuis l'indépendance, les créations d'emplois ont concerné surtout le secteur tertiaire, profitant à des catégories sociales déterminées;⁽²⁾ malgré les apparences, les secteurs productifs ont créé peu d'emplois ; seul le bâtiment a enregistré une progression significative mais il s'agit comme on le sait d'un secteur où l'emploi n'est pas régulier et à forte proportion de main-d'œuvre non qualifiée.

Si l'on admet que le bilan des services de planification est exact, le nombre total des emplois en 1978 correspondrait à peu de choses près à la population active résidente masculine de 1977. Il y aurait donc au plan global une relative correspondance entre les objectifs arrêtés par les planificateurs et les résultats obtenus quant au niveau de l'emploi atteint en fin de période. Mais il s'agit d'une moyenne qui dissimule comme toutes les moyennes de très fortes disparités. Ainsi certains ménages peuvent compter plusieurs actifs tandis que d'autres n'en comptent qu'un seul à titre temporaire ou même aucun.

A. BENACHENHOU. Réflexions sur le développement industriel en Algérie.
Séminaire du CREA sur l'industrialisation, 22-24 Mai 1979.

Par le fait que l'accès à ces emplois suppose une qualification professionnelle ou une instruction minimales, excluant la majorité des actifs à la recherche d'un emploi.

Cependant, un bilan global n'a qu'un intérêt limité et cela d'autant plus que l'évolution économique et sociale de l'Algérie a été très déséquilibrée. Voyons par conséquent l'évolution comparée des zones urbaine et rurale du pays.

Emploi et sous-emploi en zones urbaine et rurale

Entre les zones urbaines et rurales il y a un double déséquilibre, quantitatif et qualitatif en matière de répartition des emplois.

Sur le plan quantitatif d'abord, ce déséquilibre se traduit par la concentration excessive de ces emplois dans les zones côtières et particulièrement dans les quatre grandes métropoles régionales : ALGER, ORAN, ANNABA et CONSTANTINE. Ainsi, 47% des emplois totaux et 55% des emplois non agricoles étaient localisés en 1978 dans 9 wilayate de la frange côtière.⁽¹⁾ La seule wilaya d'Alger totalisait à la même date, 14% de ces emplois totaux. A l'opposé on recensait 10% seulement des emplois non agricoles dans les 8 wilayate des hauts-plateaux.

Ces indications confirment les déséquilibres que nous avons déjà observés dans les implantations industrielles. Comme l'emploi industriel est suivi d'emplois induits par les services d'accompagnement, cette concentration de l'emploi non agricole se trouve ainsi amplifiée.

Sur le plan qualitatif, la répartition⁽²⁾ des salariés par niveau de qualification et par zone de résidence fait apparaître que si au plan global, la main-d'oeuvre sans qualification approche les 50%, la proportion en est beaucoup plus élevée en milieu rural où elle atteint presque les deux tiers. La répartition des salariés ruraux par branche économique montre que 2 travailleurs sur 3 sont employés dans l'agriculture et le B. T. P. secteurs à fort emploi de la main-d'oeuvre sans qualification.⁽³⁾

(1) Indications reprises d'un document récent des services de planification intitulé : Préparation du plan quinquennal 1980 - 1984. Séminaires régionaux. Mars - Avril 1980.

(2) Voir l'article de I. KHENNICHE, déjà cité.

(3) Dans l'agriculture, la formation professionnelle a été particulièrement négligée. Ainsi de 1972 à 1978 35 000 ouvriers seulement ont transité par les centres de formation agricole. Source : document du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire cité-dessus.

La concentration des emplois dans les régions côtières a contribué à réduire le chômage et le sous-emploi qui y sévissaient. D'une manière générale, le chômage et le sous-emploi dans les villes et centres urbains sont moins importants qu'à la campagne. Ainsi la proportion des chômeurs, d'après les données du 2ème Recensement de la Population et de l'Habitat est de 13% par rapport à la population active de base ⁽¹⁾ alors qu'elle dépasse 22% en milieu rural. Par ailleurs, les demandeurs d'emploi ruraux représentent 69% de l'ensemble de cette population, ce qui est un indice supplémentaire de la moindre tension en matière d'emploi dans les zones urbaines.

Mais les zones rurales elles-mêmes ne sont pas homogènes.

Nous avons calculé pour chaque wilaya du Nord du pays le taux de chômage en zone rurale, en 1977. Nous avons ensuite classé ces wilayate selon 3 catégories: la première comprend celles où ce taux ne dépasse pas 10%, la seconde, les wilayate à chômage d'intensité moyenne (taux se situant entre 13 et 23%) et la troisième, toutes les autres où celui-ci est plus élevé que la moyenne nationale (plus de 23% de la population active de base).

Les résultats sont les suivants : dans le premier groupe l'on trouve Alger, Oran, Annaba et Blida. Dans ces wilayate, les zones rurales ont sans doute mieux bénéficié qu'ailleurs des retombées de l'industrialisation et du développement de l'emploi non agricole en général. Dans le second groupe sont réunies des wilayate des hauts-plateaux et de la steppe (Laghouat, Saïda, M'sila) des plaines intérieures (Mascara, Tlemcen, Bel Abbès, El Asnam) et de zones montagneuses à forte émigration externe (Tizi - Ouzou, Bouira, Béjaïa). Dans le troisième groupe enfin, le plus important se trouvent

(1) Le taux de chômage est calculé d'après les données issues de l'exploitation des résultats du 2ème Recensement par wilaya (document de référence daté d'octobre 1978 et déjà cité).

Le taux de chômage est calculé comme suit : chômeurs et individus à la recherche d'un emploi sur population active de base (qui comprend les occupés + les sans travail de 18 à 59 ans + les femmes au foyer partiellement occupés) x 100. Les données de base dont nous faisons état sont tirées du volume 3 consacré à la population active par le Direction des Statistiques et de la Comptabilité Nationale et le Commissariat National aux Recensements et Enquêtes Statistiques. Avril 1979.

La plupart des wilayate où nous avons déjà constaté un faible développement des activités industrielles et le plus fort taux d'analphabétisme. Il s'agit de Oum El Bouaghi, Médéa, Mostaganem, Batna, Sétif, Jijel, Djelfa, Tebessa, Constantine, Guelma, Biskra, Skikda et Tiaret. Le taux de chômage tel que nous l'avons calculé varie ici de 25 à 35%. Dans ces régions le sous-emploi de la force de travail est donc resté considérable par rapport à la situation antérieure. Deux facteurs ont pesé lourdement dans la gravité de cette situation : l'accroissement très important de la population et le faible impact socio-économique des interventions étatiques.

Dans ces conditions l'exode rural originaire de ces zones a dû être très important. C'est ce que nous allons examiner dans le point suivant.

B. L'exode rural.

1. L'importance du phénomène migratoire.

Selon les services de la planification⁽¹⁾, l'exode rural aurait atteint dans la dernière décennie une ampleur considérable : 170 000 personnes auraient quitté chaque année et de manière définitive les campagnes. Ce nombre représente 6,5 ou 8% de la population active rurale masculine de 1973 d'après le RGA, selon que l'on retient 14 - 59/ou 18-59 ans comme limites d'âge. Ce volume traduirait une reprise très forte de l'exode rural après 1977 car selon des indications antérieures de ces mêmes services⁽²⁾ ce mouvement d'exode après avoir atteint 150 000 personnes par an, de 1962 à 1966, se serait ensuite ralenti pour ne concerner que 120 000 individus par an entre 1966 et 1973 et 130 000 entre 1973 et 1977.

(1) Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Préparation du plan quinquennal 1980-84. Séminaires régionaux. Ouvrage déjà cité p. 63.

(2) Ces indications sont reprises et confrontées avec celles que fournit A. PRENANT sur la période 1966-1974 par A. BENACHEMHOUD dans le chapitre 1 de son ouvrage : L'exode rural en Algérie. op. cit. pp. 9-17.

(1)
 Dans une étude consacrée aux caractéristiques de la croissance urbaine de 1966 à 1974, A. PRENANT estime ce volume d'exode rural à un niveau inférieur de 17 000 par an entre 1966 et 1968, 40 000 entre 1968 et 1970 et 80 000 de 1970 à 1973.

S'il est difficile de prendre position sur ces évaluations différentes, nous pouvons par contre relever les aspects démographiques récents liés à cette évolution et qui sont incontestés. Le tableau suivant regroupe l'essentiel de ces données.

Tableau 41. Evolution des composantes de la population selon l'appartenance urbaine rurale et agricole entre 1966 et 1977.

| la- ses compo- dates des recense- ments | 1 9 6 6 | 1 9 7 7 | Accroissement indi- ciaire (base : 100 en 1966). |
|--|---------|---------|--|
| lution totale | 11,8 | 16,9 | 143 |
| lution urbaine | 3,9 | 7,1 | 182 |
| lution rurale | 7,9 | 9,8 | 124 |
| lution agricole | 6,3 | 7,7 | 122 |

(1) A. PRENANT. Essai d'évaluation et d'interprétation de la croissance urbaine en Algérie de 1966 à 1974. Mars 1976. Dans cette étude l'auteur se livre à une analyse approfondie des caractéristiques actuelles de l'urbanisation de différents types d'agglomérations en mettant en relation les tendances observées avec les événements économiques de nature à influencer ces mouvements de population.

Le tableau 41 montre que la population totale passée d'une base 100 en 1966 à 143 en 1977 ; cette croissance a été surtout importante dans les villes où l'indice enregistré est très supérieur à celui de la population globale. L'augmentation de la population rurale et de la population agricole ont été par contre nettement en deça de la croissance moyenne.

Si la population rurale avait augmenté au même rythme que la moyenne nationale, elle aurait compté 1,5 million d'habitants de plus en 1977 par rapport à 1966. Si l'on fait donc l'hypothèse qu'en réalité les taux d'accroissement sont identiques quelles que soient les zones d'habitat, ce surplus de 1,5 million d'individus représenterait le volume de l'exode rural durant la période séparant les deux recensements.

Pendant la période coloniale, l'exode rural se manifestait brutalement par le passage direct des campagnes vers les villes du Littoral.

Au cours de la période récente, à l'exclusion des premières années de l'indépendance où l'exode rural s'est maintenu avec les mêmes caractéristiques, une évolution nouvelle s'est dessinée : à partir de 1969 les villes de l'intérieur se sont accrues plus vite que celles du Littoral. C'est ce qu'a montré A. PREHAITE dans l'étude que nous avons déjà citée. A l'intérieur de l'ensemble urbain de l'intérieur, ce sont les petites villes et bourgades qui connaissent l'accroissement le plus rapide. Ces centres urbains en expansion contribuent par conséquent à retenir sur place une part importante des migrants ruraux alors que dans le passé, ces derniers rejoignaient directement les villes du Littoral. Les programmes spéciaux au profit de certaines régions puis le nouveau découpage administratif⁽¹⁾ promouvant au rang de chef-lieu administratif de nombreuses localités expliquent sans doute cette évolution récente.

(1) Le nouveau découpage administratif intervenu en 1974 a augmenté le nombre des divisions administratives (wilaya, daïra, commune) et par conséquent facilité le développement des centres choisis comme sièges.

2. Les zones de départ et les groupes sociaux impliqués.

Nous nous appuyerons dans le développement qui suit sur les premiers résultats d'une enquête de l'A. A. R. D. E. S. portant sur les migrations.⁽¹⁾

Cette enquête avait pour objectif la connaissance plus précise des flux migratoires en général qu'il s'agisse de l'exode rural ou des flux migratoires interurbains suscités par la réalisation de projets de développement économique.

De manière plus précise l'objet de cette enquête visait à étudier d'une part la naissance et le déroulement du processus migratoire et d'autre part l'insertion des migrants dans la zone d'arrivée.

L'enquête a porté sur un échantillon représentatif de ménages dans les 16 villes suivantes : ALGER, TIZI OUZOU, EL ASNAM, MEDEA, ORAN, ARZEW, MOSTAGANEM, TIARET, SAIDA, TLEMCEN, CONSTANTINE, SETIF, BOUGIE, SIKKDA, ANNABA et BATNA. Les ménages retenus étaient enquêtés au moyen d'un questionnaire comprenant trois rubriques principales : la situation du ménage avant le départ, pendant la migration et au moment de l'enquête. Est considéré comme migrant tout individu dont les parents résidaient ailleurs au moment de sa naissance.

Les résultats publiés jusque-là ne répondent pas encore aux objectifs initiaux tels que définis ci-dessus. Le premier volume publié qui regroupe les principaux résultats statistiques concernant les migrations permet cependant une première approche du phénomène.

2.1. L'origine géographique

L'origine géographique des migrants dans les villes étudiées montre que près de la moitié d'entre-eux (45%) sont issus de l'Est du pays. Mais cette proportion n'a pas d'autre signification que celle de refléter l'importance de la population résidente dans les wilayate de l'Est par rapport à la population totale ;

(1) A. A. R. D. E. S. Etude migrations. Premiers résultats synthétiques. Janvier 1979.

en effet, au 1er janvier 1978, la population résidente dans les wilayate de l'Est⁽¹⁾ représentait près de 8 millions d'habitants, soit 45% de la population totale.

La seconde observation générale est que la migration reste encore à caractère régional : la ville d'aboutissement final de la migration est le plus souvent une ville située dans le même ensemble régional. A cet égard les quatre métropoles régionales jouent un rôle particulier dans la réception finale de ce mouvement migratoire : les 3/4 des migrants y sont installés.

Sur l'ensemble des migrants, environ 2 sur 3 (69%) sont originaires des zones rurales et 1 sur 3 des zones urbaines. L'exode rural constitue donc la forme dominante des mouvements de population.

Cet exode rural a été particulièrement important dans certaines villes de l'échantillon pour lesquelles la proportion de migrants d'origine rurale est très nettement supérieure à la moyenne pour l'ensemble des villes, ainsi que le montrent les pourcentages respectifs que nous avons calculés d'après les tableaux de base de cette enquête.

(1) Ce sont les wilayate suivantes : Oum El Bouaghi, Batna, Bêjaïa, Biskra, Bouira, Tebessa, Tizi Ouzou, Jijel, Sétif, Skikda, Annaba, Guelma, Constantine et M'sila. Au 1er janvier 1978, la population de ces wilayate était de 7 906 331 alors que la population totale atteignait 17 422 000. Source : document intitulé : Quelques indicateurs par wilaya, déjà cité.

Tableau 42. Villes ayant accueilli la plus forte proportion de migrants d'origine rurale sur l'ensemble des migrants⁽¹⁾

| Villes enquêtées | % de migrants d'origine rurale | dont issus des zones éparses |
|--|--------------------------------|------------------------------|
| SAIDA | 92 | 69 |
| BATNA | 90 | 74 |
| TIARET | 86 | 75 |
| MEDEA | 85 | 65 |
| EL ASNAM | 84 | 66 |
| MOSTAGANEM | 84 | 40 |
| BEJAIA | 84 | 45 |
| TLEMCEN | 82 | 53 |
| TIZI OUZOU | 80 | 68 |
| SETIF | 77 | 56 |
| Moyenne pour l'ensemble des villes enquêtées | 69 | 31 |

D'après le tableau 42, alors que la proportion de migrants d'origine rurale est de 69% pour l'ensemble des villes enquêtées, elle est beaucoup plus élevée pour certains chefs-lieux de wilaya qui **constituent un débouché** du trop-plein rural. C'est le cas de nombreuses/^{wilayate} qui, comme SAIDA, BATNA, TIARET, EL ASNAM, MOSTAGANEM et SETIF se caractérisent comme on l'a vu par les faibles progrès réalisés en milieu rural en matière de développement économique et social.

Si l'on considère maintenant les zones socio-économiques de départ il apparaît que l'exode rural est principalement issu des zones montagneuses. Dans ces régions les revenus agricoles sont marginaux et les interventions étatiques de faible ampleur et de surcroît limitées à quelques chefs-lieux de wilaya comme Tizi Ouzou.

(1) Source : Etude migrations déjà citée. Page 136, tableau n°4.

Ces données restent cependant très générales et ne montrent pas, ainsi que le reconnaissent les auteurs de cette étude, les mécanismes de rupture avec le milieu d'origine. Cependant la présentation de l'origine sociale des migrants permet dans une certaine mesure de rendre compte de leur statut avant l'émigration.

2.2. L'origine sociale des migrants

L'origine sociale est définie ici par la catégorie socio-professionnelle, ce qui est très insuffisant comme nous l'avons déjà souligné à propos d'autres études en milieu rural. Rappelons ce qui a été déjà formulé à ce sujet : la catégorie socio-professionnelle ne saisit qu'un aspect de la situation sociale d'un individu à travers son activité déclarée ; pour rendre compte de la place occupée par un individu dans le système des rapports sociaux, il est nécessaire de saisir l'ensemble de ses activités qui, en milieu rural particulièrement, sont souvent multiples ainsi que celles des autres membres du ménage. Ces réserves faites et malgré le caractère imprécis de la définition de certaines catégories socio-professionnelles comme celle qui regroupe les "agriculteurs", voyons dans quelles catégories se rangeaient principalement les migrants à la veille de leur départ. Dans le tableau qui suit nous avons procédé aux regroupements suivants sur la base de la distribution des migrants par C.S.F. opérée par les auteurs de cette étude.

Tableau 43. Répartition des migrants actifs selon la C.S.F. de départ⁽¹⁾

| Catégorie socio-professionnelle de départ | % du nombre total des migrants actifs |
|---|---------------------------------------|
| Agriculteurs et autres occupés agricoles | 40 |
| Ouvriers agricoles | 15 |
| Ouvriers | 10 |
| Commerçants et autres occupés non agricoles | 19 |
| Sans profession | 16 |
| Total | 100 |

(1) Source : Idem. Tableau 15 page 45.

BIBLIOTHEQUE
MAGHREBINE
FEB 1976

Agriculteurs, ouvriers agricoles et chômeurs représentent ensemble 71% du nombre total de migrants. Ce pourcentage est à rapprocher de celui des migrants d'origine rurale (68%). Si l'on admet que la majeure partie des agriculteurs sont des paysans parcellaires aux ressources précaires, que les ouvriers agricoles sont composés surtout de travailleurs saisonniers, il devient évident que la majorité écrasante de ces actifs ont quitté les campagnes pour des motifs économiques.

Ces suppositions sont corroborées par les indications données sur les périodes de départ des différentes catégories de migrants. D'une manière générale, l'exode rural a connu une très forte intensité à partir de 1930 et jusqu'en 1966 de façon quasi ininterrompue ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant. Cependant même après 1966, ce mouvement reste important⁽¹⁾

Tableau 44. Répartition des migrants selon la période de départ⁽²⁾

| Périodes de départ | Avant 1930 | 1930 à 1953 | 1954 à 1961 | 1962 à 1966 | Après 1966 | Total |
|--------------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------|
| % | 5 | 18 | 35 | 27 | 19 | 100 |

Plus de la moitié des migrants ont quitté leur lieu de résidence primitif entre 1930 et 1961, 80% entre la première date et 1966. Ce sont surtout les actifs agricoles et très certainement tout spécialement les petits paysans parcellaires qui ont été à l'origine de ces départs. Les ouvriers non agricoles et les commerçants ont quant à eux émigré en plus forte proportion après 1962, mais la plupart d'entre-eux ont dû effectuer des déplacements de ville à ville, attirés par les centres où le développement des activités non agricoles ménageait des possibilités d'emploi.

Une dernière indication sur les raisons économiques incitant au départ est donnée par la distribution des migrants selon qu'ils exerçaient ou non une

(1) L'enquête migrations a concerné un échantillon de ménages habitant des logements ordinaires sans tenir compte de l'habitat précaire dans les villes enquêtées. Cela revient à sous-estimer l'exode rural intervenu récemment.

(2) Source : Enquête migrations. Tableau n° 15 page 175.

activité à la veille de ce départ : 55% d'entre-eux étaient inactifs, soit pour des raisons d'âge (moins de 16 ans ou plus de 65 ans) soit parce qu'ils n'avaient pas trouvé à s'employer.

Enfin, selon les données concernant les structures familiales à la veille du départ des migrants il apparaît que ce sont les actifs exerçant une activité indépendante (agriculteurs, privés, commerçants) qui résistent le mieux à l'éclatement de la famille élargie dite complexe qui regroupe plusieurs générations. Mais cette constatation très générale n'a qu'un intérêt très limité dans la mesure où l'enquête ne fournit pas d'analyse mettant en évidence les facteurs d'accélération ou de frein à la dissolution des familles élargies.

Les premiers résultats de cette enquête se limitent donc à livrer une synthèse commentée des données statistiques. Les analyses plus fondamentales sur les mécanismes de rupture avec le milieu d'origine, l'~~itinéraire~~^{itinéraire} migratoire et le devenir social des migrants ruraux restent à réaliser et sont annoncées pour une publication ultérieure.

L'importance de l'exode rural et la concentration spatiale excessive des ruraux quittant les campagnes dans un certain nombre de villes a imprimé au mouvement d'urbanisation des traits spécifiques.

2. L'urbanisation accélérée et déséquilibrée

Depuis 1930, l'Algérie est entrée dans un cycle de mutations profondes qui n'est pas encore achevé à l'heure actuelle. L'une des formes les plus importantes de ces mutations est l'urbanisation accélérée et déséquilibrée.

La population urbaine⁽¹⁾ a évolué comme suit : insignifiante au début du siècle où elle représentait moins de 100 000 personnes, elle devait atteindre 223 000 individus en 1930. En 1959, elle approchait le million et en 1966 près de 4 millions. Au dernier recensement de la population, la population urbaine dépassait le nombre de 7 millions soit 41% de la population totale. Si les tendances actuelles se maintiennent, plus de la moitié des algériens vivront dans les villes ou centres urbains au cours de cette nouvelle décennie.

(1) Les chiffres concernant la période antérieure à l'indépendance sont issus du Rapport Général du Plan de Constantine déjà cité. Ceux relatifs à la période postérieure à 1962 sont tirés des deux premiers recensements généraux de la population et de l'habitat.

En 1977, 46% environ de la population urbaine résidait dans des villes de plus de 100 000 habitants. Les quatre métropoles régionales regroupaient à elles seules 77% des habitants de ce premier ensemble et 35% de la population totale⁽¹⁾.

Cette concentration dans quelques villes et en particulier dans les villes du Littoral est le résultat d'une urbanisation qui dans le passé était relativement indépendante de l'évolution économique : c'est, comme on l'a déjà dit le trop plein rural qui entraîne un afflux de sans-travail dans les principales cités.

Jusqu'en 1970, la croissance urbaine est restée marquée par cette caractéristique majeure ; il s'est produit ensuite des changements significatifs qui reflètent l'évolution de la politique économique et sociale. Mais ces changements sont restés d'une ampleur limitée et ne corrigent pas les déséquilibres antérieurs. L'étude⁽²⁾ de A. PRENANT sur les caractéristiques récentes de l'urbanisation permet une évaluation fondée sur des connaissances solidement établies. Nous ne ferons que reprendre ici les principales conclusions de ce travail, en ce qui concerne la croissance urbaine et l'emploi.

A. PRENANT inventorie les différents types de croissance urbaine en fonction des facteurs qui permettent soit un progrès dynamique lié à une fonction productive retrouvée des centres urbains soit une stagnation voire un recul dans certaines villes se traduisant par la persistance de la fonction ancienne des centres urbains consistant à prélever une rente foncière sur les campagnes environnantes pour alimenter des activités tertiaires.

Les facteurs de transformation décisifs dépendent de la conjonction d'un rapport de forces local en faveur des forces sociales intéressées au changement et de la mise à leur disposition par l'Etat de moyens importants dans le cadre des programmes de développement économique. Mais cette mutation dépend aussi de la nature plus ou moins pesante des contraintes limitant l'essor des activités productives : importance et qualité des infrastructures héritées, ampleur du sous-emploi accumulé etc. .

Ces facteurs qui déterminent les formes d'évolution de la croissance urbaine se combinent de manière très différente, souvent de manière contradictoire.

(1) La concentration urbaine dans les quatre métropoles était plus forte en 1960, représentant 43% de la population urbaine totale. Mais si elle a diminué dans ces villes, cette concentration s'est poursuivie par la croissance urbaine des petites villes et centres dépendants de ces métropoles. Le phénomène est le plus net pour Alger comme le montre A. PRENANT dans son étude.

(2) A. PRENANT, Essai d'évaluation et d'interprétation de la croissance urbaine en Algérie de 1966 à 1971. Etude déjà citée.

En matière d'emploi, les situations qui en résultent sont très diverses et très contrastées. Résumons-les en nous inspirant du schéma proposé par l'auteur de l'étude, opposant deux cas extrêmes d'évolution : le premier cas est celui des villes où les facteurs de conservatisme social et économique restent puissants et joignent leurs effets négatifs à ceux découlant d'une faible implantation de l'industrie et des services. Dans ce type de villes, la croissance urbaine présente les mêmes caractéristiques que pendant la période coloniale. L'autre cas est celui de ces agglomérations urbaines qui après avoir absorbé la totalité de leurs actifs a attiré une force de travail supplémentaire extérieure en raison de l'importance des créations d'emploi (chantiers, usines, services). Le type représentatif achevé de cette évolution est la ville d'Alger. Toutefois il convient d'ajouter que le nombre de villes ayant connu une telle évolution positive entre croissance urbaine et croissance de l'emploi est relativement limité.

La croissance urbaine reste par conséquent fortement marquée par les déséquilibres de la période coloniale ; c'est là une des conséquences de l'absence d'une politique conséquente de développement rural.

La poursuite d'un décalage accusé entre d'une part les villes et les centres urbains où l'implantation des industries et des services a été facilitée par l'existence de conditions favorables (infrastructures diverses déjà existantes, main-d'oeuvre qualifiée sur place etc) et d'autre part les agglomérations où les activités productives ne sont mises en place qu'au prix de nombreuses difficultés n'a pas contribué à dépasser la tendance à la polarisation des activités économiques dans les zones déjà favorisées.

Le constat de cette situation est aujourd'hui officiel. Reconnaisant la poursuite de la concentration des activités de production et de service dans le littoral, un document des services de planification⁽¹⁾ précise même que si les tendances actuelles devaient se poursuivre, en 1990 5 wilayate (ALGER, ORAN, ANNABA, CONSTANTINE et BLIDA) regrouperaient à elles seules entre 55 et 60% de la population urbaine totale et 30% de la population totale; en l'an 2000 la situation serait catastrophique : 70% de la population occuperait moins de 1% du territoire national. "C'est là - affirme-t-on sur un ton un peu

(1) Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Préparation du plan quinquennal 1980-84. Séminaires. Document déjà cité.

apocalyptique - une vision de l'inacceptable".

C'est pourtant la politique économique et sociale qui a conduit à la concentration de la population dans un espace restreint.

Conclusions

1. Malgré les déclarations d'intention, le programme d'industrialisation qui a subi d'importants retards de réalisation s'est surtout appliqué aux zones du Littoral et dans une moindre mesure dans les villes moyennes de l'intérieur ; les zones rurales n'ont été que faiblement concernées par l'implantation de nouvelles unités industrielles. Le programme d'appoint comprenant les industries légères et destiné en priorité aux zones défavorisées n'a eu qu'un impact insignifiant jusqu'à présent en termes de production et de création d'emplois.
2. L'impact de l'emploi non agricole autre qu'industriel est surtout sensible dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. S'ajoutant aux occasions d'emploi occasionnelles offertes par les chantiers divers initiés par les autorités locales plus pour des raisons sociales qu'économiques, ce type d'emploi n'est pas d'ampleur suffisante pour occuper sur place même à titre temporaire la population active disponible.
3. Malgré un exode rural important, le sous-emploi de la force de travail reste très important en milieu rural, particulièrement dans les régions défavorisées comme les hauts-plateaux, les zones montagneuses sans tradition migratoire externe.
4. La promotion sociale par l'école reste à l'état de projet car l'enseignement primaire d'une part n'est pas encore ouvert à tous les enfants et d'autre part n'assure plus un niveau d'instruction suffisant à ceux qui y accèdent pour pouvoir prétendre à autre chose que des emplois sans qualification ; de plus les établissements de formation professionnelle ne recueillent qu'une partie infime des exclus du système d'enseignement.

5. En l'absence d'une véritable politique de développement régional et rural, l'exode rural qui s'est ralenti en direction des grandes métropoles régionales en raison de la saturation des infrastructures se développe davantage maintenant en direction des villes moyennes et des bourgades en voie d'urbanisation. Dans les grandes villes, l'intégration de la force de travail venue de l'extérieur est ~~en~~ effet de plus en plus sélective : seuls les travailleurs pourvus d'une qualification ont des chances objectives de réussir leur insertion.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La domination du capitalisme colonial en Algérie s'est traduite non par la destruction des anciens modes de production et leur remplacement progressif par des structures agraires adaptées et intégrées au marché capitaliste mais plutôt par leur reproduction partielle dans un contexte de désintégration sociale. Ce sont en effet tout autant les conditions d'implantation du capitalisme agraire colonial (conduisant notamment à l'appropriation des meilleures terres et au refoulement des populations dans les zones les moins propices à l'agriculture, à la dislocation des liens et des solidarités communautaires) que ses traits spécifiques (mise en place de systèmes de production spéculatifs et extensifs impliquant l'existence d'une main d'oeuvre abondante et bon marché) qui expliquent fondamentalement l'évolution dégradée des modes de production pré-capitalistes et notamment celui de la paysannerie parcellaire.

La ruine des campagnes résulte donc de cette "domination" et non d'un "retard" de l'agriculture indigène sur le secteur évolué ou moderne ainsi qu'a voulu le faire croire la vision dualiste du développement économique à l'oeuvre dans le Plan de Constantine et qui trouvera des émules après l'indépendance dans les instances chargées de la planification des activités économiques. Sur le plan social, le fait massif de cette évolution est la généralisation du sous-emploi de la force de travail : sous-prolétaires sans emploi fixe et paysans prolétarisés employés temporaires dans les fermes coloniales constituent dans les campagnes l'écrasante majorité. Sur le plan culturel, l'écroulement de la base matérielle et des formes d'organisation sociale correspondantes n'ont laissé persister que ce que M. Lacheraf a appelé des "débris anachroniques", vestiges d'une ancienne culture paysanne vivace.

La prolétarianisation intense de la société rurale algérienne, l'expérience du salariat notamment par l'émigration à l'étranger, le déracinement brutal des paysans au cours de la guerre de libération et leur regroupement forcé dans des camps, l'usure de la terre et des hommes confrontés à un travail pénible et peu rémunérateur ont accéléré le processus de désaffection vis à vis de la terre.

.../...

A l'indépendance, des solutions étaient possibles pour la mise en oeuvre d'un nouveau type de développement agraire reposant sur une large réorganisation foncière et l'intensification de la production et du travail. En effet, la désaffectation du travail agricole n'était irréversible que dans la mesure où celui-ci continuait à procurer les mêmes revenus qu'auparavant, surtout pour les microfundiaires; or cela était inévitable sans la refonte des structures agraires et l'application d'un programme novateur pour intensifier la production.

La voie suivie en matière de développement économique et social ne pouvait pas permettre la revalorisation du travail agricole; bien au contraire elle contribuait à approfondir la marginalisation des campagnes (1) en général et la crise de l'agriculture en particulier. En effet, la conception des plans de développement qui seront mis en oeuvre restera fortement marquée par celle des planificateurs de la période coloniale (2) qui voyait la promotion du monde rural comme devant résulter de son intégration progressive (qu'il s'agisse de l'activité agricole ou non agricole) au secteur dit moderne. Sur le plan de l'emploi, la solution appartient, selon ce schéma au développement des secteurs non agricoles et notamment de l'industrie; dans l'agriculture l'augmentation de l'emploi n'intervient pas d'une manière significative.

Bien entendu dans un pays comme l'Algérie où le chômage et le sous-emploi étaient structurels, la seule intensification de la production et de l'emploi agricoles n'est pas suffisante pour occuper la main d'oeuvre disponible. Mais outre l'élargissement de l'emploi productif des paysans, un tel programme ménageait des conditions favorables au développement des activités non agricoles dans les zones rurales. Cet accroissement des revenus des ménages aurait agi donc comme un frein puissant à l'extension de l'exode rural qui a pris, à partir des années 1930, une ampleur considérable. Mais une telle voie était sans doute, dès le départ, impraticable en Algérie en raison des conditions politiques qui lui sont propres.

(1) Analysant les conséquences d'un développement tournant le dos au monde rural, M. LACHERAF écrit : " Une fois de plus les campagnes vulnérables et sans défense pâtissaient cruellement des suites d'une guerre pourtant victorieuse, après en avoir été le théâtre sanglant et le champ de ruine et de désolation." : De la Révolution agraire à la révolution sociale; le sort lié des campagnes et des villes dans le développement de l'Algérie, in El Djeich, n°111 et 112, aout et sept. 1972.

(2) Cf. Perspectives Décennales et Rapport Général du Plan de Constantine, documents cités dans le chap. 1 de la première partie.

L'évolution réelle a été très différente. Elle découle de l'application d'une orientation économique de type urbano-industrielle concentrant dans les régions économiques déjà favorisées la plus grande partie des investissements. Cette orientation en faveur d'une industrialisation⁽¹⁾ accélérée a eu pour conséquence de creuser davantage les graves déséquilibres entre l'agriculture et l'industrie, entre le monde rural et le monde urbain, entre les régions favorisées et les régions déshéritées. S'agissant du déséquilibre entre les secteurs de production, l'on sait que la pression sur les terres s'est soldée par la perte au profit des secteurs non agricoles d'un patrimoine foncier d'autant plus important qu'il se composait de bonnes terres situées dans les régions les plus productives. De plus, reléguée au second plan, en raison des priorités industrielles, l'agriculture subissait un grave désinvestissement se traduisant notamment par l'insuffisance caractérisée de renouvellement de son capital productif et des moyens de production; sollicitée par de meilleures conditions de travail et de rémunération, la main d'oeuvre jeune et qualifiée des exploitations de l'ex-secteur colonial nationalisé abandonnait le travail agricole pour d'autres activités, ajoutant ainsi aux difficultés de fonctionnement de ces unités de production.

Quant à la révolution agraire, appliquée tardivement, intervenant dans un contexte socio-économique favorisant les activités non agricoles, conduite de manière globalement incohérente en raison de la multiplicité des centres de décision agissant souvent de manière contradictoire, les uns par rapport aux autres, son impact social est resté limité aussi bien en matière de restructuration foncière qu'en ce qui concerne l'intéressement du petit secteur privé agricole ou la création de nouveaux emplois.

Outre le déséquilibre inter-sectoriel, le développement économique a aggravé les disparités entre régions. Les régions du Littoral, qui bénéficiaient déjà du niveau de vie le plus élevé, sont celles où les créations d'emploi ont été les plus nombreuses au détriment des régions défavorisées des Hauts Plateaux notamment, malgré les actions tendant à atténuer ces disparités comme les programmes spéciaux de wilaya. Enfin, les disparités entre villes et campagnes se sont accentuées; peu touchées par les actions de développement, les campagnes ont été fortement *Acumisées* à l'exode rural.

(1) De 1967 à 1978, l'industrie a bénéficié de 60 % de l'investissement total de la période dont la moitié environ pour le seul secteur des hydrocarbures. Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Projet d'Orientation à long terme du développement économique et social, novembre 1979.

L'orientation économique mise en oeuvre jusqu'à présent ne subira pas de changements significatifs; les documents des services de planification insistent, surtout en ce qui concerne l'action économique à mener au cours de cette décade où deux plans quinquennaux doivent être mis en oeuvre, sur d'une part la nécessité d'un meilleur équilibre intersectoriel et d'autre part une meilleure diffusion régionale du développement industriel. En ce qui concerne l'emploi, l'industrie reste par conséquent le secteur moteur qui absorbera progressivement la population active disponible y compris celle des zones rurales (l'industrie doit être comprise ici au sens large c'est à dire incluant le bâtiment et les travaux publics ainsi que les services d'accompagnement); l'agriculture, quant à elle, n'enregistre pas d'augmentation sensible des actifs occupés durant la période analysée (1980-1990) : l'objectif est de maintenir une force de travail minimale dans ce secteur; le reste de la population active agricole non occupée à temps plein en début de période (il s'agit de la paysannerie parcellaire) ne le sera pas encore à l'échéance des deux premiers plans quinquennaux. Pour cette partie de la population il est prévu surtout des activités temporaires de complément de même nature que celles de la période antérieure (bâtiments, emplois sur chantiers); en matière de revenus, la situation restera également inchangée puisqu'en dehors des activités temporaires, les autres revenus non agricoles de ces ménages sont constitués principalement de transferts de l'émigration à l'étranger (1). Dans ces conditions, la situation d'emploi et de revenus (2) dans les zones rurales et principalement des ménages agricoles ne sera ni transformée ni même améliorée sensiblement. Comme les activités industrielles, les infrastructures et les services ne connaîtront sans doute pas de développement spectaculaire dans les zones rurales. L'exode vers les centres urbains se poursuivra même si les flux seront cette fois très diversifiés du fait de la meilleure répartition des activités économiques à travers le territoire national. Exode rural mais aussi déplacements parfois lointains, sans changement de résidence, jusqu'aux centres économiques les plus proches pour les populations où l'emploi local est très réduit sinon inexistant.

(1) Les transferts de l'émigration qui représenteraient actuellement presque la moitié des ressources non agricoles des ménages ruraux iront en diminuant au cours de cette décennie selon les services de planification (document cité ci-dessus).

(2) Selon les premières prévisions, la population active agricole qui était composée en 1979 principalement de petits paysans et de travailleurs saisonniers verra ses effectifs diminuer légèrement en fin de période (1990) mais sans augmentation importante de l'emploi agricole permanent (l'augmentation prévue est de quelques dizaines de milliers d'emplois correspondant à 5% des effectifs de la population active de la période initiale).

Cette évolution prévisible de la situation d'emploi et de revenus des populations rurales va exacerber les déséquilibres que nous avons déjà observés : désaffectation pour les activités agricoles, abandon total ou partiel d'un patrimoine foncier aux potentialités certaines si une mise en valeur méthodique et socialement efficace y avait été menée, poursuite d'un sous-emploi important de la force de travail, etc.

Une telle évolution n'est pourtant pas une fatalité. Critiquant la conception largement répandue dans les pays du Tiers Monde en matière de développement économique et qui se base trop exclusivement sur l'industrie, I. SABRI ABDALLAH, un spécialiste du développement rural (concept que l'on voit rarement en oeuvre dans les publications des services de planification); après avoir analysé les causes d'un exode rural surabondant qui alimente sans cesse le chômage urbain, note que ce mouvement affecte davantage les jeunes et les éléments les plus dynamiques. Ces départs tendent à "priver l'agriculture et les villages des éléments susceptibles d'y introduire changement et innovation aussi bien au niveau de la production qu'à ceux de l'organisation socio-économique, des structures politiques et administratives et de la vie culturelle." (1).

I. SABRI ABDALLAH propose donc un réaménagement de la stratégie globale de développement qui doit comporter "les voies et les moyens d'une évolution rurale autonome ayant pour base la communauté villageoise". Pour être efficient, ce développement rural doit respecter, selon cet auteur, les principes fondamentaux suivants :

1. Réduction des inégalités se traduisant par une vie meilleure;
2. Application d'une réforme agraire aboutissant à l'élimination totale des absentéistes;
3. Diversification des activités dans les zones rurales;
4. Mise en place de services conçus et rendus dans le cadre local;
5. Participation des masses à la mise en oeuvre d'une vie démocratique locale.

Ce schéma est intéressant mais il ne prend pas en compte la nature des rapports sociaux qui déterminent fondamentalement la conception et la réalisation des programmes économiques. En effet, si les caractères déséquilibrés du développement économique et social en Algérie

(1) I. SABRI ABDALLAH : "Dépaysannisation ou développement rural ? Un choix lourd de conséquences.", communication au stage de formation FAO/FNUAP sur le thème Population et planification agricole et rurale, Montpellier, 1979.

relèvent bien dans une certaine mesure des tendances héritées de la colonisation, il n'en reste pas moins que l'explication fondamentale est à chercher dans la domination sociale exercée par certaines classes. Cette approche dépassant notre objet, nous nous en tiendrons à des considérations très générales et approximatives.

Il est certain que le développement économique a bénéficié jusqu'à présent principalement aux couches sociales urbaines (1) qui ont investi les administrations, les services et les entreprises du secteur public (2). Les faibles réalisations socio-économiques en milieu rural doivent être analysées à partir de la domination des villes et plus particulièrement de groupes sociaux déterminés qui imposent un modèle de développement laissant en marge partiellement ou en totalité une partie importante de la population; mais cette analyse resterait insuffisante si elle ne prenait pas en charge aussi le rôle des groupes sociaux locaux influents qui orientent dans le sens de leurs intérêts particuliers la réalisation des programmes officiels, qu'il s'agisse des actions de développement ou de redistribution des revenus. Ainsi seulement l'incapacité de l'Etat à répondre à l'attente des populations concernées trouverait socialement tout son sens.

Mais ces aspects fondamentaux relatifs aux déterminations qui agissent sur la formation, l'évolution des groupes sociaux, les relations se nouant entre eux, s'ils constituent le préalable à une explication en profondeur des processus sociaux en cours ne sont toutefois encore approchés que sous forme d'hypothèses générales : ces tentatives consistent à rendre compte de l'évolution sociale actuelle à partir d'une explication centrale qui est la nature de l'Etat algérien et des forces sociales qu'il représente.

Sans nier l'intérêt de cette démarche, il nous semble cependant qu'elle soulève des problèmes d'ordre théorique et méthodologique. La première remarque concerne les classes ou groupes sociaux. Si les classes sociales se distinguent par la place qu'elles occupent dans le système économique et social et notamment dans les rapports de production, il convient par conséquent de rendre compte de la nature des différentes variétés

(1) La promotion de ces couches est fortement liée à l'instruction, privilège social durant la colonisation mais qui reste un facteur déterminant de l'ascension sociale car il conditionne l'accès aux emplois permanents et qualifiés.

(2) Et cela d'autant plus qu'un sur-emploi important du personnel a été toléré dans ces secteurs.

de domination sociale existantes, qu'il s'agisse de l'exploitation de la force de travail ou des formes de subordination pesant sur les agents sociaux.

Or, il existe peu d'études de ce type en Algérie. A cette carence, il faut ajouter la rareté des recherches sur les groupes sociaux qui rend encore plus fragiles les bases d'une connaissance sociale approfondie; l'un des obstacles à ce progrès est le nombre réduit des études sur les familles qui déterminent, en milieu rural notamment (et plus que la situation socio-professionnelle des individus en faisant partie) la condition sociale de chacun de ses membres, dans la mesure où ces cellules de base continuent de fonctionner selon une logique qui privilégie avant tout la cohésion familiale, condition non seulement de la survie économique mais aussi de la promotion sociale. Un autre type de lacune est l'absence quasi-totale d'analyses sur les stratégies familiales et les moyens d'affermir et d'améliorer les positions sociales acquises. De même qu'il faut relever une autre insuffisance concernant la mobilité sociale dans le but de cerner le champ social et professionnel où elle se manifeste.

Ces quelques exemples de rareté de matériaux montrent à quelles limites l'analyse sociale se heurte quand elle prend pour objet l'évolution des rapports sociaux et les déterminations de classe qui les produisent.

A N N E X E S

1. Tableaux
2. Graphique et cartes

Nous donnons en annexe les principaux tableaux résultant de l'exploitation d'une partie des statistiques issues du traitement informatique du Recensement Général de l'Agriculture. Ce traitement informatique qui a été réalisé par les services du Secrétariat d'Etat au Plan en 1978 concerne plus spécialement les caractéristiques des ménages enquêtés (agricoles et non agricoles); il comprend une cinquantaine de tableaux qui répartissent la population enquêtée⁽¹⁾ selon un certain nombre de variables croisées: groupe d'âge, sexe, nature de l'activité, taille du ménage et de l'exploitation, etc. Ces tableaux qui sont disponibles aux niveaux national et wilaya n'ont pas encore été publiés.

DONNEES GENERALES

(résultats nationaux, 1973)

| | | | |
|----|--|---|------------|
| 1. | <u>population totale</u> | = | 10 013 061 |
| 2. | <u>population des exploitations agricoles</u> | = | 6 244 399 |
| 3. | <u>population totale adulte</u> | = | 6 418 657 |
| 4. | <u>population totale adulte des exploitations</u> | = | 4 058 574 |
| 5. | <u>population masculine totale adulte</u> | = | 3 269 167 |
| 6. | <u>population masculine adulte des exploitations</u> | = | 2 095 049 |

(1) Nous avons procédé dans les tableaux qui suivent à des regroupements qui nous semblent les plus pertinents.

Tableau 2: Répartition des exploitations et de la superficie agricole utile selon la taille des exploitations.

| Catégorie d'exploitations | Exploitations | | S A U | |
|---------------------------|---------------|-----|-----------|-----|
| | Nombre | % | Hectares | % |
| Sans terre | 165 167 | - | - | - |
| Moins le 10 Ha | 562 731 | 79 | 1 531 570 | 30 |
| 10 à 20 Ha | 86 770 | 12 | 1 139 408 | 22 |
| 20 à 50 Ha | 47 758 | 6 | 1 304 220 | 25 |
| 50 à 100 Ha | 9 765 | 1 | 600 220 | 12 |
| 100 ha et + | 3 409 | | 562 239 | 11 |
| Expl. avec terre | 710 493 | 100 | 5 137 657 | 100 |
| Total avec s/terre | 875 660 | | | |
| dont nomades | 15 971 | | | |

Source: RGA, dépouillement manuel rapide. Tome IV.

Tableau 4: Taille du ménage et nombre d'actifs exerçant une activité hors exploitation par catégorie d'exploitation.

| Catégorie l'exploitation | Nombre d'exploitations | Population totale des exploitations | Taille moyenne des ménages par exploitation | Nombre moyen d'actifs hors exploitation par exploitation |
|-----------------------------|------------------------|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Sans terre | 165 167 | 987 980 | 6 | 0,8 |
| Moins de 10 ha | 562 791 | 4 003 048 | 7 | 0,8 |
| 10 à 20 Ha | 86 770 | 709 244 | 8 | 0,5 |
| 20 à 50 ha | 47 758 | 419 915 | 9 | 0,5 |
| 50 à 100 Ha | 9 765 | 91 294 | 9 | 0,4 |
| 100 Ha et + | 3 409 | 32 918 | 10 | 0,5 |
| Ensemble | 875 660 | 6 244 399 | 7 | 0,7 |

Source: Tableaux 3 et A 153 du R.G.A.

Tableau 5: Activités agricoles et non agricoles selon la catégorie d'exploitation.

| Catégorie d'exploitation | Nombre d'actifs agricoles hors exploitation | Nombre d'actifs non agricoles hors exploitation | Total actifs hors exploitation |
|--------------------------|---|---|--------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| Sans terre | 52 964 (38%) | 87 891 (62%) | 140 855 (100%) |
| Moins de 10 Ha | 72 968 (16%) | 379 030 (84%) | 451 998 (100%) |
| 10 à 20 Ha | 6 585 (14%) | 40 607 (86%) | 47 192 (100%) |
| 20 à 50 Ha | 2 942 (12%) | 21 055 (88%) | 23 997 (100%) |
| 50 à 100 Ha | 439 (10%) | 4 176 (90%) | 4 615 (100%) |
| 100 Ha et + | 132 (9%) | 1 412 (91%) | 1 544 (100%) |
| Total | 136 030 (20%) | 534 171 (80%) | 670 201 (100%) |

Source: A 103 du RGA.

Tableau 6: Actifs non agricoles et résidents absents à l'étranger par catégorie d'exploitation.

| Catégorie d'exploitation | Nombre d'actifs non agricoles | Résidents absents à l'étranger, hommes adultes (10 ans et +) | |
|--------------------------|-------------------------------|--|----|
| | | 3 | % |
| 1 | 2 | 3 | % |
| Sans terre | 87 891 | 14 399 | 16 |
| Moins de 10 ha | 379 030 | 106 123 | 28 |
| 10 à 20 Ha | 40 607 | 11 308 | 28 |
| 20 à 50 Ha | 21 055 | 5 231 | 25 |
| 5 à 100 Ha | 4 176 | 781 | 19 |
| 100 Ha et + | 1 412 | 178 | 13 |
| Total | 534 171 | 138 020 | 26 |

Source: A 88 du R.G.A.

Tableau 7: Intensité de l'activité salarié de la population des exploitations agricoles

| Salariés agricoles (1) | | | Salariés non agricoles | | | E n s e m b l e | | | Total |
|------------------------|-------------|----------|------------------------|-----------|---------|-----------------|-----------|----------|---------|
| < 100 j | 100 à 200 j | + de 200 | < 100 j | 100-200 j | + 200 j | 100 j | 100-200 j | 200 et + | |
| 31 351 | 40 617 | 64 062 | 57 588 | 65 708 | 313 771 | 88 939 | 106 325 | 377 833 | 573 037 |
| (5) | (7) | (11) | (10) | (11) | (55) | (16) | (18) | (66) | 100 |

Source: tableau B. 161 du R.G.A.

Tableau 8: Population active théorique et activités hors exploitation de la population des exploitations agricoles par catégorie d'exploitation. Hypothèse I: population active = hommes de 14-59 ans.

| Catégorie d'exploitation | Population active théorique | Non salariés non agricoles | Salariés + de 200 jours | Salariés moins de 200 j. | Ensemble (3+4+5) | Reste population active théorique 2-6 |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Sans terre | 256 169 | 19 900 | 81 700 | 39 255 | 140 855 | 115 314 |
| < 10 Ha | 1 061 659 | 60 478 | 257 105 | 134 415 | 451 998 | 609 661 |
| 10-20 Ha | 187 487 | 9 375 | 24 043 | 13 774 | 47 192 | 140 295 |
| 20-50 Ha | 109 142 | 5 554 | 12 036 | 6 407 | 23 997 | 85 145 |
| 50-100 Ha | 23 678 | 1 219 | 2 198 | 1 198 | 4 615 | 19 063 |
| 100 Ha et + | 8 498 | 429 | 751 | 364 | 1 544 | 6 954 |
| Total | 1 646 633 | 96 955 | 377 833 | 195 413 | 670 201 | 976 432 |

Source: tableaux de base précédents.

Tableau 8 bis: Population active théorique et activités hors exploitation de la population des exploitations agricoles par catégorie d'exploitation. Hypothèse II: population active = hommes de 18-59 ans.

| Catégorie d'exploitation | Population active théorique | Non salariés non agricoles | Salariés + de 200 jours | Salariés moins de 200 j. | Ensemble (3,4,5) | Reste population active théorique 2-6 |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Sans terre | 205 668 | 19 900 | 81 700 | 39 255 | 140 855 | 64 813 |
| < 10 Ha | 879 912 | 60 478 | 257 105 | 134 415 | 451 998 | 427 914 |
| 10-20 Ha | 154 308 | 9 375 | 24 043 | 13 774 | 47 192 | 107 116 |
| 20-50 Ha | 89 527 | 5 554 | 12 036 | 6 407 | 23 997 | 65 530 |
| 50-100 Ha | 19 403 | 1 219 | 2 198 | 1 198 | 4 615 | 14 788 |
| 100 Ha et + | 6 855 | 429 | 751 | 364 | 1 544 | 5 311 |
| Total | 1 355 673 | 96 955 | 377 833 | 195 413 | 670 201 | 685 652 |

Source: tableaux de base précédents.

Tableau 9 bis : Evaluation de l'emploi fourni par l'exploitation et du non emploi de la population active théorique des exploitations agricoles, par catégorie d'exploitation. Hypothèse II population active = hommes de 18 - 59 ans . Source : tableaux de base précédents.

| Catégorie d'exploitation | Population active théorique | Population active théorique non occupée (à temp plein ou partiel en dehors de l'expl.) | EMPLOIS THEORIQUES FOURNIS PAR | | | | Total des emplois théoriques fournis par l'exploitation | Reste population active théorique 3 - 8 | Taux de non emploi (par rapport à 2) |
|--------------------------|-----------------------------|--|--------------------------------|----------------------|------|-------|---|--|--|
| | | | Production végétale | "PRODUCTION ANIMALE" | | | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Sans terre | 205668 | 64813 | - | 11578 | 2926 | 16449 | 30953 | 33860 | 16% |
| < 10 Ha | 879912 | 427914 | 117813 | 15361 | 7401 | 44973 | 185548 | 242366 | 28% |
| 10 - 20 Ha | 154308 | 107116 | 87647 | 7772 | 2263 | 12329 | 110011 | 0 | |
| 20 - 50 Ha | 89527 | 65530 | 100325 | 6841 | 1377 | 8346 | 116889 | 0 | |
| 50 - 100 Ha | 19403 | 14788 | 46171 | 2191 | 282 | 2405 | 51049 | 0 | |
| 100 et + | 6855 | 5311 | 43249 | 1502 | 126 | 1511 | 46388 | 0 | |
| TOTAL | 1355673 | 685652 | | | | | | | |

Tableau 10 : Répartition de la population adulte hors exploitation selon la nature de l'activité.

Source : tableaux A 103 et A 91 du R.G.A.

| Salariés | Non salariés non agricoles | Exploitants, aides familiaux sans autre activité ou autre activité que salariée. | Ménagères | Inactifs | T O T A L |
|----------|-------------------------------|--|-----------|----------|-----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 501532 | 122690 | 29168 | 786534 | 820159 | 2360083 |
| (26) | (5) | (1) | (33) | (35) | (100) |

Tableau 11 : Intensité de l'activité salariée de la population hors exploitation

Source : tableaux A161 et B 161 du R.G.A.

| Salariés agricoles (1) | | | Salariés non agricoles | | | Ensembles | | | TOTAL |
|------------------------|---------|------------|------------------------|-----------|----------|-----------|---------|---------|--------|
| 0 - 99 j | 100-200 | + de 200 j | 0-99 | 100 - 200 | 200 et + | 0-99 | 100-200 | +de 200 | |
| 21506 | 36665 | 86221 | 54727 | 68489 | 333924 | 76233 | 105154 | 420145 | 601532 |

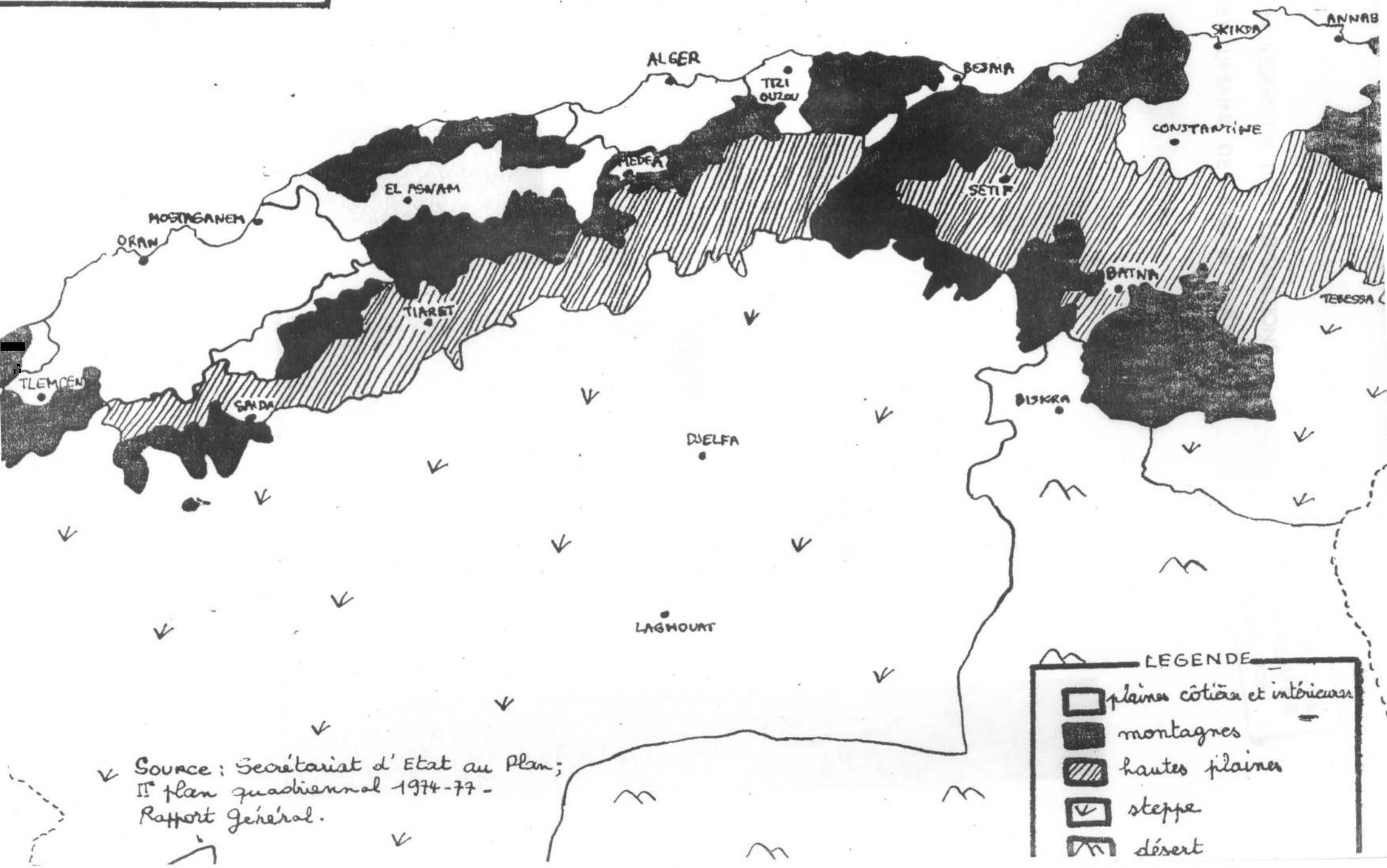
(1) dont 2696 salariés agricoles et non agricoles.

Tableau 12 : Evaluation de la population active théorique sous-employée et non employée. Hypothèse I: hommes de 14-59ans.

Source : tableaux 9, 10 et 11.

| Population active théorique | Non salariés non agricoles | Salariés. + 200 jours | Salariés moins de 200 jours | Exploitants et aides familiaux sans autre acti- vité ou autre acti- vité que salariée | Ensemble (2,3,4,5) | Reste popu- lation active théorique | Taux de non-emploi (7 par rapport à 1) |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|--|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 954247 | 122690 | 420145 | 181387 | 29168 | 753390 | 200857 | 21% |

PRINCIPALES ZONES
SOCIO-ECONOMIQUES



LEGENDE

-  plaines côtières et intérieures
-  montagnes
-  hautes plaines
-  steppe
-  désert

Source: Secrétariat d'Etat au Plan;
II^e plan quinquennal 1974-77 -
Rapport Général.

B I B L I O G R A P H I E

Nous avons expliqué, à grands traits, dans l'introduction, les caractéristiques de notre travail qui est de type recherche-évaluation de l'impact socio-économique des actions initiées par l'Etat algérien dans le but déclaré de transformer les conditions de vie de la population rurale.

La bibliographie que nous avons établie (1) reflète cette orientation : il s'agit presque exclusivement d'ouvrages et d'articles portant sur l'Algérie, sur un thème similaire ou recoupant partiellement notre objet.

Nous avons retenu une division thématique dans l'élaboration des principales rubriques composant cette bibliographie; notre souci est, en effet, avant tout, de rendre compte des facteurs les plus essentiels qui déterminent la situation et l'évolution de l'emploi et des revenus dans les zones rurales.

.../...

(1) Avec l'aimable concours de C. NAHMIAS, responsable du service de documentation du Centre de Recherches en Economie Appliquée d'Alger.

1. OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX.

1.1. Histoire économique et déstructuration de la société rurale algérienne.

1.2. Indépendance et politiques de développement.

2. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.

2.1. Etudes générales.

2.2. Autogestion.

2.3. Révolution agraire.

3. MIGRATIONS, EMPLOI ET REVENUS.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL.

5. ASPECTS SOCIO-CULTURELS DU DEVELOPPEMENT RURAL.

6. PERIODIQUES CONSULTEES.

.../...

1. OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX.

1.1. Histoire économique et de structuration de la société rurale algérienne.

A.A.R.D.E.S. : " Eléments sur les structures socio-économiques de l'Algérie à travers l'étude de leur désarticulation par le développement du capitalisme durant la période coloniale. Propositions pour une méthode d'analyse." Communication au 24e Congrès International de Sociologie, Alger, 25-30 mars 1974. 90 p.

AGERON C.R. : Les Algériens musulmans et la France (1871-1919). Paris, P.U.F., 1968, 2 vol., 1296 p.

BENACHENHOU A. : Formation du sous-développement en Algérie; essai sur les limites du développement du capitalisme (1830-1962). Alger, O.P.U., 1976, 479 p.

BOUKHOBZA M. : Nomadisme et colonisation (analyse des mécanismes de de structuration et de disparition de la société pastorale traditionnelle en Algérie). Doctorat de 3e cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris, 1976.

BOURDIEU P. et SAYAD A. : Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie. Paris, Editions de Minuit, 1964, 220 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : Les problèmes du travail en Afrique du Nord. Genève, B.I.T., 1960, 517 p.

CHARNAY J.P. : " La paysannerie algérienne, d'une guerre nationale révolutionnaire à un conflit social latent.", in Mondes en développement, n°27, 1979, pp. 435-448.

CORNATON M. : Les regroupements de la décolonisation en Algérie. Paris, Les Editions Ouvrières, 1967, 295 p.

GALLISSOT R. : L'Algérie pré-coloniale, classes sociales en système pré-capitaliste. Mise en question du mode de production féodal. Paris, Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, n°60, 1968.

GALLISSOT R. : " L'émigration algérienne : son rôle historique dans le mouvement national, interrogation sur sa place dans un projet socialiste.", communication au séminaire sur La transition vers le socialisme, Constantine, Institut des sciences économiques, 25-30 avril 1974, 90 p.

HARBI M. : Aux origines du F.L.N. : le populisme révolutionnaire en Algérie. Paris, Christian Bourgois, 1975, 316 p.

JULIEN Ch.A. : Histoire de l'Afrique du Nord. 2e éd. Alger, S.N.E.D., 1975, 333 p.

LACHERAF M. : L'Algérie : nation et société. Paris, Maspéro, 1976, 348 p.
LACOSTE Y., NOUSCHI A. et PRENANT A. : L'Algérie, passé et présent. Paris, Editions sociales, 1960.

MERAD-BOUDIA H. : La formation sociale algérienne précoloniale. Essai d'analyse théorique. Thèse, Doctorat d'Etat, Sciences économiques, Alger, 1977, 406 p.

MONTAGNE R. : Etude de la migration des travailleurs musulmans d'Algérie en France. Paris, 1957.

NOUSCHI A. : Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919. Paris, P.U.F., 1961, 767 p.

OU VA LE MONDE RURAL EN ALGERIE ? N° spécial consacré aux questions agraires, agricoles et foncières algériennes, in Liens, n°14, 1960, 162 p.

PERSPECTIVES DECENNALES. Alger, Gouvernement général, 1958.

PLAN DE CONSTANTINE. Rapport général (1959-1962). Alger, Délégation générale du Gouvernement en Algérie, 1960, 526 p.

RECENSEMENT AGRICOLE 1950-51. Alger, Imprimerie officielle, 1955-56, 4 vol.

SADMI A. : La politique agraire dans le Plan de Constantine. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1975, 165 p.

SARI Dj. : La dépossession des fellahs. Alger, S.N.E.D., 1975, 145 p.

TILLON G. : L'Algérie en 1957. Paris, Editions de Minuit, 1958, 157 p.

TRAVAIL ET TRAVAILLEURS EN ALGERIE. Paris, Mouton, 1963, 566 p.

VALENSI L. : Le Maghreb avant la prise d'Alger. Paris, Flammarion, 1969, 144 p.

YACONO X. : La colonisation des plaines du Chélif. Alger, Imprimerie E. Imbert, 1955, 2 tomes, 444 p. + 423 p.

1.2. Indépendance et politiques de développement.

AKKACHE A. : " La condition du développement économique.", in Revue Algérienne du Travail, n°11, 1972, pp. 11-19.

L'ALGERIE DE DEMAIN. N° spécial de la Revue Tiers Monde, sous la dir. de François Perroux. Paris, P.U.F., 1962, 263 p.

AMMOUR K., LEUCATE C. et MOULIN J.J. : La voie algérienne. Les contradictions d'un développement national. Paris, Maspéro, 1974, 179 p.

BENACHENHOU A. : Planification et développement en Algérie, 1962-1980. Alger, Imprimerie Commerciale, 1980, 301 p.

BENACHENHOU A. : " Réflexions sur le développement industriel en Algérie.", communication au séminaire du C.R.E.A. sur l'industrialisation, Oran, 22-24 mai 1979.

BENHOURIA T. : L'économie de l'Algérie. Paris, Maspéro, 1980, 444 p.

CAHIERS JUSSIEU : Connaissance du Tiers Monde. Paris, Union Générale d'Editions, 1977, 436 p.

CHALIAND G. et MINCES J. : L'Algérie indépendante. Paris, Maspéro, 1972, 175 p.

DUMONT R. et MAZOYER M. : Développement et socialismes. Paris, Editions du Seuil, 1969, 330 p.

FRONT DE LIBERATION NATIONALE : Charte Nationale. Alger, Editions Populaires de l'Armée, 1976, 190 p.

GALLISSOT R. : " Les classes sociales en Algérie.", in L'Homme et la société, n°14, 1969, pp. 207-223.

GALLISSOT R. : L'économie de l'Afrique du Nord. Paris, P.U.F., 1969, 128 p.

JUDET P. : " La stratégie d'industrialisation : un refus et un défi.", in Le Monde, 2 novembre 1979, p. 22.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : Géographie de l'Algérie. Alger, s.d., 157 p.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Orientations générales du développement. Synthèse du projet de plan quinquennal 1980-1984. Alger, mai 1980, 59 p.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Préparation du plan quinquennal 1980-1984. Séminaires régionaux. Alger, mars-avril 1980, 108 p.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Projet d'orientation à long terme du développement économique et social. Alger, novembre 1979, 229 p.

MINISTERE DES INDUSTRIES LEGERES : Bilan et perspectives à propos des acquisitions de terrains pour l'implantation des projets industriels relevant de l'ensemble du secteur industrie et énergie pour la période 1962-1980. Vol. I : Rapport de présentation. Alger, 1978, 65 p.

MINISTERE DES INDUSTRIES LEGERES : Emplois et implantations des projets industriels en 1976 et en 1982. Alger, 1977, 95 p.

MONJAUZE A. : " L'Algérie de l'an 2000.", Journées d'études Méthode et prospective, Alger, mars-avril 1969.

NEGADI G., TABUTIN D. et VALLIN J. : La situation démographique en Algérie. La démographie algérienne. Alger, Ministère de l'Information et de la Culture, 1972, 93 p.

PLAN QUADRIENNAL 1974-1977. Rapport général. Alger, Imprimerie Officielle, 1974, 267 p.

RAFFINOT M. et JACQUEMOT P. : Le capitalisme d'Etat algérien. Paris, Maspéro, 1977, 392 p.

TIANO A. : Le Maghreb entre les mythes. Paris, P.U.F., 1967, 623 p.

VALLAT H. : " Agriculture et industrie dans la phase d'accession au développement : le cas de l'Algérie.", in Options Méditerranéennes, n°11, 1972, pp. 96-102.

VIRATELLE G. : L'Algérie algérienne. Paris, Les Editions Ouvrières, 1973, 347 p.

.../...

2. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.

2.1. Etudes générales.

A.A.R.D.E.S. : Etude sur le secteur privé agricole. Wilaya de Tlemcen. Alger, photocopié, 1973-1975, 3 vol. , 120 p. + 122 p. + 269 p.

ANDERSSON C. : " Entre économie de marché et économie planifiée : l'exemple d'une économie paysanne des Aurès.", communication au 24e Congrès International de Sociologie, Alger, 25-30 mars 1974. Alger, O.P.U., sd. pp. 398-404.

BEDRANI S. : Les effets sur la production des transformations dans l'agriculture algérienne. Thèse, Doctorat d'Etat, Sciences Economiques. Alger, photocopié, 1979, 456 p. + 153 tableaux.

BEDRANI S. : " La politique des prix et des circuits de commercialisation des produits agricoles depuis 1962.", communication au séminaire Productivité, emploi et formation des revenus dans l'économie algérienne, Alger, 29 novembre-1er décembre 1977.

BEDRANI S. : " Technologie agricole.", communication au séminaire Technologie et industrialisation en Afrique, Alger, 14-16 janvier 1978, 31 p.

BENAMRANE Dj. : Agriculture et développement en Algérie. Alger, S.N.E.D., 1980, 269 p.

BOUKELLA M. : Le thème du dualisme dans la politique agraire en Algérie. Mémoire, D.E.S. Sciences économiques. Alger, photocopié, 1976, 144 p.

BOURENANE N. : Agriculture privée et politiques agraires en Algérie, 1971-1978. Thèse Doctorat, 3e cycle, Sociologie, Université Paris VII, 1979, 2 vol., 528 p.

BOURENANE N. : " Elévation du niveau des prix à la production et pratique de la production agricole.", communication au séminaire Productivité, emploi et formation des revenus dans l'économie algérienne, Alger, 29 novembre-1er décembre 1977, 10 p.

C.U.R.E.R.: La propriété foncière des habitants de Constantine. Constantine, polycopié, 1972, 10 p.

CHAULET Cl. : " Stratégies familiales et affectation de la force de travail rurale.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 77 p.

CHAULET Cl. : " Les systèmes de production.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 1980, 73 p.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN ALGERIE. Paris, P.U.F., 1962, 112 p.

DE VILLERS G. : Pouvoir politique et question agraire en Algérie. Thèse, Doctorat, Sociologie, Louvain, Université Catholique, 1978, 2 vol., 722 p.

DROIT DE LA REVOLUTION AGRAIRE, DE L'AUTOGESTION ET DES COOPERATIVES AGRICOLES. Recueil de textes juridiques. Alger, O.P.U., sd., 75 p.

FAHME P. : " Intensification et conditions matérielles de production.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 1980, 83 p.

FAHME P. : Mécanisme et portée des prix dans l'agriculture algérienne. Mémoire, D.E.S., Sciences Economiques. Alger, Institut des Sciences économiques, 1976, 153 p.

FRANCE H. de : Essai sur l'agriculture traditionnelle dans le Tell algérien. Doctorat d'Etat, Sciences Economiques. Aix-en-Provence, 1971, 311 p.

GERNIGON J. : Le crédit agricole en Algérie et le développement. Mémoire, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1970, 191 p.

GUICHAOUA A. : " Politique agricole et transformations sociales," in Revue Tiers Monde, n°71, 1977, pp. 583-601.

GUIN J.P. : Les institutions agricoles algériennes. Marseille, C.N.R.S., 1977, 182 p.

HERSI A. : Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962. Alger, O.P.U., 1979, 206 p.

- I.N.R.A. Algérie : Agriculture de subsistance ? Alger, photocopié, 1973, 2 fasc., 257 p. + 151 p.
- I.N.R.A. Algérie : Etude socio-économique de la zone de modernisation rurale de Beni-Slimane. Alger, photocopié, 1971, 154 p.
- KARSENTY J.C. : " Eléments de réflexion sur l'intensification dans l'agriculture algérienne.", communication au séminaire : Productivité, emploi et formation des revenus dans l'économie algérienne, Alger, 29 nov.-1er décembre 1977, 37 p.
- KARSENTY J.C. : " Les investissements dans l'agriculture algérienne.", in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1975, pp. 115-142.
- LAUNAY M. : Paysans algériens. Paris, Le Seuil, 1963, 430 p.
- MAGNET J.L. : La vie rurale dans le Hodna occidental (Algérie). Evolution depuis la mécanisation de l'agriculture. Université Paris VII, Publications de recherches, 1971.
- MERABET A. : Les choix techniques et économiques de l'agriculture algérienne. Cas particulier des Beni-Slimane. Thèse, 3e cycle, Agronomie, Université de Paris I., 1976, 333 p.
- MERAD-BOUDIA M. : L'harmonisation des relations entre le secteur agricole et le secteur industriel. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1971, 122 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Programme de développement du secteur agricole. Rapport de synthèse. Alger, 1977, 196 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Projet de recherche d'un système de vulgarisation agricole. Rapport de la phase d'expérimentation. Alger, photocopié, 1979, 169 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE/SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN : Rapport sur la situation agricole actuelle et les grandes orientations du développement à long terme. Alger, 1978, 43 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE : Rapport sur la situation alimentaire en Algérie. Alger, photocopié, 1979, 187 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE : Recensement général de l'agriculture. Manuel d'instructions de l'enquêteur. Alger, 1973, 66 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE : Recensement général de l'agriculture. Avril-décembre 1973. Résultats du dépouillement manuel rapide. Résultats non redressés. 4 vol. Alger, photocopié, 1975.

MUTIN G. : La Mitidja. Décolonisation et espace géographique. Alger, O.P.U., 1977, 606 p.

OLLIVIER M. : La politique agraire de l'Algérie. Thèse, doctorat d'Etat, Sciences économiques. Grenoble, photocopié, 1972, 388 p.

PONCET J. : " La rénovation rurale en Algérie.", in Economie et Politique, n°130, 1965, pp. 81-94.

PRENANT A. : " La propriété foncière des citadins dans les régions de Tlemcen et Sidi Bel Abbès.", in Annales algériennes de géographie, n°3, 1967, pp. 2-94.

PRODUCTION ET PRODUCTEURS AGRICOLES. Recherche collective sous la dir. de Cl. Chaulet. Alger, C.R.E.A., 1980, sp.

RADJI B. : " Affectation de la force de travail des ménages agricoles.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 1980, 74 p.

RIVIER F. : L'objectif de l'intensification de l'agriculture algérienne. Thèse, doctorat de 3e cycle, sciences économiques. Grenoble, 1976, 284 p.

SECRETARIAT D'ÉTAT AU PLAN : Balances régionales. Éléments de base par wilaya et éléments de synthèse sur les secteurs agricoles, privé, révolution agraire, autogéré. Alger, photocopié, 1978.

SECRETARIAT D'ÉTAT AU PLAN : Directives pour les études socio-économiques par cas sur l'agriculture. Annexe du Tome 4 de l'Enquête socio-économique sur l'Oued Rhir. Alger, 1974.

HITACHE A. : Les relations individuelles de travail dans les exploitations agricoles autogérées. Thèse, Doctorat d'Etat, Droit. Alger, 1973, 246 p.

KARSENTY J.C. : L'évolution de l'appareil de production et les investissements du secteur autogéré agricole en Algérie (1963-1973). Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, polycopié, 1976, 149 p.

KARSENTY J.C. : " Remarques sur "L'échec de l'intensification dans le secteur socialiste de l'agriculture algérienne" analysé par F. Rivier.", in Cahiers du C.R.E.A., n°3, 1977, pp. 202-239.

KOULYTCHIZKY S. : L'autogestion, l'homme et l'Etat. L'expérience algérienne. Paris, Editions Mouton, 1974, 482 p.

KOULYTCHIZKY S. : " Eléments de réflexion sur autogestion et/ou direction centralisée en agriculture.", in Economie rurale, n°111, 1976, pp. 57-63.

MAHSAS A. : L'autogestion en Algérie. Données politiques de ses premières étapes et de son application. Paris, Anthropos, 1975, 297 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : L'emploi dans le secteur autogéré agricole. Campagne 1967-1968. Alger, sd.

PREJEAN J. : " L'autogestion et les problèmes ruraux algériens.", in Economie et politique, n°130, 1965, pp. 62-79.

REBBOUH H. : Travail et travailleurs dans les exploitations socialistes de la commune de Koléa. Mémoire, D.E.S., Géographie, Alger, 1975, 109 p.

REZZAG-BARA M.K. : La rémunération du travail dans les exploitations autogérées agricoles. Mémoire, D.E.S., Droit privé. Alger, 1974, 119 p.

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN : Bilan financier de l'autogestion. Alger, 1973.

SECTEUR (LE) AUTOGERE DANS L'AGRICULTURE ALGERIENNE, in Annales Algériennes de Géographie, n°3, 1967, pp. 131-134.

TIDAFI T. : L'agriculture algérienne : conditions et perspectives d'un développement réel. Paris, Maspéro, 1969, 223 p.

VAN MALDER R. : La place de l'agriculture dans les pays en voie de développement. Etude d'un cas concret : l'Algérie. Mémoire. Louvain, Institut des sciences économiques, 1975, 153 p.

VERDIER J.M. : Structures foncières et développement rural au Maghreb. Paris, P.U.F., 1969, 165 p.

2.2. Autogestion.

ABDI N. : " Origine de l'autogestion en Algérie.", in Autogestion, n°30-31, 1975, pp. 115-130.

ANNALES ALGERIENNES DE GEOGRAPHIE. Numéro spécial consacré à l'agriculture socialiste algérienne, n°8, 1969, 226 p.

CHAULET Cl. : La Mitidja autogérée. Enquête sur les exploitations autogérées agricoles d'une région d'Algérie (1968-1970). Alger, S.N.E.D., 1971, 402 p.

CODRON J.M. : Autogestion et intensification céréalière en Algérie. Thèse, Doctorat 3e cycle, sciences économiques. Montpellier, Faculté de droit et des sciences économiques, 1979.

COUDERC R. et DESIRE G. : " Croissance urbaine et milieu rural : la désorganisation de l'agriculture autogérée entre Oran et Arzew (Algérie).", in L'Espace Géographique, n°1, 1975, pp. 17-30.

DUPRAT G. : Révolution et autogestion rurale en Algérie. Paris, Armand Colin, 1973, 486 p.

FRONT DE LIBERATION NATIONALE : L'autogestion, solution au problème du sous-développement. Alger, Commission économique du Bureau Politique, 1963, 39 p.

HITACHE A. : Les relations individuelles de travail dans les exploitations agricoles autogérées. Thèse, Doctorat d'Etat, Droit. Alger, 1973, 246 p.

KARSENTY J.C. : L'évolution de l'appareil de production et les investissements du secteur autogéré agricole en Algérie (1963-1973). Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1976, 149 p.

KARSENTY J.C. : " Remarques sur "L'échec de l'intensification dans le secteur socialiste de l'agriculture algérienne" analysé par F. Rivier.", in Cahiers du C.R.E.A., n°3, 1977, pp. 202-239.

KOULYTCHIZKY S. : L'autogestion, l'homme et l'Etat. L'expérience algérienne. Paris, Editions Mouton, 1974, 482 p.

KOULYTCHIZKY S. : " Eléments de réflexion sur autogestion et/ou direction centralisée en agriculture.", in Economie rurale, n°111, 1976, pp. 57-63.

MAHSAS A. : L'autogestion en Algérie. Données politiques de ses premières étapes et de son application. Paris, Anthropos, 1975, 297 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : L'emploi dans le secteur autogéré agricole. Campagne 1967-1968. Alger, sd.

PREJEAN J. : " L'autogestion et les problèmes ruraux algériens.", in Economie et politique, n°130, 1965, pp. 62-79.

REBBOUH H. : Travail et travailleurs dans les exploitations socialistes de la commune de Koléa. Mémoire, D.E.S., Géographie, Alger, 1975, 109 p.

REZZAG-BARA M.K. : La rémunération du travail dans les exploitations autogérées agricoles. Mémoire, D.E.S., Droit privé. Alger, 1974, 119 p.

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN : Bilan financier de l'autogestion. Alger, 1973.

SECTEUR (LE) AUTOGERE DANS L'AGRICULTURE ALGERIENNE, in Annales Algériennes de Géographie, n°3, 1967, pp. 131-134.

2.3. Révolution agraire.

A.A.R.D.E.S. : Les attributaires de la révolution agraire. Alger, photocopié, 1977, 3 vol., 95 p. + 138 p. + 155 p.

ABDI N. : " Réforme agraire et voie algérienne de développement.", in Revue Tiers Monde, n°67, 1976, pp. 663-674.

ARBADJI S. : L'impact de la révolution agraire sur les revenus des attributaires. CAPRA 2 et 3, Zemmouri. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1977, 158 p.

AUTIN J.L. : " Quelques aspects socio-politiques de la Révolution agraire.", in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°1, 1973, pp. 141-155.

BELHIMER A. : La révolution agraire. Bilan et perspectives. Alger, O.P.U., 1978, 214 p.

BESSAOUD O. : " L'accès aux moyens de production et les nouvelles conditions d'accès aux terres.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 1980, 73 p.

BESSAOUD O. : Bilan de la révolution agraire. Alger, C.R.E.A., photocopié, 1976, 138 p.

BESSAOUD O. : " Coopération agricole et villages de la Révolution agraire.", in Cahiers du C.R.E.A., n°1, 1976, pp. 34-43.

BESSAOUD O. : Le mouvement coopératif dans le processus de révolution agraire en Algérie. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1976, 206 p.

BOUKHOBZA M. : Aperçu sur les conditions socio-économiques des attributaires avant et après la Révolution agraire. Alger, A.A.R.D.E.S., 1978, 51 p.

CHAULET Cl. : " Paysans et collectifs producteurs dans la Révolution agraire algérienne.", in Cahiers du C.R.E.A., n°1, 1976, pp. 127-171.

.../...

COMMISSION NATIONALE DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Dossier sur les fourchettes d'attribution. Alger, sd., 192 p.

COMMISSION NATIONALE DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Dossier sur les fourchettes de limitation. Alger, 1974, 239 p.

COMMISSION NATIONALE DU VOLONTARIAT : Rapport national du volontariat étudiant de l'été 78, élaboré au séminaire de Annaba. Alger, 1978, 66 p.

COTE M. : " Révolution agraire et sociétés agraires; le cas de l'Est algérien.", in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1975, pp. 173-184.

DIABI F. : La décision dans les coopératives de la Révolution agraire, étude de cas : les CAPRA de la commune de Thénia. Mémoire, D.E.A., Sociologie, Alger, photocopié, 1977, 150 p.

DE VILLERS G. : " L'Etat et la Révolution agraire en Algérie.", in Revue française de sciences politiques, n°1, 1980, pp. 112-139.

I.N.R.A. Algérie : Les deux premières années d'application de la Révolution agraire dans une daïra céréalière. Alger, photocopié, 1974, 295 p.

JONSSON L. : La révolution agraire en Algérie. Historique, contenu et problèmes. Uppsala, Institut scandinave d'études africaines, 1978, 84 p.

LEUCATE C. : " Révolution agraire en Algérie ? ", in Critiques de l'économie politique, n°15, 1974, pp. 67-88.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Enquête sur les coopératives de la Révolution agraire. Campagne 1975-76. Alger, photocopié, 1978, 2 vol., 76 p. + 217 p.

PRESIDENCE DU CONSEIL : Révolution agraire. Recueil du projet de charte et de l'ordonnance portant Révolution agraire. Alger, Imprimerie Officielle, sd., 98 p.

3. MIGRATIONS, EMPLOI ET REVENUS.

A.A.R.D.E.S. : Consommation et budget des ménages du Grand-Alger. Alger, photocopié, 1970, 157 p.

A.A.R.D.E.S. : Enquête migrations. Premiers résultats synthétiques. Alger, photocopié, 1979, 215 p.

AIT-AMARA H. : " L'impact de la production, des salaires et des revenus sur l'emploi agricole.", in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°1, 1978, pp. 35-59.

ALI-TOUDERT A. : " L'emploi et les revenus en Algérie de 1963 à 1977.", in Intégration, n°11, 1979, pp. 159-181.

BENACHENHOU A. : L'exode rural en Algérie. Alger, En.A.P., 1979, 144 p.

BENACHENHOU A. : " Réflexions sur la politique des revenus en Algérie.", in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°1, 1975, pp. 7-45.

BENOUAMEUR R. et BONNAFE P. : Consommation et revenus. Alger, C.R.E.A., sd., 45 p.

BERTHIER C. : Activité, chômage et émigration dans l'Est algérien. Thèse, Doctorat, 3e cycle, Géographie. Strasbourg, 1974, 300 p.

BOUKHOBZA M. : Evolution du coût de la vie en Algérie, 1966-1976. Alger, A.A.R.D.E.S., 1979, 72 p.

BOUMENDJEL S. : Chômage et objectifs de développement économique : le cas de l'Algérie. Mémoire, D.E.S. Sciences économiques. Alger, photocopié, 1971, 57 p.

BOURRINET J. : Salaires et revenus des travailleurs agricoles en Tunisie et en Algérie. Genève, B.I.T., 1975, 144 p.

BOUZIDI A. : Emploi et développement. Thèse, Doctorat d'Etat, Sciences économiques. Alger, photocopié, 1974, 381 p.

COMMISSARIAT NATIONAL AUX RECENSEMENTS ET ENQUETES STATISTIQUES : Recensement de la population et de l'habitat. 12 février 1977. Population active. Alger, photocopié, 1979, 218 p.

COMMISSARIAT NATIONAL AUX RECENSEMENTS ET ENQUETES STATISTIQUES : Recensement (2e) général de la population et de l'habitat. Quelques indicateurs par wilaya. Alger, photocopié, 1978, 87 p.

DJERBI F.Z. : La politique des salaires en Algérie. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1976, 126 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : L'emploi agricole. Perspectives 1990. Alger, photocopié, 1979.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Enquête nationale sur la main d'oeuvre. Février 1968-janvier 1969. Alger, 1970, 2 vol., 104 p. + 172 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REVOLUTION AGRAIRE : Enquête sur la consommation alimentaire des ménages exploitants du secteur privé (Nord de l'Algérie). Année 1976. Alger, 1977, 28 p.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE : Population active et non active. Pour une politique de l'emploi. Alger, 1964, 27 p.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES : Approche des problèmes de l'emploi en Algérie. Alger, 1976, 76 p.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES/BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : Enquête socio-économique sur l'emploi en milieu rural. Analyse de quatre situations typiques. Alger, photocopié, 1978, sp.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES : Etude sommaire sur la situation et l'évolution du sous-emploi et du chômage en Algérie. Alger, 1973, 55 p.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES : Evolution des problèmes de l'emploi en Algérie. Alger, 1976, 151 p.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES : Hypothèses sur l'évolution de l'emploi de 1973 à 1985. Alger, 1970, 26 p.

MOKHTAR L. : L'émigration et le développement agricole . Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1977.

MURGUE B. : " Le choix algérien : industrialiser pour créer des emplois.", in Actuel Développement, n°12, 1976, pp. 25-30.

MURGUE B. : " Industrialisation et emploi.", in Maghreb-Développement, n°3, 1977, pp. 14-25. "

PRENANT A. : " Industrialisation, urbanisation et migrations du travail à Berrouaghia (Wilaya de Médéa, Algérie).", in Cahiers géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 192-263.

ROSENVALLON A. : Les aspects économiques de l'émigration algérienne. Thèse, Sciences économiques. Grenoble, Université des sciences sociales, 1974, 383 p.

SAFIR N. : Industrialisation et emploi en Algérie : le cas de la sidérurgie. Thèse, Doctorat, 3e cycle, Sociologie. Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1979, 598 p.

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN : Résultats nationaux et par wilaya concernant les caractéristiques des ménages d'après l'exploitation des données du recensement général de l'agriculture. Tableaux informatiques non publiés, tirés en 1978.

SI AMMOUR S. : " Pôle industriel et emploi. Le cas de Annaba.", communication au Séminaire du C.R.E.A. sur l'Industrialisation, Oran, 22-24 mai 1979.

STEPPE (LA) ALGERIENNE, in Statistique agricole (série verte), n°14, 1974, 383 p.

TREBOUS M. : Migrations et développement. Le cas de l'Algérie. Paris, O.C.D.E., 1970, 241 p.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL.

A.A.R.D.E.S. : Les chantiers populaires de reboisement. Etude économique. Evolution et bilan des activités d'une entreprise agricole. Alger, photocopié, 1973, 203 p.

A.A.R.D.E.S./C.A.S.H.A. : Etude générale des possibilités de développement des Aurès. Alger, 1966, 7 vol.

A.A.R.D.E.S. : Etude sur les villages socialistes. Données socio-économiques et conditions de logement. Alger, photocopié, 1978, 171 p.

A.A.R.D.E.S. : Etude sur les programmes d'équipement local des communes. Alger, photocopié, 1973, 151 p.

AIT EL HADJ Y. : Village de la révolution agraire et restructuration de l'espace rural dans les Hautes Plaines de l'Est algérien : F'kirina. Mémoire, D.E.S., Géographie. Constantine, photocopié, 1975, 109 p.

ALADUI N. : Localisation industrielle et problèmes d'aménagement du territoire en Algérie. Mémoire, D.E.S., Sciences économiques. Alger, photocopié, 1976, 115 p.

BENATTIG R. : " La concurrence des activités industrielles vis à vis des activités agricoles : le cas d'une commune.", communication au Séminaire du C.R.E.A. sur l'Industrialisation, Oran, 22-24 mai 1979, 12 p.

BENCHETRIT M. : L'érosion actuelle et ses conséquences sur l'aménagement en Algérie. Paris, P.U.F., 216 p.

BENDJELID A. : " La contribution de l'industrie à la construction régionale en Algérie.", in Cahiers de l'Aménagement de l'espace, n°1, 1978, pp. 67-78. '

BENDJELID A. : " L'industrie et les nouvelles relations inter-urbaines au sein de la nouvelle partie orientale du réseau algérien.", in Urbanisation au Maghreb, Tours, 17-19 novembre 1977, fasc. 3, pp. 153-164.

.../...

BENDJELID A., BRULE J.C. et FILLON P. : " Un espace régional dépendant : la Petite Kabylie.", in Urbanisation au Maghreb, Tours, 17-19 novembre 1977, fasc. 3, pp. 221-231.

BENSEGUINI O., GALICE G. et BOBO G. : " Articulation des logiques politico-administratives et socio-économiques dans l'aménagement.", in Cahiers de l'Aménagement de l'Espace, n°1, 1978, pp. 86-95.

BISSON J. : " Pays de Ouargla et M'Zab. Emploi, urbanisation, régionalisation au Sahara algérien.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'Etudes méditerranéennes, fasc. 5, 1979, pp. 53-103.

BLIDIA A. : L'articulation de la production et de la vie collective dans le développement rural : le cas du village agricole de EL Abiodh Medjadja en Algérie. Thèse, Doctorat 3e cycle, Sciences économiques. Grenoble, Université des sciences sociales, 1979, 377 p.

BOUMAZA N. : Rapports ville-campagne sur le contact Sersou-Ouarsenis. Thèse, Doctorat 3e cycle, Géographie. Alger, photocopié, 1972, 328 p.

BOUMAZA N. : " Le développement industriel décentralisé de l'Algérie.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°4, 1980, pp. 30-45.

BRULE J.C. : " Quelques aspects des tensions villes-campagnes en Algérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'Etudes Méditerranéennes, fasc. 4, 1979, pp. 189-193.

BURGAT F. : " Villages socialistes algériens à l'épreuve des réalités.", in Maghreb Machrek, n°86, 1979, pp. 56-63.

COTE M. : Mutations rurales en Algérie. Le cas des hautes plaines de l'Est. Alger, O.P.U., 1979, 163 p.

COTE M. : " La réorganisation de l'espace rural.", in Maghreb-Développement, n°7, 1977, pp. 21-31.

COTE M. : " Analyse des réseaux urbains en Algérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre Universitaire d'Etudes méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 147-151.

COTE M. : " L'urbanisation de Constantine.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1979, fasc. 4, pp. 3-11.

ECREMENT M. : " Le programme d'industrie locale de l'Algérie.", in Revue Tiers Monde, n°80, 1979, pp. 821-832.

EL HADEF L. : " Hama-Bouziane : mutations d'une commune rurale péri-urbaine.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, fasc. 4, 1979, pp. 113-189.

ENERGOPROJEKT : Etude de la mise en valeur du Bassin de la Soummam. Rapport de synthèse. Belgrade, 1965.

GUILLERMOU Y. : " Les exploitations familiales, éléments d'analyse régionale.", in Revue Tiers Monde, n°71, 1977, pp. 603-616.

LENORMAND P. : Les transformations des campagnes dans le Djebel Tessala et ses piémonts (Algérie). Thèse, Doctorat 3e cycle. Paris, Université de Vincennes, 1975, 2 vol.

LEPOUL G. : " 1000 villages socialistes en Algérie.", in Maghreb-Machrek, n°77, 1977, pp. 40-47.

MAURER G. : " Les villages socialistes en Algérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, fasc. 5, 1979, pp. 105-114.

MEGDICHE G. : " Les villages socialistes en Algérie.", in Cahiers de la Méditerranée, n°14, 1977, pp. 81-92.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE/F.A.O. : Hodna. Rapport du projet "Algérie 9". Alger, sd.

MONJAUZE A. : Projet de rapport sur la rénovation rurale. Alger, Direction de l'Agriculture et des forêts, Délégation générale du Gouvernement en Algérie, 1960.

.../...

MUTIN G. : " Aspects de l'urbanisation dans les campagnes algéroises.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 71-81.

MUTIN G. : Un nouveau village socialiste en Mitidja : Beni-Chougrenne Tamesguida.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1979, fasc. 5, pp. 117-141.

NANCY M. : " Exode rural et remodelage de l'espace.", in Le Monde Diplomatique, n°291, 1978, p. 34.

NANCY M. : Le remodelage de l'espace rural en Algérie : recherche sur les mutations de sociétés. Le projet algérien des mille villages socialistes. Analyse du contexte de la conception et de la mise en oeuvre. Thèse, Doctorat 3e cycle, Sociologie, Aix-en-Provence, 1979.

PRENANT A. : " Aspects de la croissance relative des petits centres urbains en Algérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 123-146.

PRENANT A. : " Centralisation de la décision à Alger, décentralisation de l'exécution en Algérie, la mutation des fonctions capitales d'Alger.", in Cahiers géographiques de l'Ouest, n°1, 1978, pp. 2-19.

PRENANT A. : " Essai d'évaluation et d'interprétation de la croissance urbaine en Algérie de 1966 à 1974." Alger, photocopié, 1976, 114 p.

PRENANT A. et SEMMOUD B. : " Incidences géographiques de l'industrialisation en Algérie. Essai de synthèse.", communication au séminaire du C.R.E.A. sur l'Industrialisation, Oran, 22-24 mai 1979.

PRENANT A. : " Industrialisation et urbanisation à Saïda.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 69-113.

PRENANT A. et SEMMOUD B. : " Les nouvelles périphéries urbaines en Algérie : une rupture avec les oppositions traditionnelles centre-périphérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 25-65.

PRENANT A. : " Le rôle de l'implantation d'une base industrielle régionale dans la mutation d'une "capitale agraire" de l'intérieur de l'Algérie : la base régionale des plastiques de l'Est à Sétif.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 114-191.

RITPAULT-MEGERAND : " Les villages socialistes en Algérie.", in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1975, pp. 185-194.

ROBINEAU P. : " L'industrialisation rurale et les villages socialistes.", in Cahiers du C.R.E.A., n°1, 1976, pp. 53-67.

ROSSARD M. : " Aménagement du territoire, un impératif absolu.", in Le Monde Diplomatique, n°291, 1978, pp. 30-31.

SABRI A.I. : " " Dépeysannisation ou développement rural ? Un choix lourd de conséquences.", communication au stage de formation F.A.O.-F.N.U.A.P. : Population et planification agricole et rurale, Montpellier, 1979.

SARI Dj. : L'homme et l'érosion dans l'Ouarsenis (Algérie). Alger, SNED, 1977, 623 p.

SEMINAIRE NATIONAL SUR L'HABITAT RURAL, Alger, 20-24 mars 1973. Alger, Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire, 1974, 236 p.

SEMMOUD B. : " Les chantiers d'industrialisation du pôle d'Arzew. Emploi, incidences et impact.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 21-45.

SEMMOUD B. : " L'impact urbain en Algérie occidentale : attractions migratoire et commerciale.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 212-219.

SEMMOUD B. : " Incidences de l'industrialisation à Mostaganem.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 47-68.

SEMMOUD B. : " L'industrialisation de Ghazaouet. Etude de localisation industrielle. Implications géographiques.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°2-3, 1979, pp. 264-295.

SEMMOUD B. : " Structures étatiques et rôle régional de la métropole oranaise.", in Cahiers Géographiques de l'Ouest, n°1, 1978, pp. 26-43.

TAIEB M. : " Aspects récents de l'urbanisation à Alger et dans sa région : le problème des équipements.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 67-69.

TEHAMI A. : Le programme algérien des industries locales. Alger, SNED, 1979, 175 p.

WEEKSTEEN R. : " Aspects spécifiques de la recherche urbaine en Algérie.", in Urbanisation au Maghreb, Poitiers, Centre universitaire d'études méditerranéennes, 1978, fasc. 3, pp. 13-23.

.../...

5. ASPECTS SOCIO-CULTURELS DU DEVELOPPEMENT RURAL.

BENGUERGOURA C. : Village agricole et sens d'une mutation. Le cas du village de Aïn-Nekhla. Mémoire, D.E.S., Sociologie, Université d'Alger, 1975, 163 p.

BENSALAH V. : " Formation agricole en Algérie.", in Cahiers du C.R.E.A, n°4, 1977, pp. 129-191.

CHEVALDONNE F. : La communication inégale. Facteurs de différenciation quantitative dans la réception des moyens modernes de diffusion. Etude sur les zones rurales d'Algérie. Thèse, Doctorat 3e cycle, Sociologie, Université de Paris VIII, 1979, 347 p.

COLONNA F. : " La ville au village. Transferts de savoir et de modèles entre villes et campagnes en Algérie.", in Revue française de sociologie, n°3, 1978, pp. 407-426.

DIABI F. : " Approche des stratégies de reproduction des producteurs agricoles : contraintes et aspirations.", in Production et producteurs agricoles, Alger, C.R.E.A., 1980, 103 p.

DUFOUR D. : " Les trois refoulements du développement algérien.", in Peuples Méditerranéens, n°4, 1978, pp. 149-158.

LACHERAF M. : " De la Révolution agraire à la Révolution sociale.", in El Djeich, n°111, août 1972 et n°112, septembre 1972.

L'ECOLE EN MILIEU RURAL. Recherche collective sous la dir. de Mustapha Haddab. Alger, C.R.E.A., photocopié, 1980, sp.

HADDAB M. : " Les moniteurs de l'enseignement primaire en Algérie.", in Actes de la Recherche en Sciences sociales, n°30, 1979, pp. 19-30.

HADDAB M. : Les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972. Contribution à une étude des fonctions culturelles du système scolaire en Algérie. Thèse de doctorat 3e cycle, Sociologie, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1974, 318 p.

HADDAB Z. : " Les variantes de la morale. La petite bourgeoisie et les manuels scolaires.", in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°30, 1979, pp. 7-18.

KENNOUCHE T. : Les attributaires et l'école (dans la daïra de Cheraga). Mémoire, D.E.A., Sociologie. Alger, Institut des sciences sociales, 1978, 268 p.

KHENNICHE I. : " Description statistique du système d'enseignement.", in Cahiers du C.R.E.A, n°4, 1977, pp. 1-73.

KHENNICHE I. : " L'emploi des sortants du système scolaire.", in L'Ecole en milieu rural, sous la dir. de M. Haddab. Alger, C.R.E.A., 1980, 40 p.

LACOSTE-DUJARDIN C. : Un village algérien. Structure et évolution récente. Alger, S.N.E.D., 1976, 164 p.

LIZOT J. : Métidja, vie matérielle et culturelle d'un village algérien. Thèse, Doctorat 3e cycle, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1966.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : Evolution du système éducatif 1962-1977. Alger, polycopié, sd.

SAFAR-ZITOUN M. : Les villages socialistes de la révolution agraire en Algérie : l'adaptation sociale à un cadre écologique nouveau. Thèse, Doctorat 3e cycle. Montpellier, Université Paul Valéry, 1976.

ZOULIM J. : " Première approche du cursus scolaire des enquêtés.", in L'Ecole en milieu rural, sous la dir. de M. Haddab. Alger, C.R.E.A., 1980, 56 p.

6. PERIODIQUES CONSULTES.

L'ALGERIE AGRICOLE. Alger, Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

ALGERIE ET DEVELOPPEMENT. Alger, Ministère de l'Information.

ANNALES ALGERIENNES DE GEOGRAPHIE. Alger, Institut de géographie.

ANNUAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.

ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'ALGERIE. Alger, Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire.

CAHIERS DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE. Alger, Centre national d'études et de recherches pour l'aménagement du territoire.

CAHIERS DE LA MEDITERRANEE. Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine.

CAHIERS DE LA RECHERCHE. Constantine, Centre universitaire de recherche, d'études et de réalisations.

CAHIERS DU C.R.E.A. Alger, Centre de recherches en économie appliquée.

CAHIERS GEOGRAPHIQUES DE L'OUEST. Oran, Département de géographie de l'université.

MAGHREB DEVELOPPEMENT. Paris, Afrique Développement.

MAGHREB MACHREK. Paris, La Documentation française.

OPTIONS MEDITERRANEENES. Montpellier, Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes.

PEUPLES MEDITERRANEENS. Paris, Peuples méditerranéens.

REVUE ALGERIENNE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES,
Alger, Institut de droit, des sciences politiques et administratives.

REVUE ALGERIENNE DU TRAVAIL. Alger, Ministère du travail et des affaires
sociales.

REVUE DU FELLAH. Alger, Ministère de l'agriculture et de la réforme
agraire.

REVUE TIERS MONDE. Paris, Presses universitaires de France.

SITUATION DE L'EMPLOI ET DES SALAIRES. Alger, Secrétariat d'Etat au Plan.

SITUATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE. Alger, Chambre de commerce et d'indus-
trie.

STATISTIQUE AGRICOLE. Série verte. Alger, Ministère de l'agriculture et
de la révolution agraire.

STATISTIQUE AGRICOLE. Série Etudes et enquêtes. Alger, Ministère de
l'agriculture et de la révolution agraire.

TABLEAUX DE L'ECONOMIE ALGERIENNE. Alger, Secrétariat d'Etat au Plan.

TERRE ET PROGRES. Alger, Ministère de l'agriculture et de la réforme
agraire.

L I S T E D E S T A B L E A U X

PREMIERE PARTIE.

Chapitre I.

| | |
|---|----|
| 1. Nombre et superficie des exploitations coloniales par rapport à l'ensemble des exploitations. Recensement agricole 1950-51 | 9 |
| 2. Répartition des exploitations coloniales et algériennes de 50 hectares et plus et de leurs superficies respectives. Recensement agricole 1950-51 | 10 |
| 3. Répartition des exploitations et de la superficie par catégorie d'exploitation. Recensement agricole 1950-51 | 12 |
| 4. Structure de la population active agricole dans les années 1950 | 16 |

Chapitre II.

| | |
|--|----|
| 5. Evolution de l'emploi dans le secteur autogéré | 45 |
| 6. Revenus moyens par ménage dans la vallée de la Soummam | 58 |
| 7. Répartition de la population adulte selon la nature de l'activité. R.G.A. | 60 |
| 8. Répartition des exploitations et de la superficie agricole utile selon la taille des exploitations (en %). R.G.A. | 61 |
| 9. Répartition de la population adulte des exploitations agricoles selon la catégorie d'exploitation et selon la nature de l'activité. R.G.A. | 62 |
| 10. Taille des ménages et nombre d'actifs exerçant une activité hors exploitation, par catégorie d'exploitation. R.G.A. | 63 |
| 11. Activités agricoles et non agricoles selon la catégorie d'exploitation. R.G.A. | 64 |
| 12. Actifs non agricoles et résidents absents à l'étranger, par catégorie d'exploitation. R.G.A. | 65 |
| 13. Intensité de l'activité salariée de la population des exploitations agricoles (en %). R.G.A. | 65 |
| 14. Population active théorique et population occupée, par catégorie d'exploitation. R.G.A. | 67 |
| 15. Population active théorique et population occupée, hors exploitation. R.G.A. | 69 |

DEUXIEME PARTIE.

Chapitre I.

| | |
|--|----|
| 16. Evolution des C.A.P.R.A. bénéficiaires de 1972-73 à 1976-77 (en %) . | 94 |
| 17. Répartition du nombre d'unités de production de la révolution agraire par types d'unités et par tranches de revenus. Résultats nationaux. Campagne 1975-76 | 98 |

| | |
|--|-----|
| 18. Répartition du nombre de coopératives et du nombre d'attributaires selon les classes de revenus. Campagne 1975-76. Wilaya de Batna | 99 |
| 19. Evolution du revenu mensuel par coopérateur, des producteurs dans deux C.A.P.R.A. de la commune de Zemmouri (région d'Alger) | 99 |
| 20. Rémunération annuelle minimale et maximale des coopérateurs en 1975-76 dans les communes de Souagui, F'Kirina et Besbes | 100 |
| 21. Construction de logements dans les villages socialistes et degré de satisfaction des attributaires candidats | 103 |
| 22. Wilayate à fort impact de la révolution agraire et nombre de logements construits | 104 |

Chapitre II.

| | |
|--|-----|
| 23. Utilisation du sol, répartition de la terre et du cheptel selon la catégorie d'exploitation. Source : R.G.A. | 116 |
| 24. Répartition des exploitations par principaux groupes de taille et systèmes culturels dominants | 118 |
| 25. Evolution du nombre total de tracteurs appartenant au secteur privé | 120 |
| 26. Intensité de l'activité des salariés agricoles, par catégorie de ménages. Source : R.G.A. | 124 |
| 27. Intensité de l'activité des salariés agricoles, par catégorie de ménages et par secteur juridique. Source : R.G.A. ,,, ,,, ,,, | 125 |
| 28. Proportions respectives des ménages de grande taille (11 personnes et plus) par rapport au nombre total de ménages, par catégorie d'exploitation. Source : R.G.A. | 127 |
| 29. Répartition du nombre total d'unités de production de la révolution agraire, du nombre d'attributaires et de la superficie totale par types d'unités | 131 |
| 30. Répartition des exploitations agricoles privées selon la classe de revenus (annuels). Source : Enquête main d'oeuvre | 140 |
| 31. Evolution indiciaire du salaire minimum agricole garanti (S.M.A.G.) 1962-1979 | 143 |
| 32. Evolution de l'indice des prix à la production (1973-1977) | 144 |

CHAPITRE III.

| | |
|---|-----|
| 33. Evolution de la valeur des importations de denrées alimentaires de 1965 à 1977 | 151 |
| 34. Evolution du nombre annuel de journées effectuées par travailleur dans le secteur autogéré | 167 |
| 35. Evolution comparée de l'avance sur revenu minimal d'un travailleur de l'autogestion et des prix à la consommation. Base 100 en 1963 | 171 |
| 36. Rémunération annuelle minimale et maximale des autogestionnaires en 1975-76 | 172 |
| 37. Evolution des rémunérations mensuelles minimales intersectorielles . | 184 |

CHAPITRE IV.

| | |
|--|-----|
| 38. Evolution du taux de chômage d'après les définitions officielles ... | 211 |
| 39. Evolution comparée de la population masculine en âge d'activité et du nombre total d'emplois | 211 |

| | |
|--|-----|
| 40. Evolution de l'emploi non agricole par branches d'activité économique. 1967-1978 | 212 |
| 41. Evolution des composantes de la population selon l'appartenance urbaine, rurale et agricole entre 1966 et 1977 | 218 |
| 42. Villes ayant accueilli la plus forte proportion de migrants d'origine rurale sur l'ensemble des migrants | 222 |
| 43. Répartition des migrants actifs selon la catégorie socio-professionnelle de départ | 223 |
| 44. Répartition des migrants selon la période de départ | 224 |

BIBLIOTHEQUE
MACHREBINE
E.R.A. 703

T A B L E D E S M A T I E R E S

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 2 |
| PREMIERE PARTIE : LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION DE SOUS- EMPLOI DE LA FORCE DE TRAVAIL EN MILIEU RURAL; RESULTATS DU PROCESSUS HISTORIQUE ET EVOLUTION JUSQU'A LA VEILLE DE LA REVOLUTION AGRAIRE | 6 |
| CHAPITRE I : BILAN DE L'OCCUPATION COLONIALE | 7 |
| Section 1 : Effets socio-économiques de la domination du capitalisme agraire colonial | 8 |
| 1. Sur les structures agraires | 8 |
| 1.1. L'ampleur de la dépossession foncière | 8 |
| 1.2. La concentration foncière | 9 |
| 1.3. Les systèmes de production et l'aggravation des processus érosifs | 10 |
| Section 2 : Les effets sur la société rurale | 12 |
| 1. Le processus de paupérisation et de prolétarianisation | 12 |
| 1.1. Le développement de la paysannerie parcellaire | 12 |
| 1.2. Les facteurs d'aggravation de la situation de la paysannerie . | 13 |
| a) Le refoulement des populations dans les zones non propices à l'agriculture et l'extension de la dégradation des sols . | 13 |
| b) Le faible emploi dans les exploitations coloniales et chez les gros propriétaires fonciers algériens | 14 |
| c) La pression démographique | 15 |
| 1.3. Indications sur l'ampleur du processus de paupérisation et de prolétarianisation | 16 |
| 2. Conséquences de l'aggravation des conditions de vie : exode rural et émigration à l'étranger | 17 |
| 2.1. L'exode rural | 18 |
| 2.2. L'émigration à l'étranger | 19 |
| Section 3 : Emploi et sous-emploi à la fin de la période coloniale | 22 |
| 1. L'importance du sous-emploi de la force de travail et les objectifs du Plan de Constantine | 24 |
| 2. Evolution de la situation d'emploi à la veille de l'indépendance | 25 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE II : LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE L'ETAT ET LA PLACE DE L'AGRI- CULTURE; INCIDENCES SOCIALES ET REGIONALES DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT JUSQU'A LA VEILLE DE LA REVOLUTION AGRAIRE . | 28 |
| Section 1 : La priorité à l'industrialisation et le rôle subordonné de l'agriculture | 28 |
| 1. La priorité à l'industrialisation | 28 |
| 2. La place de l'agriculture | 31 |
| A. Les effets potentiels de l'intensification agricole sur l'aug- mentation de la production et de l'emploi | 32 |
| B. Les moyens mis en oeuvre | 34 |
| 1. Un investissement insuffisant | 34 |
| 2. De faibles réalisations en matière d'intensification agri- cole | 35 |
| C. La stagnation de la production agricole | 39 |
| D. La stagnation de l'emploi agricole | 40 |
| Section 2 : Intervention de l'Etat en milieu rural et évolution de la situation sociale jusqu'en 1973 | 41 |
| 1. L'évolution dans l'ex-secteur colonial | 41 |
| a) Le maintien des systèmes cultureux | 42 |
| b) La recherche de la rentabilité financière | 43 |
| 1.1. L'évolution de la situation de l'emploi | 44 |
| 1.2. Les revenus des travailleurs des exploitations autogérées | 45 |
| 121. L'avance sur revenus | 46 |
| 122. Résultats financiers et distribution des bénéfiques | 46 |
| 2. Evolution dans le secteur privé | 47 |
| A. L'évolution des rapports sociaux; la domination des gros proprié- taires fonciers et le poids économique et social de l'absen- téisme | 48 |
| B. Politique de l'Etat en zone rurale et impact socio-économique de ces interventions | 50 |
| 1. Le crédit agricole | 51 |
| 2. Les programmes locaux de développement | 52 |
| 3. Les chantiers populaires de reboisement | 53 |
| C. Bilan social au terme de la décennie; ses conséquences | 54 |
| 1. L'exode rural | 54 |
| 2. L'émigration externe | 55 |
| 1. L'origine des migrants | 56 |
| 2. Emigration, emploi et revenus | 56 |

| | |
|--|-----|
| Section 3 : Situation de l'emploi en milieu rural en 1973. Analyse des données statistiques | 59 |
| 1. Données générales | 60 |
| 2. La population des exploitations agricoles | 61 |
| 2.1. La concentration foncière | 61 |
| 2.2. Activités de la population adulte | 62 |
| 2.3. Evaluation du sous-emploi et du non emploi | 65 |
| 3. La population hors exploitation | 69 |
| | |
| DEUXIEME PARTIE : "BILAN SOCIO-ECONOMIQUE DES INTERVENTIONS ETATIQUES JUSQU'A LA FIN DE LA DECENNIE 1970-80 | 71 |
| | |
| CHAPITRE I : LA REVOLUTION AGRAIRE ET SON IMPACT SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS DE LA POPULATION AGRICOLE | 74 |
| | |
| Section 1 : La restructuration foncière : bilan critique et impact sur l'emploi | 74 |
| 1. La constitution du Fonds National de la Révolution Agraire et la portée limitée des résultats de la seconde phase | 74 |
| 1.1. Le caractère bureaucratique des opérations de la révolution agraire | 78 |
| 1.2. La nature du pouvoir local | 79 |
| 1.3. La résistance des gros propriétaires fonciers | 79 |
| 1.4. La désaffectation des ruraux pour le travail agricole | 80 |
| 2. Impact différencié selon les zones socio-économiques | 81 |
| 3. Impact sur l'emploi | 82 |
| 3.1. Effets globaux et variations régionales | 82 |
| 3.2. Facteurs explicatifs du peu d'impact en matière d'emploi et de son faible développement | 84 |
| a) Dans la mise en place et le fonctionnement des nouvelles unités de production | 84 |
| b) Les obstacles à l'intensification de la production et à la mise en valeur de nouvelles terres | 89 |
| | |
| Section 2 : Les revenus des coopérateurs | 94 |
| 1. Les résultats économiques des coopératives de production | 94 |
| 2. Les avances sur revenus | 96 |
| 3. Eventail des revenus monétaires dans les coopératives | 97 |
| 4. Autoconsommation et activités parallèles | 101 |
| 5. L'impact des villages socialistes | 101 |

CHAPITRE II : LA REVOLUTION AGRAIRE ET L'EVOLUTION DU SECTEUR PRIVE
AGRICOLE 109

Remarques préalables.

A. Sur les sources statistiques 109
B. Intérêt et limites des études sur l'agriculture menées dans le
cadre de la problématique des systèmes de production 111

Section 1 : Caractéristiques générales des exploitations privées 115

1. La terre et le cheptel, le système cultural 115
2. Indications sur l'évolution récente dans la mise en oeuvre des
moyens d'intensification de la production 119
3. L'importance du facteur géographique 122
4. L'évolution des activités des ménages agricoles 123

Section 2 : La révolution agraire bloquée 128

A. L'évolution des principales couches d'agriculteurs 129
1. Le déclin des absentéistes citadins 129
2. Renforcement du poids de la bourgeoisie rurale 129
3. La paysannerie parcellaire rétive à la coopération 130
B. Les effets de la nouvelle politique agraire 133
1. Le rôle des C.A.P.C.S. et leur impact sur le fonctionnement des
exploitations du secteur privé 133
2. Le crédit agricole 136
3. Les autres interventions publiques en faveur du secteur privé . 138

Section 3 : Evolution des revenus des exploitants privés 140

A. Données globales 140
1. L'évolution du S.M.A.G. 142
2. L'augmentation des prix à la production 144
B. Evolution des revenus des exploitants privés dans quelques régions
typiques 145

CHAPITRE III : L'EVOLUTION DE LA SITUATION D'EMPLOI ET DE REVENUS DANS
LE SECTEUR AUTOGERE 150

Section 1 : Intensification agricole et emploi. Les principales conclu-
sions d'un débat actuel 150

A. Les thèses en présence 154
B. Synthèse sur les blocages du développement agricole 165

| | |
|---|-----|
| Section 2 : L'évolution de la situation d'emploi et des revenus dans l'autogestion | 166 |
| A. Les nouvelles caractéristiques de la situation d'emploi | 166 |
| B. L'évolution des revenus | 169 |
| 1. L'amélioration des résultats financiers des exploitations à partir de 1974-75 | 169 |
| 2. L'évolution de la rémunération de base | 170 |
| 3. L'auto-consommation et les activités parallèles | 173 |
| Section 3 : Le développement des activités non agricoles et les effets de la concurrence entre secteurs. Analyse de la situation dans une commune du Littoral | 175 |
| A. Les caractéristiques de la population active de Besbes | 177 |
| 1. Le sous-emploi de la force de travail | 177 |
| 2. Les principales activités de la population occupée | 177 |
| B. Les effets de la concurrence entre secteurs sur l'emploi agricole .. | 178 |
| 1. Les difficultés d'application de la révolution agraire | 178 |
| 2. La pénurie de main d'oeuvre dans les domaines autogérés | 180 |
| C. Un facteur explicatif fondamental dans cette évolution : les disparités des revenus | 181 |
| 1. Les revenus des coopérateurs | 182 |
| 2. Les revenus des autogestionnaires | 182 |
| 3. Les revenus des salariés non agricoles sans qualification | 183 |
| CHAPITRE IV : LA SITUATION DE L'EMPLOI EN MILIEU RURAL A LA FIN DE LA DECENNIE 1970-80 | 186 |
| Section 1 : L'impact de l'industrialisation et de l'extension des activités non agricoles en milieu rural | 186 |
| A. Industrie et équilibre régional : vers la résorption des déséquilibres antérieurs ou vers de nouveaux déséquilibres ? | 186 |
| 1. La doctrine officielle | 186 |
| 2. Un bilan de l'impact de l'industrialisation en zone rurale | 188 |
| B. Le développement des emplois non agricoles temporaires fournis par les chantiers de construction | 194 |
| Section 2 : L'impact de l'école en milieu rural | 197 |
| A. Inégalités sociales et inégalités scolaires et culturelles | 200 |
| 1. L'inégal accès à la scolarisation | 200 |
| 2. Les inégalités culturelles | 202 |

| | |
|---|-----|
| B. L'école et l'emploi | 205 |
| C. L'école et le modèle de consommation urbain..... | 209 |
| Section 3 : Evolution des formes de déséquilibre sur le marché du travail : chômage, sous-emploi, exode rural | 210 |
| A. Evolution de la situation de l'emploi et du sous-emploi | 210 |
| 1. Emploi et sous-emploi sur le plan national | 210 |
| 2. Emploi et sous-emploi en zones urbaine et rurale | 215 |
| B. L'exode rural | 217 |
| 1. L'importance du phénomène migratoire | 217 |
| 2. Les zones de départ et les groupes sociaux impliqués | 220 |
| 21. L'origine géographique des migrants | 220 |
| 22. L'origine sociale des migrants | 223 |
| C. L'urbanisation accélérée et déséquilibrée | 225 |
| CONCLUSION GENERALE | 230 |
| ANNEXES | 237 |
| 1. Tableaux | 238 |
| 2. Graphique et cartes | 253 |
| BIBLIOGRAPHIE | 259 |
| LISTE DES TABLEAUX | 287 |
| TABLE DES MATIERES | 290 |

